N° 274

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 avril 2001

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) à la suite d'une mission de contrôle effectuée à l'Académie de France à Rome,

Par M. Yann GAILLARD,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alain Lambert, président ; Jacques Oudin, Claude Belot, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Roland du Luart, Bernard Angels, André Vallet, vice-présidents ; Jacques-Richard Delong, Marc Massion, Michel Sergent, François Trucy, secrétaires ; Philippe Marini, rapporteur général ; Philippe Adnot, Denis Badré, Jacques Baudot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roger Besse, Maurice Blin, Joël Bourdin, Gérard Braun, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Yvon Collin, Jean-Pierre Demerliat, Thierry Foucaud, Yann Gaillard, Hubert Haenel, Claude Haut, Alain Joyandet, Jean-Philippe Lachenaud, Claude Lise, Paul Ioridant, Michel Mercier, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Joseph Ostermann, Jacques Pelletier, Louis-Ferdinand de Rocca Serra, Henri Torre, René Trégouët.

Culture.

SOMMAIRE

	Page
AND THE PROPERTY.	_
AVANT-PROPOS	6
PRINCIPALES PROPOSITIONS DU RAPPORTEUR	10
INTRODUCTION	12
,	
I. UNE INSTITUTION RENOVÉE EN MAL DE COHÉSION	
1. La réforme de 1971 : un succès officiellement non contestable	
a) Deux missions théoriquement complémentaires	
b) Une organisation administrative classique	
c) Des pensionnaires apparemment privilégiés	
(1) Un statut juridique ambigu	
(2) Des conditions matérielles théoriquement favorables	
(a) Les modalités de rémunération	
(b) Les conditions de séjour	
2. Une situation en marge désormais plus subie que voulue	
a) Le souhait ambigu d'un moment de respiration	
b) Une Villa Hors le monde/Une Villa dans ses murs	
c) Des pensionnaires hors circuit ?	
3. Un fonctionnement dualiste	
a) Malraux et Colbert côte à côte et parfois dos à dos	
b) Le décalage entre artistes et historiens	
c) La multiplication des disciplines : une fuite en avant	
d) Saint-Louis, Médicis et Farnèse : des vies parallèles	
(1) Le recul de la langue française en Italie	
(2) L'absence de coordination entre les différentes vitrines culturelles de la France à Rome	32
4. Des charges de structure parfois difficiles à appréhender	
a) Une gestion globalement régulière	35
(1) Les observations de la Cour des comptes	35
(2) Les activités hôtelières	
b) Les grandes masses budgétaires et leur évolution	38
(1) L'augmentation des dépenses à long terme	38
(2) La répartition des dépenses par mission	42
c) L'évolution des charges de personnel	48
d) L'aménagement et la modernisation des installations	55
e) Des frais immobiliers en rapport avec les obligations patrimoniales de la France	57

f) Des coûts par tête relativement importants	59
II. LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE COHÉRENCE	62
A. CHOISIR UNE LOGIQUE POUR LA VILLA MÉDICIS	63
1. L'impossible réforme	
a) L'écran protecteur des principes de liberté de création et d'élitisme républicain	
(1) Le mythe du concours	
(2) Un espace de liberté créatrice	
b) La « résistible » ouverture de la Villa	
(1) Un leitmotiv de tous les directeurs depuis les années 80	
(2) La lancinante question du « médiateur culturel »	
(3) L'échec du système des hôtes en résidence	
(4) Les difficultés inhérentes aux expositions de pensionnaires	
c) La faiblesse de la marge de manœuvre budgétaire	
(2) La fin des facilités en matière d'emploi	
(3) Les ressources propres facteur de précarité ?	
2. Une vocation rénovée pour la Villa : un impératif et une option	
a) Un impératif : faire de la Villa un outil privilégié de la coopération culturelle	02
européenne élargissant la mission « Malraux »	84
(1) Programmer des expositions grand public	
(2) Accueillir des résidents étrangers	
b) La Villa comme plate-forme avancée de l'action culturelle(1 ^{ere} possibilité)	
c) La Villa comme pôle d'excellence autonome de la création française (2 ^{eme} possibilité)	
B. EXPLORER QUELQUES PISTES DE REFORME	89
1. Méthode : dépasser les simples déclarations d'intentions	90
2. Fonctionnement : redéfinir le rôle des pensionnaires comme de la direction	
(1) Diversifier le statut des pensionnaires	
(2) Renforcer l'autorité du directeur et/ou les liens avec la France	94
(3) Envisager une évolution et une diversification du profil de l'équipe de direction à	0.4
moyen terme	
3. Recrutement : clarifier les règles du jeu	
(1) Rendre plus transparente la sélection ou officialiser le pouvoir discrétionnaire du jury	
(2) Exiger, en principe, un lien avec Rome ou la culture italienne	
(1) Coordonner la Villa avec les services culturels dépendant des Affaires étrangères	
(2) Établir des liens institutionnels ou personnels avec les grandes écoles d'art et les centres	103
de diffusion de l'art contemporain	104
EXAMEN EN COMMISSION	109
	107
OBSERVATIONS DE M. BRUNO RACINE, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE	، د د
FRANCE À ROME	111

ANNEXES	117
I. L'ÂGE D'OR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME	
1. Un privilège royal devenu mythe national et républicain	
a) Le désamorçage des critiques	
b) L'hymne au Génie français	
c) Un privilège démocratique favorable à la création	
2. Quelques voix dissonantes	124
II. LA VILLA ET SON IMAGE AUJOURD'HUI	
1. Le jugement des hommes de l'art	
a) Les responsables de Fonds ou de centres d'art contemporain	128
b) Un bilan flatteur	131
2. Humeurs et bonheurs des pensionnaires	134
3. Des échos littéraires entre aigreurs et déceptions	141
4. Le conseil d'administration comme chambre de doléances	148
a) Les revendications des pensionnaires	148
b) Quelques enseignements tirés de la lecture des conseils d'administration	149
III. LE RESEAU FRANÇAIS EN ITALIE 1. Une présence multiple	
2. Données financières	
2. Données financières 3. L'action de l'AFAA en Italie	
4. Le Centre Saint Louis	
5. Les Pieux établissements et l'ambassade de France auprès du Saint-Siège	
IV. LES MODÈLES DE RÉFÉRENCE	159
1. La «Villa Médicis Hors les murs» et les autres bourses du ministère des Affaires	1.50
étrangères	
(1) Vue d'ensemble des programmes.	
(2) La Villa Médicis Hors les murs.	
(3) La Villa Kujoyama	
(4) Les ateliers de la fondation PS.1 à New-York	
2. Le Château Solitude du Land de Bade-Wurtemberg	
(1) Modalités de la bourse	
(2) Procédures de sélection	
(3) Organisation administrative	
(4) Participation française	
3. La Casa de Velazquez	
(1) L'évaluation interne	171

(2) Présentation de la Casa de Velazquez	172
(3) Des problèmes de gestion proches de ceux de la Villa Médicis	
(a) La situation des chercheurs	174
(b) La situation des artistes	175
4. Les résidences d'artistes et d'écrivains en France	181
5. Le régime des bourses et des résidences à la Fondation Getty	185
6. Panorama des bourses et résidences de créateurs offertes par le ministère de la Culture	
dans les domaines couverts par la Villa Médicis	186
V. DOCUMENTS	196
1. Textes applicables	
a) Décret du 1 ^{er} octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à	
l'Académie de France à Rome	196
b) Décret 71-1140 du 21 Décembre 1971 portant application du décret du 1er octobre	
1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'académie de France à	
Rome.	197
c) Décret n° 86-233 du 18 février 1986 modifié fixant les conditions d'admission à	
l'Académie de France à Rome	
2. Règlement intérieur	
3. Directeurs de l'Académie de France à Rome 1961-2001	
4. Composition du Conseil d'administration	
5. Liste des présidents du Jury depuis 1990	
6. Liste des pensionnaires depuis 1968	
7. Résumé des recommandations du rapport de M. Michel Berthod (1990)	
8. Convention entre la ville de Paris et l'Académie de France à Rome	241
9. Convention d'accueil d'élèves (3ème cycle) de l'école du Louvre - Convention du 28 avril 1999	244
1999	
10. Convention entre la Delegation aux arts plastiques et l'Academie de France à Rome	
11. Leure au Deiezue aux aris piastiques à voire rapporteur special	232
VI. LISTE DES PERSONNES ENTENDUES PAR LE RAPPORTEUR	253

AVANT-PROPOS

1666 : Colbert crée l'Académie de France à Rome, alors capitale des arts ; 1804 le Premier consul la réinstalle, après sa dispersion et le pillage du Palais Mancini où elle résidait, à la «Villa Médicis » sur les hauteurs du Pincio ; 1968 : André Malraux tranche le lien entre l'Académie et l'Institut de France, supprime les prix de Rome, et confie au directeur d'alors, Balthus, des pensionnaires représentant les disciplines les plus variées, sur qui ne pèseront plus désormais, comme dans la morale de Jean-Marie Guyau, ni obligation ni sanction.

Telles sont les trois grandes dates qui ont jalonné l'histoire de cette étrange institution, la seule du genre qui dépende exclusivement du ministère de la Culture.

Rappeler ces faits, c'est éclairer les contradictions dans lesquelles elle baigne, et qu'elle arrive de plus en plus mal à résoudre.

Voici une « Académie » qui n'a plus de tradition à transmettre, qui groupe des lauréats sans aucun centre d'intérêt commun, et qui, même dans ses domaines d'excellence historique, musique et arts plastiques, ne saurait plus offrir ni références ni critères d'évaluation.

Qui invite, aux frais de la République, des artistes —au sens le plus large du terme— dans une capitale qui n'est plus, et depuis longtemps, un centre important de création (même à l'échelle de l'Italie). Où, par conséquent, seuls les historiens d'art et les restaurateurs de tableaux, qu'on a rajoutés à la liste, ont quelque profit intellectuel à tirer de leur séjour.

Qui dépend d'un ministère technique sans compétence diplomatique, dans une capitale où notre pays entretient déjà trois ambassadeurs (auprès de la République italienne, du Saint Siège et de la FAO), leur superposant ainsi en la personne du directeur de la Villa, une sorte de quatrième ambassadeur, celui de l'esprit – sans coordination avec le conseiller culturel de l'ambassade de France auprès du Quirinal, qui n'a d'ailleurs plus, à Rome, de centre culturel sous son autorité.

Ce directeur, chargé d'âmes, l'est aussi d'une « mission Malraux » - superposée à sa traditionnelle «mission Colbert », - qui est d'offrir à la société romaine les contreparties qu'elle attend de notre pays, compte tenu de sa présence immobilière sur le sol romain. Présence multiple, pesante, en effet : la Villa Médicis elle-même, dont le domaine s'étend en théorie jusqu'aux escaliers de la place

d'Espagne, les églises françaises gérées par les «Pieux établissements », dont celle, stratégique, de la Trinité des Monts, le Palais Farnese, enfin, notre ambassade, dont, il est vrai, notre pays n'est que locataire – jusqu'en 2025.

Pendant ce temps, le monde a changé : la dernière contradiction, et non la moindre, n'est pas celle qui existe entre la Villa, en sa solitude auguste, et pullulant autour d'elle, toutes les institutions chargées de proposer des stages et des résidences aux créateurs. Le modèle Médicis, qui avait peut-être un sens, à l'époque des prix de Rome – en dépit des aléas propres à tout concours, Debussy reçu, Ravel recalé – en a-t-il encore aujourd'hui ? Qui connaît les pensionnaires de la Villa ? Se connaissent-ils encore eux-mêmes ? Qu'il soit désormais proposé par le ministère des affaires étrangères des stages appelés «villa Médicis hors les murs », est assez révélateur et de l'évolution intervenue et de l'état de confusion intellectuelle où se trouve plongée notre politique d'aide à la création.

Enfin, il est clair que l'art tend à sortir de plus en plus du modèle francofrançais, qu'il n'est plus possible d'entretenir sur le sol d'un pays ami, ou plutôt d'une «République sœur », engagée dans la même aventure européenne que la France, une institution qui ne s'ouvre pas à une présence italienne – ce qui suppose l'esquisse d'une troisième mission, qu'on pourrait appeler « mission Chirac », pour reprendre les suggestions faites par le président de la République lors de son dernier voyage à Berlin, le 27 juin 2000.

Les enjeux financiers directs sont minces. Le budget de fonctionnement de la villa Médicis n'est que de 33 millions de francs - encore qu'on puisse s'interroger sur la « rentabilité » de certaines dépenses. A cela s'ajoute le coût de la remise en état du monument –près de 60 millions de francs depuis 1991- qui, même en terre étrangère (l'est-elle vraiment ?), fait partie du patrimoine national, géré à ce titre comme les monuments publics français –avec, bien sûr, les nécessaires consultations de l'administration italienne-... Un important programme de 40 millions de francs sur quatre ans est engagé, qui obligera à réduire considérablement le nombre des pensionnaires pendant quelque mois (cf. en annexe la lettre du délégué aux arts plastiques). Le moment est donc particulièrement bien choisi pour une réflexion collective, voire une remise à plat, auxquelles la Commission des finances du Sénat entend participer modestement par le présent rapport.

Bien que réduit à un lieu et à un établissement, le sujet pourrait se prêter à des développements historiques ou esthétiques infiniment ramifiés.

Pour échapper à cette tentation, votre rapporteur spécial se contentera, audelà de la gestion courante, du fonctionnement pratique et des modes de contrôles de la dépense, d'analyser, d'abord, quelques points problématiques relatifs aux rapports entre les disciplines, à la situation des pensionnaires - à leur statut juridique comme à l'équilibre actuel entre droits et obligations - à leur mode de recrutement

et, en particulier, au rôle de la délégation aux Arts plastiques, sans craindre d'évoquer une réforme radicale du concours actuel.

D'autres questions seront également abordées, toujours à travers leurs enjeux administratifs, concernant les liens de la Villa avec d'autres institutions ou procédures ayant le même objet, ainsi que sa capacité à organiser des expositions dans le sens d'une ouverture à la vie culturelle italienne susceptible d'aboutir à lui confier une sorte de « mission Chirac », sans s'interdire de réfléchir à cette occasion à ce que pourrait être le profil du directeur idéal.

La Villa Médicis est, au fond, une métonymie – figure de rhétorique où la partie désigne le tout, et le contenant le contenu. La Villa Médicis, contenant superbe, a-t-elle encore un contenu ?

PRINCIPALES PROPOSITIONS DU RAPPORTEUR

A l'occasion du programme de travaux qui doit être entrepris cette année et qui va conduire à la suspension du recrutement de nouveaux pensionnaires pour l'année 2001, votre rapporteur spécial souhaite que le Gouvernement entreprenne une réflexion sur les moyens de redonner sa cohésion interne à la Villa Médicis et de mieux l'intégrer à la vie culturelle internationale.

A cet égard, il a voulu, sur la base du constat budgétaire auquel il a procédé, évoquer quelques pistes s'inscrivant dans des options encore assez ouvertes :

Diversifier, sur le modèle de ce qu'on trouve dans certaines fondations américaines, le statut (et donc le mode de rémunération) des personnes en résidence à la Villa, qui pourraient aller de l'étudiant préparant sa thèse à des professionnels confirmés voire de haute notoriété, professeurs ou créateurs, en passant par des conservateurs ou assimilés désireux de bénéficier d'une année sabbatique.

Remplacer le système de concours de nature réglementaire par une sélection sur dossier, plus souple certes mais transparente, renforçant dans le jury l'influence du directeur et de ses conseillers et tenant compte, le cas échéant, de la personnalité des professionnels confirmés en résidence à la Villa.

Faire évoluer l'équipe de direction, sous l'impulsion d'un directeur, qui, comme par le passé, pourrait être, soit un artiste de renommée internationale, soit une personnalité à l'expérience reconnue en matière de grandes structures ou manifestations culturelles, en intégrant, au sein de l'équipe dirigeante, des professionnels des milieux de la création, afin de faciliter la réintégration des jeunes résidents au sein du circuit culturel national et international à l'issue de leur séjour.

Adapter la fonction dite « Malraux » de la Villa dans le sens plus d'une grande ouverture vers la population romaine, en organisant, notamment, des expositions grand public pouvant s'appuyer sur une meilleure articulation avec la politique menée par les organismes nationaux compétents, Réunion des Musées Nationaux et Association Française pour l'action artistique et, plus généralement, sur une coordination plus étroite entre la Villa et les services dépendant du Ministère des Affaires étrangères.

INTRODUCTION

La Villa Médicis coule, apparemment, des jours paisibles à l'ombre de ses légendaires pins parasols. Pourquoi donc venir troubler cette quiétude au nom de considérations financières hors de propos, alors que les enjeux financiers sont, comme on l'a mentionné, limités ?

La question mérite d'être posée. Et elle l'a été d'emblée dans une franchise d'expression qui mérite d'être saluée, par un ancien pensionnaire, aujourd'hui conservateur en chef d'un grand musée de province :

« Surtout laisser les pensionnaires travailler et éviter les commissions de réflexion, les enquêtes, les rapports. Les pensionnaires veulent travailler. Laissez-les. Certains s'adapteront, certains ne travailleront pas. Et alors? Laissez-les réagir, ils travaillent plus ou moins vite. Chacun réagit selon sa sensibilité. Que les pensionnaires se sentent bien. Mettez-les en confiance et n'introduisez pas la politique. »

Que vient faire la ou plutôt le « politique » dans cette affaire ? Sans doute pourrait-on répondre par une boutade, en disant que l'art est une chose trop sérieuse pour être laissée à la seule appréciation des professionnels. Plus sérieusement, votre rapporteur spécial n'a aucune intention de remettre en cause le principe de l'autonomie de la sphère culturelle, même s'il estime nécessaire d'en préciser la portée. Il n'appartient pas au « politique » de délivrer les diplômes ni de juger des qualités des artistes. En l'occurrence, il ne s'agit même pas, bien que cela eût été concevable, de s'efforcer d'évaluer l'efficacité de l'institution - c'est-à-dire d'évaluer l'apport des pensionnaires à la création et d'apprécier son rôle comme centre de rayonnement français à Rome - en faisant la synthèse des opinions d'experts, notamment internationaux.

Le propos de votre rapporteur spécial est, plus prosaï quement, de se placer sur le plan des procédures pour apprécier, au-delà des questions de régularité et d'opportunité financières, la cohérence des modes de sélection et du déroulement du séjour par rapport à d'autres procédures d'aides ayant une finalité analogue.

La Villa Médicis est une institution à part mais elle n'est pas seule de son espèce, ni en France ni dans le monde. Votre rapporteur spécial a cherché à la mettre dans son contexte institutionnel en considérant qu'elle prend place dans un ensemble d'aides à la création artistique ou à la recherche et qu'elle doit être comparée à ce qui est fait à l'étranger dans les mêmes domaines. A ce titre, il ne s'est pas contenté de se rendre sur place à Rome, il est allé aussi en Allemagne près de Stuttgart et en France même, à la Villa Arson, à Nice, où fonctionnent des organismes dont les finalités ne sont pas sans rapport avec ceux de la Villa Médicis,

sans considérer que ces déplacements aient épuisé une matière qui aurait sans doute justifié bien d'autres visites.

Par cette approche comparative, il ne s'agit pas d'apprécier la « productivité » - pour utiliser un concept délibérément provocateur dans le domaine culturel - de l'institution, mais de se demander si les investissements que la nation consent en faveur des pensionnaires, apparaissent justifiés relativement à d'autres formes d'aides de même objet.

Certes, certains souligneront qu'il est vain de chercher à évaluer l'efficacité d'un investissement dont le produit dépend du jugement des générations futures, ce qui, par définition, nous renvoie à un horizon séculaire.

Mais, une telle conception poussée à l'extrême paraît relever d'autant plus du sophisme qu'on pourrait l'appliquer à de nombreux domaines comme celui des acquisitions ou des aides à la création en général. Or, il faut bien procéder à des arbitrages, aujourd'hui, en dépit de l'information nécessairement incomplète sur le jugement dernier de la postérité.

Un regard extérieur est alors un élément qui peut se révéler utile, tant dans le diagnostic que dans les remèdes. Il peut nous aider à prendre conscience d'un malaise latent que les initiés ont tendance à ne pas voir, tant cet héritage reste encore nimbé du prestige de tous ceux qui ont fait la gloire de l'institution.

I. UNE INSTITUTION RENOVÉE EN MAL DE COHÉSION

Il y a une part de non dit au sujet de la Villa Médicis. Certains ont, semble-t-il, tendance à y voir une forme de survivance d'un autre âge, qui ne vaudrait pas la peine qu'on en parle, dans la mesure où elle ne nuit à personne ; d'autres, et ce sont sans doute les plus nombreux, la considèrent comme une manifestation éminente du génie français, qu'il serait à la fois sacrilège de critiquer et surtout dangereux, tant l'institution paraît finalement fragile. Pour vivre heureux, vivons sinon cachés du moins ignorés.

La Villa, comme on dit communément dans les milieux culturels, fait partie de notre patrimoine. La critiquer, voire simplement parler « vrai » à son sujet, non seulement n'est pas « culturellement correct », mais risque d'en menacer l'existence : se poser des questions serait, en particulier, inciter les Romains à remettre en cause la légitimité de l'occupation par la France d'une position éminente pour les besoins d'une institution en définitive désuète.

Tout se conjugue pour qu'on ne parle de la Villa qu'à demi-mot. Officiellement, tout va très bien. La mécanique est bien huilée depuis qu'André Malraux, profitant de son statut d'homme entré vivant dans l'Histoire, ne coupe en 1968 le cordon ombilical avec l'Académie des Beaux-Arts et n'adjoigne à la mission traditionnelle de formation de nos élites créatrices, dite « Mission Colbert », celle de vitrine en Italie de la culture française, dite désormais « Mission Malraux ».

La réalité est moins simple. A côté d'appréciations favorables, on voit se multiplier les motifs d'insatisfaction parmi les pensionnaires, révélateurs de difficultés de fonctionnement de l'institution.

Votre rapporteur spécial s'est efforcé d'évaluer l'image de la Villa en procédant à l'audition d'une vingtaine de personnalités des milieux de l'art et en lançant une enquête auprès de ceux des anciens pensionnaires, dont il a pu se procurer l'adresse.

Il en ressort que toutes les critiques qu'a pu recueillir votre rapporteur spécial, portent rarement sur le principe de l'institution. La Villa est bien un nouveau mythe fondateur de notre état culturel, largement au-dessus de tout soupçon.

Au contraire, nombre de pensionnaires se sont inquiétés d'une initiative, considérée au sens propre du terme comme iconoclaste.

Laissez la vivre en paix, telle est, en substance, l'invitation qu'a fréquemment reçue votre rapporteur spécial et qui, selon lui, révèle un attachement sincère à l'institution dans son organisation actuelle, mais également une volonté de préserver une tradition, perçue moins comme un privilège que comme un îlot de bonheur, épargné comme par miracle par le productivisme ambiant.

La réforme de 1971 apparaît, du fait même de la personnalité de son inspirateur, comme incontestable. Et pourtant, si elle a permis la survie de l'institution, c'est au prix d'un fonctionnement qui a perdu une bonne part de sa cohérence, et qui semble assurer difficilement l'articulation entre les fonctions assignées à l'organisme.

Ces problèmes fonctionnels se traduisent, au niveau financier, dans un système qui, s'il fonctionne de façon globalement régulière, entraîne des coûts que l'on peut considérer comme non négligeables, si on les compare à ce que l'État fait dans d'autres domaines pour soutenir la création.

1. La réforme de 1971 : un succès officiellement non contestable

Aujourd'hui, une révolution complète s'est produite. Loin d'être associée, au moins dans les milieux culturels, à l'idée d'académie et donc de conformisme, la Villa Médicis, grâce à la réforme voulue par André Malraux mais mise en œuvre par Jacques Duhamel, s'est trouvée la vée de son péché originel d'académisme.

La réforme de 1971 constitue à bien des égards un renversement par rapport au système antérieur. La Villa voit ses missions élargies, tandis qu'il n'y a plus de «prix de Rome », mais de simples pensionnaires, largement dégagés des contraintes autrefois attachées à leur qualité de lauréat.

Corrélativement, l'Académie des Beaux-Arts perd son rôle prépondérant, pendant que l'on assiste, progressivement, à la montée en puissance l'administration du ministère de la culture, aujourd'hui incarnée par la Délégation aux arts plastiques.

a) Deux missions théoriquement complémentaires

La plaquette distribuée aux candidats constitue la meilleure présentation du rôle de la Villa Médicis.

D'emblée, on voit que sa vocation se définit désormais par deux missions complémentaires :

- 1) offrir la possibilité à des artistes et à des spécialistes français de se perfectionner dans leur discipline au contact des réalités italiennes tant présentes que passées ;
- 2) stimuler les relations et les échanges culturels entre l'Italie et la France. Les grandes expositions, les concerts publics réalisés en collaboration avec des organismes publics italiens, mais aussi avec la participation des pensionnaires de l'Académie, illustrent particulièrement ce double but d'une institution largement ouverte à l'esprit européen.

Il y a donc désormais coexistence entre deux missions : la mission dite « Colbert » d'aide aux artistes auxquels on permet donc « de se perfectionner au contact des réalités italiennes » et la mission dite «Malraux », qui comporte l'organisation de manifestations culturelles, de grandes expositions ou de concerts.

Il est prévu que ces manifestations pourront associer des pensionnaires, ce qui souligne le caractère complémentaire de ces deux missions.

On note également que la Villa est ouverte à des « professionnels » - le mot est important car celle-ci accueille non pas des étudiants, mais des personnes déjà engagées dans la vie professionnelle et recherchant à Rome un complément d'expérience, un perfectionnement de formation ou la poursuite d'une recherche dans le cadre du dialogue franco-italien.

Les candidats doivent être âgés de plus de 20 ans et de moins de 35 ans, cette limite d'âge ayant varié avec le temps et ayant même été supprimée pendant quelques années. 1

Les candidats doivent déposer un dossier artistique comportant une note et des documents illustrant leur travail.

b) Une organisation administrative classique

Le fonctionnement de la Villa Médicis est encore régi par le décret modifié n° 71-1140 du 21 décembre 1971 « portant application du décret du 1^{er} octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'académie de France à Rome ».

¹ Limites d'âges pour le concours de la Villa Médicis

Limites d'ages pour le c	oncours de la VIIIa Medicis
Décret du 16/09/70	20 ans à moins de 30 ans
Décret du 26/04/72	20 ans à moins de 33 ans
Décret du 27/07/79	20 ans à moins de 33 ans
Décret du 10/06/83	20 ans à moins de 35 ans
Décret du 31/01/85	20 ans sans limitation d'âge
Décret du 18/02/86	20 ans sans limitation d'âge
Décret du 26/11/86	20 ans à moins de 35 ans

Établissement public à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière placé sous la tutelle du ministre de la culture, l'Académie de France à Rome, qui a son siège à la Villa Médicis, a pour mission principale « de favoriser la création artistique et littéraire dans tous ses domaines, le perfectionnement dans les disciplines appliquées à la création artistique et littéraire ainsi que dans l'histoire de l'art, plus particulièrement pour la période s'étendant de la Renaissance à nos jours.

Elle participe aux échanges culturels et artistiques. Elle organise des expositions, des concerts, des projections cinématographiques, des colloques ou séminaires sur des sujets relevant des arts, des lettres et de leur histoire ».

Le texte du décret précise que l'Académie accueille « de jeunes artistes ou chercheurs pour leur permettre de poursuivre leurs travaux, études et recherches et d'acquérir un complément d'information »

L'organisation administrative repose sur un conseil d'administration de douze membres, nommé pour quatre ans, présidé par un conseiller d'État et comportant trois fonctionnaires désignés sur proposition du ministre des affaires culturelles, en l'occurrence le délégué aux arts plastiques, le directeur de l'architecture et du patrimoine et le directeur de l'administration générale, trois fonctionnaires désignés sur proposition des ministres de l'éducation nationale, des affaires étrangères et des finances, cinq personnalités, enfin, choisies sur proposition du ministre de la culture.

Depuis un décret de 1982, deux représentants des pensionnaires assistent aux délibérations du conseil d'administration avec voix consultative.

Le directeur de l'Académie de France est nommé par décret sur proposition du ministre chargé des affaires culturelles. Il ne peut être maintenu en fonction plus de 10 ans.

Il est assisté d'un secrétaire général nommé par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles, ainsi que d'un chargé de mission responsable de la section Histoire de l'art, qui peut être nommé pour 3 ans, renouvelable une fois.

L'effectif des pensionnaires est réglementairement fixé à 25. Il est, budgétairement, de 22 et l'effectif réel se situe ces dernières années autour de 20.

Evolution du nombre de pensionnaires par discipline et durée moyenne des séjours

Année	Litté	rature	Archit	ecture		sique		ographie		lastiques		ıration		re de l'art	-	graphie	Cir	Cinéma		sign	Total bourses ouvertes
	Nbre	Durée mois	Nbre	Durée mois	Nbre	Durée mois	Nbre	Durée mois	Nbre	Durée mois	Nbre	Durée mois	Nbre	Durée mois	Nbre	Durée mois	Nbre	Durée mois	Nbre	Durée mois	
1990	1	12	1	12	1	18			1	12	1	6	1	6	2	6	5	6			12
1991	2	12	1 1	12 6	2	18	1	6	5	12	1	6	5	12	2	12	3	6	1	6	21
1992	3	12			1	6	1	12	5	12	1	12	4	12	2	12	3	6			22
					2	18											1	12			18
1993	1	12			2	18	1	12	3	12			6	12	1	12	4	12	1	12	20
1994	2	12	2	12	2	24	1	6	1	12	1	12	4	24	3	12	1	12			
			1	24									1	6							
1995	1	12			1	24	1	12	2	12			1	12			1	12			
	1	6							1	6	1	18	1	24	1	6	1	6	1	12	13
1996	2	12			3	24	2	6	2	12	2	12	3	24	1	12	1	12	1	12	
											1	6									19
1997	1	12	1	12	1	24	1	12	3	12	1	12	2	24	1	12	2	12	1	24	
											1	24									15
1998	1	12	2	12	1	24	1	12	3	12	1	12	3	24	1	12	1	6			
									1	6			_1	24							17
1999	1	12	2	12	2	18	2	6	3	12	1	12	2	12			1	6			
			1	6					1	6			1	6							17
2000	2	12	1	12	2	18			3	12	1	12	3	24	1	6	2	6	2	12	
									1	6									2	6	17

Nota : le nombre de bourses ouvertes est inférieur à celui des pensionnaires en résidence au cours de l'année considérée, du fait qu'un certain nombre de pensionaires bénéficient d'une bourse d'une durée supérieure à douze mois.

Le Titre III est relatif à l'organisation financière. Il prévoit, notamment, que les ressources de l'établissement comprennent :

- 1° des subventions de l'État et des autres collectivités publiques,
- 2° les droits d'entrée.
- 3° le produit des biens et intérêts des ressources propres de l'Académie.

Ces ressources permettent de couvrir les charges de l'établissement, c'est-à-dire toutes les dépenses nécessaires à son activité, les frais de personnels, de fonctionnement et d'équipement.

L'établissement qui est doté d'un agent comptable, est soumis à un contrôleur financier, ainsi qu'aux vérifications de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles.

Le régime d'admission est fixé par le décret modifié n° 86-233 du 18 février 1986. Ce décret précise que les candidats se répartissent en deux sections :

- arts plastiques, architecture, musique, lettres, cinéma et télévision, photographie ;
 - histoire de l'art, restauration des oeuvres d'art ou des monuments.

Il est précisé que les candidats au titre de l'histoire de l'art doivent justifier des qualifications voulues pour collaborer sous la direction d'un chargé de mission à l'accomplissement d'un programme commun d'études et de recherches intéressant principalement les rapports entre la France et l'Italie.

Il indique également que le nombre de bourses offertes chaque année aux candidats est fixé par arrêté du ministre chargé de la culture sans que le nombre des historiens et des restaurateurs d'art puisse dépasser la moitié du nombre des pensionnaires séjournant à la Villa au titre de la première section.

Il prévoit enfin en son article 10 que les pensionnaires sont nommés par décision du ministre pour une durée maximale de 24 mois – en application du décret n°93-1276 du 2 décembre 1993 modifiant la formule antérieure de 6,12 ou 18 mois non renouvelable, selon les termes du décret n°90-831 du 19 septembre 1990.

c) Des pensionnaires apparemment privilégiés

En principe, les pensionnaires bénéficient d'une position enviable dans la mesure où les contraintes, au demeurant bien légères, prévues par le règlement, semblent largement théoriques.

Toutefois, sur le plan strictement matériel, les témoignages historiques comme un examen des conditions effectives de séjour et, surtout, de retour conduisent à nuancer cette appréciation, en considérant comme non dénuées de fondement un certain nombre de revendications des pensionnaires.

(1) Un statut juridique ambigu

La situation juridique des pensionnaires est très particulière. Il n'existe pas de statut du pensionnaire, qui n'est ni boursier, ni contractuel, ni salarié de l'État.

Pour l'ensemble des démarches administratives notamment vis-à-vis des organismes sociaux et des assurances, les pensionnaires sont souvent confrontés à des difficultés pratiques, évoquées lors du conseil d'administration du 3 juillet 1999. La direction de l'administration générale du ministère de la culture estime que la solution ne peut résider dans la création d'un statut de pensionnaire.

Les années passées à la Villa entrent en compte pour le calcul de l'ancienneté des fonctionnaires, à condition que ceux-ci obtiennent leur détachement de leur administration d'origine auprès de l'établissement public Académie de France à Rome, pour la durée de leur séjour.

(2) Des conditions matérielles théoriquement favorables

L'article 4 du décret n° 86-233 du 18 février 1986 prévoit que les candidats se présentant pour être pensionnaires à l'Académie de France à Rome, doivent souscrire une déclaration selon laquelle ils s'engagent à observer le règlement intérieur de l'Académie.

Ce règlement, dont le texte actuel a été approuvé le 3 juillet 1999 par le conseil d'administration, vise à clarifier et à faciliter les conditions de séjour et de travail des pensionnaires à la Villa Médicis.

(a) Les modalités de rémunération

L'article 4 précise la situation financière et fiscale des pensionnaires. Ceux-ci bénéficient pendant la durée de le ur séjour d'une rémunération principale, d'une indemnité de résidence et, éventuellement, de majorations familiales.

¹ Il y a en outre une grande différence entre les pensionnaires qui ont la chance d'habiter « Neuilly » - pour reprendre le jargon traditionnel des pensionnaires -, s'agissant des logements côté jardin, et les autres, moins heureux, qui sont logés au « Château » mais sur la « passerelle », voire à « Sarcelles », un ensemble de pavillons de construction récente.

L'indemnité de résidence est, pour reprendre les termes mêmes du règlement, «destinée à compenser toutes les dépenses d'ordre privé et liées à l'expatriation, à contribuer à l'équipement complémentaire du logement, sommairement meublé qui est mis à la disposition des pensionnaires et à permettre à ces derniers de financer les acquisitions nécessaires à l'ordinaire de leurs travaux et recherches personnelles ».

La rémunération -versée sur un compte en francs français auprès d'un établissement bancaire romain- est exclusive de toute autre rémunération impliquant un lien de dépendance vis-à-vis d'un employeur. Déclarée à l'administration fiscale pour ce qui concerne sa partie principale, elle est égale pour ce qui concerne la rémunération principale au traitement d'un professeur bi-admissible à l'agrégation à l'échelle de début, en application d'un arrêté du 1^{er} février 1972.

L'article 5, qui est relatif aux problèmes de sécurité sociale et de santé, prévoit que les pensionnaires indiquent à l'agent comptable le régime de sécurité sociale dont ils relèvent (régime général, AGESA, Maison des artistes, etc) et s'ils souhaitent le maintien de cette affiliation.

Il est indiqué également que la souscription d'une protection complémentaire par une mutuelle ou une assurance personnelle est vivement recommandée, l'Académie ne pouvant prendre en charge les dépenses liées à des difficultés de santé d'un pensionnaire ou d'un membre de sa famille.

(b) Les conditions de séjour

Les articles premier et 2 fixent les modalités pratiques du séjour et, notamment, les conditions de remboursement des voyages et déménagements. On note que les pensionnaires sont remboursés de leur voyage aller et retour de leur lieu de résidence en France sur la base du tarif T3 wagons-lits de seconde classe. Quant au déménagement, seul le retour est remboursé selon des conditions fixées par le décret n° 86-416 du 12 mars 1986, ce qui à titre d'exemple permet à un célibataire de prétendre à une somme de l'ordre de 5.300 francs.

Les articles 6, 7 et 8 sont relatifs aux questions de situation familiale et de logement. L'attribution des logements et des ateliers est faite par le directeur. Elle tient compte de la situation familiale des pensionnaires. Ceux-ci sont responsables du maintien en bon état des lieux ainsi que du matériel éventuellement mis à leur disposition. Il est précisé que l'Académie ne peut être tenue pour responsable des vols et dégradations, contre lesquels les pensionnaires doivent être assurés individuellement.

Les photographes ont à leur disposition un laboratoire photo, les compositeurs un laboratoire électroacoustique et les graveurs un atelier de gravure. Les pensionnaires plasticiens peuvent par ailleurs bénéficier des services de la

menuiserie de l'Académie, qui exécutent les travaux en leur communiquant le devis d'achat de bois qui sera à leur charge. Il est précisé «que tous les achats et fournitures (produits photo, papier à musique et cassettes, toiles et peinture, etc.) sont à la charge des pensionnaires, la bourse qu'ils perçoivent étant notamment destinée à leur permettre de faire face à ce type de dépenses ».

L'article 16 est relatif à la participation des pensionnaires aux activités culturelles. L'article 4 du décret n° 86-233 du 18 février 1986 prévoit que les pensionnaires s'engagent à participer, selon des modalités à définir en accord avec le directeur, aux activités d'échanges culturels et artistiques organisées dans l'Académie.

En ce qui concerne les historiens d'art, l'article premier du décret susmentionné prévoit que ceux-ci doivent collaborer, sous la direction du chargé de mission histoire de l'art, « à l'accomplissement d'un programme commun d'études et de recherches intéressant notamment les rapports entre la France et l'Italie ».

L'article 17 concerne la présentation des travaux des pensionnaires. Sous la responsabilité d'un commissaire, il est prévu que les pensionnaires plasticiens et photographes participent à une exposition collective présentée à la Villa Médicis. Cette possibilité est également offerte aux architectes designers ou scénographes.

Les compositeurs sont invités à présenter leurs travaux au cours d'un ou plusieurs concerts, qui font l'objet d'une ligne budgétaire individualisée.

Les historiens d'art et les restaurateurs peuvent être amenés à participer à la préparation d'une exposition, d'un colloque ou d'une publication. Tous les pensionnaires peuvent bénéficier d'une fiche individuelle sur le site Internet de la Villa Médicis.

L'article 19 régit les modalités d'insertion dans la vie culturelle italienne. Il prévoit des cours d'italien, ainsi que la possibilité pour les pensionnaires de demander à la direction de les aider à obtenir les autorisations nécessaires pour l'accès à des bibliothèques spécialisées ou à des lieux habituellement fermés au public.

L'article 20 concerne la bibliothèque, qui est ouverte tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

L'article 21 prévoit l'obligation pour les pensionnaires de déposer à la bibliothèque un exemplaire de chacun des livres, catalogues, disques ou articles qu'ils ont publiés ou qui leur ont été consacrés avant leur arrivée à la Villa. Ils sont tenus de continuer à le faire pour tout ce qui pourrait avoir été publié pendant leur séjour et fortement incités à continuer les dépôts pour ce qui serait fait après leur départ.

Le même article prévoit également que « les pensionnaires plasticiens et photographes sont informés de la procédure d'acquisition d'oeuvres d'art par le Fonds national d'art contemporain ».

Il est en outre indiqué que « d'une manière générale, les pensionnaires sont incités à continuer à informer l'Académie de leurs activités après la fin de leur séjour à la Villa, à lui communiquer leurs changements d'adresse et à faire mention de leur qualité d'ancien pensionnaire de la Villa Médicis à l'occasion de leurs futurs concerts, expositions ou publications ».

A l'article 22, il est traité des rapports avec la direction. On y remarque que « chaque pensionnaire est invité à prendre régulièrement rendez-vous avec le directeur ou le secrétaire général, et le chargé de mission pour l'histoire de l'art en ce qui concerne les historiens d'art et les restaurateurs, pour faire le point sur l'état d'avancement de ses travaux et étudier les dispositions à prendre pour permettre la réalisation de son programme de travail dans les meilleures conditions ».

Il est, de plus, prévu « que les pensionnaires sont tenus de remettre au directeur, dans le mois qui suit la fin de leur séjour à l'Académie, un rapport de fin de séjour, de deux à dix pages, dans lequel ils indiquent, en bénéficiant de la confidentialité requise, ce que leur a apporté leur séjour à la Villa Médicis et ce qui leur paraît devoir être amélioré dans le fonctionnement de l'Académie. Ces rapports sont tenus à la disposition du président du conseil d'administration ».

Par ailleurs, le chargé de mission pour l'histoire de l'art adresse chaque année au directeur un rapport sur l'activité des historiens d'art et des restaurateurs, qui est communiqué au président du jury et au président du conseil d'administration.

Enfin, les pensionnaires élisent des délégués qui assistent au conseil d'administration avec voix consultative et participent tous les deux mois à une réunion avec la direction.

Les articles 23 et 24, en dernier lieu, traitent des questions de discipline. Sauf autorisation exceptionnelle, écrite et préalable, les pensionnaires ne peuvent s'absenter que pour de courtes périodes et en le signalant par avance à l'administration. Il est prévu que « des absences trop longues ou trop fréquentes peuvent entraîner la suppression du versement de l'indemnité de résidence, voire la radiation du pensionnaire par décision de la commission de discipline ». Les pensionnaires se rendant coupables d'infractions à la discipline, à l'honneur et à la probité comparaissent devant un conseil de discipline présidé par l'Ambassadeur de France en Italie et composé également du consul général de France, du directeur de l'Académie et du secrétaire général.

Le bref rappel ci-dessus démontre que le règlement intérieur comporte a priori des règles suffisamment rigoureuses pour garantir un certain équilibre entre les droits et les devoirs des pensionnaires et, notamment, assurer que par le jeu des rapports, des rendez-vous périodiques, voire des sanctions, le pensionnaire soit incité à tirer le meilleur parti pour lui-même et pour la Villa de son séjour romain.

Si l'on a pu douter de l'efficacité de l'institution, c'est précisément comme l'a fait d'ailleurs la Cour des comptes - qui regrette dans ses conclusions «l'absence de contrôle de la direction de l'AFR sur l'activité des pensionnaires » -, parce que tout cet arsenal d'obligations et d'incitations est largement théorique transformant manifestement, au moins pour les pensionnaires de la première section, une retraite studieuse en abbaye de Thélème.

2. Une situation en marge désormais plus subie que voulue

Une grande part de l'insatisfaction des pensionnaires résulte sans doute à la fois du décalage de la fonction de la Villa par rapport à son environnement culturel et de l'ambiguï té des aspirations des pensionnaires qui veulent et ont besoin d'être à la fois dans et hors le monde de la création, en dépit des efforts de la direction de la villa pour les ouvrir sur les réalités italiennes.

Persuadé qu'il s'agissait là d'un préalable à toute réflexion sur l'avenir de l'institution, votre rapporteur spécial a considéré qu'il fallait essayer d'esquisser l'image qu'avait la Villa dans l'esprit de ses anciens pensionnaires, comme dans celui des principaux acteurs du monde de l'art.

Pour y parvenir, il ne s'est pas contenté d'interroger des personnalités des mondes de l'art à l'occasion des auditions organisées au Sénat. Il a cherché à obtenir le témoignage de personnes intéressées par la Villa au moyen de questionnaires écrits de nature à élargir le champ d'investigation et donc la signification des opinions recueillies. Dans l'un et l'autre cas, votre rapporteur spécial s'est efforcé de poser des questions aussi simples et ouvertes que possible, au risque de susciter chez certains des observations sur la pertinence d'une approche aussi rudimentaire.

Tant en ce qui concerne les anciens pensionnaires que les acteurs institutionnels, les limites de l'exercice sont évidentes.

D'une part, la Villa est une institution sans mémoire et l'on n'a pas pu disposer de fichier à jour permettant d'atteindre la majorité des anciens pensionnaires. La liste fournie, déjà incomplète, comportait les adresses des pensionnaires à l'époque où ils séjournaient à la Villa, c'est dire que le taux de retour « inconnu à l'adresse indiquée » a été très important, de l'ordre de la moitié des envois. Enfin, un certain nombre d'anciens pensionnaires n'ont pas répondu, soit par manque d'intérêt pour la démarche, soit en raison d'un emploi du temps professionnel trop chargé.

De la quarantaine de réponses reçues mais aussi de l'analyse du rapport commandé à une universitaire, Madame Françoise-Claire Prodhon par la délégation aux Arts plastiques au début des années 1990, il ressort que si la Villa Médicis est perçue comme une institution positive par la quasi-totalité d'entre eux, surtout avec le recul du temps, les pensionnaires artistes -car ce n'est évidemment pas le cas des historiens d'art- ressentent de façon très aiguë un isolement géographique certes, mais aussi fonctionnel, en dépit du souci affiché de retour sur soi.

¹ Aux anciens pensionnaires, il était ainsi posé deux questions :

¹⁾ que vous a apporté, d'un point de vue professionnel et humain, votre séjour à la villa Médicis?

²⁾ dans quel sens estimez-vous nécessaire (en fonction de vos souvenirs de pensionnaire, mais aussi avec le recul de votre expérience professionnelle), de faire évoluer l'organisation de la villa pour en faire un outil plus efficace au service de la création et du progrès des connaissance ?

Aux responsables de l'action culturelle, et plus généralement aux acteurs de la création contemporaine, il a été posé deux questions :

¹⁾ avez-vous, à l'occasion de vos activités professionnelles, eu des contacts avec des artistes anciens pensionnaires de la Villa Médicis ? quel vous semble avoir été l'apport d'un séjour à Rome dans l'évolution de l'artiste ?

²⁾ le système de résidence à la Villa Médicis (et d'une façon générale le système des aides directes aux artistes) : résidence, bourse, etc...) vous paraît-il de nature à favoriser la création artistique en France, et dans quelles directions vous semble-t-il éventuellement souhaitable de le faire évoluer ?

a) Le souhait ambigu d'un moment de respiration

L'analyse des réponses montre d'abord que, pour de nombreux pensionnaires, notamment pour ceux des générations les plus anciennes, le séjour à la Villa constitue une expérience unique, un moment de respiration dans leur carrière, des temps heureux, dont ils sont sincèrement reconnaissants à la République.

L'un parle d'une « possibilité de faire le point, de reprendre [son] souffle » ; une autre déclare : « libérée de tout souci matériel, j'ai pu pendant ce laps de temps travailler de façon intensive, loin de toute dispersion. Je dois dire que je vis encore aujourd'hui sur cet acquis et que je n'ai toujours pas épuisé les trésors accumulés. Grâce à ce séjour de longue durée, je me sens depuis lors chez moi à Rome lorsque j'y retourne, je sais où et comment chercher. D'un point de vue humain, j'ai surtout aimé côtoyé peintres, sculpteurs, écrivains et compositeurs. Des amitiés se sont tissées pour la vie ».

Les thèmes de la durée, du temps que l'on a devant soi pour se pencher sur son art, reviennent également de façon fréquente :

- l'un estime que, «pour que la Villa soit un outil efficace pour la recherche et la création, il faut de la durée, du calme et du silence. Faire défiler les pensionnaires tous les six mois dans ce lieu, c'est le transformer en hôtel de luxe, rien de plus. Pas d'imprégnation du lieu, plus de transmission de la mémoire du lieu, plus le temps de se concentrer et de travailler!»;
- un autre affirme « qu'il faut absolument conserver l'institution et ne pas raccourcir la durée de séjour des pensionnaires. La durée de deux ans doit être... maintenue, pour les artistes qui ont le temps de créer quelque chose, et peut-être encore plus pour les historiens de l'art. C'est en effet durant la seconde année que, généralement, on met le mieux à profit le séjour à Rome. »

Dans cette perspective, il est vrai qu'une des justifications de la résidence réside moins dans la capacité à entrer en contact avec d'autres artistes, - même si l'aspect pluri-disciplinaire du séjour n'est en général pas négligé - que dans la possibilité de vivre « une parenthèse », un moment extrêmement propice au travail car hors de toutes contraintes temporelles et matérielles. L'idée est alors d'offrir à chaque pensionnaire «l'occasion unique d'entamer une réflexion de fond », de se ressourcer en disposant de temps pour le faire.

b) Une Villa Hors le monde/Une Villa dans ses murs

Et pourtant, les souhaits, formulés par les nouvelles générations de pensionnaires, procèdent également d'une réelle volonté de participer à la vie de la Villa et de tirer pleinement parti du séjour à Rome. Cette insistance sur l'aspect durée et cette volonté de se donner du temps n'a d'égale chez les pensionnaires que celle de rester en prise avec le monde de la création.

A cet égard, la revendication avancée par les artistes plasticiens de pouvoir disposer d'un chargé de mission pour les créateurs comme il en existe un pour l'histoire de l'art, comme celle, déjà ancienne, de meilleures conditions d'exposition de leur travail, témoignent de leur volonté de rester en contact avec l'extérieur.

D'une façon générale, comme le souligne très nettement Françoise-Claire Prodhon, la plupart des pensionnaires considèrent que l'Italie ne constitue pas une fin en soi. Elle note même que les plasticiens et les cinéastes sont très réservés sur la situation actuelle dans leur discipline et que, en ce qui concerne les arts plastiques, l'Italie n'est plus à la pointe ni de la création, ni du marché d'aujourd'hui.

Il y a là des jugements que l'on peut sans doute contester mais qui traduisent la perception de leur séjour par un nombre non négligeable de pensionnaires.

De ce point de vue, il faut d'ailleurs bien admettre que Rome a depuis de nombreuses années cédé la place à d'autres métropoles Paris d'abord, New-York ensuite, sans qu'aujourd'hui on sache dans un monde plus global où se situe véritablement le pôle de création le plus actif. La certitude est en tous cas négative. Il n'est pas à Rome.

Certes, on trouve bien à Rome des artistes de niveau mondial tels Cy Twombly ou Joseph Kosuth. Mais, force est de constater qu'il n'y règne pas ce bouillonnement, cette effervescence propice à la création.

Il y a des artistes, il y a des galeries, il y a des critiques, qui vivent ou qui passent à Rome, mais, semble-t-il, ils ont les yeux tournés ailleurs, que ce soit New-York, Berlin ou ces grandes foires internationales que l'on trouve maintenant à Bâle ou à Cassel.

Bref, Rome ne bénéficie pas – et il est vrai que cela ne date pas d'aujourd'hui - de cet « *effet de place* », qui lui assurerait naturellement un effet d'attraction suffisant sur les mondes de l'art qu'il s'agisse des artistes, des critiques, des marchands ou des collectionneurs.

c) Des pensionnaires hors circuit?

Cet isolement géographique a pour corrélat un isolement fonctionnel. Les pensionnaires sont pour ainsi dire déconnectés des mondes de l'art. Ils sont coupés des marchands susceptibles de s'intéresser à eux, des conservateurs capables de les exposer, et des collectionneurs désireux de les acheter.

Les directeurs de la Villa se sont efforcés de remédier à cette déconnexion en faisant venir à la Villa un certain nombre de personnalités.

Mais il ne s'agit là que d'opérations ponctuelles, d'une forme « d'importation nécessairement coûteuse en temps comme en argent ». Le pensionnaire qui veut rester « branché », doit nécessairement déployer des efforts pour garder le contact avec les personnes qui s'intéressent à son travail, au risque de passer beaucoup de temps en dehors de la Villa et de remettre en cause la légitimité même de la résidence dont il bénéficie. On ne compte d'ailleurs plus les allusions dans les confidences ou les souvenirs des uns ou des autres à ces pensionnaires que l'on ne voyait pas ou peu à la Villa, sans que l'on sache s'il s'agit de cas marginaux ou de comportements fréquents.

Les revendications récurrentes des pensionnaires dont se font l'écho les débats du conseil d'administration, apparaissent alors comme l'expression de l'ambiguï té de leurs aspirations et d'une espèce d'attitude facile, voire contradictoire, qui leur fait espérer avoir le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire bénéficier à la fois de la sérénité de l'isolement et des bénéfices du bouillonnement. Il est vrai que les pensionnaires à qui l'on offre déjà le gîte et le couvert, peuvent donner parfois l'impression d'en vouloir encore plus et que le climat créé par la Villa suscite naturellement une mentalité d'assisté voire «des comportements d'enfants gâtés », selon la formule d'un ancien président du conseil d'administration.

3. Un fonctionnement dualiste

La complémentarité affirmée dans les textes officiels et la plaquette reste plus qu'incertaine dans les faits : Malraux et Colbert ne font pas toujours bon ménage, tandis que les services culturels des ambassades et la Villa coexistent plus qu'ils ne coopèrent.

a) Malraux et Colbert côte à côte et parfois dos à dos

Il suffit pour prendre la mesure de la laborieuse articulation des deux missions de la Villa de se reporter aux séances des conseils d'administration, dont certaines donnent l'occasion aux représentants des pensionnaires d'exprimer leurs doléances.

La réforme de 1971 n'a pas amélioré les relations entre les pensionnaires et l'administration, qui, historiquement, n'ont jamais été faciles. Même au XIXème, l'âge d'or de la Villa, celle-ci ne manquait pas d'être accusée d'incompréhension vis-à-vis des aspirations légitimes des artistes.

Aujourd'hui, le manque d'écoute reprochée globalement à l'administration, ne s'est jamais exprimé aussi vivement qu'à l'occasion des tentatives d'ouverture à la hussarde de la Villa.

Selon M. Jean-Paul Goux, «le mot d'ordre du directeur, au temps de mon séjour, était d'ouvrir la Villa à la ville et au monde... Point de vue d'administrateur culturel qui pense les fonctions de son institution en termes d'économies culturelles, d'activités visibles et médiatisables, en nombre d'activités produites, de sponsors et de visiteurs. La Villa a-t-elle besoin de ces artistes ou ceux-ci sont-ils seulement des parasites déplaisants, les restes encombrants d'un passé avec lequel il faudrait rompre ?... Le rôle de la Villa -rôle unique- que ne peut jouer pour les écrivains, aucune des innombrables résidences d'écrivains, multipliées depuis quelques années à des fins très précisément fonctionnelles - devrait être de servir les artistes qu'elle accueille et de ne s'en servir qu'en les faisant valoir : la Villa sait organiser un concert ou une exposition pour connaître les oeuvres des musiciens ou des plasticiens, qu'a-t-elle fait ou que fait-elle pour les pensionnaires écrivains dans le temps où ils y séjournent et dans le temps où ils l'ont quittée ? ».

La direction est traditionnellement considérée par les pensionnaires comme accordant plus d'attention à la mission Malraux qu'à la mission Colbert. Il y a eu là, parfois, dans le passé une volonté de privilégier une fonction par rapport aux autres. Mais, il faudrait plus généralement y voir un réflexe normal consistant à accorder plus d'attention à ce qui dépend directement de vous : or, manifestement, les directeurs ont plus d'influence sur la politique d'exposition que sur la nature du recrutement, en dépit du statut apparent qui est le leur au sein du jury. On reviendra sur ce point essentiel.

b) Le décalage entre artistes et historiens

Au-delà de ces demandes, il y a une démarche logique : les pensionnaires veulent des meilleures conditions de travail pour créer, diffuser et garder une trace de leur production. A cet égard, les pensionnaires créateurs ont le sentiment d'être moins bien traités que les historiens d'art ou, dans une certaine mesure, les musiciens.

Il y a une **disparité** évidente de situation **entre les pensionnaires à carrière et ceux qui n'en ont pas**, entre ceux qui sont protégés et ceux qui ne le sont pas, sans que cette disparité se réduise à l'opposition entre les fonctionnaires -ou les futurs fonctionnaires- et les autres. Les premiers font lors de leur passage à la villa un investissement dont ils vont tirer profit immédiatement - finir une thèse, acquérir un capital de connaissances initial - et tout au long de leur carrière avec la notoriété et les relations qu'apporte en général le statut d'ancien pensionnaire ; les seconds retirent de leur séjour à Rome des bénéfices beaucoup moins évidents : tous les avantages immédiats, pourtant plus faibles sont autant de facilités au sens

propre du terme, c'est-à-dire qu'ils ne les préparent pas à affronter les difficultés d'un univers qui est celui du marché. Fiers d'avoir subi une épreuve sélective, conscients du privilège qui est le leur d'être à Rome, ils ont la plus grande peine à comprendre que celui-ci ne se prolonge pas par des commandes ou l'accès privilégié à des ateliers ou des expositions.

Tandis que les uns accumulent aussi bien du savoir que des annuités de retraites, les autres ne bénéficient que du privilège, ô combien précaire, de vivre dans un espace protégé, une «bulle » qui ne les prépare guère à affronter leur condition d'artiste soumis à la dure loi du marché de l'art : en les considérant comme des quasi-fonctionnaires, on ne les aide guère à exercer un métier qui dans le meilleur des cas s'apparente à une profession libérale et, dans le pire, relève du show business.

L'effet d'apesanteur économique est à ce point ressenti qu'un certain nombre de pensionnaires artistes auraient, d'après certains témoignages, tendance à anticiper les difficultés de la rentrée dans l'atmosphère en économisant une grande partie de leur rémunération pour préparer leur retour en France.

Une autre disparité, qui recouvre assez largement première, tient à la nature même des disciplines. D'un côté, il y a les disciplines créatives, pour lesquelles l'état d'anomie esthétique actuel ne permet plus à la sélection de reposer sur une base objective ; de l'autre, on trouve des disciplines, qui se fondent encore sur une tradition et pour lesquelles la recherche et la création supposent la maîtrise de savoirs ou de techniques, ce qui fait que la sélection peut s'appuyer sur des critères relativement codifiés : c'est le cas des historiens d'art mais également des compositeurs.

Dans un cas, il est difficile de mettre en place un cadre qui corresponde à la diversité des moyens et des esthétiques, dans l'autre, le fait que le séjour à Rome s'inscrive dans le prolongement des études universitaires, facilite ou faciliterait la solution des questions d'assistance comme de débouchés.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'en dépit des manifestations de solidarités de nature presque syndicale, on ait affaire à deux mondes qui ne se mélangent guère.

Des sympathies individuelles ne manquent pas, certes, d'apparaître -ainsi que le manifestent de nombreux témoignages écrits-, mais l'impression générale de votre rapporteur spécial est que les deux sections de pensionnaires cohabitent plus qu'elles n'échangent. Or, le rapprochement des artistes avec les historiens devrait être une façon d'articuler tradition et modernité.

c) La multiplication des disciplines : une fuite en avant

L'histoire de la Villa Médicis est marquée par une constante tendance à la multiplication des disciplines qu'on y accueille.

Au départ, l'Académie ne concernait que le s peintres et les sculpteurs, qui y étaient envoyés pour y copier des oeuvres d'art et, notamment, les statues antiques. Sous le règne de Louis XV, elle fut, dans la même perspective, ouverte aux architectes.

C'est le Consulat qui permit d'y admettre graveurs et compositeurs, distendant ainsi le lien fondateur de la fréquentation des modèles italiens.

La réforme de 1971 a procédé à des changements importants. A côté des artistes relevant de l'Académie des Beaux-Arts, elle a admis écrivains, photographes et cinéastes, tandis qu'elle accueillait désormais également des historiens d'art et des restaurateurs.

S'y sont progressivement ajoutés au cours du temps, des designers et des scénographes et même, tout récemment, des cuisiniers dont on a d'ailleurs considéré qu'ils pouvaient être accueillis sans modification des textes!

Votre rapporteur spécial ne peut pas s'empêcher de penser que cet élargissement des disciplines reflète plus un état de crise qu'une vraie dynamique de l'institution.

C'est notamment l'avis de M. Jean-Paul Goux dont le témoignage a déjà été cité : « l'élargissement dans les années récentes de l'éventail des disciplines accueillies à la Villa paraît symptomatique d'un malaise, d'une incertitude sur ses fonctions ».

On peut, même pour certaines disciplines traditionnelles comme l'architecture, se demander ce que la présence à Rome peut apporter à tous ces créateurs, lorsqu'ils ne sont pas avant tout des historiens de leur art.

L'architecture actuelle, même post-moderne, le cinéma, en dépit de la gloire des grands réalisateurs italiens de l'après-guerre, ont peu de chances de trouver leur inspiration à Rome.

On peut même se poser des questions sur l'intérêt d'envoyer à Rome des créateurs dans des disciplines qui sont le fruit d'un travail d'équipe ou supposent une organisation collective. Même un scénario de cinéma n'est plus une œuvre individuelle mais un travail collectif. Que peut faire un scénographe loin du plateau de théâtre et sans la possibilité d'expérimenter en vraie grandeur ses idées ?

d) Saint-Louis, Médicis et Farnèse : des vies parallèles

Les relations culturelles franco-italiennes se développent dans un contexte qu'on se plaît à croire favorable. Toutefois, bien que cette action puisse s'appuyer sur un réseau très dense d'institutions à vocation éducative ou culturelle - rappelé en annexe -, on ne peut manquer d'être frappé par la fragilité des liens culturels privilégiés entre les deux pays.

La fermeture du centre culturel de l'Ambassade qui était situé place Campitelli à Rome, intervient à un moment où l'on ne peut manquer d'être préoccupé par le recul sans doute inexorable de la langue française.

(1) Le recul de la langue française en Italie

Les services culturels de l'Ambassade de France ne dissimulent pas ce fait majeur. La progression de l'anglais au détriment du français est un phénomène mondial. En Italie, il est particulièrement visible et douloureux dans la mesure où, jusqu'à une date récente, les élites parlaient notre langue de façon élégante et précise.

Les services culturels précisent qu'il est « difficile d'évaluer l'étendue de cette transformation car beaucoup parmi nos interlocuteurs appartiennent encore à une génération qui estimait indispensable de parler, de lire et d'écrire le français ».

La jeune génération est manifestement plus attirée par le modèle économique et culturel anglo-saxon, qu'il s'agisse de ceux provenant des États-Unis ou même de l'Angleterre.

La question de la présence française en Italie et, en particulier, à Rome est donc, qu'on le veuille ou non, posée.

On ne peut dissimuler le fait qu'elle occupe deux des bâtiments les plus prestigieux de la capitale, le Palais Farnese et la Villa Médicis, et que ces deux positions éminentes n'ont peut-être plus la légitimité culturelle d'autrefois.

Il importe donc d'être conscient de cette relative fragilité de nos positions en Italie et donc de ne pas hésiter à rechercher une nouvelle légitimité, qui ne pourra être trouvée, en ce qui concerne la Villa Médicis, que dans le resserrement des liens avec le tissu culturel local et donc une plus grande ouverture de l'institution sur Rome.

(2) L'absence de coordination entre les différentes vitrines culturelles de la France à Rome

En dépit de coopérations pour la réalisation de projets précis, il n'existe pas de liens institutionnels entre la Villa Médicis et le réseau des services culturels de l'Ambassade, dont l'étendue est rappelée en annexe, pas plus d'ailleurs avec les établissements culturels dépendant de l'éducation nationale.

A côté de la Villa et des services culturels de l'Ambassade, il faut mentionner :

- l'École française de Rome, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placée sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, qui a pour objet le développement des recherches se rapportant à l'histoire du bassin occidental de la Méditerranée, de l'Antiquité à la période contemporaine. Cette école dispose d'une galerie d'exposition place Navone, animée par le service culturel de l'Ambassade de France;
- Le centre Saint-Louis, de l'ambassade de France près du Saint-Siège, qui mène une politique très active mais qui, parce qu'il est essentiellement tourné vers les personnes venant à Rome pour des motifs religieux, est un outil très spécifique ne permettant pas une action culturelle de la nature de celle faite dans d'autres centres culturels.

Certes, dans la pratique pourtant des formes de coordination ont été mises en place. Il faut d'abord mentionner les relations personnelles. Le directeur de la Villa Médicis est convié au conseil d'orientation culturel et linguistique, tandis que l'Ambassadeur fait partie du comité pour la restauration de la Villa.

Sur le plan fonctionnel, on note la mise en œuvre d'un certain nombre de projets communs :

- les rencontres avec des écrivains français, programmées par les services culturels de l'Ambassade sont accueillies à la Villa Médicis ;
- la galerie française de la place Navone entretient des liens périodiques avec la Villa : c'est ainsi que trois pensionnaires ont été amenés à y présenter une exposition sur l'architecture et le paysage ¹;
- le centre Saint-Louis peut organiser des colloques en liaison avec les activités de la Villa comme cela a été le cas à l'occasion de l'exposition sur le « Dieu caché ».

On note que, selon les termes de la réponse faite à votre rapporteur spécial par les services du ministère des affaires étrangères, qu'il « n'y a pas toutefois de

¹ En outre, les pensionnaires designers ont pu présenter leur travail dans cette galerie au début de l'année 2001 et ont été invités à participer au projet d'aménagement intérieur du centre français de Palerme.

coordination systématique sur la programmation et les initiatives ». Il est précisé notamment que, tandis que la Villa organise de nombreuses pérations en propre grâce aux moyens dont elle dispose et aux possibilités d'accès au mécénat que lui procure la maîtrise d'un site prestigieux, les actions culturelles propres de l'Ambassade, entièrement organisées et pilotées par elle, sont à Rome relativement peu nombreuses depuis la fermeture du centre Campitelli.

Il est même indiqué que s'il y avait peu de relations entre la Villa et les centres de coopération culturelle et linguistique, des initiatives conjointes ont récemment abouti pendant l'hiver 2000/2001 à l'organisation d'événements musicaux¹. En outre, en matière d'histoire de l'art, l'École française de Rome et l'Académie de France – qui sont en relations étroites à l'occasion des chantiers archéologiques de la Villa - se sont rapprochées avec l'organisation de colloques et la mise en place de bourses d'études.

4. Des charges de structure parfois difficiles à appréhender

La qualité des sources comptables est à la mesure de l'enveloppe budgétaire. Un budget d'une trentaine de millions ne justifie peut-être pas la mise en place d'outils de gestion sophistiqués. Néanmoins, si l'on note l'existence de codes par objet correspondant aux diverses opérations d'action culturelle et en particulier aux expositions, on peut regretter qu'il ne soit pas fait d'efforts plus systématiques pour affiner le coût de certaines opérations ou fonctions.

Il a été demandé aux services de ventiler le budget entre mission « Colbert » et mission « Malraux ». Les résultats en sont nécessairement approximatifs et doivent être pris avec précaution.

Ainsi, le fait, en ce qui concerne les dépenses de personnel, que l'on ne puisse pas parvenir à une ventilation des charges sociales entre fonctionnaires et pensionnaires, affecte la précision des calculs mais, sans toutefois, selon votre rapporteur spécial, changer la tendance générale à une certaine augmentation des dépenses de personnel par rapport à celles consacrées aux pensionnaires, même si l'imprécision des chiffres limite la portée de cette observation.

Quoiqu'il en soit, l'on assiste à un effort remarqué de l'actuel directeur pour inscrire la gestion de la Villa dans une perspective à moyen terme avec la signature d'un certain nombre de conventions, en tout premier lieu avec le

¹ A ainsi eu lieu pendant l'hiver 2000-2001 une série de concerts liés à l'exposition « Le Dieu Caché », en coproduction avec le Centre Saint-Louis et le soutien de l'AFAA, tandis qu 'un cycle de musique contemporaine incluant des œuvres de compositeurs pensionnaires de la Villa, organisé en liaison avec les services culturels de l'ambassade en Italie et les réseaux culturels allemand et espagnol est programmée pour l'automne 2001.

ministère de la culture, et la mise au point d'un schéma directeur en ce qui concerne les aménagements du bâtiment.

a) Une gestion globalement régulière

Au regard de ces interrogations générales, les observations de la Cour des comptes apparaissent, si ce n'est anodines, du moins relativement secondaires, puisque touchant seulement au calcul des frais de représentation et des indemnités de fonction, ainsi qu'à la prise en compte des avantages liés à la mise à disposition d'un logement de fonction.

De même que pour les activités hôtelières dont il faut bien présumer que les facilités de gestion qu'elles constituent sont utilisées à bon escient, il n'y a pas, selon les cas, d'irrégularités ou de manifestations de laxisme comparées aux considérations de coût qui seront développées ultérieurement.

(1) Les observations de la Cour des comptes

La Cour a constaté que l'arrêté conjoint des ministres chargés des affaires culturelles et de l'économie et des finances de 1969, qui permettait le versement d'une indemnité de représentation au directeur (1000 francs par mois), est irrégulier dans l'état actuel du droit .

Elle a également considéré que le système de remboursement forfaitaire au directeur et au secrétaire général - sur la base d'un barème établi par le directeur lui-même et non soumis à l'approbation du conseil d'administration jusqu'à récemment - posait une question de compatibilité avec les dispositions du décret de 1967 modifié en vertu duquel « l'attribution de l'indemnité de résidence est destinée à compenser forfaitairement les charges liées aux fonctions exercées, aux conditions d'exercice de ces fonctions et aux conditions locales d'existence ».

Dans sa réponse, le ministre de la culture ne conteste pas ce point et évoque une modification éventuelle du décret de 1967 afin de permettre au directeur de la Villa d'être assimilé à un chef de mission diplomatique, ce qui paraît effectivement logique dans l'hypothèse où l'on voudrait accentuer le caractère d'ambassade culturelle de la Villa.

On note que, selon l'administration de la Villa, les taux de remboursement ont évolué au cours de la période considérée dans une fourchette toujours inférieure à celui pratiqué par l'Ambassade de France en Italie, pour les directeurs d'instituts et centres culturels. Les taux considérés sont d'ailleurs sensiblement plus faibles

¹ Le Conseil d'administration du 3 juin 2000 a arrêté le barème des frais de représentation suivant :

^{- 40 000} lires par invité pour les repas organisés au domicile du directeur,

^{- 30 000} lires par invité pour les autres repas organisés par l'Académie

que le taux de remboursement pratiqué par l'Ambassade de France en Italie, pour les directeurs d'instituts et de centres culturels.

Ce barème sert de référence :

- soit pour le remboursement des intéressés (directeur et secrétaire général) lorsqu'ils font l'avance des frais (réceptions à domicile) ;
- soit pour les achats effectués par les cuisiniers, qui bénéficient d'une avance de caisse de l'Académie sur la base de barème et justifient leurs dépenses a posteriori par la présentation de factures.

La Cour a conclu en souhaitant que les efforts faits pour augmenter la part des dépenses de représentation prises en charge directement par l'établissement - et donc non pris en charge de façon forfaitaire- soient poursuivis.

Elle a demandé en outre que soit modifié l'arrêté du 5 février 1976, de façon à ce que puisse être maintenu le montant de l'indemnité de résidence décidé en 1997 à titre personnel et exceptionnel au moment de la nomination du prédécesseur du directeur actuel.

Enfin, elle a souligné l'anomalie que constituait la non prise en compte des avantages liés à la mise à disposition d'un logement de fonction¹.

(2) Les activités hôtelières

Il est rappelé à cet égard qu'en application de l'article 9 du règlement intérieur relatif aux chambres d'hôtes, le directeur peut mettre à la disposition des pensionnaires des chambres d'hôtes pour leur permettre de loger un parent, un ami ou une personnalité « dont le contact leur est utile dans l'exercice de leur art ».

Les articles 10, 11, 12, 13 et 14 sont relatifs à diverses questions d'intendance et, notamment, aux repas que les pensionnaires peuvent prendre dans la salle à manger qui leur est réservée, contre la fourniture d'un ticket.

La Villa dispose en effet de chambres d'hôtes de même qu'elle continue à faire fonctionner la salle à manger des pensionnaires, même si celle-ci n'a plus l'importance et la fonction conviviale qui était la sienne, il y a encore 30 ans².

^{- 10 000} lires pour les cocktails et apéritifs

^{- 5 000} lires pour les petits-déjeuners

¹ La mise à disposition gratuite d'un logement de service pour le directeur et le secrétaire général reposait sur des textes et conventions spécifiques, notamment un arrêté conjoint des ministères des finances et de la culture de 1971 que l'évolution récente de la jurisprudence de la cour remet en cause.

² le ticket restaurant (repas complet avec boissons et café) pour les hôtes et les pensionnaires est de 15 000 lires ;

Le tarif des chambres d'hôtes est fixé en francs par le directeur avec un équivalent en lires arrondi pour des raisons de facilité, ce qui revient dans la réalité à avoir en comptabilité deux tarifs (exprimés en francs) légèrement différents. Le Conseil d'administration approuve les tarifs proposés.

La gratuité est accordée aux invités en contrepartie d'un service non rémunéré (conférence des pensionnaires, participation aux colloques et aux séminaires d'étude), d'une ristourne sur une rémunération prévue ou dans le cadre d'une obligation contractuelle (hébergement d'artistes pour les concerts notamment). Elle permet effectivement à l'établissement d'économiser des frais d'hôtel importants.

⁻ le ticket-repas (repas complet sans boissons, ni café) pour les hôtes et les pensionnaires est de 12 000 lires ;

⁻ le ticket repas (prestations simplifiées) pour le personnel est de 5 000 lires ;

⁻ les repas pris en ville par les hôtes de la Villa (artistes, conférenciers), lorsque la cuisine de l'Académie est fermée, sont pris en charge contractuellement sur la base d'un per-diem de 45 000 lires par repas et de 5 000 lires par petit déjeuner.

Dans le cadre de l'adoption du budget 2000, le conseil d'administration du 14 décembre 1999 a délibéré sur la tarification des chambres d'hôtes, arrêtée à 350 F ou 100 000 lires par nuitée¹.

b) Les grandes masses budgétaires et leur évolution

L'examen de l'évolution des grandes masses budgétaires témoigne d'une tendance à long terme à l'augmentation des dépenses.

(1) L'augmentation des dépenses à long terme

L'évolution à long terme des dépenses en francs courants est peu significative. En revanche, une analyse en francs constants est plus riche d'informations. Ainsi, on constate, d'abord, un doublement des dépenses en termes réels entre 1973 et 1999. On remarque également que, depuis 1991, l'augmentation en francs constants est également non négligeable puisqu'elle atteint 25 %.

Il faut toutefois remarquer que cette croissance du budget de la Villa ne tient pas, au moins pour les années récentes, celle des subventions de l'État qui connaissent une évolution relativement modérée.

Depuis 1992 – date à laquelle la subvention État a été augmentée des sommes consacrées au gros entretien ce qui rend la série homogène, on remarque que en francs courants la subvention n'augmente que d'un peu plus de 11,7 %, ce qui n'est pas considérable sur une dizaine d'années.

¹ Le tarif s'établit comme suit, depuis 1990

Au 1er janvier lires francs 1990 40 000 200 1991 50 000 250 1992 50 000 250 70 000 270 1993 1994 70 000 2.70 1995 70 000 270 70 000 270 1996 1997 90 000 300 1998 90 000 300 1999 100 000 350

Budget de l'Académie de France à Rome

N° du compte	Intitulé du compte	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	RECETTES										
	1ère SECTION · FONCTIONNEMENT										
70	Ventes de marchandises et prestations de service	1 465 000	2 762 054	2 752 417	2 455 417	2 205 373	2 185 000	2 185 000	2 255 500	2 375 500	3 255 500
74	Subvention d'exploitation	18 205 204	18 850 946	21 822 583	22 912 583	23 549 627	24 420 000	24 567 914	26 117 914	26 800 849	28 546 146
75	Autres produits de gestion courante	0	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	110 000	110 000
76	Produits financiers	60 000	150 000	150 000	150 000	150 000	250 000	250 000	250 000	200 000	105 000
77	Produits exceptionnels										1 117 939
78	Reprise sur provision									200 000	
Total	l de la 1ère SECTION	19 730 204	21 883 000	24 845 000	25 638 000	26 025 000	26 975 000	27 122 914	28 743 414	29 686 349	33 134 585
						TG GAPT					
	I				N : RECETT						
7954	Subvention d'investissement	0	1 000 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000	1 100 000	800 000	1 050 000	700 000	900 000
7958	Autres recettes en capital										1 117 939
Total	de la 2ème SECTION	0	1 000 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000	1 100 000	800 000	1 050 000	700 000	2 017 939
Onéra	ations internes à déduire	0	0	-200 000	0	0	0	0	0	0	-2 235 878
Tota	al général des recettes	19 730 204	22 883 000	25 845 000	26 638 000	27 025 000	28 075 000	27 922 914	29 793 414	30 386 349	32 916 646

				1àma SECTIO	DEPENSES		TT.				
60	Achats et variations de stock	115 000	1 470 000	1 580 000	1 720 000	1 995 000	2 045 000	1 970 000	1 610 000	1 500 000	1 530 000
61	Achats de sous-traitances et services extérieurs	15 000	1 322 000	3 525 000	3 695 000	3 860 000	3 955 000	4 085 000	4 085 000	3 946 000	4 006 000
62	Autres services extérieurs	45 000	1 447 000	1 436 000	1 461 000	1 538 000	1 450 000	1 605 000	1 705 000	1 629 000	1 670 000
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0	5 000	6 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
64	Charges de personnel	245 000	14 331 000	15 009 000	15 565 100	14 635 000	15 321 000	15 088 000	15 800 000	16 861 500	17 076 800
65	Autres charges de gestion courante	0	17 000	18 000	19 000	20 000	21 000	22 000	23 000	23 000	23 000
66	Charges financières	0	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dotations aux amortissements	-300 000	300 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	0	1 117 939
	Total des codes budgétaires	1 985 000	2 990 000	3 070 000	2 966 900	3 766 000	3 972 000	4 141 914	5 309 414	5 715 849	7 694 846
Tota	ıl de la 1ère SECTION	2 105 000	21 883 000	24 845 000	25 638 000	26 025 000	26 975 000	27 122 914	28 743 414	29 686 349	33 134 585
			2èm	e SECTION	: OPERATIO	ONS en CAP	ITAL				
6952	Immobilisations	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 100 000	800 000	1 050 000	700 000	900 000
6954	Autres recettes en capital			200 000							1 117 939
Tota	l de la 2ème SECTION	0	1 000 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000	1 100 000	800 000	1 050 000	700 000	2 017 939
Opér	ations internes à déduire	0	0	-200 000	0	0	0	0	0	0	-2 235 878
Tot	al général des crédits	2 105 000	22 883 000	25 845 000	26 638 000	27 025 000	28 075 000	27 922 914	29 793 414	30 386 349	32 916 646

RESSOURCES ACADEMIE DE FRANCE

	SUBVENTION ETAT COMPTE FINANCIER	AUTRES MINISTERES	RESSOURCES PROPRES - CF	MECENAT ** CF	Total Autres ressources	TOTAL RESSOURCES	taux de subvention
	(I)	(II)	(III)	(IV)	(V)	(VI)	$(\mathbf{I})+(\mathbf{II})/(\mathbf{VI})$
1990	18 205 204.00	627 552.71	3 483 728.00	1 053 237.00	4 536 965.00	23 369 721.71	80.6
1991	18 550 946,00		4 798 377,00	1 111 200,00	5 909 577,00	24 460 523,00	75,8
992*	21 822 583,00		3 290 839,00	890 686,00	4 181 525,00	26 004 108,00	83,9
1993	22 315 625,00	500 000,00	2 341 068,00	834 800,00	3 175 868,00	25 991 493,00	87,8
1994	22.889.627,00		2 511 525,44	930 755,00	3 442 280,44	26 331 907,44	86,9
1995	22 673 353,00		1 984 991,43	1 940 000,00	3 924 991,43	26 598 344,43	85,2
1996	23 817 914,00		2 435 736,35	1 367 700,00	3 803 436,35	27 621 350,35	86,2
1997	23 817 914,00		3 043 132,23	2 238 198,35	5 281 330,58	29 099 244,58	81,9
1998	24 250 849,00		3 946 648,20	2 239 386,42	6 186 034,62	30 436 883,62	79,7
1999	24 376 146 00		3 063 817 57	3 223 335 40	6 287 152 97	30 663 298 97	79 5

^{*}à compter de 1992 la subvention Etat a été augmentée des sommes consacrées au gros entretien, soit 2.200.000 en 1992, auparavant gérée directement par le ministère *Francs*

En fait de 1992 à 1996, on note une phase de croissance, + 9%, suivie depuis lors d'un net plafonnement , puisque l'augmentation globale dépasse à peine 2,3 % sur trois ans. Il y a là une rigueur de gestion dont votre rapporteur spécial ne peut que se féliciter.

EVOLUTION DES MASSES BUDGETAIRES (budgets initiaux)

BUDGETS PRIMITIFS	1973	1981	1991	1992	1993	1994
francs courants	3665000	9248105	22883000	25845000	26638000	27025000
Evolution (indice 100 en 1991)	100	252,3357435	624,3656207	705,1841746	726,8212824	737,3806276
Taux de croissance annuel				12,9	3,1	1,5
francs constants	16756380	17811850	26338333	28946400	29008782	28970800
Evolution (indice 100 en 1973)	100,0	106,3	157,2	172,7	173,1	172,9
Evolution (indice 100 en 1991)	63,6	67,6	100,0	109,9	110,1	110,0

BUDGETS PRIMITIFS	1995	1996	1997	1998	1999	2000
francs courants	28075000	27922914	29793414	30386349	32916646	
Evolution (indice 100 en 1991)	766,0300136	761,8803274	812,9171623	829,0954707	898,1349523	
Taux de croissance annuel	3.9	-0.5	6.7	2.0	8.3	
francs constants	29591050	28816447,25	30419075,69	30690212,49	32916646	
Evolution (indice 100 en 1973)	176,6	172,0	181,5	183,2	196,4	
Evolution (indice 100 en 1991)	112,3	109,4	115,5	116,5	125,0	

(2) La répartition des dépenses par mission

L'évolution globale rappelée ci-dessus tient d'abord à la montée en charge progressive des dépenses au titre de la mission « Malraux ».

A en juger par les tableaux et les graphiques établis à partir des données communiquées par l'administration de la Villa certes nécessairement approximatifs, on doit bien constater le moindre dynamisme des dépenses engagées au titre de la mission « Colbert », c'est-à-dire les dépenses liées à l'accueil et la rémunération des pensionnaires. La dépense spécifique passerait ainsi de 11,337 millions de francs en 1990 à 13,646 millions de francs en 1999, soit une croissance de 20%.

En revanche, la mission « Malraux » connaît une nette croissance de ses crédits, qui passent de 7,264 millions en 1990 à 11,435 millions en 1999, soit une augmentation de 37%.

Les graphiques manifestent donc une **tendance au rattrapage de la mission « Colbert » par la mission « Malraux »,** surtout si l'on ventile forfaitairement, à raison d'une répartition 50/50, les dépenses communes. Dans ce cas, en 1999, les 33,162 millions de francs du budget se répartissent entre

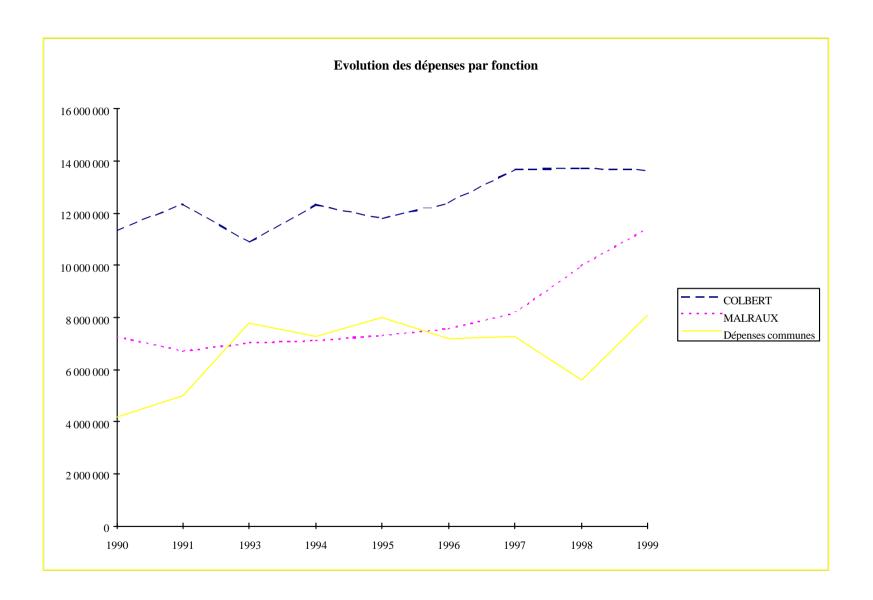
17,687 millions de francs pour la mission « Colbert » et 15,475 millions pour la mission « Malraux », alors que ces chiffres étaient respectivement de 13,424 millions de francs et 9,351 millions de francs en 1990 : l'augmentation respective des moyens affectés aux deux missions s'établit donc à + 31,75% pour la mission « Colbert » et à + 65,5% pour la mission « Malraux » sur l'ensemble de la période.

Sans doute faut-il également rattacher à cette augmentation du poids de la mission «Malraux », l'accroissement de certaines dépenses et, notamment, celles enregistrées au compte 61 de la section de fonctionnement du budget. On constate en effet que les crédits inscrits à ce compte «achats de sous-traitance de services extérieurs » passent de 1,322 million de francs en 1991 à 4 millions en 1999, ce qui représente le triplement du poste. Il faut noter que sont financées sur ce poste, à la fois une série de prestations comme les cachets des artistes et les honoraires des bureaux de presse, mais aussi les travaux d'entretien depuis 1992.

Dépenses globales par fonction

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
COLBERT	11 337 669,08	12 366 883,34		10 883 501,87	12 326 949,12	11 794 844,57
Indice	100,00	109,08	0,00	95,99	108,73	104,03
MALRAUX	7 264 397,24	6 709 058,16		7 021 775,98	7 112 609,37	7 304 721,95
Indice	100,00	92,36	0,00	96,66	97,91	100,56
Dépenses communes	4 174 373,38	4 976 896,40		7 781 334,87	7 269 104,99	7 975 647,55
Indice	100,00	119,22	0,00	186,41	174,14	191,06
Total	22 776 639,70	24 053 039,33	0,00	25 686 805,37	26 708 870,12	27 075 418,66
Indice	100	105,60	0,00	112,78	117,26	118,87

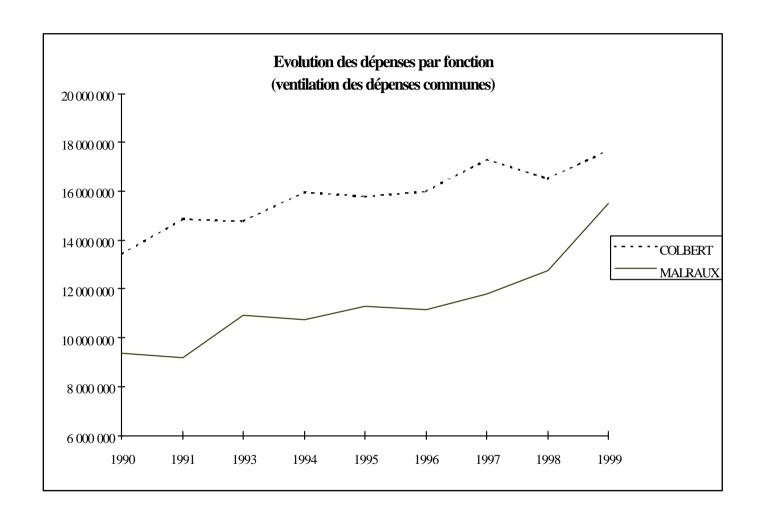
	1996	1997	1998	1999
COLBERT	12 391 190,40	13 678 518,18	13 717 550,34	13 646 994,66
Indice	109,29	120,65	120,99	120,37
MALRAUX	7 559 642,81	8 171 737,13	9 972 351,66	11 435 114,58
Indice	104,06	112,49	137,28	157,41
Dépenses communes	7 196 621,91	7 258 075,56	5 579 041,89	8 080 319,17
Indice	172,40	173,87	133,65	193,57
Total	27 147 668,48	29 108 564,01	29 269 202,16	33 162 706,19
Indice	119,19	127,80	128,51	145,60



Dépenses globales par fonction avec ventilation des dépenses communes (50/50)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
COLBERT	13 424 855,77	14 855 331,54	0,00	14 774 169,31	15 961 501,62	15 782 668,35
Indice	100,00	110,66	0,00	110,05	118,90	117,56
MALRAUX	9 351 583,93	9 197 506,36	0,00	10 912 443,42	10 747 161,87	11 292 545,73
Indice	100,00	98,35	0,00	116,69	114,92	120,76
Total	22776539,7	24052948,56	0	25686722,77	26708782,38	27075331,63
Indice	100,00	105,60	0,00	112,78	117,26	118,87

	1996	1997	1998	1999
COLBERT	15 989 501,36	17 307 555,96	16 507 071,29	17 687 154,25
Indice	119,10	128,92	122,96	131,75
MALRAUX	11 157 953,77	11 800 774,91	12 761 872,61	15 475 274,17
Indice	119,32	126,19	136,47	165,48
Total	27147574,22	29108459,79	29269066,85	33162560,16
Indice	119,19	127,80	128,51	145,60



c) L'évolution des charges de personnel

Une autre constatation que révèle l'examen des données budgétaires, est l'augmentation, au moins apparente, des charges de personnel.

Entre 1990 et 1998, les charges de personnel sont passées de 13,9 millions de francs à 16,75 millions de francs soit une augmentation de 20,5% en francs courants.

Cette évolution globale recouvre des évolutions divergentes selon que l'on considère les rémunérations des personnels, celles des personnels administratifs expatriés, les charges sociales afférentes à ces deux catégories ou les rémunérations de personnels locaux.

Les rémunérations des personnels pensionnaires ont relativement peu augmenté passant de 5,28 millions de francs à 6,06 millions de francs, soit un accroissement de 9,6 % au cours de la période.

Comme on l'a déjà mentionné le nombre moyen de pensionnaires se situe entre 20 et 21 unités depuis de début des années 1990. Le nombre de pensionnaires atteint un minimum sur la période avec 19,8 en 1994 avec une pointe à 22 en 1990 et 1995. On note que l'on est donc sauf pour ces deux années en dessous de l'effectif budgétaire qui est de 22.

Année	Nombre de pensionnaires
1990	22
1991	21,3
1992	20,3
1993	20,5
1994	19,8
1995	22,0
1996	20,5
1997	21
1998	21,3
1999	20,5

Dans le même laps de temps, les dépenses de personnels administratifs expatriés (hors charges sociales) engagés pour la rémunération du directeur, du secrétaire général, du chargé de mission pour l'histoire de l'art, du bibliothécaire le transcription de l'art, du bibliothécaire l'art, du bibliothécaire le transcription de l'art, du bibliothécaire l'art, du bibliothècaire l'art, du bibliothècaire l'art, du bibliothècaire l'art, d'art, d'

_

¹ Cette fonction n'est plus assurée aujourd'hui par un fonctionnaire expatrié

de l'agent comptable sont passées de 2,08 millions de francs à 2,66 millions de francs, soit une augmentation de près de 28 %.

Le personnel de statut local, c'est-à-dire essentiellement -mais pas uniquement- les Italiens employés dans les fonctions d'intendance, a vu ses rémunérations passer de 5,4 à 6,2 millions de francs, soit une augmentation de 15,6 % 1 .

Enfin, il faut souligner la croissance des charges à caractère social, c'està-dire des cotisations de sécurité sociale proprement dites, des pensions civiles, des majorations familiales pour les enfants, ainsi que des cotisations à l'IRCANTEC. Sauf pour ce qui concerne ce dernier poste, ce type de charges ne peut être ventilé entre fonctionnaires expatriés et pensionnaires, ce qui ne facilite pas l'appréhension des charges de structures. La croissance de cet ensemble de postes a été particulièrement rapide, puisque l'on constate entre 1990 et 1998 un quasidoublement des dépenses, qui passent de 0,88 million de francs à 1,77 millions de francs.

Le tableau ci-après dont on pourrait s'attendre à ce qu'il témoigne d'une certaine stabilité d'une année sur l'autre, s'agissant de dépenses dépendant de l'évolution du point d'indice pour les fonctionnaires comme pour les pensionnaires, ainsi que du nombre de personnes employées en ce qui concerne le personnel local—le tableau de la page 49 fait apparaître une augmentation de ce personnel de trois unités entre 1989 et 2000 —, manifeste, au contraire, une certaine instabilité, liée essentiellement aux différences de statut des personnes entrant dans chacune des catégories et aux variations des personnels concernés.

On constate ainsi un certain nombre d'évolutions, qui, au premier abord, peuvent surprendre :

• l'indemnité de résidence des pensionnaires passe ainsi de 3,2 millions de francs en 1990 à 2,7 millions de francs en 1992, alors que la rémunération principale ne baisse, dans le même temps, que de 2,27 à 2,22 millions de francs ; en sens inverse, cette même indemnité passe de 2,9 millions de francs en 1997 à 3,35 millions de francs en 1998, tandis que les rémunérations principales ne croissaient que de 2,52 à 2,57 millions de francs ; en fait, cette évolution résulte largement des fluctuations de change.

•

¹ Il faut noter que ces montants n'épuisent pas l'ensemble des rémunérations des agents locaux, qui perçoivent des heures supplémentaires. En outre, les personnels locaux logés payent depuis mars 2001 un loyer pour le bénéfice d'un logement dans l'enceinte de la Villa.

COMPTE FINANCI	ER	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
REMUNERATIONS PENSIONNAIRES										
rémunération pensionnaires	64112	2 266 290,02	2 205 294,21	2 271 251,41	2 223 875,67	2 319 424,13	2 437 338,73	2 521 131,49	2 544 540,62	2 572 723,39
résidence pensionnaires	64132	3 196 306,63	3 093 041,04	3 354 888,87	2 720 335,59	2 854 809,13	2 774 078,03	2 917 184,84	3 307 992,06	3 347 126,67
supplément familial pensionnaires	64162	65 406,41	57 017,81	108 672,73	104 647,55	138 701,16	132 058,66	128 462,06	123 471,39	140 753,45
		5 528 003,06	5 355 353,06	5 734 813,01	5 048 858,81	5 312 934,42	5 343 475,42	5 566 778,39	5 976 004,07	6 060 603,51
REM PERS ADM										
rémunération personnel administratif	64111	970 552,23	932 050,53	886 727,85	942 163,96	1 201 587,85	881 782,38	1 157 754,46	1 096 703,61	1 302 614,29
prime d'installation	64664				-	8 400.00	-	2 800.00	2 800.00	2 800.00
résidence personnel administratif	64131	1 041 039,75	850 416,17	718 192,87	817 741,01	1 121 707,80	1 046 768,82	1 135 644,17	1 173 166,23	1 252 464,60
indemnité de représentation	64151	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
indemnité responsabilité	64153	14 735,04	20 943,00	24 592,68	23 700,96	23 700,96	24 174,96	24 659,04	22 640,50	33 066,00
supplément familial pers. Administratif	64161	45 695,63	47 208,83	46 418,73	41 568,98	28 128,00	54 783,85	60 838,24	47 483,09	61 251,35
		2 084 022.65	1 862 618.53	1 687 932.13	1 837 174.91	2 395 524.61	2 019 510.01	2 393 695.91	2 354 793.43	2 664 196.24
PENS+ADM										
SEC. SOC	64611	419 588.73	456 696.79	460 279.63	467 061.74	457 495.53	496 787.60	541 521,51	576 292,11	672 385,38
PPC	64631	175 568.60	93 694,38	173 024,16	243 489,35	481 754,26	322 445.73	447 534.50	365 646.19	425 132,15
MAJ FAM ENFANTS	64665	234 415,04	267 482,72	387 159,69	372 115,84	383 791,15	409 058,64	404 866,97	474 760,84	575 928,06
IRCANTEC	64632	56 463.08	75 901.34	78 563.31	75 972.25	51 253.06	59 963.64	64 468.22	80 512.97	95 867.21
DEM DEDO LOGA:		886 035,45	893 775,23	1 099 026,79	1 158 639,18	1 374 294,00	1 288 255,61	1 458 391,20	1 497 212,11	1 769 312,80
REM PERS LOCAL										
rémunération personnel local	644	4 153 455,64	4 815 125,16	4 657 240,39	3 945 659,68	3 627 012,01	3 631 559,77	4 025 265,91	4 633 213,46	5 191 537,25
sécurité sociale italienne	646141	1 192 182,44	1 384 656,39	1 353 978,38	1 036 511,64	1 035 008,05	970 917,27	1 158 348,77	1 364 223,84	1 013 431,42
accidents du travail personnel italien	646142	64 372,32	71 212,50	60 519,57	62 231,55	69 873,39	85 710,25	36 426,12	71 813,50	52 225,32
		5 410 010,40	6 270 994,05	6 071 738,34	5 044 402,87	4 731 893,45	4 688 187,29	5 220 040,80	6 069 250,80	6 257 193,99
641 + 644 + 646		13 908 071,56	14 382 740,87	14 593 510,27	13 089 075,77	13 814 646,48	13 339 428,33	14 638 906,30	15 897 260,41	16 751 306,54

- les rémunérations principales des fonctionnaires expatriés atteignent un pic en 1994 avec 1,2 million de francs, alors que l'on se situait aux alentours de 950 000 francs les trois années précédentes et que l'on note les fluctuations suivantes : après être retombées à 82 000 francs en 1995, elles sont remontées les deux années suivantes aux alentours de 1,1 millions de francs pour finir en 1998 à 1,3 millions de francs ;
- d'amples variations en matière de pensions civiles peuvent également être notées : après avoir connu un minimum en 1991 avec 93,7 millions de francs, ce qui s'explique par le fait que le directeur n'était pas fonctionnaire, elles se retrouvent, depuis 1994, à des niveaux trois à quatre fois supérieurs, en raison de l'augmentation du taux de la part patronale des pensions civiles en janvier 1992, de 26,60 % à 33 % ;
- enfin, on remarque- de fortes variations de dépenses en ce qui concerne les postes de la rémunération des personnels locaux, où l'on voit, d'une année sur l'autre, une augmentation de plus de 650 000 francs suivie d'une baisse de plus d'un million l'année suivante, entre 1990 et 1993, alors que, quelques années plus tard, c'est du même montant que, en deux ans, cette fois, de 1995 à 1997, ce poste augmente à nouveau.

Voilà autant de questions que suscite le tableau ci-contre dont la conclusion générale est que des phénomènes de structures mal isolables en affectent l'interprétation.

Si l'on peut souligner que bien que raisonnable sur l'ensemble de la période, la hausse de la dépense liée au personnel local a connu une forte accélération depuis 1995, si l'on peut également trouver des explications évidentes à l'augmentation de charges sociales, la hausse apparente des traitements stricto sensu des fonctionnaires expatriés peut faire l'objet d'appréciations divergentes dans la mesure où la tendance à la hausse peut toujours être considérée comme non significative compte tenu des fortes variations que l'on constate d'une année sur l'autre.

Les tendances ainsi dégagées dont l'interprétation est ainsi rendue difficile par suite du manque de précision des données comptables, permettent-elles de conclure à un alourdissement des frais de gestion de l'institution au regard de ses « produits », en l'occurrence l'accueil de pensionnaires et l'organisation d'expositions ?

La question reste largement ouverte, notamment, parce que, la Villa constituant une unité comptable autonome, on isole des coûts et on révèle des tendances, qui, pour d'autres organismes publics de même nature, sont noyés dans les budgets publics.

La mention du niveau indiciaire des personnels expatriés dans le budget de l'établissement est une initiative prise par l'actuel directeur qu'il convient de saluer comme une mesure de transparence. Une comparaison avec d'autres organismes et en particulier avec la casa de Velázquez ferait sans doute apparaître que si les indices sont élevés compte tenu de la carrière ou de l'ancienneté des intéressés, la masse indiciaire reste modérée, par suite du nombre restreint des fonctionnaires.

En définitive, on ne peut que regretter que **l'inadaptation du système** comptable ne nous permette pas d'isoler les frais généraux du système sur une longue période, étant entendu que l'augmentation des coûts administratifs résulte essentiellement du jeu normal des règles de la fonction publique en matière d'évolution indiciaire et de prise en compte des situations familiales des intéressés.

Les effectifs de l'Académie de France à Rome 1989-2000

	1989	2000
Personnel de Direction		
Directeur	1	1
Secrétaire Général	1	1
Intendant/Agent comptable	1	1
Chargé de mission pour l'histoire de l'art	1	1
Bibliothécaire	1	1
Tot	fal 5	5
Personnel administratif local		
Services financiers	2	3
Secrétaires d'administration et relations publiques	4	4
Agents de bureau	1	2
Bibliothécaire adjointe	1	1
Tot	tal 8	10
Personnel de service local		
Portiers	2	2
Maîtres d'hôtel	2	1
Cuisiniers	2	1
Lingère	1	1
Menuisier	1	1
Jardiniers	5	5
Agents non spécialisés	8	8
Peintre	0	1
Electricien	0	111
Plombier	0	1
Tot	tal 21	22

Que ce soit pour la Villa comme pour les autres organismes ou procédures ayant un objet analogue, la question reste bien de savoir s'il y a bien adéquation

entre le type de prestations offertes aux pensionnaires et la politique poursuivie, à savoir l'encouragement à la création et à l'approfondissement des connaissances en histoire de l'art.

La bonne démarche consiste en tout état de cause à comparer le coût de ce qui est fait dans le cadre de la Villa avec les autres formes d'aides ayant le même objet, accordées par les ministères de la culture et des universités.

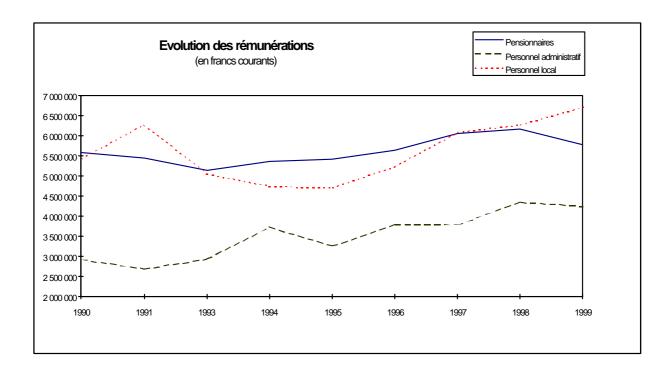
A titre de comparaison, on peut rappeler que le programme « Villa Médicis Hors les Murs » des Affaires étrangères se traduit en 1999 et 2000 par une dépense moyenne de 50.000 francs par lauréat. La durée des séjours est de trois à six mois, non renouvelable, et l'indemnité de séjour est fixée à 15.000 francs par mois auxquels vient s'ajouter un titre de transport sur la base du trajet allerretour en classe économique.

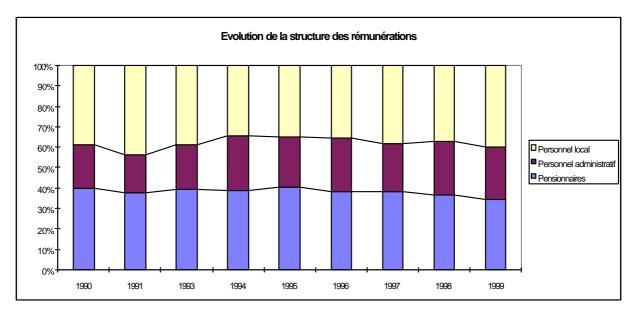
On voit donc que, sur une base annuelle, et dans l'hypothèse la plus favorable, la dépense ne saurait excéder 200.000 francs par personne, y compris les frais d'hébergement. Ces données ne tiennent pas compte, il est vrai, des frais de gestion du programme par l'association française d'action artistique AFAA.

Mais, peut-on, indépendamment même de ce qui relève de la mission Malraux, imputer aux pensionnaires au-delà des équipements qui leur sont spécifiquement destinés, des frais des structures et, notamment, de maintenance et de restauration d'un bâtiment, que la France se doit de toute façon d'entretenir ?

Evolution des rémunérations (1990-1999)

	1990	1991	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Rémunérations									
Total rémunérations	13 908 071,56	14 382 740,87	13 089 075,77	13 814 646,48	13 339 428,33	14 638 906,30	15 897 260,41	16 751 306,54	16 692 314,83
Indice	1,00	1,03	0,94	0,99	0,96	1,05	1,11	1,20	1,20





d) L'aménagement et la modernisation des installations

Des investissements récents ont d'abord été faits pour améliorer les moyens techniques à la disposition des pensionnaires et constituent des prestations directement justifiées par les besoins des pensionnaires. Ils s'inscrivent dans un projet de schéma directeur, qui concerne également les opérations d'aménagement et de restauration à caractère monumental.

En 1999, une salle informatique a été aménagée pour les pensionnaires avec un équipement renouvelé, pour un montant de 85.000 F. Le matériel du studio électro-acoustique a été aussi modernisé suivant un plan d'équipement établi avec les pensionnaires compositeurs, par le responsable technique du studio, qui est un professionnel italien de la musique électro-acoustique sous contrat de prestation avec l'Académie. Le montant des derniers investissements engagés est de 200.000 F. Le studio électro-acoustique se situerait au premier rang des équipements dans ce domaine en Italie et représente un instrument de travail très attractif pour les compositeurs.

La bibliothèque, quant à elle, fonctionne dans des espaces inadaptés et saturés, dans le dernier tiers de la grande galerie de Ferdinand de Médicis, soit 180 m². Elle comprend 30.000 références notamment dans le domaine de l'histoire de l'art. Un projet d'extension ¹ est prévu dans le cadre d'un schéma directeur approuvé par le conseil d'administration en 2000. Il s'agit de faire face aux acquisitions annuelles qui représentent environ 1.000 volumes par an, ainsi qu'aux donations déjà confirmées, comme celle de M. Alvar Gonzalez Palacios qui comprend 15.000 ouvrages, soit 40 % du fonds actuel. Un doublement du fonds d'ici 5 ans est prévu pour atteindre 100.000 références en 2005.

Par ailleurs, des travaux d'entretien des logements de fonction², sont régulièrement effectués, pour adapter les logements parfois vétustes. En outre, un niveau intermédiaire a été créé à hauteur de la chambre du cardinal de manière à doter cette chambre, réservée aux hôtes importants, d'une salle de bains communicante et moderne (en remplacement de la salle de bains actuelle qui dénature gravement le vestibule de cet appartement historique). L'espace correspondant a donc été réservé en attendant les futurs aménagements.

Dans la zone des logements de la Porta Pinciana, un pavillon a été restauré pour accueillir l'agent comptable, précédemment logé dans la Villa, en vue d'une meilleure organisation des bureaux à l'entresol, comme première mesure

¹ La prolongation de la bibliothèque, en empiétant sur la grande galerie, ne saurait être une solution satisfaisante à moyen terme puisqu'elle réduit les espaces communs. Faute de pouvoir construire un bâtiment neuf dans l'enceinte de l'Académie, il est donc recherché des volumes existants où la réinstallation de la bibliothèque serait possible.

Dépenses de restauration

Depenses de l'estaul ation				
Logements	Localisation	Surface	Occupant	Observations
Un appartement	Villa Médicis	380 m^2	directeur	dont 190 m ² privatifs
Un appartement	Villa Médicis	220 m^2	secrétaire général	
Un appartement	Villa Médicis	90 m^2	concierge	
Un appartement	Pavillon	100 m^2	agent-comptable	
Onze appartements	Village italien	650 m^2	personnel local	règles fixées par CA

² Logements de fonction

découlant des réflexions sur le schéma directeur, étant d'ailleurs noté qu'il n'est pas certain que le prochain agent comptable bénéficie d'un logement de fonction.

Deux nouveaux appartements ont aussi été créés, fin 1999-début 2000 afin de pouvoir augmenter la capacité d'accueil d'hôtes de la Villa.

e) Des frais immobiliers en rapport avec les obligations patrimoniales de la France

Entamée en 1993, la restauration de la villa s'achève pour le Jubilé, restituant à ses façades intérieure et extérieure la tonalité ivoire de ses origines, en contraste avec la dominante ocre-rouge de la plupart des bâtiments romains.

Depuis cette date, des travaux de restauration ont été entrepris financés sur le budget des monuments historiques pour des montants variables mais en général compris entre 2 et 5 millions de francs par an, comme le montre le tableau ci-joint.

Globalement en prenant en compte les travaux financés sur des crédits du titre V de la dotation de la Délégation aux arts plastiques, la dépense relative aux bâtiments s'établit à 59,2 millions de francs depuis 1991.

Le ministère de la Culture et de la Communication, en accord avec le conseil d'administration de l'Académie de France à Rome, a décidé de lancer un grand programme de rénovation des espaces d'exposition, de travail et d'habitation de la Villa Médicis.

Ce programme, dont les crédits d'un montant global de 40 millions de francs sur quatre ans seront inscrits au titre VI, a pour but de mettre les logements et les ateliers des pensionnaires aux normes actuelles, de mieux distribuer les fonctions, de moderniser les équipements techniques, et de trouver des nouveaux espaces pour la bibliothèque et les expositions.

BOURSE DES PENSIONNAIRES

	FONCTIONNAIRE	FONCTIONNAIRE
	célibataire	marié
	sans enfant	agrégé
		conjoint sans travail
	sans enfant	1 enfant
INDICE N M plafonné:	365	497
•		
BRUT INDICIAIRE	10 215,74	13 910,20
RESIDENCE	13 852,25	17 780,41
SUPP. FAM 10%		1 778,04
MAJORAT.FAM: 1 enfant		3 541,91
par enfant en plus: 3.541,91		
а	24 067,99	37 010,56
à déduire:		
CSG+RDS	1 829,16	2 812,80
SOLIDARITE	240,68	370,11
Retenue logement: 15% a	3 610,20	5 551,58
total à déduire	5 680,04	8 734,49
Net payé:	18 387,95	28 276,07

pensions civiles PO: 7,85% payé directement par l'intétessé la lettre de rappel est calculée en réalité sur l'indice de grade et non l'indice VILLA

non FONCTIONNAIRE non FONCTIONNAIRE célibataire marié sans enfant conjoint sans travail sans enfant 1 enfant INDICE N M 365 365 **BRUT INDICIAIRE** 10 215,74 10 215,74 13 852,25 13 852,25 RESIDENCE SUPP. FAM 10% 1 385,23 MAJORAT.FAM: 1 enfant 3 541,91 par enfant en plus: 3.541,91 а 24 067,99 28 995,13 à déduire: CSG+RDS 1829,16 2 203,63 **SOLIDARITE** 230,53 289,95 SS régime général 7,4% 778,64 778,64 **IRCANTEC** 236,75 236,75 Retenue logement: 15% a 3 610,20 4 349,27 total à déduire 6 685.28 7 858,24

Net payé: 17 382,71 21 136,89

801,94

1 091,95

Dépenses de restauration et d'aménagement immobilier

(milliers de francs)

Année	Budget Monuments Historiques	Budget Délégation aux Arts Plastiques	TOTAL
1991	3 100	0	3 100
1992	7 420	0	7 420
1993	6 220	0	6 220
1994	4 674	0	4 674
1995	4 320	0	4 320
1996	4 200	0	4 200
1997	1 930	0	1 930
1998	1 400	0	1 400
1999	8 700	2 268	10 968
2000	5 170	1 550	6 720
2001	5 525	2 700	8 225
Total	52 659	6 518	59 177

f) Des coûts par tête relativement importants

Quelle signification faut-il conférer aux coûts par tête que l'on peut calculer en divisant par le nombre de pensionnaires les dépenses relatives à la fonction « Colbert » ?

La rémunération des pensionnaires y compris l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement - SFT – est de l'ordre de 18 000 francs par mois . Le tableau ci-dessous donne une idée des variations de rémunération en fonction du statut des pensionnaires et de leur situation familiale.

La prise en compte des coûts indirects suppose que l'on se réfère aux estimations globales avancées lors de la répartition du budget par fonction. 17 millions de dépenses susmentionnées en 1999 au titre de la mission Colbert, calculées en répartissant l'essentiel des coûts de structure à parts égales personnels, bâtiments et services - à parts égales entre les deux missions, cela fait pour une petite vingtaine de pensionnaires à peu près 1 million de francs par an, ce qui correspond au chiffre avancé dans le rapport de la Cour des comptes.

Ce calcul s'entend hors mission «Malraux », ainsi que hors toutes les dépenses concernant le clos et le couvert de la Villa elle-même, qui relèvent des obligations de l'État au titre de sa qualité de propriétaire d'un monument historique et ne doivent pas être imputées aux pensionnaires.

Votre rapporteur spécial note que, même restreint aux dépenses directes, le traitement des pensionnaires est relativement favorable comparé à ce qui est proposé à d'autres artistes notamment dans le cadre des bourses offertes dans le cadre de la procédure dite de la Villa Médicis « Hors les murs » ou au montant des bourses dont peuvent bénéficier des chercheurs pour la réalisation de leur thèse. Une allocation de recherche coûte près de 120 000 francs par an à l'État, soit une dépense sur trois ans de 360 000 francs à comparer aux quelque 400 000 francs par an auxquels revient un pensionnaire à la Villa Médicis.

*

* *

Cette confusion des missions et des responsabilités que votre rapporteur spécial a soulignées au cours de la première partie de son rapport, tient à l'objet même de l'institution .

Comme l'a souligné le directeur actuel de la Villa Médicis, M. Bruno Racine, lors de sa prise de fonction, une première difficulté est de « concilier dans une même image histoire et modernité, patrimoine et création ».

L'équation est d'autant plus complexe à résoudre que l'art contemporain se présente désormais comme naturellement transgressif pour entretenir des liens ambigus avec des institutions, dont beaucoup tendent à s'inscrire, elles aussi, dans un processus de surenchère.

Nathalie Heinich, dans le triple jeu de l'art contemporain, évoque en ces termes la perte de repères à laquelle on assiste dans le domaine de l'art contemporain : « fuite en avant des artistes condamnés à la transgression perpétuelle au nom de la subversion artistique, démission des institutions se refusant à jouer leur rôle au nom de l'ouverture à la modernité, désarroi des amateurs d'art ne sachant plus quoi ni comment admirer, révolte impuissante des citoyens démunis des critères au nom desquels la collectivité agit en leur nom ».

Tel est le contexte mouvant et même insaisissable du fait de dématérialisation de l'art -qui ne réside plus dans la matérialité de l'objet mais dans le geste par lequel l'artiste érige en oeuvre ce qui sans lui ne pourrait y prétendre-, dans lequel il convient d'inscrire l'avenir de l'Académie de France à Rome.

II. LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE COHÉRENCE

Sans souscrire pour autant aux propos de Renaud Camus tirés de son « Journal romain », selon lesquels, « *Tout respire la survie, la difficile survie, d'une institution jadis éclatante, et qui se prolonge tant bien que mal, sur le merveilleux théâtre usé de sa splendeur passée* », votre rapporteur spécial a jugé la situation suffisamment préoccupante et les enjeux symboliques suffisamment importants pour que l'on évite de laisser perdurer un processus conduisant à la désagrégation d'une institution qui a fait la gloire de notre culture.

La France a hérité d'un palais. Il en résulte des charges pour l'État, qui peut, en contrepartie, octroyer à ceux qu'il désigne la possibilité de jouir des avantages que celui-ci procure. La situation de la Villa est exceptionnelle, la rente de ceux qui en profitent également, qu'il s'agisse des pensionnaires ou des gestionnaires. Toute la question est de savoir quelles sont les contreparties d'un tel privilège et comment le redistribuer au mieux, en assurant, pour des procédures de même nature, à la fois **égalité de traitement des individus** et **égalité de rendement des fonds publics**.

Le moment paraît venu de remettre à plat l'institution dans la mesure où la « fermeture pour travaux » que l'on vient d'annoncer à votre rapporteur spécial, est l'occasion de réfléchir à un nouveau mode de fonctionnement de l'institution.

Les propositions de votre rapporteur se fondent sur deux convictions :

- il convient de donner, au moment où l'Europe est de plus en plus menacée par le modèle culturel américain, une nouvelle impulsion à la mission dite « Malraux » en donnant une vocation délibérément grand public à la Villa sur le modèle de l'institution, dont le président de la République a évoqué la création, pour l'Allemagne, dans son discours de Berlin de juin 2000 ;
- il faut assurer la cohérence de l'institution par des moyens multiples, alternatifs ou complémentaires selon la stratégie choisie, ayant pour objet de parvenir, soit à une plus grande homogénéité des pensionnaires grâce à une réforme des procédures de sélection, soit à une meilleure articulation avec les actions culturelles entreprises dans le cadre national.

Les réformes entreprises par l'actuel directeur, Bruno Racine, constituent un préalable nécessaire mais pas suffisant, dans la mesure où elles assurent à l'institution une cohésion plus administrative que culturelle.

A. CHOISIR UNE LOGIQUE POUR LA VILLA MÉDICIS

Si elle constitue bien l'archétype des académies, la Villa n'est pas la seule institution à recevoir des hôtes quels que soient leur appellation ou leur statut. Bien au contraire, on a vu, avec le temps, fleurir les organismes à l'étranger mais aussi en France, accueillant des hôtes en résidence, tandis que se sont multipliées les bourses d'études ou de voyage, retrouvant ainsi une tradition que l'on peut, en ce qui concerne les artistes, faire remonter à l'Ancien Régime.

Votre rapporteur s'est intéressé au fonctionnement de certaines institutions ou procédures, qui lui ont paru pouvoir constituer des modèles dont on pouvait utilement s'inspirer pour redonner sa cohésion à l'Académie de France à Rome. L'on trouvera en annexe des informations sur le mode de fonctionnement de ces modèles de référence.

Il est important, dans l'hypothèse où, à l'occasion des travaux qui viennent d'être annoncés, on envisagerait une réforme d'envergure, de ne pas s'enfermer dans une perspective franço-française.

Des expériences étrangères réussies existent, il faut s'en inspirer sans a priori à l'encontre des procédures souples et informelles d'inspiration anglosaxonnes et sans préjugé en faveur des méthodes nationales multipliant les textes réglementaires au nom d'une égalité plus formelle que réelle.

Plusieurs logiques sont possibles, qui dépendent des moyens financiers et, surtout, des personnes que l'on pourrait mobiliser pour revitaliser l'Académie de France à Rome, notamment, en en faisant un pôle d'attraction accru pour la création internationale.

Cela fait des années que l'on parle d'ouvrir la Villa. Il convient, avant d'examiner les logiques d'une possible réforme, de comprendre pourquoi l'on n'y est jusqu'à présent pas pleinement parvenu.

Une convention cadre à caractère expérimental, signée en juin 2000 entre la Délégation aux arts plastiques et le directeur de la Villa, esquisse un certain nombre de réformes qui vont dans le sens des préoccupations exprimées par votre rapporteur spécial mais sans toutefois avoir d'autre valeur que celle de déclarations d'intention.

Il faut en fait se demander si les structures et les moyens humains actuels, même adaptés et renforcés, permettent de déboucher sur un accroissement effectif de l'intérêt d'un séjour romain pour les pensionnaires comme pour la nation.

1. L'impossible réforme

Le premier des obstacles à une vraie réforme du fonctionnement de la Villa résulte de ce que celle-ci n'est pas perçue comme nécessaire. La Villa est pour ainsi dire mise à l'abri des critiques, - telles les personnes que Jupiter voulait préserver -, par le halo protecteur de son rattachement à certains principes fondateurs comme la liberté de création et le mythe du concours.

Les autres freins à la réforme viennent tout simplement de ce qu'elle est difficile, ainsi qu'en témoigne le fait que tous les directeurs depuis quinze ans ont proclamé leur volonté d'ouvrir la Villa sans y être pleinement parvenus.

a) L'écran protecteur des principes de liberté de création et d'élitisme républicain

On aurait pu s'attendre à ce que la Villa concentre sur elle les critiques de tous ceux qui, en France, se méfient des institutions. C'est oublier deux facteurs qui l'ont jusqu'à présent protégée d'attaques frontales, laissant sans échos les débats, parfois houleux, des conseils d'administration.

(1) Le mythe du concours

L'institution reste préservée parce qu'elle se rattache au concours républicain.

En France, le concours est considéré comme une conquête de la démocratie et comme la procédure permettant de substituer le mérite à la fortune et à la naissance¹.

On est étonné aujourd'hui de la complexité qui présidait à l'organisation des concours des prix de Rome et tout le processus de sélection des artistes. La multiplicité et la diversité des épreuves, l'obsession de l'anonymat des candidats, le vote secret des membres du jury, la sanction, enfin, de l'opinion du public et de la presse, rendaient, selon Jacques Thuillier, tout passe droit difficile et neutralisaient

¹ Jacques Thuillier dans sa préface à l'ouvrage de Philippe Grunchec sur les concours de prix de Rome écrit : « sa généralisation en France dans l'enseignement et le recrutement des postes d'État est l'un des grands succès du 19^{ème} siècle, peut-être le seul qui n'ait pas remplacé l'injustice par l'injustice. Nul ne nie qu'il a pleinement joué son rôle dans l'ascension sociale ou le développement des sciences portant rapidement au premier plan des jeunes gens, qui au départ, n'avaient aucune autre recommandation que leur valeur personnelle. Certains le honnissent aujourd'hui, l'accusent d'effacer la notion de classe, tentent d'en limiter l'emploi et de multiplier les postes réservés. Le 19^{ème} siècle n'avait pas ces arrière- pensées et sur ce point, l'organisation de l'École des Beaux-Arts lui paraissait un modèle. Aussi bien, de nos jours, il faut souvent à l'historien une enquête précise pour distinguer si tel ou tel Prix de Rome sortait d'une famille fortunée, ou gagnait la Villa Médicis en quittant une misérable mansarde. »

les protections dont pouvaient se prévaloir les candidats en fonction de leur lien avec tel ou tel atelier ou professeur.

Ainsi, à l'image de l'École normale supérieure, la Villa Médicis se trouvaitelle au sommet d'un système d'enseignement pour constituer la **clé de voûte d'une sélection profondément démocratique et républicaine.**

Au 19^{ème} siècle, certes l'enseignement n'est pas gratuit, il faut payer un écot pour les frais de modèles, mais tout le système est organisé pour que l'État se substitue aux mécènes ou aux parents afin de permettre aux plus pauvres d'être repérés et de parvenir au sommet s'ils en ont le talent. Au niveau local, il existe des prix grâce auxquels les plus méritants peuvent espérer entrer dans un atelier parisien: les communes, les préfets, les conseils généraux, offrent des bourses aux jeunes artistes. Comme le souligne Jacques Thuillier dans l'ouvrage précité: « un Paul Baudry¹, Prix de Rome 1850, fils d'un sabotier chargé d'une nombreuse famille, obtient à 16 ans du Conseil municipal de la Roche sur Yon et du Conseil général, une pension pour lui permettre d'entrer dans l'atelier de Drölling... On multiplierait à l'infini les cas de ces provinciaux aidés par leur province: les plus malchanceux, en fait, étaient parfois les Parisiens, lorsqu'ils n'étaient pas soutenus par leur famille. »

On peut citer aussi le cas d'un Jean-Paul Laurens², issu d'une famille non moins pauvre du Sud-Ouest, qui, s'il dût renoncer à concourir au prix de Rome, se sentira suffisamment lié à l'École des Beaux-Arts pour en devenir un des professeurs les plus admirés. C'est là qu'il faut faire intervenir un autre aspect du phénomène du concours, celui de l'émulation qui crée une dynamique dépassant largement le cercle des heureux élus.

Il n'y a plus, aujourd'hui, cette dynamique du concours avec la procédure de sélection sur dossier organisée pour la Villa Médicis, dès lors que sa préparation n'implique plus un effort spécifique mais dépend en réalité de facteurs beaucoup plus personnels. Votre rapporteur spécial reviendra sur ce point important en développant ses propositions.

(2) Un espace de liberté créatrice

Les multiples témoignages recueillis par votre rapporteur spécial insistent comme il a déjà été amené à le souligner sur la nécessité d'offrir aux pensionnaires un moment de liberté, qu'ils soient artistes ou chercheurs.

¹ Paul Baudry (1828-1886) décora notamment le foyer de l'Opéra Garnier.

² Jean-Paul Laurens (1838-1921), auteur de tableaux qui figurèrent longtemps dans tous les livres d'histoire tels <u>L'excommunication de Robert le Pieux</u> et <u>L'assassinat du duc d'Enghien</u>, et exécuta aussi de nombreux décors parmi lesquels les plafonds du théâtre de l'Odéon.

Le rapport déjà cité de Françoise-Claire Prodhon commandé en 1990 par la délégation aux Arts plastiques, reflète également un état d'esprit favorable à une totale liberté pour la plus longue durée possible : « le séjour à l'Académie de France à Rome est donc considéré et vécu comme étant une parenthèse, un moment extrêmement propice au travail, car hors de toutes contraintes temporelles ou matérielles. En cela, il donne à chaque pensionnaire l'occasion unique d'entamer une réflexion de fond sur ce qu'il fait de se ressourcer en ayant l'avantage énorme de disposer de tout le temps dont il a besoin pour cela. »

Plus loin, le même auteur résume bien la spécificité de la Villa dans des termes que l'on aurait mauvaise grâce au premier abord à contester : « l'Académie de France à Rome ne ressemble à aucun institut culturel, aucun centre d'art, c'est une institution généreuse dans laquelle entre l'idée de mécénat prise au plein sens du terme. »

La Villa a été conçue, sinon dès l'origine -en ce temps-là on insistait plutôt sur la notion d'apprentissage-, du moins dès le XIX^{ème} comme un lieu de maturation et, de ce point de vue, une telle conception de la Villa comme un lieu de liberté absolue se trouve parfaitement dans le prolongement de la tradition de l'Académie de France à Rome.

Certains pourront être sensibles, en effet, à l'argument selon lequel il faut protéger les jeunes artistes des pressions et tentations du marché, de leur permettre de prendre du recul et de changer éventuellement leur pratique artistique ?

L'idée même de contrôle voire simplement de « réciprocité », comme en témoigne Renaud Camus, paraît antinomique avec la liberté que notre société estime devoir aux artistes et même dans une moindre mesure aux chercheurs.

Telle est la raison pour laquelle votre rapporteur, bien que reconnaissant avec la Cour des comptes le caractère peu satisfaisant de la situation actuelle, estime qu'il faut s'avancer avec beaucoup de prudence dans le sens d'un renforcement des obligations des pensionnaires.

b) La « résistible » ouverture de la Villa

La Villa est restée en dépit des efforts entrepris par ses directeurs successifs depuis 20 ans, largement « hors le monde ». Ils ont déployé beaucoup d'efforts pour y faire venir des personnalités de l'extérieur et pour permettre aux pensionnaires de trouver un public. Les résultats, sont le moins que l'on puisse dire, inégaux.

(1) Un leitmotiv de tous les directeurs depuis les années 80

Jean-Marie Drot, réalisateur et producteur d'émissions de télévision et notamment de treize heures d'entretiens avec André Malraux, nommé en 1984, directeur de l'Académie de France à Rome, fut le premier à afficher ouvertement sa volonté d'ouvrir la Villa et d'en faire un lieu de rencontre : "Pour les artistes français, jusqu'au début du dix-neuvième siècle, venir à Rome c'était participer à une aventure : celle de la création. Ensuite, c'est devenu un retour aux sources : celles de l'histoire de l'art. Aujourd'hui, c'est un lieu unique de rencontre et de découverte. Rencontre d'individus venus d'horizons divers et pratiquant des disciplines différentes. Découverte d'un pays, l'Italie, qui a toujours quelque chose à nous apprendre. "

Dans une interview au journal Le Monde de 1985, il défend avec vigueur une politique qui fit beaucoup de vagues en son temps, jusqu'au sein du Conseil d'administration : "Le président de la République, qui m'a nommé, sait très bien que je suis un homme de communication. Il a suivi mon action à Athènes et m'a envoyé ici avec, pour mission, d'ouvrir grand les portes et les fenêtres de la vieille maison. En réalité, je ne fais qu'appliquer à la lettre le décret de 1971, qui définit l'orientation de la villa. Son article 2 précise - je cite - que l'Académie de France a pour mission principale de favoriser la création artistique et littéraire dans tous les domaines et d'organiser des expositions, des concerts, des projections cinématographiques, des colloques ou des séminaires sur des sujets relevant des arts, des lettres et de leur histoire. " C'est exactement mon rôle depuis plus de quatre ans, le ministre de la culture, François Léotard, soutient lui aussi mon travail : il m'a envoyé une lettre pour manifester l'intérêt qu'il porte au prochain Festival d'été. On me cherche donc une mauvaise querelle. Il s'agit en réalité, au -delà des clivages politiques, de l'éternelle dispute des anciens et des modernes. Or, il est indispensable aujourd'hui d'aller de l'avant. Plus que jamais la France doit être attentive à toutes les civilisations.

"La villa Médicis est une fenêtre ouverte sur l'Italie. Au lieu de gémir, profitons de ce dialogue franco-italien pour faire avancer l'Europe des cultures. C'est pour nous une question de vie ou de mort. Si nous ratons ce train, dans dix ans la communication sera américaine ou japonaise, mais certainement pas européenne. Il faut transformer peu à peu la villa Médicis en une sorte de Royaumont de l'Europe dont les activités seraient financées à la fois par la France et l'Italie, mécénat inclus."

La politique de M. Jean-Marie Drot avait -on peut en lire les échos littéraires évoqués en annexe- suscité bien des remous parmi les pensionnaires. Cette ouverture à la hussarde a contribué à braquer et, par le traumatisme qu'elle a engendré, a sans doute freiné l'évolution de l'institution.

Le directeur actuel notamment a entrepris de relancer le projet, en s'efforçant de mieux articuler les missions « Colbert et Malraux ».

« S'ouvrir à la ville et à la modernité de la création », tel est le titre d'un article en date du 26 Juin 2000, dans lequel M. Bruno Racine, le directeur de l'Académie de France à Rome, définit les objectifs de sa politique.

A la question, « comment l'Académie est-elle perçue par les Romains?» il répond : « L'Académie est restée trop longtemps hermétiquement fermée sur elle-même et il y a une forte demande de la population d'accéder à la villa Médicis. Surtout aux jardins, qui sont les seuls espaces historiques de Rome ayant conservé leur plan d'origine. Les expositions nous permettent de répondre à cette demande tout en restant, en quelque sorte, dans nos métiers. Par la diversité de ses modes d'expression et son besoin d'espace, l'art contemporain est l'occasion d'ouvrir les jardins dans tous les sens du terme : à la ville et à la modernité de la création. ».

Si les esprits ont sensiblement évolué depuis l'époque de Jean-Marie Drot, il n'en reste pas moins que la compatibilité entre le calme requis par la recherche ou la création et l'animation résultant d'une politique culturelle active, n'est pas évidente. L'ouverture réussie et harmonieuse de la Villa passe ainsi par la recherche de l'adhésion des pensionnaires.

(2) La lancinante question du « médiateur culturel »

Comme on peut le constater à la lecture des débats au sein du conseil d'administration, la question de la création d'un poste de « médiateur culturel » est à l'ordre du jour depuis de nombreuses années.

A priori, la demande apparaît légitime dans son principe. Les pensionnaires artistes, dits de la première section, souhaiteraient pouvoir disposer, à l'instar des pensionnaires historiens d'art, d'un chargé de mission qui pourrait leur servir de tuteur pour leur activité de création et, surtout, les mettre en contact avec les milieux culturels italiens.

Le débat de 1992, largement relaté en annexe, montre bien qu'il y a deux argumentations en présence. D'une part, il y a les artistes qui estiment que l'administration qui les a choisis, doit en assumer les conséquences et chercher à les promouvoir auprès du monde de l'art contemporain romain et, notamment, des galeries. D'autre part, on trouve une partie des membres du conseil d'administration et, en particulier le directeur de la Villa d'alors, M. Jean-Marie Drot, qui avaient tendance à considérer que c'était aux artistes eux-mêmes à se prendre en charge et à aller voir les galeries.

Il faudrait d'ailleurs, pour bien faire donner à ce personnage comme son homologue pour l'histoire de l'art, un statut réglementaire en le mentionnant dans le décret.

Mais cela n'ôte rien à la pertinence de certains arguments critiques et, notamment, à celui suivant lequel la désignation de ce médiateur culturel trouverait rapidement ses limites dans la mesure où on ne pouvait pas lui demander de défendre et de représenter des artistes qu'il n'avait pas choisis et dont il n'approuvait pas nécessairement le travail.

En fait, le profil de l'emploi correspondrait plutôt, s'il s'agit de faire connaître le travail des artistes, à celui d'un chargé des relations publiques. Aller audelà supposerait que soient garanties des affinités entre les artistes et le « médiateur » ce qui actuellement ne va pas de soi, en l'état actuel de l'art contemporain.

(3) L'échec du système des hôtes en résidence

Le décret de 1971 prévoit dans son article 3 que l'Académie « reçoit en outre des hôtes en résidence, dont l'effectif maximum est fixé à 3, choisis parmi les personnalités françaises ou étrangères du monde des lettres et des arts, désignées par le ministre des affaires culturelles, après avis du directeur et pour une durée maximum d'un an. ».

Il n'a semble-t-il jamais été fait application de cette procédure formelle.

Enfin, il est rappelé que, indépendamment de toute application du décret, les directeurs se sont permis d'inviter sans formalisme juridique, pour une durée très courte, des personnalités destinées à fournir des prestations à l'Académie : conférences, expertises, participations à un séminaire ou à un colloque.

HOTES EN RESIDENCE				
ANNEE	NOM	DISCIPLINE	DATE DU SEJOUR	
1992	Danny Dufour	Ecrivain	9 mars - 26 mars	
	Eric Darragon	Historien d'art	25 avril - 11 mai	
	Jean-Pierre Touati	Cinéaste	4 mai - 20 mai	
	Patrick Vilaire	Plasticien	2 octobre - 15 octobre	
	Michel Jaffrenou	Vidéaste	3 novembre - 15 novembre	
	Jacques Godbout	Ecrivain et cinéaste	23 janvier - 31 janvier	
1993	Philippe Beaussant	Ecrivain et musicologue	31 mars - 18 avril	

John Ashbery Hubert Nyssen Jeff Wall George Steiner (hôte en résidence - Fondation del Duca) Pierre Nora (hôte en résidence - Fondation del Duca) Jean Echenoz FrancisHaskell Jean-Pierre Changeux	Poète américain Editeur Plasticien Ecrivain Ecrivain Compositeur Ecrivain Historien d'art	16 avril - 9 mai Février 22 mai - 4 juin 20 octobre - 10 novembre 4 mai - 16 mai 11 mars - 1er avril 16 juin - 30 juin
George Steiner (hôte en résidence - Fondation del Duca) Pierre Nora (hôte en résidence - Fondation del Duca) Jean Echenoz FrancisHaskell	Ecrivain Ecrivain Compositeur Ecrivain	20 octobre - 10 novembre 4 mai - 16 mai 11 mars - 1er avril
Pierre Nora (hôte en résidence - Fondation del Duca) Jean Echenoz FrancisHaskell	Compositeur Ecrivain	11 mars - 1er avril
Jean Echenoz FrancisHaskell		
	Biologiste	1er juillet - 7 juillet
Rolf Liebermann (hôte en résidence -	Chef d'orchestre	22 avril - 29 avril
Ange Leccia Daniel Arasse Jean Maurel	Artiste plasticien Historien de l'art Philosophe Président directeur du Louvre	16 - 22 février 24 mars 14 avril 4 mai
Svoboda Lewis Baltz obert Braine et Mark Dion ainsi que tous les artistes	Scénographe Photographe	2 juin 30 juin juin - septembre
invités à l'exposition "La Ville" Nicolas Fournier	Sommelier	11 avril
Reem Khoolas Tonka	Artiste Critique d'art	mai mai 30 mai - 3 juin 22 mai
Martine Abella	Artiste	juin
ainsi que tous les artistes invités à l'exposition d'art contemporain "La	Artiste	Juin
Joseph Mouton Pascal Quignard Gilles Clément Bob Van Asperen Thierry de Cordier	Ecrivain Ecrivain Architecte paysagiste Artiste Architecte	14 -17 juin 5 - 8 septembre 19 - 21 février 23-29 mars mai 29 mai
a	Rolf Liebermann (hôte en résidence - Fondation del Duca) Ange Leccia Daniel Arasse Jean Maurel Michel Laclotte Svoboda Lewis Baltz obert Braine et Mark Dion ainsi que tous les artistes invités à l'exposition "La Ville" Nicolas Fournier Victor Pisani Reem Khoolas Tonka Elisabeth Sombart Martine Abella Gabrielle Orosco ainsi que tous les artistes invités à l'exposition d'art contemporain "La Mémoire" Joseph Mouton Pascal Quignard Gilles Clément Bob Van Asperen	Rolf Liebermann (hôte en résidence - Fondation del Duca) Ange Leccia Daniel Arasse Jean Maurel Michel Laclotte Svoboda Lewis Baltz Obert Braine et Mark Dionainsi que tous les artistes invités à l'exposition "La Ville" Nicolas Fournier Victor Pisani Reem Khoolas Tonka Elisabeth Sombart Martine Abella Gabrielle Orosco inisi que tous les artistes invités à l'exposition d'art contemporain "La Mémoire" Joseph Mouton Pascal Quignard Gilles Clément Bob Van Asperen Thierry de Cordier Chef d'orchestre Artiste plasticien Historien de l'art Philosophe Président directeur du Louvre Scénographe Photographe Photographe Artiste Critique d'art Pianiste Artiste Critique d'art Pianiste Artiste Artiste Artiste Artiste

Yannis Kokkos	Compositeurs	27 juin
et Georges Aperghis		
ainsi que tous les artistes		
invités		
à l'exposition d'art		
contemporain "Le Jardin"		
Bob Wilson	Scénographe	17 septembre
Skal	Artiste	15 - 19 septembre
Sergei Stratanovsky	Poète russe	20 septembre - 30 octobre
Invités conférences	Professeur au Collège de France	22 - 23 octobre
Fondation del Duca		
Marc Fumaroli		
René Girard	Philosophe	2 - 3 novembre

S'interrogeant dans son rapport de 1990 sur les causes de ce mauvais fonctionnement, Michel Berthod, actuellement Directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine, souligne que l'élément de souplesse résultant de la non-intervention d'un jury pour leur sélection est compensée par un élément de rigidité puisque leur nomination est faite par arrêté ministériel. Dans le même rapport, il est précisé que la qualité d'hôte en résidence ne donne pas lieu à rémunération, ce qui n'est pas sans poser de problèmes.

L'absence de système de rémunération – hormis l'apport de la fondation Cino Del Duca - restreint le recours à ces invitations informelles, qui au surplus ne répondent pas pleinement à la finalité du mécanisme dans la mesure où les contacts avec les pensionnaires se limitent dans certains cas à la participation au dîner offert en l'honneur de la personnalité invitée.

(4) Les difficultés inhérentes aux expositions de pensionnaires

Il en est de l'exposition des pensionnaires comme du système des hôtes en résidence, l'idée peut être séduisante voire tout simplement évidente, elle peut correspondre à des attentes parfaitement légitimes, tout en étant finalement difficile à mettre en œuvre.

Traditionnellement, il était procédé à Paris à l'exposition des travaux que les pensionnaires devaient à l'État. L'exposition des oeuvres créées par les pensionnaires pendant leur séjour à Rome, constituait non seulement une obligation mais également une des premières occasions qui leur était donnée d'affirmer et de faire connaître leur jeune talent.

On peut se demander pourquoi cette idée simple est désormais si laborieuse et pourquoi il faut maintenant au directeur de la Villa tant de détermination et d'énergie pour lui donner suite.

La raison majeure en est, semble-t-il, que les règles du jeu ont changé. Au XVIIIème siècle et longtemps encore au XIXème siècle, les artistes et leurs institutions, comme le public lui-même, partageaient un certain nombre de valeurs esthétiques communes.

Force est de constater aujourd'hui qu'il n'en est plus de même et que les artistes présents à la Villa ont le plus souvent choisi des modes d'expression qui ne sont pas, et c'est un euphémisme, automatiquement compatibles.

Comment, à supposer qu'ils veulent travailler ensemble, organiser une exposition collective associant un artiste travaillant sur toile et châssis, un autre faisant des installations et un troisième pratiquant l'art conceptuel ou le land art. Ce n'est pas impossible mais cela demande beaucoup d'efforts de la part des organisateurs.

Coût et financement des expositions 1980-1988

Année	Expositions	Durée en jours	Mécénat public français	Mécénat entreprises françaises	Mécénat public italien	Mécénat entreprises italiennes	Total mécénats	Droit d'entrée	Budget AFR	Coût global	Nombre d'entrées	% Entrées coût global
1980	GERICAULT	42	150 000				150 000		100 231	250 231		
	VERNES	37	100 000				100 000		104 389	204 389		
	PENSIONNAIRES	18					0		81 161	81 161		
	Total 1980	97	250 000				250 000		285 781	535 781		
1981	LAURENS	47	150 000				150 000		237 513	387 513		
	PENSIONNAIRES	50	100 000				100 000		59 982	159 982		
	Total 1981		250 000				250 000		297 495	547 495		
1982	DAVID	58	565 000				505 000	251 751	286 981	1 103 732	53 000	22
	LES LORRAINS	31	100 000				100 000	58 007	384 749	542 756	12 212	10
	PENSIONNAIRES	18							260 762	260 762		
	Total 1982	107	665 000				605 000	309 758	932 492	1 907 250	65 212	32
1983	PICASSO	72						667 000	250 317	917 317	67 431	72
	GAGNEREAUX	54							372 986	372 986		
	ROMA CAPITALE	25							175 169	175 169		
	PENSIONNAIRES	18							470 533	470 533		
	Total 1983	169							1 269 005	1 936 005	67 431	72
1984	DAUMIER	57	300 000				300 000	302 421	534 760	1 137 181	30 062	26
	DEBUSSY	47	300 000				300 000	195 560	630 610	1 126 170	19 713	17
	ARCHITECTURES	19							291 066	291 066		
	PENSIONNAIRES	18							253 503	253 503		
	Total 1984	141	600 000				600 000	497 981	1 709 939	2 807 920	49 775	43
1985	DEGAS	59						797 138	641 652	1 438 790	53 571	55
	ENVOIS DE ROME	50						59 575	625 963	685 538	6 142	8
	BOUBAT	24						28 005	16 986	44 991	2 823	62
	PENSIONNAIRES	40							226 596	226 596		
	ESTAMPES JAP.								42 154	42 154		
	PASOLINI	30						90 832	-41 796	49 036	6 699	185
	(VESPIGNANI)	\perp						975 550	1 511 555	2 487 105	69 235	310
	Total 1985	203										

Année	Expositions	Durée en jours	Mécénat public français	Mécénat entreprises françaises	Mécénat public italien	Mécénat entreprises italiennes	Total mécénats	Droit d'entrée	Budget AFR	Coût global	Nombre d'entrées	% Entrées coût global
1986	KERTESZ	44						56 298	16 382	72 680	4 324	72
	VOYAGE DIALOG.	35		234 000			234 000	31 417	160 022	425 439	1 790	7
	PHOTO JOURNAL	29				1 816	1 816	195 533	-49 793	147 556	14 629	132
	SCULP.AFRICA	53		40 000		13 442	53 442	216 058	767 439	1 036 939	9 577	20
	PEINT. HAITI											
	PENSIONNAIRES	26							169 991	189 991		
	DESIGN	22		70 000				97 667	-41 083	126 584	10 330	77
	PICASSO-CLERGUE	17			35 625	272 395	308 020	32 685	-32 685	308 020	3 513	10
	Total 1986	226		344 000	35 625	287 653	667 278	629 658	1 010 273	2 307 209	44 163	318
1987	CARMASSI	48				307 000	307 000	61 270	150 907	519 177	5 722	12
	SARTRE ET L'ART	29			263 120		263 120	72 532	314 348	650 000	5 166	11
	GIBSON	26				250 000	250 000	69 189	67 811	387 000	4 928	18
	SUBLEYRAS	54				1 500 000	1 500 000	140 306	411 408	2 051 714	8 086	7
	PENSIONNAIRES	53							550 000	550 000		
	PICASSO	42			151 224	417 355	568 579	577 292	577 292	568 579	34 602	101
	Total 1987	252			414 344	2 474 355	2 888 699	920 589	2 071 766	4 726 470	58 504	19
1988	PICASSO (fin)	10			178 176	156 271	336 447	191 019	-191 019	336 447	10 144	57
	DOISNEAU	52		150 000			150 000	159 922	-8 476	301 446	11 918	51
	TRAJANE	52			259 920	55 764	315 684	52 251	488 189	856 126	4 117	6
	GUARIENTI	34						26 759	19 358	46 117	2 074	58
	RESTAURO	15						24 784	101 679	126 463	1 922	19
	TRAIT D'UNION	38						21 624	151 385	173 009	2 234	12
	Total 1988	201		150 000	438 096	212 035	802 131	476 359	561 116	1 839 608	32 409	26

Dans ces conditions, le moindre grain de sable dans la mécanique a tendance à gripper les rouages. Pendant quelques années, l'initiative prise en 1992 par le conseil général de Loire-Atlantique de mettre la Villa Lémot à la disposition des pensionnaires pour qu'ils puissent montrer dans le cadre d'une exposition « Retour de Rome » ce qu'ils ont pu créer pendant leur séjour à la Villa, avait constitué un débouché commode, même si nombre de pensionnaires auraient préféré , pour des raisons évidentes, être exposés dans la capitale. Il a suffi que le conseil général revienne sur son initiative pour que l'opération se révèle délicate et que les responsables de la Villa soient amenés à l'envisager sous un autre angle.

Par ailleurs, on s'est rendu compte que les expositions d'art contemporain à Rome n'attiraient qu'un public restreint et que, s'il s'agissait de faire connaître le travail accompli à la Villa, il valait mieux le présenter dans le cadre d'expositions plus ambitieuses faisant intervenir des artistes de forte notoriété.

C'est bien la politique du directeur actuel qui, quoique justifiée dans son principe, est difficile à mettre en œuvre dans la mesure où, très naturellement, les pensionnaires exposants ont le sentiment d'être quelque peu délaissés par rapport aux artistes invités.

Les expositions d'art contemporain en général font partie de la vocation de la Villa mais sont difficiles à organiser et absorbent une part importante de l'effort de l'équipe de direction de la Villa. Tel est le constat fait par votre rapporteur spécial.

	Expositions	Entrées	Moyenne/jour d'ouverture
1989	Casa Balla	30.126	528
	Photos d'Orsay	7.373	184
	Architecture		
	Man Ray	8.332	208
1990	Balthus	23.831	661
	Masson	8.526	140
	Autoportraits	19.000	487
	Retour d'Italie	2.000	87
	Cartier-Bresson	8.000	307
	Pensionnaires	2.000	77
1991	Fragonard	31.101	450
	Marino Marini	15.031	224
	Koudelka	1.839	68
	Persona	342	17
1992	Pensionnaires Villa	855	37
	W. Lam	2.145	44
	Music	3.061	60
	Raphaël	38.259	696
	Scianna	1883	72
1993	A. Manessier	1.831	40
	H. Newton	10.026	264
	Luce Per l'Arte	629	23
1994	Ingres	10.783	240
	Tamara de Lempicka	69.870	1.012
	Villa (s) 5	797	36
	Rome 1630	14.081	243
1995	Boltanski	1.560	45
	Lers 15 photographes	2.349	65
	Chia	1.894	54

	Villa (s) 5	576	30
1995-1996	Dufy	11.032	170
1996	Leccia	564	19
	Paolini	2.752	66
	Villa (s) 7	450	24
1996-1997	Moreau	15.797	239
1997	Valadier	15.034	251
	Peintures françaises	1.176	25
	Accardi	930	46
1997-1998	Décors d'opéra	3.018	48
1998	Bosco	6.976	53
	Salviati	20.942	403
	La Ville le Jardin la mémoire	16.247	198
1999	Bosco	1.692	28
	La Ville le Jardin la Mémoire	11.562	139
	La Villa Médicis ou le rêve d'un cardinal	8.577	226
2000	La Villa Médicis ou le rêve d'un cardinal	20.362	370

c) La faiblesse de la marge de manœuvre budgétaire

A en juger notamment par les débats des conseils d'administration, il semble que, si la Villa n'a eu que peu à souffrir des restrictions de crédits du début de la précédente décennie, on assiste à une certaine réduction de la marge de manœuvre des gestionnaires pour une série de raisons : faiblesse et précarité des ressources propres, fin des facilités en matière d'emplois.

(1) Les effets limités des restrictions de crédits des années 1990

La Villa Médicis s'est en fait trouvée largement épargnée par les effets des mesures d'austérité du milieu des années 1990 dans la mesure où la dévaluation de la lire lui a permis d'absorber les prélèvements opérés au titre de la régulation budgétaire.

En revanche, les mouvements monétaires ont posé des problèmes au cours de l'année 1990, puisque si, comme on l'a vu, la tendance était plutôt favorable dans la première moitié de la période, on a pu constater une augmentation à partir de 1996 qui n'a pas été sans inquiéter certains membres du conseil d'administration de l'Académie.

(2) La fin des facilités en matière d'emploi

La situation est, comme on l'a noté dans l'analyse des dépenses de personnel, relativement tendue en ce qui concerne les emplois.

Par le passé, la Villa a pu bénéficier de **l'apport des volontaires du service national**, ainsi que de prestations fournies dans le cadre de contrats précaires.

Pour continuer d'agir, il lui faut maintenant parfois «jongler ». Ainsi le présent directeur a-t-il dû, face à l'impossibilité d'obtenir deux emplois jeunes, financer la charge induite par prélèvements sur le crédit des activités cinématographiques. On remarque également que le recrutement - sans pour autant disposer de l'emploi budgétaire correspondant — d'un chargé de mission pour la musique et le projet apparemment fin 2000 de voir ses compétences étendues à l'ensemble de la première section dans un contexte marqué par une certaine méfiance des pensionnaires à l'encontre de cette initiative, a évolué, en 2001 vers une nouvelle architecture, organisée autour de deux axes : un chargé de mission à mi-temps pour les activités musicales, à la fois pour le suivi des pensionnaires et

l'élaboration des projets musicaux, et un autre poste à temps plein pour le secteur des arts visuels¹.

(3) Les ressources propres facteur de précarité ?

D'une façon générale, l'importance des ressources de mécénat, est à la fois un facteur et un indice du dynamisme de l'institution, bien qu'elle puisse créer une certaine forme de fragilité, ainsi qu'a pu le souligner M. Jean-Philippe Lecat, ancien ministre, conseiller d'État, président du conseil d'administration. Dès 1993 d'ailleurs, le directeur de l'époque M. Jean-Marie Drot s'inquiétait du recul du mécénat italien.

On a constaté, effectivement, au milieu des années 1990, un tassement des recettes de mécénat. Cette évolution est à l'origine de l'augmentation, notée plus haut, du taux de subvention qui tend à retrouver le niveau, proche de 90 %, des années 1970 et du début des années 1980.

En revanche, depuis 1997, on assiste, grâce au dynamisme de la direction actuelle, à une augmentation continue des ressources propres.

EVOLUTION DES RESSOURCES DE MECENAT

	Ressources propres	Mécénat	TOTAL
1991	4.798.377,00	1.111.200,00	5.909.577,00
1992	3.290.839,00	890.686,00	4.181.525,00
1993	2.341.068,00	834.800,00	3.175.868,00
1994	2.511.525,44	930.755,00	3.442.280,44
1995	1.984.991,43	1.940.000,00	3.924.991,43
1996	2.435.736,35	1.367.700,00	3.803.436,35
1997	3.043.132,23	2.238.198,35	5.281.330,58
1998	3.946.648,20	2.239.386,42	6.186.034,62
1999	3.063.817,57	3.223.335,40	6.287.152,97
2000*	2.870.500,00	4.400.000,00	7.270.500,00

¹ La conclusion de cette expérience serait tirée fin 2001.

_

* Provisoire

Revenu annuel de l'Académie de France (en millions de FF)						
	1998	1999	2000			
Subvention Etat	24 250 849.00	24 376 146.00	24 582 376.00			
Mécénat total soit :	2 239 386,42	3 223 335,40	4 002 786,76			
Fondation Electricité de France	950 000,00	1 250 000,00	750 000,00			
Fondation Paribas	100 000,00	129 758,80	100 000,00			
Assicurazioni Generali	136 680,00	152 448,08	136 186,95			
San Paolo	68 000,00	846 933,80	254 080,14			
Lyonnaise des Eaux	37 265,09					
Telecom	134 000,00	50 000,00				
AFAA	70 000,00	120 000,00	100 000,00			
Del Duca	50 000,00		100 000,00			
Mission an 2000		420 000,00	780 000,00			
Colart		80 000,00	80 000,00			
France Cable et Radio		93 000,00				
Association Amis Villa Médicis		41 584,40				
UBS			338 773,52			
Vendôme			135 509,40			
Odier			151 665,13			
Pro Helvetia			21 588,92			
Airbus			500 000,00			
BNP			300 000,00			
SACEM			90 000,00			
Centre St Louis			136 186,95			
Reports divers	693 441,33	39 610,32	28 795,75			
Droits d'entrée	1 412 609,58	893 882,17	2 091 150,32			
Activités annexes (locations)	2 305 776,33	2 003 091,13	3 261 996,23			
Revenus immeubles	108 960,00	108 407,52	108 407,52			
Intérêts	119 302,29	58 435,75	69 503,59			
Total	30 436 883.62	30 663 297.97	34 116 220.42			

L'administration a d'ailleurs désormais recours aux services de professionnels spécialisés pour la recherche de mécénat, ce qui est de nature à régulariser la ressource sans garantir pour autant l'indépendance de la politique de la Villa, qui doit alors compter avec les contraintes de ses partenaires, comme cela été le cas avec la Fondation Getty. La direction de la Villa a tenu à préciser à votre rapporteur spécial que ses divers partenaires, malgré les engagements financiers considérables de certains d'entre eux, ont toujours respecté la liberté totale de programmation de l'institution.

Une façon de rendre l'institution plus «manœuvrante » serait sans doute de proposer d'augmenter les crédits affectés à l'institution. Mais la commission des finances ne saurait se contenter d'une solution à l'évidence irréaliste et qui ne résoudrait sans doute aucun des problèmes existentiels de la Villa Médicis.

C'est dire que **toutes les solutions** et toutes les pistes ouvertes **doivent être**, pour l'essentiel, **financées par des redéploiements**.

Créer des postes de chargé de mission, accueillir des hôtes en résidence rémunérés comme le sont des « visiting professors » dans les grandes fondations ou universités américaines, sont peut-être envisageables mais uniquement à enveloppe constante.

La redéfinition de la vocation de la Villa suppose des modes d'action nouveaux qui ne sont pas finançables en l'état actuel des choses. Elle passe alors par la remise en question de certaines dépenses, et en premier lieu, des dépenses de rémunération d'un personnel, qu'il faudrait redéployer ou dont il faut, éventuellement, envisager de faire évoluer le contenu des postes.

2. Une vocation rénovée pour la Villa : un impératif et une option

Après quelques jours passés à Rome et à l'issue d'une vingtaine d'auditions, votre rapporteur spécial ne peut prétendre apporter des solutions toutes faites à la crise latente que traverse cette institution.

A partir d'un diagnostic simple - la Villa a besoin de renforcer sa cohésion interne et n'est pas vraiment en prise avec le monde extérieur -, il veut apporter des éléments de réflexion sur la façon dont on pourrait redonner de la cohérence, donc sa dynamique à l'institution.

La conviction de votre rapporteur est qu'il est sans doute plusieurs manières envisageables pour relancer l'institution, mais qu'elles doivent partir d'un fait simple : la France a hérité avec la Villa Médicis d'un instrument magnifique qu'il serait dommage de ne pas chercher à utiliser pleinement au service du rayonnement de la culture française.

Il peut paraître de bonne politique, aujourd'hui, à la fois d'exporter notre culture et d'affirmer une présence en dehors de nos frontières, car la culture française ne doit pas simplement se défendre sur le territoire national.

Comment, alors, articuler la mission « Colbert » et en faire un complément et un moyen de renforcer une action culturelle extérieure ?

Une telle approche apparaît d'autant plus logique qu'elle valorise les efforts importants accomplis pour la restauration du bâtiment lui-même et qu'elle répond à une évidente volonté des Italiens d'avoir accès à un des monuments les plus symboliques de Rome.

Il faut se donner les moyens pour faire de la Villa une fenêtre ouverte en Italie sur la culture française et ce à l'intention non seulement des Italiens euxmêmes mais aussi des nombreux touristes qui fréquentent la ville éternelle.

Dans cette perspective, la mission « Colbert » doit être, non pas négligée, mais simplement redéfinie pour assurer sa meilleure articulation à la fois avec les politiques menées par ailleurs pour encourager la création et la recherche, et avec la vie artistique et culturelle en général, sans que cela débouche sur un modèle unique.

La démarche de votre rapporteur est de **s'appuyer sur les modèles de référence** en matière de bourses artistiques en l'occurrence les aides accordées au titre de la **« Villa Médicis Hors les murs »** et du **château « Solitude »,** patronné par le Land de Bade-Wurtemberg. Il y a là deux logiques, a priori également concevables, de nature à rendre cohérence et dynamisme à la Villa Médicis, même si elles sont à bien des égards opposées du point de vue du mode de fonctionnement de l'institution :

- dans un cas, la Villa fonctionnerait comme une sorte de « porte-avions » de la culture française, sans que l'on cherche nécessairement à lui assurer une personnalité propre ;
- dans l'autre, on chercherait, au contraire, dans une perspective de complémentarité plus que de normalisation, à préserver l'identité de l'institution comme un espace de liberté créatrice à l'écart des pressions de la vie contemporaine.

Ainsi, selon votre rapporteur, l'État se trouverait-il face à un impératif et une option.

L'impératif, c'est d'accentuer et de rendre plus efficace l'instrument que constitue la Villa Médicis comme outil de coopération culturelle à l'échelle européenne. Certes, Rome n'est plus le centre du monde, pas plus que Paris d'ailleurs, mais cette ville reste un pôle d'attraction culturelle majeur pour les

Italiens bien entendu, mais également pour toute une élite intellectuelle à travers le monde. Il y a donc un intérêt pour notre pays à utiliser cette position éminente sur la ville pour donner une efficacité accrue à sa politique de promotion de la culture et de la langue françaises.

L'option, votre rapporteur la voit lorsqu'il s'agit de repenser son mode de fonctionnement.

Considérant que la Villa Médicis constitue une forme de base avancée de la culture française, on peut envisager deux modes d'utilisation :

- soit on considère la Villa comme une *plate-forme « off shore »* de l'action culturelle menée par le ministère de la culture, c'est-à-dire comme la vitrine d'une politique et de choix dont les grands axes sont déterminés depuis l'hexagone;
- soit on estime qu'il est possible de constituer la Villa en une sorte de pôle d'excellence autonome de la création d'expression française, intégré dans un réseau culturel européen.

Le choix entre ces deux solutions dépend des moyens en hommes ou en crédits dont on dispose, du degré d'autonomie que l'on estime devoir et pouvoir conférer à son directeur, ainsi que de la possibilité d'assurer, en l'état actuel de l'art contemporain, une véritable cohérence esthétique et culturelle à l'institution.

a) Un impératif : faire de la Villa un outil privilégié de la coopération culturelle européenne élargissant la mission « Malraux »

Ainsi qu'on l'a annoncé, il s'agit d'utiliser pleinement le potentiel que représente la Villa Médicis dans la promotion de notre politique culturelle. Il faut, de ce point de vue, se tourner résolument vers les Italiens au sein desquels la culture française est en recul, en faisant notamment des expositions grand public, et en accueillant des stagiaires du pays.

On lui conférerait une mission que l'on pourrait qualifier de «Chirac » dans la mesure où elle correspondrait aux buts de l'institution que le président de la République avait proposé de créer pour l'Allemagne lors de son discours devant le Reichstag du 27 Juin : «Je propose la création à Berlin, à l'image de ce qui existe à Rome et à Madrid, d'un lieu où nos créateurs, qui souhaitent chercher l'inspiration dans cette ville en plein renouveau, soient accueillis ».

Cette orientation consistant à renforcer la coopération culturelle francoitalienne n'est pas exclusive de l'utilisation de la Villa Médicis à destination de

ressortissants d'autres pays et, en particulier, d'un rapprochement avec les autres académies nationales présentes à Rome¹.

(1) Programmer des expositions grand public

L'examen des résultats obtenus par les expositions organisées à la Villa Médicis démontre clairement qu'il y a trois catégories de manifestations : les expositions d'art français du XIXème et du début du XXème siècles qui rencontrent un très vif succès, les expositions d'art classique du XVIème au XVIIIème siècles, qui connaissent un succès inégal mais en général honorable, les expositions d'art contemporain, qui se révèlent, du point de vue de la fréquentation, des échecs flagrants, en dépit d'un redressement récent.

Une telle situation doit amener les responsables à en tirer certaines conséquences. Sans vouloir remettre en cause les expositions d'art contemporain, qui font incontestablement partie de la vocation de la Villa, il convient, sur la lancée de ce qu'a fait l'actuelle direction, de ne pas se contenter de présenter les oeuvres des pensionnaires.

Ce n'est sans doute rendre service ni aux pensionnaires ni à l'institution que de s'obstiner à présenter des expositions qui ne répondent manifestement pas aux attentes du public local. Le peu d'appétence des Romains pour un art contemporain que l'on peut qualifier « d'émergent », est un fait qui s'explique par l'absence d'une véritable dynamique du marché de l'art dans la ville pour des raisons culturelles et économiques. Il y a sans doute des amateurs, des galeries, mais en nombre insuffisant pour créer un véritable intérêt.

Mieux vaudrait, dans ces conditions, concentrer les efforts sur la présentation des oeuvres d'artistes déjà reconnus et sur la présentation du travail des pensionnaires en France ou à l'occasion des grandes manifestations internationales.

L'idée de votre rapporteur spécial est d'inciter le ministère de la culture à demander à la Villa d'accueillir une exposition majeure organisée à Paris par la Réunion des musées nationaux. Il ne se dissimule pas les difficultés d'une telle entreprise, compte tenu de l'exiguï té des lieux et de la question de la durée des prêts. Mais une version allégée de certaines expositions concernant des artistes aussi connus que Picasso, Matisse, ou des grands peintres impressionnistes, drainerait à l'évidence un public suffisant pour que le coût résiduel de l'organisation de ce genre d'exposition restant à la charge de la Réunion des musées nationaux, reste acceptable.

-

¹ Il existe à Rome, outre l'Académie d'Espagne, des académies américaine, allemande et hongroise, ainsi qu'une British School.

Il y a là une politique simple que d'aucuns qualifieront de simpliste, mais qui devrait avoir le mérite de l'efficacité. Et c'est sur ces bases que l'on peut envisager la poursuite d'expositions moins grand public insistant sur les liens entre la France et l'Italie comme les expositions -on les cite pêle-mêle- Le rêve d'un Cardinal, le Dieu caché, Salviati ou, il y a quelques années, Subleyras.

(2) Accueillir des résidents étrangers

L'examen des listes des pensionnaires et des hôtes en résidence étrangers accueillis à la Villa Médicis depuis 1990, montre que l'on n'utilise peut-être pas suffisamment cette possibilité comme un outil de renforcement tous azimuts de notre coopération culturelle.

Sept pensionnaires de nationalité italienne depuis 1990, ce n'est pas négligeable, mais c'est probablement insuffisant. En outre, on ne trouve qu'un Polonais, un Slovaque et une Bulgare, c'est peu compte tenu de l'enjeu que constitue l'établissement de liens culturels avec les pays de l'ex bloc soviétique. On peut rappeler qu'une fondation comme le Getty fait porter une part très importante de son effort vers ces pays.

Dans toutes les disciplines, comme dans toutes les formes d'expression artistique, il y a des enjeux de pouvoir essentiels pour notre culture. Si la France ne veut pas se trouver complètement marginalisée par l'anglais, et même distancée par l'allemand, il conviendrait de pouvoir *attirer dans notre orbite culturelle* des jeunes, artistes, architectes ou historiens d'art que la perspective de passer, en plus de leur séjour en France, quelques jours en Italie déciderait à se tourner vers notre pays. Dans cette perspective, la Villa Médicis pourrait offrir des résidences courtes à un certain nombre de ressortissants des ex pays de l'Est venus suivre une scolarité en France.

On peut ajouter qu'une telle possibilité serait également de nature à renforcer l'attrait, pour les étrangers, d'études au nouvel Institut national d'histoire de l'art, qui pourraient alors comporter - un bref stage de 1 à 3 mois à Rome.

La France ne peut espérer attirer sur sa seule culture tous ceux qui, à travers le monde, veulent préserver la diversité des cultures face au monde anglosaxon. Avec la Villa Médicis, elle dispose d'un atout de nature à se présenter non seulement comme une culture nationale mais comme une voie d'accès, une forme de « portail » pour reprendre un terme en vogue, vers d'autres cultures latines ou méditerranéennes. Il est sans doute vain d'espérer que la France puisse être la seconde langue des non anglophones sans liens historiques avec notre pays mais en revanche, elle peut revendiquer, si elle sait mettre en valeur les outils dont elle dispose, un statut de seconde culture, notamment pour des élites des pays d'Europe centrale.

b) La Villa comme plate-forme avancée de l'action culturelle(1^{ere} possibilité)

Par rapport à cet impératif consistant à élargir la fonction « Malraux », il reste à choisir un mode d'organisation fonctionnelle pour la Villa Médicis.

Une des premières branches de l'alternative consisterait à faire de la Villa l'instrument d'une politique décidée à Paris.

C'est largement le cas aujourd'hui en ce qui concerne la mission Colbert ; compte tenu de ce qui a été dit au paragraphe précédent sur les procédures de sélection, cela devra être également largement le cas en ce qui concerne la mission Malraux, si l'on veut profiter pleinement de la vitrine que constitue la Villa Médicis.

Tel est le sens de l'image du porte-avions que nous avons déjà employée.

Le directeur se verrait confier essentiellement une tâche de coordinateur, chargé de régler le ballet harmonieux des personnes et des manifestations qui se succéderaient à la Villa Médicis.

Cette tâche pourrait - mais ce n'est pas absolument indispensable - se doubler d'une fonction de représentation culturelle qui ferait de la Villa Médicis une forme d'ambassade culturelle en Italie et en Europe.

Étant donné le rôle en définitive assez limité que tient le directeur dans le choix des pensionnaires admis à la Villa, et des fonctions de fait qu'il assure en matière de représentation culturelle, la situation ne serait pas très différente de celle qui prévaut actuellement, sauf en ce qui concerne l'organisation des expositions, dont l'initiative incomberait pour une part à des organes nationaux et, en particulier, à la Réunion des Musées Nationaux en liaison avec l'AFAA.

On note que cette option est tout à fait cohérente avec une banalisation du recrutement des pensionnaires, qui pourraient alors être choisis dans les mêmes conditions que les bénéficiaires de bourses au titre de la Villa Médicis « hors les murs ».

PENSIONNAIRES ETRANGERS								
ANNEE	NOM	NATIONALITE	DISCIPLINE	DUREE DU SEJOUR				
1990	Giovanni CARERI	Italienne	Historien d'art	24 mois				
	Claude LENNERS	Belge	Compositeur	24 mois				
1991	Elena FUMAGALLI	Italienne	Historienne d'art	12 mois				
1991	Eyal SIVAN	Israélien	Cinéaste	6 mois				
	Frédéric BRENNER	Israélien	Photographe	12 mois				
1992	Elefthérios AMILITOS	Greecque	Plasticien	12 mois				
	Krysztof CHARA	Polonais	Plasticien	12 mois				
	Malina DETCHEVA	Bulgare	Cinéaste	12 mois				
	Giorgios KOIUMENDAKIS	Grecque	Compositeur	6 mois				
1993	Santiago AMIGORENA	Argentine	Cinéaste	6 mois				
1//3	Bernard COMMENT	Suisse	Ecrivain	12 mois				
	Sébatien NUZZO	Italienne	Cinéaste	6 mois				
	Alès VOTAVA	Slovaque	Scénographe	12 mois				
1994	Rémy BELVAUX	Belge	Cinéaste	6 mois				
1//-	Marie-Ange BRAYER	Belge	Historienne d'art	24 mois				
	Anna MARITANO	Italienne	Architecte	24 mois				
	Chiara STEFANI	Italienne	Historienne d'art	24 mois				
1995	Stefano GERVASONI	Italienne	Compositeur	12 mois				
1770	Nick VAN DE STEG	Hollandaise	Plasticien	12 mois				
1996	Johan CRETEN	Belge	Plasticien	12 mois				
1770	XU YI	Chinoise	Compositeur	12 mois				
1997	Daniel d'ADAMO	Argentine	Compositeur	24 mois				
1///	Anne-Mie DEPUYDT	Belge	Architecte	12 mois				
	Frédéric LEFEVER	Belge	Photographe	12 mois				
1998	Xavier ARREY VERGERS	Espagnole	Arts culinaires	6 mois				
1999	Alessandro di PROFIO	Italienne	Historien d'art	6 mois				
	Jakob GAUTEL	Allemande	Plasticien	12 mois				
	Nicolas GILSOUL	Belge	Architecte	12 mois				
	Koo JEONG A	Coréenne	Plasticienne	6 mois				
	Alexandros MARKEAS	Grecque	Compositeur	24 mois				
	Philippe RAHM	Suisse	Architecte	6 mois				
	Lorenzo ROMITO	Italienne	Architecte	12 mois				
2000	Régine KOLLE	Allemande	Plasticienne	12 mois				
	Rachid O	Marocaine	Ecrivain	12 mois				
	Mohamed ULAD MOHAND	Marocaine	Cinéaste	6 mois				
	Régina VIRZERIUS	Suédoise	Plasticienne	12 mois				

c) La Villa comme pôle d'excellence autonome de la création française (2^{eme} possibilité)

L'autre branche de l'alternative serait de faire de la Villa une forme de *navire amiral de la culture française*, pour rester dans le domaine des métaphores navales, doté d'une certaine autonomie, tant dans la programmation des expositions -sous réserve de la reprise de certaines manifestations grand public de la réunion des musées nationaux - que dans le choix des pensionnaires.

Une des façons qui, selon votre rapporteur spécial, devrait permettre de redonner une certaine cohérence à la Villa, serait de renforcer le poids du directeur dans le choix des pensionnaires.

Actuellement, le directeur, tout vice-président du jury qu'il soit, semble un membre du jury parmi d'autres. L'importance déterminante du choix par la Délégation aux arts plastiques, des rapporteurs chargés de la présélection des candidats, en diminue encore le rôle dans la sélection finale.

L'enseignement majeur que votre rapporteur tire de sa visite au château « Solitude » est que, pour qu'une fondation marche, il faut que les artistes qui y sont accueillis, aient été, directement ou indirectement, le résultat des choix du directeur de l'institution et soient, d'une certaine façon, l'écho, même atténué, des engagements esthétiques de ce dernier.

Sans doute certains verront-ils dans cette ambition une certaine forme de naï veté, au vu du caractère multiforme de la création artistique contemporaine. Mais un tel constat doit-il conduire, pour autant, l'État à renoncer à chercher un système assurant une plus grande cohérence dans le choix des pensionnaires. On augmenterait ainsi la probabilité d'affinités électives, tout en se gardant d'une uniformité qui serait aussi vaine que stérile.

Le système actuel tend à favoriser une certaine dilution des responsabilités. Le renforcement du poids du directeur dans le choix des résidents aurait au moins le mérite d'en faire le responsable - dès lors qu'il resterait en poste suffisamment longtemps - des résultats obtenus.

B. EXPLORER QUELQUES PISTES DE REFORME

Sur la base de ces orientations, votre rapporteur spécial voudrait -encore une fois, avec toute la prudence qu'il convient s'agissant d'une institution séculaire, associant dans son fonctionnement autant de personnalités parmi les plus distinguées notamment au sein de son conseil d'administration- avancer quelques idées de réforme.

Les pistes qu'il entend désigner, dépendent bien entendu de l'option choisie, selon que l'on estime possible, ou non, de conférer une véritable autonomie à la Villa.

Votre rapporteur spécial ne dissimule pas une certaine préférence pour la solution consistant à faire de la Villa Médicis un établissement autonome dans son recrutement et son fonctionnement, sous réserve de la reprise d'au moins une grande exposition par an.

Mais, dans tous les cas, il faudra redéfinir le rôle des pensionnaires comme de la direction, clarifier les règles du jeu et articuler la politique de la Villa sur celle des autres acteurs de la politique culturelle, qu'il s'agisse du ministère de la culture ou des services culturels des ambassades de France.

En ce qui concerne la méthode, il faut noter que, faute de réforme d'envergure touchant au mode de fonctionnement et à la logique de l'institution, la réforme en gestation, telle qu'elle semble esquissée par la convention expérimentale passée entre la Délégation aux arts plastiques et la direction de l'Académie de France à Rome, pourrait ne constituer qu'un catalogue de bonnes intentions.

1. Méthode : dépasser les simples déclarations d'intentions

La convention du 8 juin 2000 figurant en annexe - dont votre rapporteur spécial n'a pas pu s'entretenir avec le directeur de la Villa lors de son passage à Rome au début du mois de mai 2000 -, s'inscrit naturellement dans la perspective d'une meilleure intégration de la politique de la Villa dans l'action culturelle générale de l'État.

On note d'abord que l'article 4 dispose que l'Académie souhaite renforcer et systématiser sa coopération institutionnelle avec les diverses institutions culturelles dépendant du ministère...Des projets communs pourront ainsi être étudiés avec les FRAC, les centres d'art, les écoles d'art, les orchestres en région et ensembles musicaux, ainsi qu'avec les festivals théâtres et musées.

D'une façon générale, les procédures prévues ont un simple caractère informatif ou facultatif :

• les pensionnaires plasticiens seront informés des aides aux artistes, tandis que les compositeurs verront leurs oeuvres faire l'objet d'une information spécifique auprès des orchestres nationaux ou de région ;

- de son côté, l'Académie examinera «avec un intérêt particulier » la possibilité d'inclure dans sa programmation, la diffusion de manifestations culturelles qui pourront lui être proposées par les différentes directions ou services déconcentrés, tandis qu'elle se déclare « disposée à accueillir un certain nombre d'activités liées aux grands événements nationaux... dans la mesure de ses possibilités » ;
- l'information mutuelle est prévue, puisque, désormais, l'Académie informera le ministère par écrit de façon trimestrielle sur ses activités culturelles, tandis que le ministère diffusera l'information au près du public français notamment au moyen de sa lettre trimestrielle.

Le renforcement des moyens humains par la voie d'une meilleure articulation avec le réseau actuel des acteurs de la politique du ministère de la culture semble a priori avoir un caractère moins indicatif, même s'il faut voir à l'usage les conséquences sur la gestion de la Villa :

- La Délégation aux arts plastiques s'engage à désigner ce qui semble, on peut le noter une première brèche dans son surprenant monopole pour chaque direction compétente un correspondant qui proposera des noms de rapporteurs pour le jury de sélection des pensionnaires ;
- Le ministère et l'académie expérimenteront une procédure de désignation de personnalités chargées de suivre le parcours artistique des pensionnaires pendant leur séjour et l'année de leur retour, tandis que la Villa recrutera un chargé de mission pour servir de « relais » entre les pensionnaires et le « milieu artistique ».

Enfin, des procédures de suivi et d'évaluation sont mises en place :

- le ministère réalisera une évaluation du séjour sur la base du rapport moral du directeur, tenant compte des résultats de l'enquête en cours sur le devenir des anciens pensionnaires (cf. infra)
- les leçons seront tirées de l'exécution de la convention en vue de la signature d'un contrat d'objectif.

S'il est possible, au moins dans l'optique privilégiant l'articulation de la politique de la Villa sur celle des ministères de la culture et des Affaires étrangères, de souscrire aux objectifs définis par cette convention, on peut s'interroger sur les moyens, non seulement parce qu'ils relèvent de la pure déclaration d'intention, mais encore en ce que ne sont pas mises en place des structures permettant la mobilisation effective des concours multiples évoqués dans le texte.

Passer des bonnes intentions aux bonnes volontés, suppose plus qu'une simple convention voire qu'un contrat d'objectifs. Faute d'une impulsion politique au

plus haut niveau, l'institution ne devrait pouvoir retrouver une cohésion et une dynamique internes qu'au prix de réformes de structures.

2. Fonctionnement : redéfinir le rôle des pensionnaires comme de la direction

Depuis dix ans, on s'interroge sur la situation juridique des pensionnaires, qu'il conviendrait de clarifier.

Votre rapporteur spécial estime qu'il faut également, pour les raisons que l'on a déjà mentionnées, se poser la question du profil de la direction.

(1) Diversifier le statut des pensionnaires

Le rapport déjà cité de M. Michel Berthod, qui n'a été porté à la connaissance de votre rapporteur spécial que de façon fortuite, qualifiait, le statut actuel «d'étrange chimère administrative » dans la mesure où le pensionnaire est une sorte de «fonctionnaire à durée déterminée », non astreint en pratique à toute obligation de service fait.

Selon ce rapport - dont il est étonnant qu'il ait eu si peu de suite, s'agissant d'une commande ministérielle -, il conviendrait de choisir entre deux conceptions du séjour :

- « Une « fin d'études » : la rémunération des pensionnaires devrait avoir la nature d'une bourse, et il n'y aurait pas lieu de modifier les limites d'âge actuelles (20-35 ans);
- Une période « sabbatique », permettant à des artistes et des chercheurs déjà engagés dans la vie professionnelle de mener à bien la réalisation d'un projet : les pensionnaires devraient être des salariés liés contractuellement à l'Académie, et on pourrait relever les limites d'âge à 25-40 ans, voire supprimer le plafond. ».

Votre rapporteur spécial considère que cette question de statut et donc de droits et d'obligations des pensionnaires vis-à-vis de l'État doit être abordée à travers de ce qui est offert aux résidents et attendu d'eux.

La notion de résident, conforme à l'usage dans nombre de fondations, semble plus appropriée et permet une diversification des hôtes de la Villa tant du point de vue du statut ou du niveau que de la durée de séjour.

Les choses seraient sans doute plus claires si les pensionnaires se trouvaient dans l'une des **trois situations** suivantes :

- un **statut de boursier**, en vertu duquel les stagiaires en l'occurrence des étudiants en thèse ou des jeunes artistes recevraient une allocation déterminée en fonction de la nature de leur projet, sur le modèle de ce qui existe pour la délivrance des bourses de la Villa Médicis « hors les murs » ;
- un statut de contractuel pour une durée déterminée en général 1 an -, qui permettrait d'accueillir des artistes ou professionnels confirmés, avec, soit un régime d'année sabbatique, soit de tuteurs chargés de suivre des résidents boursiers :
- le **détachement** pour les pensionnaires déjà fonctionnaires en leur permettant de conserver leur rémunération et de bénéficier d'une indemnité de résidence éventuellement aménagée.

En tout état de cause, il est important de disjoindre leur rémunération de celle des fonctionnaires en poste à l'étranger et d'éviter, en particulier, comme le préconisait le rapport Berthod, l'application du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'État à caractère administratif en service à l'étranger.

On peut se demander en effet si l'on peut appliquer sans nuances des statuts à des personnels qui ont choisi de profiter des possibilités offertes par une résidence à l'étranger et pour lesquels l'expatriation n'est pas une contrainte.

De même, le plafonnement à l'indice 590 de la rémunération prise en compte pour le calcul du traitement des pensionnaires déjà fonctionnaires - qui résulte de l'arrêté du 5 février 1976 - n'aurait plus lieu d'être et l'on devrait officiellement reconnaître la possibilité du détachement, ce qui n'est actuellement pas le cas en droit.

Enfin, le statut de boursier devrait permettre de substituer au traitement actuel, la **combinaison** d'une **allocation de séjour** identique pour tous à d'éventuels suppléments familiaux près, et **d'une aide au projet**, qu'il s'agisse d'une aide à la réalisation d'une oeuvre ou d'un voyage.

Un tel système favoriserait d'abord une diversification des profils et donc de la durée de séjour des pensionnaires.

Actuellement, la durée des séjours est un enjeu et une source de conflits entre la direction et les pensionnaires qui estiment que celle-ci n'est jamais assez longue. Votre rapporteur spécial estime que la Villa devrait offrir toute une gamme de durées de résidences, pouvant aller de séjours de 2 ou 3 mois pour des étudiants des Beaux Arts, de l'École du Patrimoine ou de l'École du Louvre à l'issue de leurs études, à deux ans pour des pensionnaires déjà professionnalisés lorsque la nature de leur travail justifie une présence à Rome aussi longue.

L'idée directrice serait donc de **différencier les profils des résidents**, qui pourraient être donc non seulement des **jeunes sans expérience professionnelle**, mais également des personnes ayant besoin d'une **période sabbatique**, qu'il s'agisse d'artistes, d'architectes, de musiciens ou d'historiens d'art. Cela pourrait conduire à supprimer les limites d'âge.

Dans cette optique, les stages longs concerneraient moins les thèses pour lesquelles on pourrait organiser des systèmes de séjours courts successifs que des personnes en congé sabbatique - artistes confirmés ayant besoin de prendre du champ ou des professionnels de l'histoire de l'art qui auraient besoin d'approfondir ou de diversifier leurs recherches - ou des personnalités invitées. Cette différenciation des statuts va de pair avec celle des rémunérations.

C'est de la confrontation entre jeunes -et brillants- sujets, professionnels expérimentés et résidents de haute notoriété - intellectuels, artistes, professeurs - que pourraient naître ces rencontres imprévisibles de nature à faire de la Villa un lieu de bouillonnement fécond et donc de rayonnement culturel durable, dès lors, surtout, que l'on sera en mesure d'assurer certaines affinités entre tous les résidents de quelqu'horizon qu'ils viennent, ce qui est sans doute faire preuve d'un certain optimisme...

(2) Renforcer l'autorité du directeur et/ou les liens avec la France

La cohérence et l'homogénéité des promotions sont actuellement très variables selon les années. Nul doute que la diversification des profils et des durées que l'on vient de préconiser, de façon à mieux répartir l'avantage que constitue un séjour à la Villa entre toutes les personnes susceptibles d'en profiter, n'est pas en elle-même de nature à renforcer la cohésion des promotions.

Une façon d'éviter que la différenciation des durées de séjours et le profil des candidats ne dilue la personnalité de la Villa, serait de renforcer, selon les cas de figure, l'autorité du président du jury ou du directeur, qui seraient ainsi le dénominateur commun des différents pensionnaires, indépendamment de la durée de leur séjour.

Il s'agit de s'assurer, dès la sélection des candidats, que ceux-ci aient si ce n'est des références esthétiques communes du moins travaillent d'une façon ou sur des champs compatibles. Ce n'était pas nécessaire au temps des concours des prix de Rome dans la mesure où les différents acteurs partageaient à peu près la même esthétique et s'exprimaient suivant les mêmes règles du jeu. Et cela était tellement vrai que de là naquit l'académisme...

L'hétérogénéité des formes actuelles d'expression artistique ne garantit pas, aujourd'hui, ce langage commun ou même une possibilité de dialogue, qui,

toutefois, pour être enrichissant, doit associer des personnalités d'horizons intellectuels et plastiques d'une certaine diversité.

Mais, seule la désignation d'une personnalité responsable assurerait *in fine* cette référence commune indispensable si l'on veut faire jouer pleinement le caractère pluridisciplinaire des séjours à la Villa, qui reste un des apports fondamentaux des systèmes de résidence.

Le directeur pourrait, directement ou indirectement, et dès lors qu'il serait pleinement impliqué dans le choix des candidats, créer cet état d'esprit collectif et donc ces possibilités d'échanges, de nature à rendre les séjours plus féconds, indépendamment de leur durée.

Des étudiants avancés côtoieraient de jeunes professionnels comme des personnes - professionnels en congé sabbatique ou tuteurs rétribués - ayant atteint une certaine maturité dans leur expression artistique ou leur métier. Ce mélange de générations devrait favoriser les échanges, tandis qu'un certain esprit de promotion pourrait être encouragé, notamment par l'organisation de voyages en commun à travers l'Italie.

Il est frappant en effet que les possibilités de voyages en Italie prévues par le règlement intérieur¹, semblent relativement peu utilisées. En dépit de l'individualisme inhérent notamment aux vocations artistiques, les pensionnaires auraient tout à gagner à des voyages préliminaires comme il en existe dans certaines grandes écoles : ils apprendraient à mieux se connaître et pourraient découvrir que l'Italie est un pays d'une richesse culturelle presque inépuisable, un véritable « musée diffus » selon la formule d'André Chastel.

Renforcer, en particulier, l'autorité du directeur, en faire le lien personnel, au-delà de leurs spécialités respectives, entre les pensionnaires, permettraient de résoudre la quadrature du cercle de l'opportunité d'exiger que les bénéficiaires rendent compte de leur travail et d'instaurer, naturellement, cette «réciprocité » dénoncée par Renaud Camus.

Ce serait au directeur qui aurait indirectement présidé à leur choix, de s'assurer qu'ils utilisent effectivement la possibilité de travailler qui leur a été offerte. Ainsi, la Villa pourrait-elle rester cet espace de liberté à l'abri des préoccupations de rentabilité.

¹ L'article 15 définit le régime des voyages d'étude. Après accord du directeur, les pensionnaires peuvent obtenir une allocation d'incitation au voyage d'étude dont le montant est de 5.000 francs payables sous forme de frais de mission régis par le décret n° 86-416 du 12 mars 1986. Ce voyage qui doit s'insérer dans le cadre de leur programme de travail peut intervenir jusque dans les deux mois qui suivent immédiatement la fin du séjour.

Le directeur, investi d'un rôle d'impulsion et d'animation, serait le garant de la cohésion de l'ensemble du système. Mais il ne serait pas seul. Il devrait s'appuyer sur tout un réseau de professionnels renommés, qui pourraient l'aider à la fois au niveau du recrutement et jouer ce rôle de «tuteur » évoqué notamment dans le rapport Berthod.

Ce n'est pas, a priori, aux pensionnaires, comme c'est le cas actuellement, de choisir le nom des personnalités susceptibles d'être des hôtes en résidence, ce qui est matériellement difficile à organiser. Au contraire, ce serait plutôt au directeur d'orienter le choix des pensionnaires en fonction des personnalités qu'il est possible de faire venir à la Villa.

La fondation Getty -qui est un modèle de référence, même s'il faut se garder d'en imiter trop strictement les méthodes, ne serait-ce que, parce que Rome n'étant pas Los Angeles, il n'est pas besoin d'offrir autant de moyens matériels pour y attirer les talents- choisit ses résidents, du professeur de renom invité au jeune stagiaire de quelques semaines, en fonction du thème annuel de recherche ; il devrait être envisageable que les membres du jury sélectionnent les candidats en fonction de la personnalité des artistes ou professionnels confirmés qui se sont engagés à résider à la Villa.

(3) Envisager une évolution et une diversification du profil de l'équipe de direction à moyen terme

Les dépenses de personnels engagées pour la gestion de la Villa sont relativement conséquentes par rapport à celles affectées à la rémunération des pensionnaires. Aux traitements des fonctionnaires expatriés, dont la masse importante tient aux indices des fonctionnaires en poste, s'ajoutent les salaires des personnels italiens – 32 personnes – dont le nombre tient à la nécessité d'entretenir des bâtiments historiques, ainsi que d'assurer le support administratif de la gestion quotidienne des pensionnaires, d'un lieu d'exposition et d'accueil d'hôtes reçus dans le cadre de l'activité de la Villa.

Le volume et la structure de ces dépenses de personnel sont-ils, eu égard à la faiblesse des marges de manœuvre budgétaire, en rapport avec le service de l'institution ? La question mérite d'être posée.

Le premier souci consiste à redéployer le personnel local. C'est ce que vient de faire la direction actuelle et on ne peut que l'en féliciter.

Le ministère pourrait engager une réflexion sur le profil des futurs directeurs : après un grand artiste et un historien d'art, après un homme de médias et deux hommes de culture, écrivains, issus de la haute administration et ayant exercé des responsabilités importantes dans le domaine culturel, il conviendrait sans doute de choisir entre deux profils possibles :

- une **personnalité de prestige**, artiste de renom international -comme l'était Balthus- ou un professionnel ayant occupé des fonctions médiatiques touchant aux arts plastiques, qui pourrait sur son nom ou par son exemple mobiliser autour de lui des talents de toute nature, dès lors que cette personnalité manifesterait la disponibilité nécessaire ;
- un homme de réseaux, qui ne serait pas nécessairement connu du grand public, mais qui, parce qu'issu du sérail, aurait l'expérience et, surtout, les connections nécessaires pour s'entourer des conseillers spécialisés, faire venir des résidents de tous horizons, et assurer, enfin, l'insertion des anciens pensionnaires artistes ou créateurs, dans le circuit culturel et économique.

On peut remarquer que, à des degrés et selon des modalités diverses, les successeurs de Balthus ont été des hommes de réseaux.

3. Recrutement : clarifier les règles du jeu

La modification des règles de recrutement découle directement de celles du profil des pensionnaires et n'est pas indépendante de l'évolution de celui de l'équipe de direction. Deux points paraissent souhaitables à votre rapporteur : une réforme du mode sélection pouvant rendre plus transparentes les règles, le maintien, en principe du moins, d'un lien entre le projet du candidat et la culture italienne.

(1) Rendre plus transparente la sélection ou officialiser le pouvoir discrétionnaire du jury

Il faut revenir, à ce stade, sur la façon dont sont choisis les pensionnaires. Le processus de sélection comporte deux étapes : la présélection des candidats et l'intervention du jury. Pour le s analyser, on s'appuiera sur le rapport déjà cité remis au délégué aux arts plastiques de juin 1990 par Mme Françoise-Claire Prodhon qui est tout à fait significatif de la façon dont se déroulent les épreuves.

On peut rappeler que le décret modifié n° 86-233 du 18 février 1986, prévoit, en son article 4, que les candidats déposent, à l'appui de leur demande d'admission, un dossier, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé de la culture. On note que ce dossier comprend obligatoirement une lettre exposant les motivations du candidat et la nature du projet qu'il envisage de réaliser à l'Académie de France à Rome sous l'autorité et le contrôle du directeur, ainsi que les moyens pratiques devant permettre cette réalisation.

Le jury comprend:

- le président désigné chaque année par le ministre de la culture,
- le directeur de l'Académie de France à Rome, vice-président,

- le président du conseil d'administration de l'Académie de France à Rome,
 - le délégué aux Arts plastiques ou son représentant,
- trois personnalités nommées chaque année par arrêté du ministre de la culture.

L'article 7 dispose que le choix définitif des candidats se fait après une instruction effectuée par des rapporteurs « adjoints au jury » nommés chaque année par arrêté du ministre de la culture, sur proposition du jury statuant à la majorité. Les rapporteurs sont adjoints au jury au moment où celui-ci auditionne les candidats de sa discipline.

Les rapporteurs proposent une liste de candidats établie par ordre alphabétique comportant au moins trois fois plus de noms qu'il n'y a de vacances. C'est au vu de ces propositions et de l'ensemble des candidatures que le jury arrête la liste des candidats qu'il décide d'entendre et qu'il recevra individuellement. On remarque que le jury peut consulter des personnes désignées par arrêté du ministre, à même «d'apprécier les capacités des candidats ainsi que les perspectives qu'un séjour à l'Académie est susceptible de leur ouvrir ».

Le jury délibère et arrête la liste des candidats et propose leur nomination au ministre en précisant la durée de leur séjour en fonction de la nature de leur projet ou de leurs travaux, sans que cette durée puisse excéder deux ans.

La présélection est effectuée par des rapporteurs choisis chaque année pour chacune des disciplines représentées à la Villa en fonction de leurs compétences.

En fait, les rapporteurs ont la possibilité et sont même incités à faire appel à des candidats dont ils connaissent la qualité et le travail. Comme le note le rapport susmentionné : « si l'idée qui sous-tendait cette suggestion était d'élever le niveau général du recrutement, et de multiplier et de diversifier les candidatures, elle a pour effet de créer quelques ambiguï tés... Dès lors qu'un rapporteur conseille à un ou plusieurs candidats de se présenter, il a logiquement tendance à favoriser ces candidatures au détriment des autres. Le résultat est qu'il y a à présent deux modes de recrutement et deux sortes de candidats : les candidats parrainés par un rapporteur et les candidats libres d'emblée défavorisés ».

Dans cette perspective, on voit bien que l'intervention du jury est perçue comme introduisant un aléa difficilement maîtrisable dans la sélection des candidats. Cela résulte clairement du même rapport qui n'hésite pas à affirmer : « ... ce problème[ce pourquoi les membres du jury ne peuvent pas avoir toutes les compétences nécessaires] est, a priori, relatif car le jury s'en remet le plus

souvent aux avis des rapporteurs et à ceux de ses membres spécialistes de la discipline examinée. La situation est a fortiori différente lorsque l'on touche aux disciplines plus visuelles que sont les arts plastiques ou la photographie, sur lesquelles chacun se sent en mesure de donner un avis, ce qui peut être sujet à caution ».

La conséquence qu'en tire le rapport mérite également d'être citée in extenso: « s'il est hors de question de réunir un jury spécialisé pour chaque discipline, ou même pour chaque section, ce qui relèverait d'une gestion beaucoup trop lourde, on peut cependant faire en sorte que l'avis des spécialistes soit respecté, pour peu que ceux-ci aient été judicieusement choisis par le ministère de la culture ».

Ainsi, la boucle est bouclée. On voit bien que l'on se trouve face à un fonctionnement répondant à une logique de microcosme. C'est d'ailleurs l'impression qu'a retenue votre rapporteur spécial à la suite de son entretien avec un ancien président du jury, dont il était évident qu'il n'était pas intervenu dans le choix d'un certain nombre de candidats dans le souci de respecter l'avis des spécialistes chargés de la présélection.

Votre rapporteur spécial a tendance à considérer que, si le système du concours est maintenu, il doit l'être dans des conditions de transparence inattaquables; il n'est pas possible de laisser planer un soupçon où la notion, légitime, de parrainage puisse être interprétée comme du copinage.

Il est anormal qu'il y ait effectivement deux catégories de candidats, et que le résultat du « concours » reflète plus encore l'influence respective des spécialistes choisis par la Délégation aux Arts plastiques que l'opinion des membres du jury.

Si tant est que l'on ne choisisse pas, tout simplement, de calquer voire de fusionner la procédure de sélection des stagiaires sur celle applicable aux bourses accordées dans le cadre de la procédure « Villa Médicis hors les murs », le minimum que l'on puisse faire est **de rétablir la souveraineté du jury**, qui devrait nommer directement les rapporteurs, en donnant alors un poids particulier, selon les cas, soit au président du jury, soit au directeur.

De deux choses l'une, soit l'on privilégie une certaine de forme de cohérence sur plusieurs années de la sélection, et en définitive de responsabilité de celui qui assure la continuité de l'institution et l'on renforce l'influence directe ou indirecte du directeur, soit l'on met l'accent sur la diversification du processus de sélection en se contentant de réévaluer le poids du président du jury, en s'assurant simplement que la diversité des choix ministériels garantisse de façon statistique, la qualité de la sélection.

Dans la première hypothèse, on pourrait, en s'inspirant notamment du modèle fonctionnant pour le recrutement des artistes et créateurs résidant au château «Solitude », officialiser le système des rapporteurs spécialistes, dès lors que leur responsabilité serait clairement engagée.

Le directeur pourrait désigner, après approbation du conseil d'administration, le président du jury à qui il reviendrait de désigner les autres membres du jury et, en particulier, les spécialistes des disciplines, que ceux-ci fassent partie ou non du jury. C'est à cette condition que l'on mettrait en place un système assurant la transparence des responsabilités et non un mécanisme de sélection occulte d'élèves « protégés ». Ainsi, la responsabilité en dernière instance incomberait au directeur, car c'est à lui que revient la charge de l'animation du lieu, quitte à abandonner le système du concours pour la sélection sur dossier.

Dans l'autre hypothèse, on ferait reposer le système de sélection sur une forme de «main invisible », qui aboutirait à donner une chance à des candidats d'horizons intellectuels ou esthétiques différents, d'une année sur l'autre. La crainte des logiques de microcosmes pourrait amener à préférer une telle solution, même si elle semble limiter les perspectives de synergies créatives pendant le séjour à la Villa.

Il est une **fatalité des microcosmes**, qu'ils soient intellectuels ou médiatiques, à laquelle il est difficile d'échapper comme en témoigne la liste des personnalités reçues à la Villa, qui donne l'impression qu'elle privilégie plus facilement d'éminents représentants des milieux parisiens, sans que les personnalités choisies soit du fait de leur disponibilité, réellement utiles à la maturation ou à l'épanouissement des pensionnaires.

(2) Exiger, en principe, un lien avec Rome ou la culture italienne

Cette question est très controversée et fait entrer en ligne de compte des préoccupations contradictoires. Toute la question est de savoir si l'on privilégie le lien avec Rome et l'Italie ou si l'on s'attache à la personnalité et donc au « potentiel » des candidats.

Il faut d'emblée considérer que ne retenir comme critère que la personnalité du candidat peut aboutir, selon votre rapporteur spécial, à ce qu'il considère comme des dérives remettant en cause le principe même d'une sélection par un jury. Le rapport de Mme Françoise-Claire Prodhon est particulièrement intéressant à cet égard dans la mesure où une telle logique peut conduire à remettre en cause la légitimité du contenu même du dossier destiné à apprécier les motivations du candidat.

L'étude s'interroge sur le bien-fondé de l'entretien¹ avec le jury comme de la note d'intention demandée au candidat. Dans bien des cas, celle-ci serait « artificielle et inadaptée ».

Dans cette optique, « pour un très grand nombre de pensionnaires de la première section, devoir constituer un projet précis est vécu comme une aberration qui mène le plus souvent à une petite tricherie : au-delà de la volonté de se retirer pour travailler dans le calme, dans de bonnes conditions, en ayant le temps de réfléchir, et pourquoi pas, de remettre en cause ce que l'on fait, il est rare de partir avec un projet très précis à réaliser. Ainsi, les candidats sont-ils conduits à créer de toutes pièces des projets cohérents dans le but de séduire le jury, et qu'ils ne réaliseront pas par la suite ».

Certes, précise l'étude, « l'intérêt pour la culture italienne demeure du domaine de l'évidence, elle ne doit donc pas nécessairement constituer un critère de sélection en première section, tout au moins... ». En outre, « exiger l'inspiration ou le sujet italianisant en arts plastiques » mènerait à ne sélectionner qu'un seul profil d'artistes et induirait certaines pratiques dites classiques.

Le rapport de M. Michel Berthod remis au ministre de la culture en février 1990 pose également la question du lien avec l'Italie. Celui-ci observe que le lien est revendiqué ou accepté par une majorité mais non l'unanimité des plasticiens, photographes et architectes. En revanche, il est refusé ou subi comme un « habillage opportuniste » par les écrivains, cinéastes et compositeurs. De fait, reconnaît le rapport « si on voit bien ce que l'environnement romain ou italien peut apporter aux uns, on voit mal ce que, sauf exception, il peut apporter de spécifiquement stimulant ou enrichissant aux autres ».

La conclusion du rapport est nuancée : « par conséquent, on n'osera pas ici proposer de faire de « l'italianité » du projet professionnel des candidats une condition nécessaire de leur sélection. En revanche, entre plusieurs candidats de même qualité, le jury devrait naturellement donner la priorité à celui qui tirera le plus grand profit d'un séjour à Rome, donc à celui dont le projet établira clairement et sans artifice un lien avec le patrimoine, ou la culture vivante et les réalités sociales de l'Italie ou des institutions présentes à Rome (et qui ne sont pas toutes italiennes...) ».

¹ Le rapport de Mme Françoise-Claire Prodhon note que, bien que la majorité des personnes interrogées se soient déclarées d'accord sur le principe de l'entretien, un certain nombre de candidats regrettent certains aspects peu agréables du jury mentionnant « l'ambiance permis de conduire », son côté « tribunal » ou encore le « ton scolaire de distribution des prix ». Le rapport précise : « Il est vrai que cet entretien peut constituer un plus pour le jury, et l'aider à prendre une décision finale ; néanmoins, il serait injuste d'en exagérer l'importance et de faire de la prestation orale du candidat un critère absolu. Après tout, un candidat brillant et présentant un dossier intéressant, peut par timidité se révéler un piètre orateur ! ». Dont acte.

Pour votre rapporteur spécial le lien avec Rome reste, en principe du moins, essentiel. Il rejoint ainsi pleinement l'opinion exprimée par M. Macé de Lépinay pour qui il faut que le jury choisisse des pensionnaires motivés par Rome et réceptifs à leur environnement. Rien ne serait plus dangereux pour l'avenir de l'institution que de retenir des artistes ayant déjà trouvé leur « créneau » et profitant seulement du confort matériel de la Villa.

L'éventail des résidences, bourses et autres aides à la création apparaît suffisamment vaste pour que l'on puisse trouver les moyens de soutenir efficacement des projets qui n'ont pas de lien nécessaire avec Rome ou l'Italie.

Ce devrait conduire à **restreindre l'éventail des disciplines** accueillies à la Villa, dont certaines ne devraient pas trouver à Rome le milieu propice à leur épanouissement, sauf à considérer que cette diversité est de nature à conforter la Villa comme un lieu pluridisciplinaire.

Dans la perspective de la deuxième option où l'on chercherait à doter l'Académie de France d'une autonomie culturelle accrue, l'on peut justifier la présence de créateurs et d'intellectuels indépendamment de l'intérêt propre de Rome par la **nécessité de renforcer le caractère pluridisciplinaire de la Villa** : cela justifierait non seulement le maintien de résidences pour les écrivains ou les musiciens mais encore l'extension de cette possibilité pour des philosophes voire des scientifiques.

Dans cette dernière hypothèse, il serait alors tout à fait envisageable d'accueillir des créateurs ou des intellectuels sans liens avec Rome. La présence de ces créateurs serait alors motivée par une cohérence avec la philosophie de la Villa, telle qu'elle résulte de la politique de son directeur.

En définitive, au travers de cette diversification des profils des résidents, il est proposé de se rapprocher du modèle appliqué dans certaines fondations américaines. Un tel système « à géométrie variable » est aux antipodes d'une tradition française, qui place au tout premier plan le principe de l'égalité de traitement, en termes de rémunération comme de durée de séjour, et qui se manifeste encore aujourd'hui par la revendication récurrente des pensionnaires à l'égalité des disciplines.

4. Action culturelle : articuler la politique de la Villa avec celle des autres acteurs

C'est une banalité que de dire que le monde se globalise. La culture comme l'économie - mais les deux sont liées - fonctionnent désormais en réseau.

L'idée d'une institution dans laquelle on viendrait faire une retraite, comme dans un monastère, se « ressourcer » pour employer un terme à la mode, ne correspond plus à la logique de la création actuelle.

L'art, la création et même la recherche, se caractérisent par une sorte de mouvement perpétuel, qui n'exclut pas, cependant, le besoin de périodes de respiration et d'isolement.

Mais, ce n'est sans doute pas au sein d'une communauté d'artistes et de créateurs, regroupés plus par le hasard que la nécessité, que l'on peut se retrouver soi-même pour se consacrer à une œuvre. Si besoin de recul il y a, il doit plutôt correspondre à celui d'une année sabbatique pour un artiste ou un chercheur confirmé, qui doit alors trouver une retraite pour poursuivre une oeuvre ou effectuer une recherche.

Bref, et on commence à le percevoir de façon plus explicite, la Villa ne peut vivre en circuit fermé. Des liens institutionnels se mettent en place pour le bon accomplissement de la mission Colbert ; c'est bien surtout si l'on veut mieux insérer les pensionnaires à leur retour en France au sortir de cette sorte de « bulle » que constitue parfois le séjour à la Villa.

Mais il faudrait aussi en tirer les conséquences pour la mission Malraux dans un souci d'économie de moyens et d'accroissement de l'efficacité de nos interventions.

(1) Coordonner la Villa avec les services culturels dépendant des Affaires étrangères

Les liens entre l'Académie de France à Rome et les services culturels des ambassades, qu'il s'agisse de celle auprès du Quirinal ou près le Saint-Siège, restent, en dépit d'une amélioration récente, insuffisants. Il y a là, globalement, un manque de coordination d'autant plus regrettable que l'ambassade de France a fermé son centre de la place Campitelli.

Des synergies existent et doivent être renforcées. Il est ainsi anormal que le ministère des Affaires étrangères ne soit que rarement représenté au conseil d'administration de la Villa par le conseiller culturel.

D'une façon générale, il conviendrait de donner un caractère plus général à la **tutelle de la Villa** qui pourrait :

• soit associer plus étroitement les ministères des affaires étrangères et de la culture comme c'est le cas actuellement dans le nouveau régime de l'Association française pour l'action artistique, notamment si l'on souhaitait articuler la procédure de sélection des pensionnaires sur celle en vigueur pour les bourses de la Villa Médicis hors les murs,

• soit continuer à relever du ministère de la culture mais alors dans un cadre plus large que celui de la Délégation aux arts plastiques pour devenir plus « inter-direction » et **relever de la Direction de l'administration générale**. On note à cet égard que, quelle que soit l'hypothèse de modification des modalités de sélection, qu'il s'agisse d'une simple réévaluation du poids du jury et notamment se son président ou de l'affirmation de la primauté du directeur dans le choix des pensionnaires, cela justifierait que la tutelle de l'institution cesse de relever de la Délégation aux arts plastiques.

(2) Établir des liens institutionnels ou personnels avec les grandes écoles d'art et les centres de diffusion de l'art contemporain

Des liens institutionnels commencent à être établis avec d'autres organismes complémentaires ou concurrents comme le Centre du Fresnoy. Une telle évolution doit être encouragée et il ne faut pas hésiter à accueillir pour une courte durée des artistes ou des chercheurs en provenance d'autres institutions.

On pense naturellement à la mise en place pour les meilleurs élèves et les plus motivés de possibilité de stages d'une durée variable selon que celui-ci sert à préparer un mémoire ou une thèse : il y a là un moyen de créer une émulation dans des écoles - Beaux-Arts, éventuellement conservatoire national de musique, écoles du patrimoine et école du Louvre. Une convention a d'ailleurs été signée dans ce sens entre la Villa et ce dernier établissement.

Ces stages courts de fin d'études de quelques mois comme il en existe déjà à la Casa de Velázquez, se trouveraient naturellement complétés par des séjours plus longs offerts à des chercheurs confirmés, qu'il s'agisse de jeunes conservateurs ayant besoin d'approfondir une spécialisation, ou des « post-docs » préparant une habilitation.

Le modèle dont il conviendrait de s'inspirer, serait les fondations américaines - mais, à certains égards aussi, plus près de nous, de la Casa de Velázquez - au sein de laquelle se côtoient des chercheurs et intellectuels de toutes origines pour des durées variables, allant de quelques semaines à deux ans.

Mais un des apports les plus décisifs d'une meilleure articulation de la Villa sur des institutions, serait en ce qui concerne les pensionnaires artistes la possibilité de bénéficier des liens personnels que le directeur pourrait établir avec certains directeurs de centres d'art ou de musées d'art contemporains.

On se donnerait ainsi de meilleures chances de résoudre ce qui semble actuellement deux problèmes lancinants : l'exposition du retour de Rome et la réintégration dans le circuit culturel après la Villa.

Dans ces perspectives, les liens établis par le présent directeur avec la Ville de Paris pour **faciliter l'octroi d'un atelier aux artistes lors de leur retour ou avec le centre du Fresnoy**, vont dans une bonne direction et devraient être poursuivis en recherchant d'autres partenariats, notamment avec des collectivités territoriales.

D'une façon générale, l'idée de votre rapporteur est qu'il faut autant que possible appréhender les deux questions en amont au moment du choix des pensionnaires.

A côté des artistes ou intellectuels résidents, on pourrait imaginer qu'il y ait, toujours pressentis par le directeur, des tuteurs non résidents (auxquels seraient offertes des facilités de logement, ainsi que éventuellement des vacations) - qui pourraient même être les rapporteurs désignés par le jury - qui, parce qu'ils auront, directement ou indirectement, contribué au choix des pensionnaires, s'engageront du même coup à les exposer dans l'institution qu'ils dirigent. On pourrait même, le cas échéant, par l'intermédiaire des rapporteurs, faire intervenir des galeries, ce qui faciliterait l'insertion économique des anciens pensionnaires.

Enfin, une fois encore, il faut aller chercher outre-Atlantique des modèles, qui montrent qu'il existe des liens entre les anciens résidents du Getty qui peuvent y revenir assez facilement pour des durées plus ou moins longues, constituant un réseau dans tous les pays qui transcende les « promotions ».

L'objectif devrait être **de faire fonctionner le système en réseau**, à l'image du monde de la culture : réseau institutionnel et personnel de l'équipe de direction, réseau informel des résidents et anciens résidents qui devraient un peu fonctionner en confrérie au-delà des disciplines et des statuts de chacun. Il faut vivement regretter, à cet égard, qu'il n'y ait pas d'association active des anciens pensionnaires, qui serait de nature à entretenir cette solidarité au-delà des générations.

Il existe déjà un droit au retour, dont l'expérience montre qu'il est insuffisamment exercé. Il conviendrait de le développer de façon systématique pour que la Villa puisse continuer d'être pour les pensionnaires, des années après leur séjour, un lieu d'échanges et de rencontres non seulement entre spécialités mais entre générations ¹.

Actuellement, il n'existe aucun moyen de suivre la carrière et plus généralement le devenir des anciens pensionnaires - on ne dispose comme on l'a vu

¹ Chaque pensionnaire peut bénéficier d'un séjour gratuit d'une semaine à la Villa, privilège, qui est utilisé à des dates souvent très lointaines de leur séjour de pensionnaire.

même pas d'un fichier à jour de leurs adresses... -, ce qui interdit toute évaluation des résultats de la politique suivie.

Une enquête est en cours, à l'initiative conjointe du ministère de la culture et de l'Académie de France. Mieux vaut tard que jamais. Il faut espérer que le suivi sera, sinon permanent, du moins périodique, ce qui permettra de mieux juger avec le recul du temps l'efficacité de l'action de l'État.

*

* *

La Villa Médicis est une institution vivante. Elle n'est pas un astre mort, dont on percevrait encore les derniers feux. Pour s'en convaincre, il suffit de constater le mythe attaché à son nom et la référence qu'elle constitue toujours pour la création de nouvelles institutions.

Quand on voit, en mai dernier, le festival de Cannes annoncer la création en coopération avec la Maison du Cinéma et la FEMIS, créer une villa Médicis du Cinéma¹, lorsque le président de la république émet le souhait dans son discours devant le Bundestag de la fin juin dernier « que Paris et Berlin renouent avec « la prestigieuse tradition européenne du voyage et de l'immersion » en proposant « la création à Berlin, à l'image de ce qui existe à Rome ou Madrid, d'un lieu où nos créateurs qui souhaitent chercher l'inspiration dans cette ville en plein renouveau soient accueillis et trouvent les conditions propices à leur réflexion », lorsque enfin, l'on voit tout récemment, le ministre de l'éducation nationale annoncer la création d'une Villa Médicis du multimédias ou même un navigateur artiste rêver d'une Villa Médicis sur l'eau, cela démontre, si besoin était, toute la force de l'idée qui la sous-tend.

La commission des finances du Sénat est attachée à la survie de l'institution comme elle l'a montré il y a plus de 70 ans lors d'un débat mémorable, au cours duquel il refuse de vendre une partie du domaine de la Villa : le 29 février 1928, M. Victor Bérard, président de la commission de l'enseignement déclare solennellement que les terrains font partie du patrimoine artistique de la France et que la Villa Médicis et ses jardins sont des monuments historiques, et qu'il n'en sera jamais aliéné la moindre parcelle. Le Sénat tout entier approuva cette proclamation.

Maintenant, cet attachement réitéré qui conduit votre commission des Finances à proposer aujourd'hui qu'on la fasse évoluer pour que l'effort financier consenti par la collectivité nationale, trouve sa pleine efficacité et contribue à lui donner toute sa place dans la perpétuation du génie français comme elle a pu le faire par le passé.

La Cinéfondation a en effet deux objets : créer une résidence destinée à des jeunes réalisateurs du monde entier et présenter à Cannes une sélection de courts métrages, de films d'école et de premiers longs métrages. Le système de résidence - un grand appartement à Paris permettant d'accueillir pour l'instant cinq stagiaires -dont le coût serait de l'ordre de 4 millions de francs- serait essentiellement financé par du mécénat.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 18 avril 2001 sous la présidence de M Alain Lambert, président, la commission a entendu une communication de M. Yann Gaillard, rapporteur spécial des crédits de la culture, sur la mission de contrôle qu'il a effectuée à l'Académie de France à Rome.

Après avoir précisé que l'Académie de France à Rome était le seul établissement dépendant du ministère de la culture exerçant son activité à l'étranger, **M. Yann Gaillard** a procédé à un bref rappel historique retraçant l'évolution de l'institution de 1666, date de sa création par Colbert, à 1971, année où est intervenue la réforme inspirée par André Malraux tendant d'une part, à supprimer le lien de dépendance de l'académie de la Villa Médicis avec l'Institut de France et, d'autre part, à adjoindre une mission de promotion de la culture française, dite désormais « mission Malraux », à la mission traditionnelle de formation de nos élites créatrices, dite « mission Colbert », élargie à de nouvelles disciplines : à côté des artistes et des musiciens, la Villa accueille désormais d'autres modes d'expression touchant à la littérature, au cinéma, au « design » et même jusqu'à l'art culinaire, sans oublier la novation importante résultant de la présence de stagiaires historiens d'art ou restaurateurs.

Evoquant rapidement les aspects financiers de son contrôle, **M. Yann** Gaillard a indiqué que ses observations pouvaient s'appuyer sur des constatations de la Cour des Comptes touchant au calcul des frais de représentation et des indemnités de fonction, ainsi qu'à la prise en compte des avantages liés à la mise à disposition de logements de fonction.

Mais dépassant ces considérations budgétaires, eu égard à la relative modicité des enjeux financiers directs (une quarantaine de millions de francs compte tenu des frais engagés pour la restauration de la Villa Médicis elle-même), **M. Yann Gaillard** a voulu d'emblée poser une question fondamentale : quel est le sens, aujourd'hui, d'une telle institution, à partir du moment où la création tend à s'affranchir de toute tradition, et où Rome n'est plus, même à l'échelle de l'Italie, un centre actif de création ?

Indiquant qu'il avait pu constater, au cours de sa visite à la Villa, que les pensionnaires évoluaient dans un monde sans obligations ni sanctions, et que cette liberté ne suffisait pas à les satisfaire de la condition qui leur était offerte par la Villa, le rapporteur a indiqué qu'il existait une disparité évidente entre la situation des pensionnaires à carrière et celle de ceux qui n'en ont pas, bref, entre les pensionnaires protégés et ceux qui ne le sont pas, distinction recouvrant largement celle entre les fonctionnaires - ou les futurs fonctionnaires - et tous les autres.

Abordant ses propositions -qui lui paraissaient venir au bon moment dans la mesure où par suite de la mise en œuvre de travaux de rénovation d'un montant de plus

de 40 millions de francs, le ministère de la culture avait décidé de ne pas organiser de concours pour l'année 2001-, **M. Yann Gaillard** a fait savoir qu'il fallait selon lui choisir entre deux options : faire de la Villa une sorte de « super centre culturel », dont l'activité serait étroitement coordonnée à celle des politiques nationales de promotion de la culture française et d'incitation à la création ; renforcer l'autonomie de l'institution en lui donnant une véritable indépendance en matière de recrutement de ses pensionnaires, ce qui supposait une modification du profil de l'équipe de direction.

Précisant le contenu de ses propositions, il a notamment indiqué qu'il fallait, dans le premier cas, assurer une meilleure coordination de l'institution avec les autres organes culturels présents à Rome, qu'il s'agisse du centre Saint Louis dépendant de l'ambassade auprès du Saint Siège, ou, surtout, des services culturels de l'Ambassade de France à Rome. Il a également fait savoir que l'on pouvait songer à faire évoluer le profil de l'équipe de direction de la Villa Médicis en faisant appel soit à un créateur de renommée internationale, soit à une personnalité ayant l'expérience des réseaux culturels internationaux, étant entendu que, dans l'un et l'autre cas, ces deux personnes devaient avoir un intérêt particulier pour Rome et la culture italienne.

Après cette présentation, un certain nombre de membres de la commission sont intervenus pour poser des questions au rapporteur ou lui faire part de **\entirmale**ur expérience.

M. Denis Badré a fait savoir qu'une récente visite de la Villa Médicis lui avait laissé une impression tout à fait semblable à celle dont le rapporteur avait fait part à la commission.

M. Jacques Pelletier a demandé au rapporteur de lui préciser le nombre de pensionnaires et d'évoquer l'augmentation du nombre de disciplines accueillies à la Villa Médicis.

Enfin, **M. Michel Charasse** a fait plusieurs observations. Soulignant le mauvais entretien du bâtiment et de ses jardins et évoquant le caractère surprenant d'un certain nombre de manifestations d'art contemporain, il a signalé la difficulté que rencontrait le Français, de passage à Rome, pour visiter tant la Villa elle-même que l'église de la Trinité des Monts, et insisté sur la nécessité de reconnaître le rôle prééminent de l'ambassadeur de France sur la politique de l'ensemble des établissements culturels français établis dans un pays étranger.

A l'issue de ce débat et après une intervention de M. Jacques Oudin, viceprésident, la commission a donné acte au rapporteur de sa communication et a décidé d'autoriser la publication de ses conclusions sous la forme d'un rapport d'information.

OBSERVATIONS DE M. BRUNO RACINE, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE À ROME

I. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

La Direction de l'Académie a pris connaissance avec le plus vif intérêt des analyses du Rapporteur spécial de la Commission des finances du Sénat, M. Yann Gaillard, du diagnostic qu'il porte sur l'institution et de ses recommandations.

Tout en étant attachée à l'esprit de liberté nécessaire aux artistes et aux chercheurs accueillis à la Villa Médicis, elle estime, comme le rapporteur, que l'institution doit être soumise à une évaluation objective. C'est pourquoi, dès 1999, l'Académie et la Délégation aux Arts Plastiques du Ministère de la Culture ont entrepris de définir les termes d'une étude d'ensemble, en cours de réalisation par le Laboratoire du centre de sociologie européenne de l'E.H.E.S.S., qui constituera le premier bilan exhaustif de la réforme de 1971.

L'enquête menée par le rapporteur spécial fournit à cet égard d'utiles éléments d'information. Toutefois l'importance donnée à l'interview d'anciens pensionnaires et aux conclusions formulées en 1990 par l'inspection générale du Ministère de la Culture, aboutit parfois à une vision quelque peu décalée par rapport à la situation présente. Ainsi la critique fait-elle souvent référence aux vives polémiques des années 80. On observera de même la place réservée au projet présenté il y a vingt ans par Jean-Marie Drot par rapport à celui de l'actuelle direction.

Aussi plusieurs recommandations positives du rapporteur, en particulier la création d'un "médiateur culturel", la définition de liens plus étroits avec le Ministère de tutelle, l'établissement de relations suivies avec le réseau du Ministère des Affaires Etrangères et la transformation des anciennes expositions de pensionnaires en événements susceptibles de situer clairement la Villa comme l'un des lieux majeurs de la création contemporaine en Europe, correspondent en réalité à des orientations souhaitées ou déjà mises en œuvre par l'Académie.

1) S'agissant du diagnostic, la direction est tout à fait consciente du défi que représente au début du XXI° siècle, l'existence d'une institution aussi singulière par son histoire et le mythe qu'elle véhicule. La prochaine fermeture pour travaux et la suspension du recrutement pour un an qui en résulte, donnent lieu à une réflexion menée en étroite liaison avec la Délégation aux arts plastiques sur les moyens de renforcer le rôle et les atouts de l'Académie, et de remédier à ses défauts. Le rapport, compte tenu de la date à laquelle ont eu lieu les entretiens avec les responsables, n'a pu faire état de cet important travail de réflexion, mais on se réjouira que ce dernier aille très largement dans le sens des considérations développées par le rapporteur spécial,

qui conclut à la nécessité de tirer pleinement parti de l'acquis dont la France a hérité avec la Villa Médicis.

Fruit de l'histoire, la possession et l'entretien d'un tel patrimoine ne sauraient se justifier si la mission de l'académie était celle d'un simple centre culturel, et l'évolution de la société interdit d'en réserver la jouissance à une élite. Même si c'est au prix d'une certaine tension, le dynamisme de l'institution passe donc par un équilibre indispensable bien que toujours délicat à trouver entre les deux missions « Colbert » et « Malraux », - l'accueil des pensionnaires et l'organisation d'événements publics.

L'Académie comme le Ministère entendent donc accroître la cohésion interne de l'institution, sans remettre en cause la diversité qui fait sa richesse, programmer des expositions de grande qualité scientifique sans être pour autant élitistes, élargir la dimension européenne. Ces orientations inspirent d'ores et déjà la politique de l'Académie, telle qu'approuvée par son Conseil d'Administration. On peut citer à cet égard le renforcement de l'encadrement des pensionnaires (recrutement de chargés de mission pour la musique et l'art contemporain), le nombre très sensiblement accru de pensionnaires francophones, principalement européens (près du tiers en 2000), l'accueil réservé par la presse et le public, notamment italiens, à l'ouverture sans précédent de la Villa mise en œuvre depuis 1998. Ainsi en 2000, avec sept expositions, la Villa Médicis a été ouverte au public plus de 10 mois sur 12, prouvant ainsi l'intensité des liens avec Rome.

C'est donc plutôt la fermeture de la Villa qui, dans ce contexte, apparaît comme un mythe.

2) S'agissant des recommandations, la direction estime que, sur plusieurs points, il conviendrait en priorité d'exploiter pleinement les possibilités ouvertes par la réforme de 1971.

Sur les pensionnaires, les positions nuancées du rapport démontrent bien la complexité du sujet. Les témoignages et les sondages recueillis semblent donner parfois des résultats contradictoires. L'on notera à la fois la permanence des critiques élevées par les pensionnaires envers l'institution depuis sa création et la reconnaissance de l'importance souvent décisive qu'a eue le séjour romain. La tension entre « l'abbaye de Thélème » et « la caserne académique », comme la surnommait Berlioz, fait partie de l'essence même de l'Académie.

En pratique, les orientations de la direction rejoignent hrgement celles du rapporteur, qu'il s'agisse :

- d'assumer pleinement la vocation européenne du lieu que démontre l'éventail élargi du recrutement ;
- d'afficher des règles claires quant à la durée des séjours déterminée en fonction des besoins et des projets ;

- de mettre en œuvre une véritable politique d'accueil d'hôtes en résidence afin d'aboutir à ce creuset culturel souhaité par le rapporteur, en s'appuyant notamment sur les propositions de ce dernier ;
- d'améliorer l'encadrement des pensionnaires, sans remettre en cause la liberté de chacun mais en assurant tant le suivi de leur projet romain que le maintien des contacts susceptibles de faciliter leur retour. Sur ce dernier point, le nouveau Maire de Paris a confirmé l'intention de la municipalité parisienne de maintenir des liens privilégiés avec la Villa, qui ont conduit à l'attribution de nombreux ateliers d'artistes aux anciens pensionnaires au cours des deux dernières années.

En ce qui concerne le recrutement, l'Académie prend d'ores et déjà une part active à la sélection des pensionnaires, - le Président du Conseil d'Administration et le Directeur étant membres de droit du jury -, mais la diversité des disciplines présentes à l'Académie fait que le directeur ne saurait assumer seul la responsabilité directe ou indirecte des choix comme semble le suggérer le rapport. L'Académie ne saurait s'identifier aux choix personnels d'un directeur, si prestigieux fût-il. A cet égard, on notera que Balthus s'est toujours gardé de cette tentation.

II. REMARQUES PONCTUELLES

Pour cette partie, les références renvoient aux pages concernées du rapport.

- **Page 19 Note 1**: Le jugement porté sur la chance qu'auraient certains pensionnaires d'habiter «Neuilly » par rapport à ceux qui habitent «Sarcelles » n'est pas à prendre au pied de la lettre. Le folklore de l'institution doit être interprété avec humour. Certains pensionnaires n'échangeraient jamais « Sarcelles » et ses jardins, contre certains appartements anciens, certes pleins de charme mais parfois exigus et bruyants de « Neuilly ».
- **Page 26**: L'aspiration à se retrouver dans un lieu préservé et propice à la réflexion personnelle est fondamentale. Elle relativise l'objection selon laquelle Rome ne serait plus un lieu de création contemporaine. En témoigne au demeurant la présence dans cette ville de très grands artistes étrangers (Kosuth, Kounellis, etc.).
- Page 33: Sur l'ouverture de l'institution, il faut noter ainsi qu'entre 1998 et 2000, l'Académie et ses jardins ont été accessibles aux visiteurs pendant les trois mois d'été, grâce aux expositions d'art contemporain. L'exposition «La Villa Médicis ou le rêve d'un cardinal » a permis au public d'accéder aux appartements privés du directeur tous les jours de novembre 1999 à février 2000 et les expositions de l'atelier du Bosco, en majorité consacrées à des artistes italiens, ont permis tout au long de l'année l'accès aux jardins de la Villa.

Le lien avec la culture italienne est au cœur des projets actuels comme le démontrent en dernier lieu, le thème et l'impact public de l'exposition du printemps 2001 «Rodin et l'Italie ». Son ancrage dans le monde de la culture d'aujourd'hui se traduit par une exposition concomitante de Giovanni Anselmo, artiste majeur qui n'avait pas exposé à Rome depuis 25 ans.

Plus généralement, les activités d'art contemporain de la Villa sont reconnues comme des événements importants pour les artistes vivants en Italie de la vie culturelle italienne, les concerts sont très largement intégrés dans le seul grand festival de dimension internationale de Rome – RomaEuropa -, les nombreuses activités du département d'histoire de l'art sont considérées par tous les professionnels comme des espaces de débat scientifique de haut niveau, donnant lieu à une étroite collaboration et à des initiatives communes avec le ministère italien de la culture.

Enfin, le rayonnement actuel de l'institution est démontré par les deux dernières donations faites par des personnalités importantes du monde culturel romain à l'Académie, les historiens d'art Federico Zeri et Gonzales Alvar Palacios.

Page 61: Le rapport donne un écho sans doute trop important à des polémiques vieilles de plus de 15 ans, liées aux réactions enregistrées à l'époque face à certains projets du directeur J.M. Drot.

Tirant les leçons de l'expérience, la politique actuelle repose sur l'idée que l'ouverture doit refléter, chaque fois que cela est possible, le travail interne de l'Académie et donc associer davantage les pensionnaires – comme c'est le cas pour les expositions d'art contemporain, les concerts de musique contemporaine ou de grandes expositions historiques (« Rodin et l'Italie », par exemple, est conçue entièrement par une ancienne pensionnaire). Sans supprimer les difficultés ou les tensions inévitables, cette politique a permis de développer une démarche collective et positive au sein de l'Académie de France à Rome.

Page 63: La procédure de recrutement actuelle de l'Académie n'est plus un véritable concours, mais une sélection sur dossier. L'objectivité est assurée par la diversité des rapporteurs et des membres du jury choisis par la Délégation aux arts plastiques. Au demeurant, il ne faut pas idéaliser le concours du Grand Prix de Rome au XIXè siècle, qui donnait lieu à des luttes d'influence ou à des tractations occultes entre les grands « chefs d'atelier ».

Page 74: L'affirmation que « les expositions d'art contemporain à Rome n'attirent qu'un public restreint » mérite d'être nuancée au vu des résultats des trois dernières expositions d'art contemporain : en 1998, 16.250 visiteurs, en 1999 11.500 visiteurs et en 2000, 16.500 visiteurs, ce qui se compare très honorablement aux expositions d'art ancien. Ces chiffres sont importants dans le contexte romain. Ils doivent être comparés à la fréquentation des anciennes expositions de pensionnaires (de 500 à 1000 visiteurs) et traduisent aussi le succès de la formule mixte mêlant des artistes de forte notoriété aux pensionnaires. Les articles de la presse internationale, sur laquelle a été réalisé un effort de communication important, montrent que les pensionnaires sont eux aussi bénéficiaires de la notoriété accrue de la manifestation.

Il est évident aussi que l'introduction dans les traditions de la Villa de cette nouvelle formule n'a pu se réaliser que grâce à un engagement fort de l'équipe de direction et des pensionnaires eux-mêmes.

Page 78: les ressources propres peuvent être perçues « comme un facteur de précarité », mais il est normal que les institutions culturelles diversifient leur financement. L'évolution très modérée de la subvention de fonctionnement (+12 % en 10 ans) rend nécessaire la recherche par l'Académie de financements extérieurs. Cette situation présente un caractère structurel, la "mission Malraux" n'ayant jamais bénéficié d'un financement stable de l'Etat. L'accroissement substantiel des activités « Malraux » a été mis en oeuvre par l'Académie à subvention de fonctionnement quasi constante, grâce à un développement de ses ressources extérieures qui sont passées de 18% des recettes totales en 1997 à plus de 26% en 2000. En outre, l'Académie étudie les moyens de valoriser de manière durable certains éléments de son patrimoine immobilier actuellement loués à des tiers.

Les mécènes de la Villa ont toujours respecté la liberté de programmation artistique de l'Académie, en particulier la Fondation Electricité de France qui est le plus ancien et le plus généreux d'entre eux.

Page 82: La direction estime que l'accroissement de la cohésion interne de la Villa passe par le renforcement des deux missions Colbert et Malraux l'une par l'autre : c'est dans cette esprit que l'exposition et le concert des pensionnaires sont devenus depuis 1998 des manifestations ouvertes à d'autres artistes et compositeurs invités.

La Villa Médicis est déjà un « outil de coopération culturelle à l'échelle européenne », comme le montre la diversité accrue de son recrutement. Un autre exemple en est le projet européen déposé en avril 2001 auprès de la Commission Européenne, pour la création d'un réseau consacré à la revitalisation du patrimoine par les arts contemporains sur les deux rives de la Méditerranée associant l'Italie, la France, le Maroc, le Liban, la Turquie et la Tunisie. D'autre part, en fonction des projets des pensionnaires, des coopérations ponctuelles se sont multipliées avec des partenaires européens, en particulier dans le domaine musical.

- **Page 82** : « le pôle d'excellence autonome de la création d'expression française » proposé par le rapporteur doit s'entendre dans un contexte européen plus large afin de ne pas s'enfermer dans une conception trop « franco-française » qui en réduirait le rayonnement et la capacité d'attraction.
- Page 83: L'aide de la Réunion des Musées Nationaux suggérée par le rapporteur ne peut être une solution générale, l'Académie n'étant pas un musée situé dans la sphère d'action de cet organisme. La RMN peut en revanche intervenir, comme cela a été le cas à plusieurs reprises dans le passé, sur des co-productions avec un musée français.
- Page 102 : Une tentative "d'associer plus étroitement les Ministère des Affaires Etrangères et de la Culture" a été menée par Jean-Pierre Angremy, ancien

directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) du Ministère des Affaires Etrangères, pendant qu'il était directeur de la Villa Médicis. La suppression du Centre Culturel Français à Rome avait conduit à la signature d'une convention le 18 janvier 1995 entre la DGRCST et l'Académie de France à Rome, visant à "organiser chaque année en commun à la Villa Médicis, un ensemble de manifestations culturelles" permettant de nouer des liens étroits entre les services culturels de l'Ambassade de France auprès du Quirinal et l'Académie. Ce système devait bénéficier d'une aide financière du Quai d'Orsay précisé par un avenant financier annuel. Or, il n'a fonctionné qu'en 1995 et pour des sommes inférieures à celles de l'objectif initial (500.000 francs par an). Les Affaires Etrangères ont dès 1996 réduit ces sommes à des soutiens ponctuels à travers l'A.F.A.A. dans le domaine des concerts ou des publications. L'Académie reste évidemment ouverte à la reprise d'un projet plus ambitieux de coopération institutionnelle.

*

* *

En conclusion, le patrimoine de la Villa Médicis, héritage de plus de trois siècles d'histoire, est exceptionnel. La direction de l'Académie partage le point de vue du rapporteur selon lequel il convient d'en utiliser toutes les potentialités.

Seule la rénovation de ses deux missions, qu'il convient de lier encore plus étroitement l'une à l'autre, garantit l'avenir de cette institution qui, après avoir été un symbole étroitement national, doit être celui de l'ouverture européenne de la culture française.

ANNEXES

I. L'ÂGE D'OR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

La glorification de la Villa n'empêchait pas un débat sur l'utilité de l'institution. Les quelques souvenirs souvent critiques de certains de ses pensionnaires prestigieux en portent témoignage.

1. Un privilège royal devenu mythe national et républicain

La Villa Médicis, héritage de l'Ancien régime, a réussi à se transformer en un mythe républicain, une sorte d'icône assurant la synthèse, pourtant improbable dans la mentalité française, entre institution et création.

L'ouvrage de M. Henry Lapauze, « *Histoire de l'Académie de France à Rome* » -Paris, Plon-Nourrit, 1924- est tout à fait révélateur de cette mutation qui a permis au génie français de se perpétuer en dépit du changement de régime, tout comme l'esprit de Colbert a perduré dans la constitution économique de la France, jusqu'à aujourd'hui tout au moins.

« La Villa Médicis est un lieu véritablement divin. On ne saurait errer sous ses pins parasols, au long de ses buis rectilignes, dont les vertes niches recèlent des statues, à l'ombre de ses chênes, tout mélodieux de chants d'oiseaux, au bord de ses terrasses dessinant leurs balustres de marbre sur d'incomparables horizons, sans évoquer les Champs Elyséens des poètes antiques. Et pourtant aucune mollesse n'émane des choses. Ici ne fleurit pas une grâce insidieuse et trop douce, capable d'assoupir l'âme, d'énerver la volonté. Le site, les lignes, les souvenirs, la solitude respirent une énergie héroï que, une gravité presque austère. La pensée humaine, l'effort humain sont partout. Et la paix merveilleuse de ces retraites incite aux méditations, à la recherche de la personnalité, et non pas à l'abandon de soi dans le rêve nonchalant ou la contemplation stérile. La beauté de cette demeure est vraiment en ce sens une beauté éducatrice.

« Dressée sur le Monte Pincio, elle contemple sans cesse le spectacle le plus stimulant du monde pour la curiosité de l'intelligence, l'ardeur de l'action et l'essor du génie. Cette houle rougeâtre d'édifices sur laquelle émergent, immobiles vaisseaux, les dômes chrétiens, - et le plus sanctifié, le plus imposant, le plus gigantesque, celui de Saint-Pierre, cet océan dont les profondeurs gardent comme épaves les débris du plus colossal empire, et dont les flots soulèvent jusqu'au ciel éclatant la plus formidable souveraineté religieuse : c'est la ville unique entre toutes pour inspirer à de jeunes hommes le besoin de savoir et le besoin de se manifester dans une œuvre.

« Que si, parfois, dominé jusqu'à l'oppression par la grandeur farouche du panorama de Rome, l'artiste qui se cherche et qui doute, s'arrête sur l'esplanade, parmi les parterres à l'italienne sertis dans l'ourlet rigide et velouté des buis, s'il laisse intercepter son regard par la maison elle-même, une leçon plus explicite et plus restreinte, mais non moins hautaine, se dégage pour lui de la caractéristique façade. ».

a) Le désamorçage des critiques

L'auteur poursuit en s'efforçant de répondre par avance à des critiques que l'on entend souvent et qui ne datent donc pas d'aujourd'hui.

« Tel est l'asile que, non pas même dans Rome, mais planant au-dessus de Rome, la France ouvre à ceux de ses enfants qui, chaque année, semblent lui offrir la meilleure espérance de génie. Nous disons « qui semblent »; et, en effet, on doit s'en tenir, pour un pronostic si précieux et si hasardeux tout à la fois, aux résultats d'un concours spécial, comportant tout ce que peut avoir de fortuit, et par conséquent d'incertain, une épreuve de ce genre. Mais quel autre moyen de s'y prendre, surtout en matière de talent, et quand ce talent n'en est encore qu'aux promesses de ses débuts? Si les lauréats du grand prix de Rome ne deviennent pas tous des artistes de la première valeur, et s'il s'en trouve, parmi les candidats malheureux, qui ne mériteraient pas moins une pareille faveur et peut-être en profiteraient mieux que certains élus, la faute n'en est ni à l'institution, ni aux concurrents, ni aux juges. Sans insister sur le vice ordinaire des concours, qui est d'écarter les natures indépendantes et originales, tandis que la médiocrité s'en tire parfois heureusement, nous pouvons affirmer que, d'une manière générale, c'est bien l'élite des jeunes artistes français qui profite des avantages offerts par la Villa Médicis. On a vu des soldats sortis du rang devenir des généraux fameux : l'aventure est fréquente plus que partout ailleurs dans l'armée irrégulière et peu disciplinable de l'art. Ce n'est pas cependant une raison de fermer les grandes écoles militaires ou d'en attaquer le principe ; et, dès le début de cette courte étude, c'est ce qu'il était bon de rappeler.

« L'institution des prix de Rome a en effet de nombreux détracteurs dont les raisonnements empruntent une faveur particulière et regrettable à l'état actuel des esprits. Quel est cet état actuel, aussi bien dans les arts que dans la politique, et, universellement, dans tous les domaines de l'activité sociale? C'est une tendance anti-traditionnelle, un besoin de s'insurger contre l'œuvre des âges qui nous précédèrent, une ardeur de détruire à laquelle, malheureusement, ne correspond pas une puissance égale de créer. Ce n'est point ici le lieu d'exposer la philosophie ni la genèse des grands courants de l'opinion publique. Mais en parlant d'une institution plus de deux fois séculaire, fondée sous l'ancien régime, fière à bon droit de son passé, fidèle à ses traditions, il convient d'établir ce qu'elle a fait, ce qu'elle se

propose de faire encore ; quels services elle a rendus et peut rendre à l'art français ; quelles sont aussi les critiques auxquelles elle peut prêter, et ce qu'il faut peut-être retenir de ces critiques, pour en faire profiter l'avenir, ou, au contraire, ce qu'il en faut rabattre. La tradition elle-même est toujours en mouvement, et à aucune époque de la littérature ou de l'art, elle n'est tout le passé, mais seulement de ce passé, ce qui continue de durer et de vivre.

« Ce serait prendre par un côté secondaire, insuffisant et mesquin, le privilège attribué aux lauréats du concours de Rome, que de le considérer comme servant simplement à les mettre en contact direct avec certaines oeuvres d'art dont ils ne connaîtraient sans cela que des copies. L'avantage serait discutable. Il n'a pas laissé que d'être discuté, et même, comme nous allons le voir, au début de la fondation, alors que cependant la difficulté des voyages, l'insuffisance des procédés de reproduction artistique, et tant d'autres causes, lui donnaient un caractère plus essentiel que de nos jours. C'est, en apparence, l'objet principal de l'institution, en même temps que le plus facile à attaquer : c'est donc contre lui que se formuleront les objections les plus spécieuses.

« Mais, à une institution de ce genre, il ne suffit pas de vivre. Il lui faut évoluer, progresser, suivre, sous peine de caducité et de dessèchement, le développement des idées et de l'âme d'une race. Nous allons voir que telle fut la destinée de l'Académie de Rome, et que la souplesse de son organisation la rend capable de fournir à l'art cette aide subtile, qu'on admettrait de moins en moins si elle gardait une forme surannée, autoritaire et systématique.

« Les circonstances ont changé depuis Louis XIV. A l'époque où ce grand roi, sur l'initiative de Colbert, fonda notre Académie de France à Rome, tous les profits étaient à tirer de cette source d'art si abondante et si forte qu'est l'Italie. Rien ou presque rien n'en parvenait à nos jeunes artistes. Les voyages, coûteux, difficiles et longs, n'entraient guère dans les moeurs, surtout pour de pauvres débutants. Les reproductions des modèles antiques n'existaient pour ainsi dire pas en France. Qui les eût faites? Qui les eût envoyées à grands frais? Et comment blâmerait-on le gouvernement à qui l'Académie doit sa naissance, d'avoir tout d'abord soumis ceux qu'il y envoyait à ce formidable travail de copies qu'atteste la correspondance des premiers directeurs? C'étaient par vaisseaux que partaient les marbres, les moulages, les toiles destinés à peupler nos parcs, nos musées, à décorer nos palais, quand l'art des Gobelins avait transformé en tapisseries inestimables les oeuvres de Raphaël. Et encore en restait-il beaucoup là-bas, dans l'Académie elle-même, qui s'enorgueillissait de ses collections, où figuraient, en marbre et de la main de ses élèves, les plus fameuses effigies de l'antiquité.

« Ainsi, même lors, on reconnaissait que cet énorme labeur de copistes était imposé aux pensionnaires de Rome par la nécessité de répandre en France des modèles qu'un si petit nombre d'artistes pouvait étudier sur place, et aussi de prêter aux somptuosités royales un éclat véritablement artistique. Les privilégiés payaient ainsi leur dette au gouvernement et à la patrie. Et pour que cette dette ne dépassât pas les avantages offerts, on leur accordait, quand il y avait lieu, un sursis de séjour.

- « Cette rude discipline ne leur était pas imposée uniquement comme moyen d'éducation artistique. A un tel degré, elle ne leur était pas indispensable. Leur était-elle nuisible ?
- « Une semblable question est la plus importante qui puisse se poser lorsqu'on envisage le rôle de l'Académie de France à Rome. En effet, les adversaires de cette institution prétendent volontiers que, -même avec les règlements actuels, où la copie imposée aux élèves est réduite à un minimum presque négligeable, -les talents y sont trop liés à une imitation servile, et que l'étude, ou seulement la contemplation des modèles classiques, tend à détruire chez nos jeunes artistes l'originalité, l'indépendance, et à nuire, en somme, au libre développement de leur personnalité. »

b) L'hymne au Génie français

- M. Lapauze poursuit en associant étroitement l'Académie de France à Rome à l'essence du Génie français et à la position éminente voire dominante de la France dans les Beaux-Arts.
- « Pas un peuple moderne ne peut prétendre à rivaliser avec la France sur le domaine des beaux-arts durant le dix-huitième siècle et la première moitié du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire lorsque eurent mûri les fruits du système d'éducation artistique que notre pays avait adopté. Si nous ne lui devons pas tout, à ce système, s'il est difficile même de lui faire équitablement sa part, encore est-il juste de reconnaître que, s'il n'a pas donné l'impulsion totale, du moins n'a-t-il rien paralysé. C'est réduire à sa plus faible mesure la gratitude qui lui est due, que de lui attribuer, dans l'admirable épanouissement de notre Ecole française, l'élégance, le goût, le style qui, sans empêcher des qualités plus spontanées ou plus éclatantes, ont fait de cette Ecole un enseignement pour l'univers.
- « Jamais, depuis le temps de la Renaissance, la sculpture ne s'était élevée à des oeuvres aussi définitives que durant cette époque féconde pour l'art français qui va de Coustou, de Bouchardon à Carpeaux, en passant par Frémin, J.B. Lemoyne, Caffieri, Pajou, Pigalle, Clodion, Houdon, David d'Angers et Rude. Pareillement dans la peinture, Boucher, Fragonard, Hubert Robert, Vien, David, Girodet, Gérard, Ingres. Ces noms sont à citer entre tant d'autres, non seulement pour leur éclat, mais aussi pour la diversité des génies qu'ils représentent. Ne devient-il pas impossible de prétendre que

Rome égalise l'inspiration et éteint l'originalité quand on considère qu'elle nourrit de son lait âpre et fort aussi bien la sensualité de Boucher que la grâce de Fragonard, la divine noblesse de Ingres que la fougue d'un Henri Regnault? En musique, trouvera-t-on la marque d'une influence trop uniforme entre des maîtres aussi différents l'un de l'autre que Hérold, Berlioz, Gounod, Bizet et Halévy? Et si l'architecture n'a pas donné de formule nouvelle avec les Lesueur, les Soufflot, les Duban, les Lefuel, la faute en étant moindre chez nous que dans tous les pays du monde, ne saurait être attribuée à notre Académie, mais à l'étrange et mystérieuse stérilité qui, depuis la Renaissance, paraît avoir si singulièrement tari l'invention humaine pour la construction des édifices sous des aspects de beauté.

« C'est à dessein que, dans cette énumération si brève, nous n'avons donné que des noms d'artistes pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Mais combien d'autres nous aurions pu citer, qui, n'ayant pas obtenu le premier grand prix, ont cependant travaillé pendant des années en vue de le conquérir : l'ont manqué de bien peu, comme Watteau et, plus tard, comme Barye, par exemple, deux fois lauréat des concours et qui, sans avoir joui de l'atmosphère directe de Rome, ont dû peut-être le meilleur d'eux-mêmes à l'attrait qu'elle exerçait sur leur cœur, aux efforts accomplis pour l'étreindre! Et, sans exagération, ne pourrions-nous ajouter que, même parmi les indépendants, les réfractaires, fût-ce sous forme de révolte, de bravade, de défi, la hantise de cet asile d'élection, les échos qui leur en parvenaient, le désir qui souvent les entraînait là-bas, les poussait à rôder alentour par les sentiers de traverse, ont stimulé des vocations qui voulaient rester dans un isolement farouche, mais qui, secrètement, n'en rêvaient pas moins de chefs-d'œuvre vainqueurs des siècles et du soleil se couchant au loin sur de sublimes horizons?

« Qu'est-ce que nos jeunes artistes vont aujourd'hui chercher à la Villa Médicis? Quels sont les éléments de la forte empreinte que leurs âmes en rapportent? D'où vient ce charme que les pénètre sans les amollir, le prestige qu'étendent sur toute leur vie ces fières et laborieuses années, dont le rayonnement fait briller leur regard jusque dans la vieillesse quand on les interroge sur leurs impressions de ce temps-là? »

Un tel panégyrique n'apparaît que trop daté pour ne pas susciter quelques réflexions critiques, notamment lorsque notre auteur non content de souligner le caractère démocratique du sytème veut montrer qu'il est favorable à la création.

c) Un privilège démocratique favorable à la création

« Quoi de plus démocratique cependant qu'une fondation ainsi organisée? Pendant quatre années, -celles où la vocation s'affirme, où le talent trouve sa voie,- elle place aux sources de toute beauté artistique et à l'abri des préoccupations matérielles, de jeunes artistes que leur pauvreté eût sans doute contraints à des productions hâtives, et eût privés certainement de ces spectacles sublimes, de ces loisirs tant souhaités, de ces méditations heureuses, si favorables à l'éclosion du génie. La rude épreuve que l'Etat impose aux candidats écarte généralement du concours ceux à qui leur fortune garantit les avantages qu'il promet. Le don magnifique va donc à ceux qui en ont véritablement besoin, à ces fils du peuple que le démon de l'art désarme dans la lutte immédiate pour la vie, et dont l'essor est entravé par la nécessité de gagner le pain quotidien. L'indépendance de l'artiste, au nom de laquelle on prétend parfois condamner l'intervention officielle avec ses règlements indispensables, est une chose précieuse et sacrée entre toutes. Mais peut-on le considérer comme indépendant, le pauvre garçon qui, pour vivre, transforme en outil de manoeuvre sa brosse ou son ciseau et plie son inspiration aux vulgarités d'une besogne industrielle? Dans une telle occurrence, sa facilité même lui est un piège, et le succès sur ce terrain risque d'avilir à jamais non seulement son talent, mais son caractère. La besogne rémunératrice, d'abord accueillie avec répugnance, sera bientôt entreprise avec philosophie, puis recherchée avec cupidité. Et ce triste enlisement de la fierté, de la volonté, sera d'autant plus rapide qu'il s'accomplira dans le milieu couturier, parmi les suggestions tentatrices du luxe, de la mode, les engouements d'atelier et de salon, tous les sursauts d'une opinion au jour le jour, qui se fait et se défait au hasard de la réclame et du caprice.

« La liberté d'inspiration !... Mais elle est le but même et le résultat le plus sûr de notre Académie de Rome. Un jeune artiste que, le plus souvent, les difficultés de la vie harcèlent, que l'atmosphère d'une capital fiévreuse grise plus ou moins, qui se trouve sollicité par les tapageuses parades des écoles éphémères, hanté par le souci du modernisme aigu, des frissons nouveaux, par tous les trompe-l'œil dont s'amuse et se lasse la mode chaque dix ans, est soustrait à ces troublantes influences. Il se trouve soudain transporté dans un milieu de beauté, mis en présence non plus de reflets aveuglants et transitoires, mais de ce que fixa d'éternel et d'à jamais émouvant le rêve humain. Il est délivré, -pour une période qui semble à sa jeunesse si longue qu'il n'en appréhende pas la fin,- de la terrible nécessité de gagner de l'argent et, par conséquent, d'épier, pour s'y soumettre, le goût du jour, toujours faux précisément parce qu'il ne dure qu'un jour et ne correspond à aucune aspiration durable de l'âme. Cette tentation du bénéfice immédiat, piège le plus dangereux pour l'indépendance du génie, il ne peut même pas en être effleuré, puisque le règlement interdit aux pensionnaires tout travail

rémunérateur. Au lieu de fréquenter des ateliers où le « truc » et la « blague » sévissent plus souvent que n'y règne l'effort désintéressé, hautain et sincère, il jouit d'une camaraderie dont les causeries ignorent toute préoccupation mercantile. Parmi ces frères d'art dont il partage l'existence, il rencontre des adeptes des diverses expressions de l'idéal humain. Il entend discuter entre eux les peintres, les sculpteurs, les musiciens, les architectes, se pénètre de l'harmonie générale des beaux-arts et mesure ce qu'ils s'empruntent mutuellement pour être complets. Son esprit ne peut, dans cette ville, centre de toutes les histoires, négliger l'enseignement de l'histoire ni se désintéresser des trésors dont elle alimente la pensée de l'artiste. Si la solitude lui est nécessaire, où la trouvera-t-il plus recueillie et en même temps plus peuplée de souvenirs que dans les nobles retraites de la Villa Médicis, dans ce boschetto fameux, si frais en ses verdoyantes ténèbres, entr'ouvertes çà et là sur la fauve perspective de Rome, et dont le belvédère découvre la vue la plus saisissante du monde, encerclée par les monts Albains ».

Ces trop longues citations auxquelles votre rapporteur spécial n'a pas résisté, tant elles sont révélatrices, témoignent d'abord de l'ancienneté de l'intégration de la Villa à l'idéal républicain ; elles montrent aussi l'aveuglement qui a conduit au nom de quelques individualités à oublier que le génie français s'est souvent développé en réaction contre l'académie et l'académisme.

2. Quelques voix dissonantes

Les exemples ne manquent pas de ces pensionnaires illustres qui supportèrent mal leur séjour romain et n'eurent de cesse que d'en partir ou de l'abréger. Berlioz, Debussy nous laissent des témoignages éloquents.

Berlioz tout d'abord met en cause dans ses mémoires¹ le système de sélection pour les musiciens :

« Je dirai seulement qu'ici l'injustice et l'absurdité du règlement se montrent dans toute leur laideur. N'est-il pas évident que le piano, anéantissant tous les effets d'instrumentation, nivelle, par cela seul, tous les compositeurs. Celui qui sera habile, profond, ingénieux instrumentaliste, est rabaissé à la taille de l'ignorant qui n'a pas les premières notions de cette branche de l'art. Ce dernier peut avoir écrit des trombones au lieu de clarinettes, des ophicléides au lieu de bassons, avoir commis les plus énormes bévues, ne pas connaître seulement l'étendue de la gamme des divers instruments, pendant que l'autre aura composé un magnifique orchestre, sans qu'il soit possible, avec une pareille exécution, d'apercevoir la différence qu'il y a entre eux. Le piano, pour les instrumentalistes, est donc une vraie

.

¹ Op.cit. page 133

guillotine destinée à abattre toutes les nobles têtes et dont la plèbe seule n'a rien à redouter.

« Quoi qu'il en soit, les scènes ainsi exécutées, on va au scrutin (je parle au présent, puisque rien n'est changé à cet égard). Le prix est donné. Vous croyez que c'est fini? Erreur. Huit jours après, toutes les sections de l'Académie des beaux-arts se réunissent pour le jugement définitif. Les peintres, statuaires, architectes, graveurs en médaille et graveurs en tailledouce, forment cette fois un imposant jury de trente à trente-cinq membres dont les six musiciens cependant ne sont pas exclus. Ces six membres de la section de musique peuvent, jusqu'à un certain point, venir en aide à l'exécution incomplète et perfide du piano, en lisant les partitions; mais cette ressource ne saurait exister pour les autres académiciens, puisqu'ils ne savent pas la musique.

« Quand les exécuteurs, chanteur et pianiste, ont fait entendre une seconde fois, de la même façon que la première, chaque partition, l'urne fatale circule, on compte les bulletins, et le jugement que la section de musique avait porté huit jours auparavant se trouve, en dernière analyse, confirmé, modifié ou cassé par la majorité.

« Ainsi, le prix de musique est donné part des gens qui ne sont pas musiciens, et qui n'ont pas même été mis dans le cas d'entendre, telles qu'elles ont été conçues, les partitions entre lesquelles un absurde règlement les oblige de faire un choix.

« Il faut ajouter, pour être juste, que si les peintres, graveurs, etc., jugent les musiciens, ceux-ci leur rendent la pareille au concours de peinture, de gravure, etc., où les prix sont donnés, également à la pluralité des voix, par toutes les sections réunies de l'Académie de beaux-arts. Je sens pourtant en mon âme et conscience que, si j'avais l'honneur d'appartenir à ce docte corps, l'il me serait bien difficile de motiver mon vote en donnant le prix à un graveur, ou à un architecte, et que je ne pourrais guère faire preuve d'impartialité qu'en tirant le plus méritant à la courte paille. »

Debussy contestait plus l'utilité d'un séjour dans une ville et un lieu qui ne lui plaisaient pas.

¹ Berlioz écrit ce chapitres vers 1854. Il sera élu à l'Institut, après trois échec, le 21 juin 1856.

Dans une lettre à Eugène Vasnier de 1885, il écrivait :

- « M'y voilà dans cette abominable villa, et je vous assure que ma première impression n'est pas bonne. Il fait un temps épouvantable : de la pluie, du vent ; vous m'avouerez qu'il n'était pas besoin de venir à Rome pour retrouver le même temps qu'à Paris, surtout pour quelqu'un rempli de rancune pour tout ce qui est romain.
- « Les camarades sont venus me chercher à Monte-Rotondo, dans une sale petite chambre où nous avons couché tous les six. Si vous saviez comme ils sont changés! Plus de cette bonne amitié de Paris, ils sont raides, ont l'air convaincu de leur importance, trop prix de Rome ces gens-là.
- « Le soir de mon arrivée à la villa, j'ai joué ma cantate qui a eu du succès près de quelques-uns, pas du côté des musiciens par exemple.
- « C'est égal, ce milieu artistique dont parlent les vieux, cette bonne camaraderie, me semblent bien surfaits. A part une ou deux exceptions, il est difficile de causer, et je ne peux m'empêcher de rapprocher de ces causeries banales nos bonnes et belles causeries qui m'ont tant servi et ouvert l'esprit sur bien des choses, oh! oui, je les regrette. Puis tout ce monde-là est parfaitement égoï ste, chacun vit pour soi, j'ai entendu les musiciens qui sont Marty, Pierné, Vidal ¹, se démolir entre eux; Marty avec Pierné démolit Vidal, Pierné avec Vidal démolit Marty, et ainsi de suite.
- « Ah! quand je suis rentré dans ma chambre qui est immense, où il faut faire une lieue pour aller d'un meuble à l'autre, que je me suis senti seul et que j'ai pleuré! »

Il devait deux ans plus tard se rendre à l'évidence :

- « Je ne peux pas rester ici, j'ai essayé de tout; vos conseils, je les ai suivis. Je vous jure que j'y ai mis toute la bonne volonté possible. Tout cela ne m'a servi qu'à voir que je ne pourrais jamais vivre et travailler ici.
- « Vous allez peut-être me dire que je prends une résolution bien vite et que je n'ai pas assez réfléchi. Je vous assure que j'ai beaucoup réfléchi. Voilà ce qu'il m'arriverait si je restais, je m'anéantirais absolument. Je le sens bien, depuis que je suis ici, j'ai l'esprit mort et je veux tant travailler, arriver à produire quelque chose qui soit fort et bien à moi. Autre chose : vous savez, quand je travaille, comme je doute de moi ; j'ai besoin de quelqu'un dont je sois sûr, pour me raffermir, j'ai trouvé cela si souvent chez vous, Monsieur, je vous assure que vous me donniez du courage. Quand quelque chose de moi vous plaisait, je me sentais plus fort. Ici je n'aurai jamais ça. Mes camarades

¹ Georges Marty et Gabriel Pierné étaient prix de Rome de 1882, Paul Vidal de 1883.

se moquent de ma tristesse, et jamais je n'aurai d'encouragement à recevoir d'eux.

« Certes si les choses ne s'arrangent pas, je sais que bien des gens vont m'abandonner. Mais j'aime mieux travailler deux fois plus à Paris que cette vie pourtant toute faite mais qui s'écoule si monotonement que, je vous le répète, on s'endort ou l'on s'énerve comme moi. Allez donc faire quelque chose de bon avec tout cela !... »

On note aussi l'ambivalence de l'opinion des artistes eux-mêmes sur l'institution à commencer par Ingres lui-même, pur produit et figure emblématique de l'institution comme en témoigne cette anecdote relevée par Jacques Thuillier dans sa préface de l'ouvrage précité sur les prix de Rome.

Le jeune Amaury-Duval pour qui aller à la Villa Médicis « C'était la seule voie économique et agréable pour aller à Rome, du moins pour tenter d'y aller », s'ouvrit de son projet à Ingres, son chef d'atelier : « Au premier mot il m'arrêta. Je vais, me dit-il, vous faire une question un peu indiscrète. Mais croyez-vous que votre père puisse faire pour vous les frais d'un voyage en Italie, quand vous serez en état d'en profiter? - Je le crois, répondis-je; du moins mon père m'a souvent dit que, si je ne réussissais pas au concours de Rome, ce qui est en effet difficile et très chanceux, il trouverait toujours le moyen de m'y faire faire un séjour assez long pour m'être utile. - N'allez donc pas à l'Ecole (...), car je vous le dis, je le sais, c'est un endroit de perdition. Quand on ne peut pas faire autrement, il faut bien en passer par là; mais on ne devrait y aller qu'en se bouchant les oreilles (et il en faisant le geste), et sans regarder à gauche ni à droite. Là-dessus, il me déroula toutes les inepties de cette éducation confiée à quatre ou cinq peintres, qui chaque mois venaient dire aux élèves exactement le contraire de ce qu'avait dit le professeur qui les avait précédés. - Et puis le chic... la manière... tout, excepté la naï veté et la beauté... De l'adresse, pas autre chose... Il s'animait en parlant, et fut d'une violence extrême. ».

II. LA VILLA ET SON IMAGE AUJOURD'HUI

Il s'agit dans cette annexe de rendre compte de la consultation écrite entreprise par le rapporteur auprès des anciens pensionnaires et des acteurs du monde de la culture intéressés par l'Académie de France à Rome.

On mettra en perspective ces témoignages en citant quelques souvenirs récents d'écrivains pensionnaires et en évoquant sommairement certains débats au sein du Conseil d'administration.

1. Le jugement des hommes de l'art

Il a paru intéressant de compléter les opinions globalement positives recueillies par votre rapporteur spécial avec l'étude qui a été transmise par M. Alfred Pacquement, ancien délégué aux arts plastiques et actuel conservateur en chef du Musée national d'art moderne.

a) Les responsables de Fonds ou de centres d'art contemporain

Une des réponses les plus circonstanciées émane de la directrice du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) Centre, Mme Marie-Ange Brayer, ancienne pensionnaire elle-même qui défend le principe de l'Académie de France, en soulignant qu'il s'insère dans un système de résidence d'artistes beaucoup plus dense qu'on ne l'imagine généralement.

Elle souligne que l'Académie de France -qui est la seule à accueillir des créateurs francophones quelle que soit leur nationalité - est l'académie qui réunit le plus grand nombre de disciplines artistiques et offre par là même une plus grande richesse d'échange.

Elle indique que depuis son départ de la Villa Médicis en 1996, elle ne cesse de rencontrer des artistes qui ont séjourné et qui poursuivent leurs pratiques professionnelles à travers leur résidence en France ou à l'étranger, ou à travers des expositions en galerie ou dans des centres d'art.

L'apport d'un séjour à Rome dans la formation ou l'évolution d'un artiste lui semble être avant tout la possibilité, pour lui, de développer un projet structuré sur une période donnée : « alors que les artistes sont habituellement soumis à la pression de production des galeries, ils disposent alors d'un temps de réflexion, suffisamment long pour approfondir leur démarche, voir la remettre en question. D'autre part, les lieux et le matériel mis à leur disposition, leur

permettent bien souvent, de réaliser un certain type d'œuvres qu'ils n'auraient pas pu produire autrement, faute de moyens, d'espace ou de temps. Il n'est également pas de lieu plus propice à la création que la Villa Médicis par la mystique de ce lieu si chargé d'histoire artistique qui ne peut que provoquer une émulation formidable chez un jeune artiste, tout comme l'infinie richesse artistique de la Rome baroque ».

Elle conclut:

- « L'extrême diversité des résidences empêche que soit privilégiée une résidence au détriment d'une autre » « ce sont ces résidences qui permettent ensuite à nos artistes d'exposer et de rayonner à l'étranger. La vitalité artistique d'un pays dépend aussi du soutien que peuvent lui apporter les institutions et les décideurs politiques.
- « Si nous ne voulons pas atrophier la création, en particulier, la jeune création émergente, tout type de structure de diffusion a sa légitimité. Les résidences ne sont pas des maillons isolés, elles sont étroitement connectées aux autres structures de diffusion nationale... mais aussi internationales, puisqu'un artiste ayant résidé à la Villa Médicis disposera d'une meilleure connaissance du milieu professionnel.
- « S'il y a une direction à prendre dans le cadre de ces résidences, c'est de renforcer les liens qu'elles ont déjà dans leurs structures de diffusion en France ou à l'étranger, ce qui démontrera que les résidences d'artistes ne sont pas un luxe dispendieux, mais s'inscrivent dans une politique structurée, étagée sur différents registres d'aide à la création, qui participe activement à la vitalité culturelle d'un pays. ».

Cette défense et illustration du principe des résidences se retrouvent dans presque toutes les réponses adressées à notre rapporteur spécial. On peut citer notamment celle émanant du centre d'art contemporain de Castres, de celui du domaine de Kerguehennec du Morbihan ou de celui du château de Tanlay.

M. Jacques Py, directeur de cette dernière institution peut faire état d'un certain nombre de manifestations ayant impliqué d'anciens pensionnaires : M. Alain Fleischer, M. Hervé Guibert, M. Pascal Dusapin, M. Philippe Cognée, Anne & Patrick Poirier, et M. Pascal Convert. Il insiste sur la possibilité de rupture qu'offre la Villa, avec les contraintes quotidiennes, la disponibilité entière de l'artiste à son projet « un ressourcement au centre même de sa pratique », les avantages matériels d'espace, la rencontre avec d'autres structures culturelles, les échanges fructueux et les collaborations, qui sont les bénéfices engrangés aux retours de ces séjours.

Il souligne également la nécessité pour la France de maintenir une politique très active de ces échanges avec l'étranger. Comme le rappelle également le

directeur du centre d'art de Vassières, l'isolement et le repli des artistes sur un territoire national, ne correspondent pas, ni à la tradition et encore moins aux mutations repérables depuis ces dernières décennies.

Nombreux sont les responsables institutionnels à souligner l'atout que constitue la Villa Médicis en terme de «carte de visite » ou pour permettre aux jeunes artistes de rencontrer les acteurs du monde de l'art : Mme Anne Martinet, conseillère pour les arts plastiques à la direction régionale des affaires culturelles du Limousin, considère que «le séjour à la Villa a permis à de jeunes artistes de rencontrer de créateurs confirmés, des critiques d'art et des responsables d'institutions et d'établir avec eux des relations inscrites dans la durée dont ils ont pu bénéficier une fois de retour en France ».

L'analyse se prolonge par la justification de l'intervention de l'Etat en matière d'art contemporain et sur la nécessité d'une extension du système des bourses.

Telle est notamment l'analyse de Mme Jacqueline Blanc, conseillère pour les arts plastiques de la direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur : « ce système de soutien à la création par l'attribution de bourses à une époque où les commandes, les mécènes sont rares. L'art luimême ne se manifeste plus uniquement sous la forme de tableaux, de sculptures. Il peut relever du concept, de l'installation, du virtuel, de la communication, il peut être éphémère et résider dans l'acte relationnel.

« Face à toutes ces manifestations de la création visuelle, le marché de l'art n'est plus très adapté. Les institutions doivent souvent prendre le relais... Il faudrait développer plus largement ce principe des bourses qui, pour respecter le temps lent de la gestation artistique et les coûts de production de plus en plus élevés (matériaux nouveaux, nouvelles technologies,...) ne devraient pas être inférieurs à 40 000 francs. Elles doivent ainsi permettre à l'artiste d'interrompre quelques mois une activité salariée pour se consacrer à son œuvre....La richesse de l'artiste est le génie qui l'habite. Il revient à l'Etat et aux collectivités d'exprimer leur gratitude et leur intérêt. »

A côté de ces propos que l'on peut qualifier de « culturellement corrects », il faut néanmoins signaler quelques opinions divergentes.

Ainsi, M. Laurent Innocenzi de la Direction régionale des affaires culturelles de Champagne-Ardenne, observe dans sa réponse que la valeur ajoutée par un séjour à la Villa Médicis, est cependant de plus en plus concurrencée, par l'internationalisation du principe des résidences publiques et privées, dans les métropoles anglo-saxonnes. Il ajoute que dans un contexte marqué par une forte

référence anglo-saxonne, «la villa Médicis au cœur de Rome apparaît comme une résidence prestigieuse et luxueuse mais enclavée du point de vue du réseau urbain et international de l'art contemporain. La valeur des bourses de la Villa Médicis est donc plus patrimoniale que contemporaine ». Il conclut :« il serait peut être souhaitable que la Villa Médicis, réservée aujourd'hui aux artistes français soit un lieu de rencontre internationale par les résidences et expositions sous les couleurs françaises ».

D'autres comme Mme Madeleine Van Doren, directrice du CREDAC à Ivry, après avoir elle aussi souligné la nécessité d'un système de résidence et de bourse face à un secteur privé frileux et à la faillite du marché, met en cause la limite d'âge de 35 ans. Un relèvement de cette limite à 45 ans lui paraîtrait gage d'enrichissement et de rencontres fécondes.

M. Jean-Yves Bainier, conseiller aux arts plastiques de la direction régionale des affaires culturelles Alsace, évoque la difficile « gestion du retour » de Rome, pour un artiste se retrouvant alors isolé et obligé de renouer les contacts nécessaires à la poursuite de sa carrière.

Enfin, la vision la plus critique du système émane sans doute de M. Xavier Douroux, du *Consortium* à Dijon, dont le jugement sur l'institution est « des plus réservés ». Il lui semblerait « plus logique de favoriser une économie de l'art associant intervention publique et soutien privé et non exclusivement régie par l'indispensable marché ». Il lui paraîtrait plus efficace de développer un système d'incitation à la commande, de valorisation de la présence de l'artiste dans de nombreuses activités de la collectivité en vue d'assurer au créateur des revenus, « plutôt que d'entériner un système d'aides, a priori, sujet à toutes les pressions clientélistes ou d'assistanat social ».

b) Un bilan flatteur

Une vingtaine d'années après la mise en place de la réforme, on trouve une première tentative officieuse, certes, pour faire un bilan de la réforme mais qui reflète assez bien la conception officielle de la rénovation réussie d'une institution qui aurait pu être indissociablement liée à celle de mandarinat et de privilèges.

Le prestige de son premier directeur, Balthus, qui tout comme Malraux était déjà entré dans l'histoire, des jurys et un conseil d'administration composés de personnalités de haut niveau, quelques anciens pensionnaires qui ont su se faire un nom, ont suffi pour dissuader les sceptiques.

Cette tentative émane de M. Alfred Pacquement, ancien Délégué aux arts plastiques et directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

La note est d'autant plus intéressante qu'elle recouvre ce qui aurait pu être un des objets du présent rapport, si votre rapporteur spécial n'avait pas voulu s'en tenir à des considérations fonctionnelles.

Par cette note, il s'agissait « d'aborder la période la plus récente dans l'histoire de l'Académie de France et d'étudier les personnalités de ceux qui ont séjourné à la Villa Médicis, d'en saisir les motivations, d'évaluer les qualités des artistes pensionnaires, depuis qu'a été abandonné le Prix de Rome ».

Au-delà des précautions de son auteur qui met en avant, non sans raison, le manque de recul du temps nécessaire à l'historien, et plus généralement le dossier « singulièrement vide » pour ce qui est des études approfondies, M. Alfred Pacquement aboutit à un constat rassurant : « le nombre d'artistes choisis comme pensionnaires depuis 25 ans et faisant aujourd'hui partie intégrante de l'art contemporain français est considérable. A elle seule, cette abondance de noms¹ suffirait à justifier les mesures qui ont été prises.

La réforme de 1971, l'après Prix de Rome, «c'est la fin du pouvoir absolu de l'Ecole des Beaux-Arts au profit de candidatures d'origine multiple, et censées représenter ainsi une variété de comportements novateurs, à l'image de l'évolution de l'art contemporain : à l'uniformité académique vont répondre, par contraste, la diversité, l'innovation, la rupture ». Il note que cette diversité n'est pas inscrite dans les textes, il se contente d'indiquer que la Villa Médicis « accueille de jeunes artistes pour leur permettre de poursuivre leurs travaux, études et recherches ».

Après avoir rappelé le processus de diversification des formes d'expression artistiques accueillies à la Villa, M. Alfred Pacquement souligne que les choix traduisent une réelle prise de risques, avec une majorité d'artistes peu connus, même si un certain nombre d'entre eux ont déjà été « identifiés évidemment dans un cercle de spécialistes ».

Pour lui, « le but recherché est donc atteint : l'Académie de France n'est plus le prolongement ou l'aboutissement d'un parcours scolaire. Elle ne consiste plus à introniser un heureux élu choisi parmi ses maîtres pour en faire bientôt un artiste officiel ». En tant qu'institution adaptée aux besoins

¹ Parmi les peintres : François Rouan, Yves Reynier, Thierry Delaroyere, Ange Leccia, Christian Bonnefoi, Bernard Frize, Philippe Favier, Denis Laget, Philippe Cognee, Frédérique Lucien, Ian Pei Ming.

Parmi les sculpteurs : Jacques Vieille, Elisabeth Ballet, Emmanuel Saulnier, Florence Valay, Pascal Convert, Nicolas Herubel, Claire-Jeanne Jezequel, Nathalie Elemento, Jean-Michel Othoniel, Eric Samakh.

Parmi les photographes : Georges Rousse, Patrick Faigenbaum, Alain Fleischer, Eric Poitevin, Thierry Urbain, Thibault Cuisset, Philippe Gronon.

d'aujourd'hui, la Villa Médicis lui paraît répondre au concept de lieu d'accueil, de travail, d'échanges, multidisciplinaire s'il en est, un espace d'activités caractérisé par la multiplicité intellectuelle, récemment renforcé par l'ouverture à des disciplines nouvelles : le cinéma, la littérature, l'histoire de l'art, et plus tard, la photographie, le graphisme, le design et la scénographie.

Pour lui, la Villa Médicis a réussi progressivement sa « désacadémisation » : le pensionnaire n'est plus un jeune artiste en fin d'études, mais une personnalité que l'on commence à identifier dans le circuit de l'art, un artiste émergent sélectionné en fonction de son potentiel artistique et non parce qu'il appartient à une école, à un clan, ou à un atelier¹.

Considérant que le jury a tendance à faire preuve d'un certain classicisme, qui se traduit notamment par la prédominance des peintres, il note une attitude nouvelle plus ouverte, qui se traduit par une plus grande diversité de candidatures, entraînant un changement d'image de l'institution.

Pour lui, « la liberté de création et d'expression est, qu'on le veuille ou non, la principale conquête de la suppression des Prix de Rome. Elle autorise dès lors toutes sortes de modalités dans un séjour, y compris ce privilège d'en tirer bénéfice que dans ses lointaines suites. Il est peut-être regrettable de ne pas garder de trace concrète du séjour romain, mais cela me paraît plutôt un problème de documentation et d'archives, moins celui de la constitution d'un patrimoine. A la linéarité des oeuvres primées, de plus en plus étouffée par les contraintes académiques, répondent désormais une diversité d'expression, des inégalités patentes, d'aussi grandes réussites que peuvent l'être parfois les échecs. »

-

¹ Ne s'agirait-il pas du contraire?

La conclusion de l'étude est d'une logique inattaquable : « le nombre d'artistes reconnus qui sont passés par Rome est en augmentation spectaculaire. C'est là où mon propos est éminemment subjectif, car l'histoire, peut-être, n'en retiendra que bien peu dans les manuels de l'histoire de l'art. Nul ne peut d'ailleurs, ni l'affirmer, ni en prétendre le contraire ».

Incidemment, M. Alfred Pacquement, reconnaît que si « aller à Rome ne constitue plus cette absolue nécessité dans la formation d'un artiste, qu'il réussisse ou non le concours, « cf. Géricault, Delacroix », le voyage, la rencontre du passé antique, classique ou tout autre, la quête personnelle et autonome de l'art à travers les siècles, restent par contre d'une évidente acuité ».

Il ajoute « qu'une intéressante étude serait à entamer sur les relations entretenues par les pensionnaires plasticiens sur l'histoire de l'art et quant à l'impact de leur séjour en ce domaine ». Nombre d'artistes interrogés reconnaissent en effet avoir consacré lors de leur séjour, un temps inhabituel, en tout cas excédant largement leurs habitudes, l'art du passé dans la ville éternelle est évidemment riche au delà de tout ce qui est possible. ».

Tout se passe comme si la nouvelle organisation se trouvait mise à l'abri dans les circuits officiels de toute critique par l'autorité de ses pères fondateurs et plus généralement par celle des personnes qui sont ou ont été associées à la rénovation et au fonctionnement de la Villa et par la correspondance que l'on peut trouver entre certains pensionnaires de la Villa et ceux représentés dans les circuits officiels.

2. Humeurs et bonheurs des pensionnaires

On ne peut manquer d'être frappé par le contraste entre les témoignages globalement très favorables à l'institution qui émanent des réponses aux questions de votre rapporteur spécial, et les récriminations qui semblent caractériser les interventions des représentants des pensionnaires au sein du conseil d'administration comme les souvenirs littéraires inspirés par la Villa.

Tout se passe comme si le séjour à la Villa était - et l'on voudra pardonner cette comparaison - à l'image du service militaire, ce genre d'institution dont on se plaint beaucoup sur le moment, mais qui ne laisse, avec le temps, que de bons souvenirs !

Ce contraste est encore accru lorsque l'on considère les souvenirs littéraires des romanciers ayant séjourné à la Villa qui, -s'agit-il d'une loi du genre ?-jettent un regard impitoyable sur une institution qui apparaît non comme une espèce

de paradis hors du temps, mais au contraire comme un univers quasi-carcéral, propice à toutes les frustrations et toutes les tensions.

Pourtant, la plupart des réponses reçues par votre rapporteur spécial, montrent que pour beaucoup de pensionnaires, en tout cas pour ceux qui ont répondu, le séjour à la Villa constitue une expérience unique, un moment de bonheur, dont ils sont sincèrement reconnaissants à la République.

On trouve néanmoins quelques rares nuances émanant de personnalités pour lesquelles le séjour à la Villa n'a constitué qu'une parenthèse plus ou moins longue dans une carrière déterminée par ailleurs.

La plupart des réponses comporte des formules souvent voisines qui montrent qu'un certain nombre d'anciens pensionnaires sont conscients de ce qui leur a été offert. Les uns parlent « d'expérience fantastique », « de chance extraordinaire », « d'institution merveilleuse », « de contexte exceptionnel » ; les autres soulignent également ce que cette parenthèse leur a apporté en leur donnant la liberté de créer à l'abri des soucis matériels :

- M. Bernard Comment parle d'une « possibilité de faire le point, de reprendre [son] souffle » : « j'ai pu accumuler un abondant matériau pour mes livres futurs et faire des rencontres interdisciplinaires. Et puis le luxe de l'inutilité, la possibilité de ne pas être soumis à un résultat, ni à production ou travail alimentaire pendant un an » ;
- M. Didier Laroque a indiqué que son séjour avait été l'occasion d'un changement d'orientation : « J'étais architecte, je suis devenu historien d'art. Le séjour romain est satisfaisant en ce qu'il permet un retrait pensif et donne à chaque pensionnaire de l'académie la possibilité d'estimer, dans le calme et en un lieu essentiel de l'esprit, quel est le meilleur de son intérêt ».
- M. Philippe Hurel insiste sur l'enrichissement qui résulte de l'interdisciplinarité : « Pas une journée ne s'est déroulée sans que des échanges artistiques aient lieu entre pensionnaires. Ces échanges existent encore aujourd'hui et ont fait « boule de neige ». J'ai eu la chance de rencontrer des artistes de haut niveau pendant mon séjour, artistes que je fréquente encore aujourd'hui et qui m'ont « déniaisé » dans beaucoup de domaines » ;
- M. Pascal Bonafoux parle des rencontres « fertiles » que lui a permis son séjour à la Villa : celle-ci « a donc été un moyen privilégié entre tous d'entrer en contact avec des personnalités dont les apports ont tous été décisifs ». Les recherches qu'il a pu y conduire ont déterminé et conduit 20 ans de

[sa vie]: « c'est dire que, sans la Villa Médicis, ma vie aurait pris un tout autre sens, je lui dois d'avoir pu vivre d'une passion. Rare privilège » ;

- M. Philippe Hurteau souligne lui aussi les conditions de travail sans précédent qui lui ont été ainsi offertes : « tranquillité d'esprit (la bourse), un atelier spacieux et clair, du temps (deux années), la bibliothèque, le silence. J'ai avancé deux fois plus vite que je n'aurais pu le faire sans cette parenthèse. Un des charmes de la Villa, outre qu'elle est une des plus belles demeures du monde, c'est le mélange des disciplines : on y rencontre des créateurs de toute discipline, des historiens... La Villa reste un lieu attractif où passent beaucoup de personnalités du monde de l'art. C'est l'occasion de les rencontrer, d'ouvrir son atelier. La bourse, la disponibilité permettent des voyages en Italie et dans le monde... On parle beaucoup de l'enfermement des pensionnaires dans leur bastion : j'ai vécu au contraire ce séjour comme un moment important d'ouverture, d'évolution, de rencontres » ;
- Mme Sylvie Deswarte-Rosa parle d'année «fondamentale dans [sa] vie de chercheur [lui] permettant un énorme bond en avant » : « libérée de tout souci matériel, j'ai pu pendant ce laps de temps travailler de façon intensive, loin de toute dispersion. Je dois dire que je vis encore aujourd'hui sur cet acquis et que je n'ai toujours pas épuisé les trésors accumulés. Grâce à ce séjour de longue durée, je me sens depuis lors chez moi à Rome lorsque j'y retourne, je sais où et comment chercher. D'un point de vue humain, j'ai surtout aimé côtoyé peintres, sculpteurs, écrivains et compositeurs. Des amitiés se sont tissées pour la vie ».

Certes, cette vision des séjours à la Villa Médicis est parfois assortie, sinon de réserves, du moins de nuances liées notamment à la nécessité de trouver un nouvel équilibre.

C'est ainsi que M. Jean-Paul Réti-Desprez reconnaît que « l'expérience a prouvé qu'il faut un temps d'adaptation, se sentir « chez soi », apprendre la langue, prendre ses repères et ne pas se perdre dans cette ivresse que procure cette totale liberté ».

D'autres, comme M. François Delbecque, considèrent que si « humainement l'aventure a été très intéressante », il faut néanmoins indiquer « les limites de l'expérience : il ne faut pas compter sur des échanges professionnels entre disciplines... Par contre les échanges humains ont été riches, avec toute la variété de rencontres et de sentiments qui peuvent découler de la mise en promiscuité sur une longue période de 23 artistes caractériels avec leurs compagnes, compagnons, enfants, chiens, chat, etc... ».

M. Marc Le Mené oppose, lui aussi, cette grande qualité de la Villa qu'est le mélange des genres aux difficultés quotidiennes qu'elle suscite. Il a reconnu que le « *cadre prestigieux* » comme le « *salaire* » peuvent être « *déstabilisants* » au début.

Enfin, M. Guy Marlois souligne l'enrichissement que lui a apporté la culture italienne et le fait «d'avoir vécu deux années exceptionnelles dont on ne prend conscience qu'avec le recul des années quand se sont estompées les petites difficultés de la vie en lieu clos ».

Votre rapporteur spécial a pu constater que les observations critiques étaient finalement peu fréquentes. Elles se partagent entre l'expression d'une nostalgie d'une forme d'âge d'or des prix de Rome proprement dits, c'est-à-dire avant la réforme de 1971, et la manifestation d'une volonté de réforme d'un système actuel qui apparaît aux yeux de certains comme trop peu contraignant.

Dans la première catégorie on peut d'abord mentionner les propos de M. Stéphane Millet qui s'est fait également le porte-parole des anciens pensionnaires réunis dans l'association des Grands Prix de Rome d'architecture et des Grands Prix de Rome de l'Académie. Ce que souhaite l'association, c'est de :

- « préserver un lieu privilégié de réflexion et d'étude pour des créateurs des différentes disciplines dans une ville qui demeure un symbole de notre tradition culturelle et où tous les protagonistes occidentaux sont représentés de manière similaire ;
- « affirmer le caractère sélectif du recrutement des résidents en restituant, pour ce qui concerne notre discipline, le lien entre le concours et le séjour à la Villa Médicis. La sélection sur dossier nous semble manquer de crédibilité :
- « insister sur la dynamique de rayonnement de l'Académie de France à Rome en marquant l'engagement des résidents pour des projets de recherche et d'innovation faisant l'objet de formalisation et de présentation à Rome comme à Paris ».
- M. Stéphane Millet précise que « cette ambition requiert un engagement qualitatif fort », retrouvant ainsi la préoccupation manifestée par de nombreux pensionnaires de faire déboucher les séjours sur des projets tournés vers le public.

C'est ainsi que M. Marc Le Mené déjà cité a indiqué qu'il était de la responsabilité de l'artiste de prendre l'initiative d'exposer en parlant d'obligation morale, d'envie de montrer un travail accompli dans un moment où, avec quelques amis, il avait l'envie de partager quelque chose.

M. François Delbecque regrette «qu'il n'y ait pas eu dans les textes une obligation faite à chaque pensionnaire de laisser à la Villa une œuvre réalisée dans ses murs, si modeste fut-elle, de façon à créer un fonds, une petite collection, une trace des artistes », indiquant qu'il avait laissé à la Villa une série de portraits photographiques de presque tous les pensionnaires des années 1983 à 1984, ainsi que le rapport de son voyage d'études à l'île de la Réunion.

Enfin, M. Jean-Paul Réti-Desprez a insisté sur le fait que le « privilège, la confiance dont [il a] bénéficié comporte un devoir, celui de rendre compte. Ceux qui y travaillent doivent en montrer le résultat au plus grand nombre. Ce que j'appellerai un retour sur l'investissement fait par l'Etat au nom de tous. C'est là où le bât blesse. Hormis l'exposition de fin de séjour à la Villa même, rien n'est fait pour montrer au grand public ce pour quoi il a payé, comme si l'on n'était pas sûr d'avoir bien choisi. »

Cette idée de l'exposition, que l'on voit apparaître de façon récurrente chez les pensionnaires se retrouve aussi notamment chez Isabelle Melchior associée à celle de commandes publiques : « mais une amélioration me semblerait souhaitable et cohérente, écrit-elle. Au moyen d'une exposition ouverte au public, la présentation à Paris des oeuvres faites à Rome. Cette exposition serait ainsi offerte au jugement de tous, et aussi au jugement d'une commission composée de personnalités impartiales et éclairées qui aurait pour mission d'acheter pour nos musées nationaux les oeuvres qu'elle jugerait être de qualité. »

Cette attitude nostalgique se trouve reprise dans les propos qu'a adressés à votre rapporteur spécial M. Jean Brasilier, qui remet directement en cause la réforme de 1971, évoquant les controverses suscitées par la qualité des pensionnaires : « cette question s'est posée à diverses époques ; par campagne de presse, notamment en 1881, à ce moment-là des journalistes contestaient en première page du Figaro les talents des Grands Prix de Rome. On a pu voir ce qui s'en est suivi, et nous avons bénéficié de la floraison d'oeuvres géniales dans tous les domaines de la création française. Si Paris a été la capitale la plus favorable aux éclosions d'art, c'est bien dû à l'effort des artistes de génie qui ont puisé dans la culture latine de nouveaux accents. Cet essor a été arrêté il y a quarante ans, par une Direction de fonctionnaires qui ont séparé l'architecture des autres arts, causant une brisure dont nous commençons à subir les conséquences ».

M. Michel Marot, pensionnaire à la Villa Médicis de janvier 1955 à avril 1958, critique lui aussi implicitement la réforme de 1971 en faisant l'éloge de l'ancien régime : c'était la « période euphorique de croissance et de reconstruction, où les pensionnaires bénéficiaient à leur retour du titre d'architecte des bâtiments civils et palais nationaux. Celui-ci donnait droit à

la commande publique ou, éventuellement, à l'enseignement comme professeur chef d'atelier, à condition de prouver ses qualités tout au cours de sa vie... Après 1968, les trois années de séjour furent réduites à deux années, puis à une année puis à six mois, au profit de plus d'artistes non représentés jusqu'alors: photo, écriture, restauration, cinéma, théâtre, mode, design, etc. Ainsi, de cinq nouveaux pensionnaires par an -architecte, peintre, sculpteur, graveur, musicien- on est passé à huit puis dix pensionnaires sans travail assuré au retour. En conséquence, tout pensionnaire craignait une absence prolongée qui couperait son élan en France, si celui-ci était prometteur malgré la crise. Architecte de la Villa de 1980 à 1990 pour la maintenance, je pus me rendre compte de la différence de mentalité des pensionnaires entre les années 1945-1968 et après. La limite d'âge repoussée de 28 à 35 ans (et même plus au milieu des années 80) permettait à des artistes plus célèbres, davantage chargés de famille, d'être séduits, mais être très absents pour éviter les risques de coupures néfastes à la famille et au métier. Ainsi, le séjour trop court devient plus touristique que culturel ».

Deux thèmes reviennent également de façon récurrente dans les réponses des anciens pensionnaires : la nécessité d'intensifier les relations avec les milieux culturels italiens et le maintien de séjours longs.

Ainsi, M. Pierre Pinon, pensionnaire architecte de 1977 à 1979, estime-t-il qu' « il conviendrait de nouer des relations régulières avec l'université « la Sapienza », avec « Roma Tre », avec l'Accademia di San Luca », ainsi qu'avec les autres écoles étrangères. »

Dans le même esprit, M. Marc Le Mené estime que « le fonctionnement de la Villa tient beaucoup à la personnalité de son directeur, il y faut une personne liée au monde des arts et à l'Italie, quelqu'un qui fasse le lien... ».

M. Bruno Ducol souhaite lui aussi que « s'instaure une coopération plus active avec les institutions italiennes (RAI, nouvelle cité de la musique, Accademia Santa Cecilia, opéra...) et internationales mais, précise-t-il, à condition de préserver le temps et les espaces de réflexion, de calme et de silence qui sont la chance unique de cette résidence ».

Le thème de la durée revient également de façon fréquente :

• M. Christian Marion, architecte urbaniste, met l'accent sur « la nécessité d'un long séjour (d'au moins deux années) [qui] s'impose afin de procéder à une intégration dans le milieu local, que ce soit le milieu français de la Villa ou le milieu artistique romain ; »

- M. Luc Lambe, pensionnaire en 1990-1991, affirme pour sa part que, « pour que la Villa soit un outil efficace pour la recherche et la création, il faut de la durée, du calme et du silence. Faire défiler les pensionnaires tous les six mois dans ce lieu, c'est le transformer en hôtel de luxe, rien de plus. Pas d'imprégnation du lieu, plus de transmission de la mémoire du lieu, plus le temps de se concentrer et de travailler! » ;
- Mme Sylvie Deswarte-Rosa, pensionnaire entre 1978 et 1980, proclame « qu'il faut absolument conserver l'institution et ne pas raccourcir la durée de séjour des pensionnaires. La durée de deux ans doit être [selon elle] maintenue, pour les artistes qui ont le temps de créer quelque chose, et peutêtre encore plus pour les historiens de l'art. C'est en effet durant la seconde année que, généralement, on met le mieux à profit le séjour à Rome. » ;
- Mme Antoinette Le Normand-Romain milite également en faveur des séjours longs pour les historiens d'art « car il faut beaucoup de temps pour être capable d'utiliser les innombrables ressources qu'offre Rome ; »
- enfin, M. Philippe Hurteau estime lui aussi qu'il est important que « les pensionnaires puissent continuer à bénéficier d'un temps assez long pour s'installer vraiment et se mettre au travail : un an, c'est court »...

En dernier lieu, il convient de faire mention de deux contributions qui tranchent par leur tonalité avec les autres témoignages reçus par votre rapporteur spécial.

M. Jean-Paul Goux, après avoir remarqué non sans malice que la question posée évoquait «un bilan de rapport de stage » étant entendu, et votre rapporteur spécial en convient volontiers, qu'il «n'est pas sûr qu'on puisse faire rentrer dans un tel cadre, une expérience vivante étalée sur deux années, et qui met en jeu, des ressorts tout de même assez complexes, mal maîtrisables, irréductibles, aux catégories du crédit/débit ».

Pensionnaire à une période, de 1985 à 1987, où la limite d'âge était supprimée, ce séjour a joué pour lui « un rôle salutaire de réflexion et de recul sur le travail déjà accompli ». « J'ai beaucoup et fort mal travaillé à la Villa, n'ayant pu commencer véritablement le livre que j'y avais entrepris qu'au moment de mon départ. La puissante beauté des lieux, l'emprise qu'elle peut exercer sur vous, n'explique pas à elle-seule une telle inhibition, qui est en elle même passionnante car elle vous impose d'approfondir les ressorts de l'admiration aux fondements de la relation esthétique ; ce lieu clos qu'est la Villa porte assez vite les rapports humains à un degré de tension très particulier, ce qui intéresse nécessairement le romancier dans sa compréhension d'autrui et de lui-même. On arrive à la Villa avec quelques fantasmes stéréotypés sur les « communautés d'artistes » et l'on en vient

bientôt à se demander si l'idée de rassembler des artistes en un même lieu n'est pas une pure perversité de l'administration culturelle. J'indique par là qu'un séjour est aussi une épreuve, et non pas seulement l'expérience paradisiaque que l'on se figure naï vement, une épreuve utile puisqu'elle est aussi une expérience intérieure ».

Enfin, M. François Macé de Lépinay, pensionnaire en histoire de l'art dans les années 1973-1975, aujourd'hui inspecteur général des monuments historiques, après avoir évoqué tous les gains qu'il avait pu tirer de son séjour romain, a fait quelques observations sur le fonctionnement de l'institution. Considérant qu'il est essentiel de laisser aux pensionnaires une grande liberté, évidemment propice à l'épanouissement personnel et à la création, il a néanmoins souligné que «cette liberté ne saurait être synonyme de laisser-aller et d'inefficacité ».

« Le séjour à la Villa n'est pas synonyme de grandes vacances, et la liberté dont on y jouit, ne doit pas aboutir à ce qu'[il] considère comme de véritables détournements».

En outre, il souligne lui aussi le décalage entre les historiens d'art qui savent naturellement ce qu'ils ont à faire à Rome, et les artistes qui ne trouvent plus d'inspiration ni dans l'étude de l'antique, ni dans celle des grands modèles italiens, ni même dans la lumière de la ville éternelle.

3. Des échos littéraires entre aigreurs et déceptions

A en juger par les échos auxquels elle a donné lieu dans les écrits de ses anciens pensionnaires, la Villa trouve peu grâce aux yeux d'un certain nombre d'écrivains. Ceux-ci ont semble-t-il aussi peu apprécié la cohabitation avec leurs camarades que les contraintes de la Villa.

Hervé Guibert décrit dans « L'incognito » l'ambiance humaine, sinon tragique, du moins loin de ce havre de paix, de cet oasis de sérénité que devrait être la Villa et nous livre une appréciation sans indulgence de la vie matérielle à la Villa :

« Parlons-en du règlement. On n'a pas le droit de couper des fleurs du jardin, c'est ce qui nous a le plus frappés tous, mais on peut réclamer des fleurs coupées au jardinier en chef, on peut même avoir en dépôt chez soi une plante en pot, mais il faut la rendre si on s'absente plus de huit jours. Les absences sont réglementées : pas plus de cinq jours d'affilée par mois, sans autorisation, ni plusieurs fois plus de quarante-huit heures dans le même mois ; des absences non justifiées pourront entraîner la suppression de l'indemnité de résidence et, en cas de récidive, la comparution en conseil de discipline. Les enfants des pensionnaires n'ont pas le droit de courir partout et leurs chiens doivent être muselés. Les pensionnaires se rendant coupables

d'infraction à l'honneur, à la probité et plus généralement aux lois du pays pourront être frappés d'un blâme, d'une suspension temporaire ou d'une radiation définitive après comparution devant un conseil de discipline présidé par le directeur de l'Académie espagnole. L'article 5 est abrogé. J'ai contresigné avec mes initiales chaque page de ce règlement intérieur. Béret, notre comptable, dit qu'il n'est plus valide, qu'il est complètement suranné, et qu'il serait grand temps de le remettre au goût du jour. »¹

Un peu plus loin², il poursuit : « J'avais laissé exprès quelques affaires dans la chambre de la passerelle. On dit la passerelle comme on dit Sarcelles pour les pavillons : la zone. La passerelle est une mince balustrade un peu branlante, rouillée et grinçante, qui surplombe la ville, perchée en équilibre sur la façade nord d'une aide qui a été ajoutée au palais pour y loger les antiques. C'est l'unique accès pour les sept logements mitoyens, qui ont de très étroites cloisons. Parkinson m'a prévenu : « Je veux bien vous donner la plus grande, la 23, je ne commettrait pas une injustice, c'était un historien d'art célibataire qui y logeait l'année passée, mais je vous préviens que c'est très sonore, vous devrez partager l'existence du couple d'architectes qui habitera l'atelier à côté ». Il ne m'a pas rappelé sur l'île, il avait dit qu'il ferait au moins une effort pour les meubles. Une heure après avoir prétendu qu'il n'y en avait pas, lors de notre second et ultime rendez-vous de la journée, il m'avait déclaré d'un air princier : « Je vous enverrai Federico pour remédier à cela, je ne comprends pas ce qu'ils m'ont fichu ». Ils n'ont rien fait, ils ne sont même pas entrés dans la chambre. Le porte-serviettes n'a pas été posé, ni la lunette des chiottes. Je tire les rideaux de la fenêtre, j'ai l'impression qu'on me regarde. Le téléphone reste inutilisable, je vais sortir me renseigner. Je croise ma voisine, elle est arrivée une heure avant moi le premier jour, c'est une maligne, elle est déjà passée de la 18 à la 19, et elle a embarqué le petit bureau de la 18, qui est le mieux de toute la passerelle, moi je n'ai qu'une planche dégueulasse sur les tréteaux. »

La fameuse table d'hôte -que votre rapporteur spécial n'est pas parvenu à voir fonctionner- est aussi décrite en des termes peu encourageants :

« J'ai réservé une place, seul, pour le dîner à la table d'hôte, c'est une expérience, une façon d'apprendre à vivre, il faut un certain cran. La table d'hôte en plein jour, avec ses quarante chaises et ses trois ou quatre couverts disposés au milieu, c'est déjà une épreuve, mais la nuit, avec l'éclairage au néon qui part de dessous les voûtes pour désigner les fissures et les taches et vous teindre la peau en vert, c'est la terreur. Le dîner a été préparé en même temps que le déjeuner, la veuve l'a empaqueté, il est prêt à être réchauffé dans le minuscule gril pour toast derrière le bar, parfois Nino

² Op.cit (p. 25-26)

¹ Op.cit. (p. 19)

ne fait pas attention et réchauffe les raisins. Ce soir, trois couverts sont mis, au moins je ne serai pas seul. »¹

Hervé Guibert résume de façon magistrale le changement par rapport au XIXe siècle soulignant a contrario la dégradation du statut des pensionnaires :

« Autrefois, ici, on était les rois, les prix de Rome. On était quinze, et on était nommé pour trois ans, chaque année il y avait cinq nouveaux arrivants. On quittait Paris à l'automne, aux premiers mauvais jours, avec nos malles, nos bottes, nos carnets de croquis, nos chapeaux, nos gilets, nos compas, nos goussets, nos fourrures, nos atlas, en calèche on courait vers le sud, on rattrapait le soleil, le voyage durait des semaines et des semaines, on traversait les Alpes, on faisant des haltes, boire nos chevaux, nos cochers exercés donnaient des coups de machette sur la nuque de nos détrousseurs, nous enjambions sans nous salir des flaques de sang, nous écrivions à nos mamans des lettres qui mettaient une saison à leur parvenir, on s'arrêtait à Turin, à Gênes, on allait visiter les cabinets d'antiques ou de curiosité, dans les bas-fonds on pressait contre son nez nos mouchoirs imbibés de camphre pour ne pas attraper les effluves du choléra, certains d'entre nous avaient emmené leur valet, d'autres leur camera obscura pour chasser la campagne et tirer des morceaux de paysage comme des lapins pétrifiés. On nous dit qu'à Naples, nous devrons goûter le sanguinaccio, ce faux gâteau au chocolat, onctueux de sève, fabriqué en vérité avec du sang de cheval. Nous sommes quinze amis qui nous détestons, tous célibataires, nous prenons nos repas ensemble à la table d'hôte, notre cuisinière est une matrone sensationnelle. Si on se marie en cours de traitement, on nous coupe les vivres. On arrive pour la Noël, c'est une grande fête, on découpe des cochons de lait farcis, on boit des vins entêtants qu'ont fait macérer les jardiniers. Les dix anciens accueillent les cinq nouveaux, c'est l'occasion de toutes sortes de bizutages. On nous fait boire de l'encre de Chine, on a truffé nos oreillers de poulpes humides, on nous a installé des chambres factices dans les souterrains, avec des boulets de bagnards rivés à nos chevalets. Nous sommes peintes, sculpteurs, architectes, musiciens. Certaines promotions verront sortir des têtes illustres qui feront notre fierté et notre amertume : David, Ingres, Debussy, Berlioz n'a rien fichu pendant trois ans, il venait d'écrire la Symphonie fantastique, dans ses mémoires ce renégat crache dans la soupe. On est plein aux as, ça attire les filles de joie, elles rôdent dans les jardins, elles font de grands brasiers pour se réchauffer. L'article 50 du règlement stipule qu' « il est interdit aux pensionnaires de retenir après minuit, dans le palais, qui que ce soit sous quelque prétexte que ce soit »².

¹*Op.cit* (*p.38-39*)

² Op.cit (p.36-37)

Renaud Camus, dans un registre moins dramatique, avec ses « *Souvenirs romains* », n'en est pas moins sévère.

« Vendredi 18 mars, 11 heures et demi.... Voilà une institution qui de toute évidence ne fonctionne pas. Elle coûte cher à l'État et ne lui rapporte un peu de prestige que par survivance, grâce à des souvenirs très lointains qui chez beaucoup de gens, heureusement, ne sont pas confrontés aux faits. Il est certain qu'une politique de pur bon sens, dont Dieu sait que je ne la préconise pas, la supprimerait. Va pour les historiens d'art et les restaurateurs, c'est-à-dire la « seconde section », mais pourquoi continuer à envoyer des artistes à Rome, qui est une ville culturellement morte ? sauf s'ils ne désirent, comme c'était mon cas, qu'une période de tranquillité et de sécurité matérielle, pour travailler. Fermer l'institution serait pourtant regrettable. Sa seule existence est un charme, et elle pourrait être remise à flots. Il y faudrait un homme de culture et de volonté... »

« Samedi 7 juin, 10 heures du matin... Le déjeuner à la villa Médicis est une affligeante épreuve, que je m'étais à juste titre épargnée jusqu'à présent. On imagine mal un degré plus bas de civilisation.

« Un groupe de visiteurs français des jardins, émerveillé, disait l'autre jour avec la dernière indignation, en sortant : « Et le comble, c'est qu'il y en a qui se plaignent, il paraît! » Cet endroit, la Villa, est en effet d'une incomparable séduction. Pour l'administration et le public, c'est la réponse à tout. Vous avez une chance inouï e d'être là, ayez au moins la décence de vous taire, sauf pour remercier la France, la chance et le Seigneur. C'est comme si l'on se trouvait dans un splendide vieux palace ruineux, dans tous les sens du mot: le bâtiment, le lieu seraient magnifique, mais les chambres sordides de crasse et de vétusté, et rien n'y fonctionnerait; et à toutes les doléances des clients, la direction répondrait, avec une douloureuse surprise désapprobatrice : « Estimez-vous bien heureux d'être dans un établissement aussi glorieux. » Certes nous ne sommes pas des clients, nous ne payons rien, et nous sommes même très convenablement rémunérés. Mais nous avons reçu une haute récompense, nous ne sommes plus des adolescents, nous avons bien travaillé et nous aimerions continuer. Il n'est pas possible de nous soumettre à des conditions de confort qui dégoûteraient des bidasses. Chez moi, tous est sublimé par la vue. J'oublie les carreaux cassés, les fenêtres qui ne ferment pas, les portes qui n'ouvrent pas, les cuisinières sans boutons de commande, la douche qui perd de tous les côtés, la malpropreté des murs... »

« La villa Médicis ne reflète que trop clairement, bien sûr, physiquement, l'impuissance française, le repli, l'échec à gérer seulement l'héritage. Il suffit de faire quelques pas dans le malheureux parc, si délabré et si beau, pour voir où nous en sommes. Pas de crédits; mais pas de

manières non plus, pas de civilisation, pas de volonté. » Raccourci exagéré, sans doute mais non dépourvu de fondement selon votre rapporteur spécial

La Villa n'est pas vécue comme un lieu paradisiaque, loin s'en faut : « l'un des principaux problèmes des pensionnaires, c'est le bruit. Le jardin est grand, mais il est assez étroit, sauf dans la partie où nous sommes. La villa elle-même et les pavillons... sont proches du viale della Trinità dei Monti, où la circulation, dans la journée, est intense. Mais ce n'est rien auprès de la voie expresse qui traverse les jardins de la villa Borghèse et qui passe au pied des antiques murailles, juste au bout des pelouses à la française de la villa Médicis, à cent mètres du portique d'honneur. Certains ateliers sont installés dans les tours de ces murailles, juste au-dessus de cet autoroute. Le vacarme doit y être infernal. Il est à peine moindre dans les pavillons récents, dénommés, paraît-il, « Sarcelles », qui sont un plus à l'est et qui sont dévolus de préférence, semble-t-il, aux gens mariés. Quant à la question du bruit, je suis donc, à premier coup d'oreille, un grand privilégié. La ville n'est qu'une vague rumeur, très supportable. Et le mur qui nous sépare de nos voisins, dans notre pavillon perdu, doit être très épais, car nous ne les entendons pas...

« (...) Le jardin, malgré toute sa splendeur, est assez mal entretenu. On fait des travaux à la Villa, ces temps-ci, parce qu'un escalier y menaçait ruine. Mais c'est toutes les parois, extérieures et intérieures, qui auraient besoin d'un sérieux coup de pinceau. Le dernier date du règne de Balthus. Il était d'ailleurs excellent, et d'une facture très particulière qu'il serait intéressant de rapprocher de celle du peintre dans ses tableaux. Mais la subtilité de cette touche s'accommode mal du vieillissement, de l'usure.

« Ce qui était austérité assumée devient signe de pauvreté. Les salles des pensionnaires, le bar, le salon, la salle à manger, voulues très nues par Balthus, gardent les traces de la beauté dépouillée qu'il leur a données, mais paraissent bien décaties. Tout respire la survie, la difficile survie, d'une institution jadis éclatante, et qui se prolonge tant bien que mal, sur le merveilleux théâtre usé de sa splendeur passée. J'ai quelque habitude, depuis l'enfance, de ces ambiances-là; encore que la splendeur passée, dans le cas particulier, était un peu moindre, et le déclin plus nettement marqué. »

Il n'est pas de petits problèmes. Ceux-ci, à en croire Renaud Camus, empoisonnent la vie des pensionnaires : « la Villa est un paradis, sans doute, mais on y est reçu comme des chiens. Et toutes les anciennes petites facilités de la vie, qui permettaient de travailler sans trop de souci du quotidien, sont supprimées les unes après les autres. Plus de service de blanchisserie ; plus de ménage ; pour les bouteilles de gaz, il faut désormais se débrouiller tout seul....Le public s'imagine sans doute, et les lauréats espèrent, que les heureux élus qui sont envoyés à Rome s'y trouvent déchargés de tous les

problèmes de l'existence quotidienne. Or, ils rencontrent tous ceux auxquels ils sont habitués, plus quelques-uns d'inédits, et ils doivent se débattre avec eux dans une langue étrangère, dans une ville qu'ils ne connaissent pas et où tout, à commencer par le téléphone, fonctionne aussi mal que possible.»

Mais la critique ne concerne pas seulement les conditions matérielles de vie pour porter également sur le principe même de l'institution : « l'institution des Prix de Rome avait certes connu, depuis une cinquantaine d'années, une évolution très fâcheuse. Des artistes envoyés à la villa Médicis on n'entendait plus jamais parler par la suite. Leur niveau moyen était déplorable. Pourquoi? Par exemple parce qu'ils étaient choisis par une académie des Beaux-Arts elle-même moribonde, complètement coupée de la réalité de l'activité artistique, et qui, ayant failli, comme la plupart des académies, à son rôle de centre de débats autour de l'art en train de se faire, n'était plus qu'un mouroir doré pour artistes académiques. Réformer l'académie elle-même, la rouvrir à la vie, aurait pris trop longtemps. On a donc bien fait de lui ôter la responsabilité de l'attribution des Prix de Rome. Le recrutement des pensionnaires à la villa Médicis, dans certains domaines au moins, a déjà été nettement amélioré par la réforme de Malraux. Mais il est désastreux que le fonctionnement de l'institution soit gâché par le manque de crédits (si c'est bien de cela qu'il s'agit), les mauvaises manières et le puritanisme social; et que sa tradition même soit remise en question au bénéfice d'activités culturelles telles qu'il s'en mène dans de nombreux autres endroits, et qui ne présentent pas, aujourd'hui, la moindre garantie de qualité. »

On voit bien, et Renaud Camus en est le représentant emblématique, que les pensionnaires associent inextricablement problèmes matériels et culturels :

« se posent deux sortes de problèmes, matériels et culturels ; mais ils sont indissolublement liés. Il est patent que la Villa Médicis se trouve dans un état matériel déplorable, qui l'empêche de remplir la première de ses fonctions culturelles traditionnelles, offrir à des artistes et à des intellectuels français choisis de travailler dans les meilleures conditions possibles, en contact étroit avec la culture romaine...Tout le monde hier avait la même inquiétude : si le public apprend que les pensionnaires se plaignent, il sera indigné. Des propos comme ceux [du conseiller du ministre de la Culture pour les arts plastiques], et l'image traditionnelle de la Villa Médicis, persuadent les gens, en effet, que d'être ici est un rare privilège. C'est d'ailleurs vrai sur deux points : l'endroit est d'une beauté inouï e, et les pensionnaires y reçoivent un traitement très confortable, comparable à celui d'un professeur de faculté en début de carrière. Mais les Français qui s'en soucient seraient bien surpris s'ils pouvaient voir comment leurs artistes envoyés sont reçus à Rome. J'ai déjà noté ici toutes les petites avanies qu'il m'avait fallu essuyer avant même d'arriver sur le Pincio (...): simples indices tous, mais trop justement révélateurs de la négligence et des exécrables manières qui règnent dans cette

maison, l'une des plus fameuses « vitrines » de la France à l'étranger. On a supprimé la limite d'âge pour les candidats à Rome, on semble souhaiter des pensionnaires plus avancés dans leur carrière, mais on les traite comme il serait grossier, de la part d'un proviseur ou d'un pion, de traiter un potache. »

« Il n'y a aucune raison d'avoir honte de ce qu'était naguère encore, facile et laborieuse, facile pour être laborieuse, la vie à la Villa Médicis qu'un puritanisme social mesquin est en train de saccager. Le Prix de Rome était une haute distinction, qui sans doute n'a pas toujours été très justement attribuée, mais dont la rareté et le prestige impliquaient, pour ses heureux bénéficiaires, de très nets avantages. La plupart de ces avantages disparaissent. Il faut bien voir qu'ils assuraient à des artistes ou des chercheurs, dont le travail avait été jugé digne d'encouragement, la liberté de s'y consacrer tout entiers, sans soucis de popote, de fumisterie, et de chaussettes à laver. Or aujourd'hui, ces nouveaux Romains, non seulement ils se gèlent stoï quement dans des studios de sept mètres de plafond, non chauffés avant la mi-novembre, à peine meublés de vieilles planches sur des tréteaux et de commodes effondrées, où les carreaux sont fendus ou cassés, où aucune porte ne ferme, où presque rien ne marche correctement; non seulement on les laisse se débattre, dans une langue étrangère, dans une ville inconnue, avec tous les problèmes de fils électriques, de rouille et de stores cassés qu'implique le délabrement; mais c'est aussi ce qui est nécessaire à leur travail qui leur est refusé, ou qu'ils ne peuvent obtenir qu'à force d'interminables et humiliantes suppliques : la musicologie n'a toujours pas de piano, l'historien d'art père de famille n'a aucune pièce où travailler loin de ses bambins, l'écrivain marié n'a pas de bureau non plus (on lui conseille d'écrire ses livres dans le salon...) et ainsi de suite. L'architecte attend toujours le catalogue de ses travaux, qu'on lui avait promis et qui est un droit. D'ailleurs les expositions individuelles des artistes plasticiens sont supprimées. La démagogique implication revient toujours : il y a beaucoup de gens qui sont plus à plaindre que vous. Et ce n'est que trop certain. Mais ils n'ont pas passé le concours de Rome, on ne leur a pas fait espérer le confort et la tranquillité. »

Votre rapporteur ne considère pas que l'on puisse donner une portée générale à une telle vision de la vie à la villa. Cette vérité vécue porte sans doute trop la marque de la personnalité de son auteur, de l'époque dont date ce témoignage pour que l'on puisse en généraliser la portée. Elle n'en est pas moins révélatrice d'un certain malaise de l'institution, qui s'il a pu s'atténuer n'en présente pas moins un caractère endémique comme le montre l'examen des procès-verbaux du Conseil d'administration.

4. Le conseil d'administration comme chambre de doléances

La lecture des procès-verbaux des Conseils d'administration confirme le caractère récurrent, au-delà de la personnalité des directeurs, de certains débats avec les pensionnaires, dont les aspirations ont été confirmées par les entretiens que le rapporteur spécial a eus avec eux à l'occasion de son passage à la Villa.

a) Les revendications des pensionnaires

Lors de sa visite à Rome, votre rapporteur spécial a rencontré les délégués des pensionnaires, et notamment Mme Cécile Macquet, qui lui a fait part des souhaits exprimés de façon récurrente par les pensionnaires.

En fait, ces souhaits, qui manifestent une réelle volonté de participer à la vie de la Villa et de tirer pleinement parti du séjour à Rome, posent la question générale des rapports des pensionnaires avec l'administration de la Villa, et plus fondamentalement, celle de l'autonomie que l'on peut attendre des artistes ou des chercheurs séjournant à Rome.

Outre les lancinants petits problèmes matériels, évoqués ici pour mémoire et dont il faut dire qu'ils révèlent que la Villa est loin d'être cet «hôtel quatre étoiles » dénoncé par certains, on retrouve un certain nombre de demandes :

- la création d'un chargé de mission « création/art vivant » : les artistes plasticiens souhaiteraient pouvoir disposer d'un chargé de mission pour les créateurs comme il en existe un pour l'histoire de l'art. Sa fonction serait d'assister les pensionnaires créateurs en les aidant à établir « un lien efficace entre le monde culturel italien et la Villa (attaché de presse, carnet d'adresses, mailings...) ». Les pensionnaires ressentent le besoin de « savoir à qui s'adresser pour organiser des concerts hors les murs et nouer des relations avec le monde musical italien » ;
- la satisfaction de besoins technologiques. Sous cette expression on peut regrouper une série de demandes tendant, d'une part, à la mise à niveau des équipements électro-acoustiques proposés aux musiciens et, d'autre part, à la création d'un pôle image sur le modèle de ce pôle son, par la mise à disposition d'une caméra vidéo numérique. A ces besoins matériels correspondent des besoins en personnels, qu'il s'agisse de techniciens de maintenance ou d'un poste de régisseur pour les arts vivants qui permettrait le montage de spectacles. Ce souhait renvoie à la volonté affichée des pensionnaires d'accentuer la «transversalité » entre les arts vivants et l'histoire de l'art. Il pose le problème de la réalisation au sein de la Villa d'une vraie salle de concert. Notamment, ils voudraient doter le

grand salon d'un équipement scénographique mobile et adapté (acoustique, lumières, confort du public).

b) Quelques enseignements tirés de la lecture des conseils d'administration

La lecture des procès-verbaux des réunions des conseils d'administration qui se tiennent en principe deux fois par an, alternativement à Paris et à Rome, témoigne du caractère récurrent des débats et des revendications des pensionnaires et des raisons matérielles certes, mais aussi de principe, pour lesquelles il n'y est pas donné suite ou du moins répondu avec retard.

C'est ainsi que lors du conseil d'administration de mai 1992, on voit déjà s'instaurer un débat sur la question de la création d'un poste de chargé de mission pour les arts vivants.

Le délégué des pensionnaires, est intervenu pour commenter la note transmise aux membres du conseil d'administration demandant l'instauration d'un « interlocuteur culturel » qui pourrait servir de lien entre les pensionnaires et l'extérieur, précisant à cet égard que ni le directeur de la Villa, ni son secrétaire général, ni même le chargé de mission pour l'histoire de l'art, ne remplissent ce rôle.

Le débat qui s'est instauré sur cette question est tout à fait significatif. Après qu'il ait fait remarqué qu'il suffisait aux pensionnaires de descendre la rue San Sebastianello pour arriver à deux pas via del Babuino ou via Margutta où se trouvent de nombreuses galeries, et qu'il se sentait « peu disposé à les prendre par la main pour effectuer un si court voyage », le directeur de l'époque a rappelé qu'à l'occasion d'un changement de personne, un nouveau profil de chargé de mission pour l'histoire de l'art avait été défini dans ce sens.

Un artiste membre du conseil explique qu'il est d'accord avec la demande des pensionnaires mais souligne qu'une seule et même personne n'est pas forcément compétente pour l'ensemble des disciplines.

Un autre membre du conseil, conservateur, indique que selon lui, le chargé de mission pour l'histoire de l'art pourrait très bien élargir son champ de travail à d'autres disciplines, tout en se déclarant particulièrement choqué par le besoin exprimé par les pensionnaires d'être assistés et se demande si le passage à la Villa Médicis où les pensionnaires sont à ses yeux maternés outre mesure, n'atténue pas leurs capacités de défense.

Un troisième membre du conseil estime l'idée hasardeuse car il faudrait que, chaque année, cette personnalité soit convaincue de la qualité des travaux des pensionnaires et par conséquent convaincante auprès des interlocuteurs italiens résumant le profil idéal de cet interlocuteur en disant qu'il devrait être à la fois un « puits de culture » et simultanément « totalement décervelé ».

Enfin, un quatrième membre signale qu'il existe tout un ensemble d'intercesseurs autour de la Villa (conseiller culturel et attachés culturels) rappelant que ces personnes sont rémunérées par la République française pour développer un dialogue franco-italien.

L'autre question récurrente est celle des expositions, et plus généralement, des efforts faits par la Villa pour assurer la diffusion des oeuvres des pensionnaires.

Comme le signalait le directeur de la Villa, lors du conseil d'administration de juin 1997, le problème se pose de façon plus aiguë depuis que la Villa Lemot, qui dépend du conseil général de la Loire-Atlantique, a décidé de ne plus reprendre l'exposition romaine. La situation est d'autant plus délicate que la Villa avait un engagement moral vis-à-vis des pensionnaires dans la mesure où cette possibilité d'exposition figurait dans le règlement intérieur de la Villa.

On note que les délégués des pensionnaires ont fait savoir lors de ce même conseil d'administration qu' « une exposition à Rome au moment de leur départ présente, en effet, très peu d'intérêt. L'aboutissement du séjour en outre n'est pas forcément une exposition collective. » Ils précisent « en ce qui concerne les pensionnaires musiciens, qu'ils n'ont également pas intérêt à présenter leur concert devant un public romain ; ils préfèrent le faire à Paris. »

Le débat qui a suivi est significatif des enjeux d'une telle question. Tandis qu'un membre artiste rappelle que par tradition les pensionnaires présentaient leurs oeuvres en province et non à Paris, un membre de l'administration appartenant au ministère de la Culture indique que certains lieux de province sont de très grande qualité et reconnus et propose de rechercher d'autres parrainages avec d'autres régions qui pourraient assurer l'acquisition de certaines oeuvres, l'accueil des pensionnaires en résidence, une exposition annuelle, etc...

III. LE RESEAU FRANÇAIS EN ITALIE

Le réseau culturel et linguistique français en Italie est important et couvre tout le territoire. On compte :

- un service culturel et un bureau de coopération linguistique à Rome ;
- neuf instituts culturels français : la Maison française de Bologne, l'Institut français de Florence, le Centre culturel français de Gênes, le Centre culturel français de Milan, l'Institut français de Naples, le Centre culturel français de Palerme, le Centre culturel français de Turin, ainsi que la Délégation culturelle de Venise, sans oublier le Centre Saint-Louis de France de Rome ;
- une soixantaine d'Alliances françaises, qui sont présentes également dans des villes petites et moyennes, puisqu'on en trouve aussi bien à Ascoli, Piceno, ou à Syracuse en passant par des petites villes comme Fermo.

Le ministère des affaires étrangères affecte actuellement à l'ensemble des organismes du réseau culturel et linguistique 35 attachés budgétaires, auxquels s'ajoute un personnel de recrutement local.

A ce réseau, s'ajoute un certain nombre d'institutions ne relevant pas du ministère des affaires étrangères. Outre, bien entendu, l'Académie de France à Rome, il faut mentionner :

- l'École française de Rome, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placée sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, qui a pour objet le développement des recherches se rapportant à l'histoire du Bassin occidental de la Méditerranée, de l'Antiquité à la période contemporaine. Cette école dispose d'une galerie d'exposition place Navone, galerie qu'elle met régulièrement à la disposition du service culturel de l'Ambassade;
- le Centre Jean Bérard relevant du CNRS et de l'Ecole française de Rome, installé à Naples, qui travaille sur différents chantiers de fouilles archéologiques dans l'Italie méridionale.

1. Une présence multiple

Les services culturels de l'Ambassade favorisent un nombre important de manifestations notamment en matière audiovisuelle, qu'il s'agisse de cinéma ou de

télévision (on note que l'Italie est devenue le premier acheteur de programmes télévisuels français devant l'Allemagne).

Par ailleurs, les services culturels participent ou coopèrent à une série de grands festivals parmi lesquels on peut citer Intercity en Toscane, Roma Europa ou les Arènes de Vérone, etc.

Un soutien est en outre apporté à certaines grandes manifestations en matière d'arts plastiques. On favorise ainsi la venue en Italie de certaines grandes expositions ou la présentation de collections d'art contemporain : c'est ainsi qu'ont été présentées les collections du FRAC Centre à Sienne, ou une exposition Martial Raysse à Milan, ou Klein à Prato.

En dernier lieu, il faut noter la poursuite de programmes d'échange de jeunes permettant le financement de nombreux stages de jeunes italiens en France à l'occasion du festival d'Avignon, du Printemps de Bourges, des Francofolies de La Rochelle, etc.

2. Données financières

Les ordres de grandeur financiers sont les suivants :

- le bureau de coopération linguistique de Rome bénéficie en 2000 d'un budget de 8,6 millions de francs, couvert à 60 % par des subventions au titre des rémunérations ou du fonctionnement. On note qu'au titre des crédits d'intervention, il bénéficie de près de 500.000 francs pour l'action artistique ;
- en ce qui concerne les centres de coopération culturelle et linguistique, leur budget global pour 2000 atteint presque 25 millions pour une subvention de 4,6 millions de francs. Le personnel employé par les centres dépasse légèrement 200 personnes, 16 personnels « au barème » et 174 personnels de recrutement local dont une centaine de vacataires. Il faut ajouter à ces chiffres deux volontaires du service national.

3. L'action de l'AFAA en Italie

L'Association française d'action artistique dont les missions viennent d'être redéfinies dans le sens d'une coopération plus étroite entre le ministère des affaires étrangères et celui de la culture, a pour tâche notamment d'accompagner la présence de créateurs français dans les grands rendez-vous artistiques internationaux en Italie.

C'est ainsi qu'elle a réservé des moyens importants à la biennale d'art contemporain de Venise (5 millions de francs) de 1999. On note également qu'en 2000 l'AFAA a soutenu à Turin les projets suivants :

- la biennale de la jeune création (à hauteur de 75.000 francs) qui fait suite à la biennale des jeunes de la Méditerranée organisée en 1997 ;
- la foire « Artissima » (à hauteur de 60.000 francs) où sont invitées 28 galeries françaises représentatives de la jeune création ;
- un ensemble de manifestations, expositions personnelles ou salons de la bande dessinée pour un montant total de 100.000 francs.

A Rome, l'AFAA est intervenue pour aider une série de manifestations ou de lieux : elle a participé à hauteur de 100.000 francs en partenariat avec la ville de Paris à l'exposition d'art contemporain «Le jardin » à la Villa Médicis, exposition qui clôturait le cycle « La ville, le jardin, la mémoire », qui a permis d'accueillir une dizaine d'artistes internationaux de moins de 35 ans ;

• elle a contribué à hauteur de 50.000 francs à la programmation de la galerie d'art de la place Navone.

Enfin, à Milan, l'AFAA a participé à hauteur de 45.000 francs à une exposition collective d'art contemporain.

4. Le Centre Saint-Louis

Le Centre Saint-Louis, dont le budget 2000 se monte à 2,14 millions de francs pour seulement 1,6 million de subventions, est l'instrument majeur de l'action culturelle de l'Ambassade de France près le Saint-Siège, qui doit être replacée dans son contexte.

L'action internationale du Saint-Siège est en grande partie fondée sur la culture (formation d'ecclésiastiques venus à Rome du monde entier, problèmes théologiques, réflexions sur l'éthique, etc.). C'est ce qu'a bien compris le philosophe Jacques Maritain, ambassadeur de France entre 1945 et 1948 qui voulut doter l'Ambassade de France près le Saint-Siège d'un Centre culturel et d'un service culturel, et en fit la seule ambassade accréditée auprès du Saint-Siège à disposer d'un tel moyen d'action.

Sa mission est notamment d'assurer une présence de la culture française auprès des institutions pontificales, académies, dicastères, conseils, et, surtout, universités. Fort de 21 établissements d'enseignement supérieur, le paysage universitaire du Saint-Siège est très divers et accueille des étudiants venus du

monde entier. Ceux-ci, pour la plupart, prêtres, religieux, religieuses, séminaristes, seront appelés à jouer, pour beaucoup d'entre eux, un rôle important dans leur pays d'origine (évêques, supérieurs de congrégations). Ils représentent donc un enjeu de première importance et justifient les efforts de notre Ambassade en leur direction (enseignement de la langue française, bourses d'approfondissement de la langue en France, dons de livres français pour les bibliothèques, soutien à la venue de professeurs français...).

L'un des moyens principaux d'action du service culturel de l'Ambassade est le Centre culturel Saint-Louis de France. Dépendant du ministère français des affaires étrangères et de l'ambassade de France près le Saint-Siège, il assure la diffusion de la langue et de la culture françaises à travers de nombreuses activités pédagogiques et culturelles : cours de langue (français et italien) adaptés à tous les niveaux et à toutes les attentes, ainsi que préparation aux examens du DELF et du DALF, mais aussi école de théâtre, visites guidées, expositions, projections cinématographiques, conférences, débats, présentation de livres, concerts, ateliers pour enfants, concours de lecture et d'écriture, cours d'appréciation et de dégustation du vin français, etc. Il dispose en outre d'une bibliothèque riche de plus de 50.000 volumes, avec un pôle d'excellence dans les domaines de la philosophie et des sciences religieuses, 120 périodiques et un espace-jeunesse pour les 5·14 ans.

La note ci-après de M. Jean-Dominique Durand, Conseiller culturel de l'Ambassade de France près le Saint-Siège, directeur du Centre Saint-Louis de France explicite la finalité de cette institution originale.

« Le Centre Saint-Louis de France est né de l'intuition du philosophe Jacques Maritain que le général de Gaulle envoya à Rome en 1945 comme Ambassadeur de la France désormais libérée. Philosophe catholique, auteur de nombreux ouvrages fondamentaux tels que Art et Scolastique, Primauté du Spirituel, Humanisme intégral, il avait joué durant la guerre un rôle clé, comme relais de la France Libre à New York, et auteur, au temps de l'occupation, de A travers le désastre, analyse fine de la défaite qui eut une grande influence sur le développement de la Résistance spirituelle.

Dès son arrivé à Rome le 20 avril 1945, il eut la conviction de l'importance de l'enjeu culturel. Le catholicisme français connaissait alors une remarquable vitalité, tant sur le plan de la théologie (de Lubac, Congar, Chenu), des Lettres (Claudel, Mauriac), de la philosophie (Guitton, Gilson, Mounier), de l'exégèse biblique (École biblique de Jérusalem), de la recherche catéchétique (Père Colomb), de la pastorale avec les débuts de la Mission de France et les premières expériences des prêtres-ouvriers. Ce dynamisme rencontrait au Vatican de la méfiance et une crainte alimentée par le souci de l'emprise communiste, en raison de l'influence de l'Union Soviétique en Europe orientale et centrale, pour des publications et des initiatives dans lesquelles on voyait avant tout un dangereux progressisme.

Dans l'esprit de Jacques Maritain, il fallait défendre ce catholicisme-là qui, bien souvent, s'était retrouvé avec lui dans ses combats d'avant-guerre contre la guerre d'Espagne, l'Action Française ou l'antisémitisme.

Jacques Maritain était soucieux d'assurer la meilleure diffusion possible de la culture française, qu'elle fût catholique ou issue de la tradition laï que. Remettant ses lettres de créance au pape Pie XII, il déclara :

« Il se trouve que pour représenter la France auprès de votre Sainteté, en ces jours où le monde émerge douloureusement de la plus atroce des guerres, le Gouvernement français a choisi un philosophe [...]. En vertu de sa mission, ce n'est pas seulement la France catholique que ce philosophe aura à représenter auprès du Souverain Pontife, c'est la France en sa totalité, avec les diversités internes qu'elle tient de son passé et qui sont réunies dans sa communion nationale. »

Dès son arrivée à Rome, le nouvel Ambassadeur demanda au Département la création d'un Centre français de Documentation catholique. Celui-ci ouvrit ses activités dès la fin de l'année 1945 et prit par la suite le nom de Centre d'Études Saint-Louis de France.

Depuis, le Centre n'a cessé de s'affirmer et de diversifier ses activités. Dirigé longtemps par des ecclésiastiques, les dominicains Félix Darsy (1945-1967) et Olivier de La Brosse (1967-1995), puis Mgr Jean-Michel Di Falco (1995-1997), il a depuis deux ans un directeur laï c venu de l'Université. Le Centre s'est doté dans les années 1950 d'un vaste auditorium qui a reçu les visites prestigieuses du général de Gaulle, des Papes Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul II. Il lui a permis de développer des activités de conférences, de colloques, de cinéma auxquelles sa rénovation en cours, dont l'achèvement est prévu en février 2000, donnera un nouvel élan. Les cours de langue ont reçu une forte impulsion, et depuis un an une école de théâtre a été ouverte et le Centre s'est doté un orchestre de musique de chambre composé de jeunes musiciens de grande qualité, Roma Ensemble.

Sa bibliothèque est dotée de plus de 50.000 volumes. Elle est riche notamment dans les domaines de l'histoire, de la philosophie et bien sûr de la théologie. Un espace jeunesse y a été créé en 1999.

Les activités du centre visent comme le souhaitait Jacques Maritain à « représenter et diffuser la pensée et la culture chrétiennes d'origine française auprès de toutes les personnes résidant à Rome, de quelque nationalité qu'elles soient, mais aussi faire connaître la pensée et la culture de la France laï que auprès du clergé et des religieux de tous les pays ».

De ce fait, il est particulièrement actif auprès des institutions culturelles du Saint-Siège : Universités pontificales, Académies (par exemple

l'Académie pontificale des Sciences, l'Académie pontificale des Beaux-Arts), des Conseils et Congrégations qui constituent la Curie romaine (comme le Conseil pontifical de la Culture). La plupart des activités, en particulier les conférences et colloques, sont désormais organisées en partenariat, ce qui permet au Centre de devenir un lieu de rencontres et de dialogue unique à Rome.

Devant l'année jubilaire qui verra affluer à Rome des milliers de pèlerins, parmi lesquels les francophones seront nombreux, le Centre Saint-Louis de France a des responsabilités singulières. Il s'agit de proposer des activités adaptées non seulement aux romains intéressés par la culture française, mais aussi à tout le public de passage afin de souligner l'importance des activités culturelles de notre Ambassade près le Saint-Siège. Le Centre proposera tout au long de l'année un programme de cinéma, avec la programmation des 45 grands films du siècle sélectionnés par la Filmothèque vaticane ; de théâtre avec la pièce de Jean Anouilh « Becket ou l'honneur de Dieu », interprétée par l'École de théâtre du Centre ; des conférences et journées d'études rassemblées autour de deux cycles, «Les Enjeux de notre temps » et « La France et 2000 ans de christianisme » ; de la musique avec un festival Jean-Sébastien Bach, donné par l'orchestre « Roma Ensemble ». Sur le plan musical, s'ajouteront de grands événements créés le plus souvent dans les églises nationales, notamment à la Trinité-des-Monts et à Saint-Louis des Français.

Enfin, une grande exposition préparée avec le soutien d'Alitalia, de Banco di Roma et de la Commune de Rome, réunira des peintres français, italiens et du monde entier sur le thème «Rome et le Jubilé ». Le Centre participe également à l'organisation d'une autre exposition à l'initiative des Pieux Établissements de la France à Rome et à Lorette ; inaugurée dès janvier 2000 dans le cloître de la Trinité-des-Monts, elle portera sur les relations séculaires entre la France et le Saint-Siège.

Ce programme est ambitieux. Il se veut surtout à la hauteur d'une année exceptionnelle et digne de la tradition historique de la présence française à Rome. »

Le rôle éminent de Jacques Maritain démontre quelle peut être le poids de certaines personnalités prestigieuses, lorsqu'il s'agit de donner ou de redonner vie à certaines institutions.

5. Les Pieux établissements et l'ambassade de France auprès du Saint-Siège

Héritiers de traditions et d'un patrimoine dont les éléments les plus anciens remontent au XIIIème siècle, les Pieux Établissements de la France à Rome et à Lorette, les «Pieux » comme on les appelle familièrement à Rome, ont survécu à toutes les vicissitudes entre les relations entre l'État français et la Papauté.

Depuis la Révolution, les anciennes fondations correspondant aux différentes nations de l'Ancien Régime -bretonnes, lorraines, franc comtoises, etc.-sont placées sous l'autorité de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, qui veille au bon fonctionnement de l'ensemble, assurant notamment la nomination des prêtres faisant fonction de recteurs dans les églises françaises concernées.

Les Pieux Établissements sont à la tête d'un patrimoine considérable comprenant à Rome les quatre Églises de Saint-Louis des Français, Saint-Nicolas des Lorrains, Saint-Yves des Bretons et Saint-Claude des Francs Comtois, le Palais de Saint-Louis des Français ainsi que l'église et le couvent de la Trinité-des-Monts. Votre rapporteur spécial a pu mesurer les efforts faits par les gestionnaires des Pieux Établissements pour entretenir ce patrimoine.

Cette fondation est inclassable sur le plan juridique, elle n'est pas une émanation de l'État français ni du Saint-Siège, et encore moins de l'Etat italien, mais plutôt une personne morale de droit privé, fonctionnant sur le territoire italien, sous la tutelle de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, avec ses règles propres. Cette institution n'a pour équivalent que les autres fondations créées sur le même type pour les ressortissants d'autres nations de l'Europe chrétienne, Espagne et Portugal.

Pour l'entretien des monuments dont elle a la charge, la fondation dispose d'un patrimoine locatif composé de treize immeubles anciens qui lui apportent la quasi totalité de ses ressources. Au cours de l'après-Guerre les Pieux Établissements ont été confrontés à de graves difficultés par suite d'une législation italienne sur les loyers, proches dans son esprit de l'ancienne «loi de 1948 » qui limitait les revenus des immeubles.

A l'initiative d'André Malraux, il a été décidé que l'État participerait à la restauration de bâtiments, alors fort dégradés. De ce point de vue, les Pieux Établissements se trouvent placés sur le même pied que n'importe quel autre propriétaire privé de monument historique, sollicitant l'attribution de subventions publiques.

Actuellement, l'Etat, qui avait déjà financé la restauration de l'église de la Trinité-des-Monts dans le cadre de la deuxième loi de programme concernant le patrimoine monumental, a accepté de participer à la poursuite des travaux de restauration dans le cadre d'une convention de mai 1996, modifiée en mars 2000, prévoyant que la restauration des édifices s'effectue avec une participation de l'Etat à un taux convenu entre les parties au moins égale à 50 %.

En fait, les Pieux Etablissements sont parvenus à mobiliser des fonds de mécénat, notamment pour la restauration des églises Saint-Nicolas et Saint-Yves, qui ont vu respectivement des participations des conseils régionaux de Lorraine et de Bretagne.

On note que l'adaptation de la législation italienne sur les loyers a substantiellement accru les ressources de la fondation.

¹ La maîtrise d'ouvrage est assurée par les services des bâtiments français en Italie

-

IV. LES MODÈLES DE RÉFÉRENCE

Parmi les institutions de référence, un premier organisme s'impose moins en tant que modèle -il semble rencontrer les mêmes problèmes que la Villa- que comme point de comparaison, c'est la Casa de Velazquez.

Mais, s'agissant de modèle de nature à inspirer une réforme, votre rapporteur spécial en voit essentiellement deux : les résidences gérées par le ministère des Affaires étrangères et notamment la bourse dite de la « Villa Médicis Hors les murs », le Schloss Solitude près de Stuttgart que votre rapporteur spécial a pu visiter et dont il a pu mesurer l'efficacité.

1. La «Villa Médicis Hors les murs » et les autres bourses du ministère des Affaires étrangères

Le ministère des Affaires étrangères gère, souvent en partenariat, un certain nombre de programmes de bourses et de résidences de recherche et de création à l'étranger pour un budget global de plus de 3 millions et demi de francs.

Ce budget couvre 13 programmes et permet d'offrir des bourses à 85 lauréats.

Avant d'examiner le détail des principaux programmes qui se rattachent soit à des lieux soit à des concepts, il a paru intéressant d'en dresser un aperçu général permettant d'en situer l'importance financière relative.

(1) Vue d'ensemble des programmes

Trois programmes absorbent en crédits la majeure partie de l'effort public : la Villa Médicis « hors les murs », la Villa Kujoyama au Japon, et les résidences aux États-Unis. Il existe toutefois un nombre important d'autres programmes de moindre envergure.

• Villa Médicis Hors les murs tous pays

Environ 30 lauréats

Budget: 1,540 million de F.

• Villa Kujoyama, Japon

Programme ministère des Affaires Étrangères - coordination AFAA

Budget total: 1,830 million de F.

Budget AFAA: 130.000 F.

Budget MAE : 1,7 million de F.

• L'envers des Villes : tous pays

En partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations

5 lauréats

Budget total: 480 000 F

Budget AFAA: 240.000 F

Budget CDC: 240 000 F

• Enquête d'Auteurs : tous pays

Partenariat avec la fondation Beaumarchais

3 à 5 lauréats

Budget total: 320.000 F

budget AFAA: 160.000 F

Budget Beaumarchais: 160.000 F.

Résidences sur le continent nord-américain :

• PS¹. 1 et 2 Ateliers et 1 appartement : New York

En partenariat avec la DAP et le DAI

1 lauréat PS1 pour 1 an

12 lauréats pour les ateliers et appartement

Budget total: 760.000 F

Budget AFAA: 510.000 F

Budget Ministère de la Culture : 250.000 F

• 18th Street Arts Complex: Los Angeles

¹ Public school

2 lauréats

Budget AFAA: 270.000 F

• Les Inclassables : Québec

Partenariat avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) et l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) auquel participent également pour l'instant trois centres d'art français : Kerguéhennec, Cypres et un troisième lieu à déterminer.

2 lauréats français

Budget AFAA: 110.000 F.

• Programmes élaborés à l'initiative du réseau

Sanskriti: Inde

2 à 3 lauréats

Budget: 90.000 F

• Autres programmes :

Il existe d'autres programmes en partenariat avec des institutions françaises ou étrangères :

• Arcus Art Projet au Japon : résidence japonaise dans la banlieue de Tokyo

1 lauréat

Budget: 50.000 F

• Rijksakademie à Amsterdam : convention sur trois ans

3 lauréats

Budget: 200.000 F

• « Quatier Ephémère » résidence à Montréal

3 à 4 lauréats

Budget: 200.000 F

• Cité Internationale des Arts - Jules Verne

Location de 2 ateliers logements destinés à des artistes étrangers

Budget: 50.000 F.

(2) La Villa Médicis Hors les murs

Ce programme permet aux artistes d'effectuer un séjour à l'étranger d'une durée de 3 à 6 mois pour y développer une recherche personnelle.

De vingt à trente allocations sont attribuées chaque année pour soutenir et accompagner des projets. En 2000, sur 158 dossiers présentés, on a dénombré 28 lauréats pour un budget total de 1,54 million de francs.

Le tableau ci-joint donne le détail des candidatures et des bourses par spécialité.

Villa Médicis Hors les Murs Evaluation des candidatures sessions 1999 et 2000

Disciplines	1999		2000		
	Candidatures	Retenues	Candidatures	Retenues	
Arts visuels et architecture	110	16	118	1 4	
Arts plastiques	53	6	5 2	5	
Design-graphisme	5	1	3	1	
Photographie	36	4	5 1	3	
Art vidéo-nelles tech,	8	4	10	4	
Architecture	8	1	2	1	
Arts de la scène	4 0	1 5	40	1 4	
Danse	12	5	17	4	
Musique	15	6	15	6	
Théâtre	13	4	8	4	
TOTAL	150	31	158	28	

Sont privilégiés les projets individuels ou collectifs (2 personnes au maximum), dont la réalisation permet de dépasser les clivages entre les disciplines artistiques et leur contexte.

Budget Villa Médicis Hors les Murs 2000

Discipline	n °	Lieu	Nb mois	Voyage	Indemnités	Total
Arts plastiques	1	Etats-Unis LA	4	5 000	55 000	60 000
	2	Grèce	3	4 000	30 000	34 000
	3	Australie	3	7 000	45 000	52 000
	4	Etats-Unis Houston	3	5 000	45 000	50 000
	5	Etats-Unis NYC	6	3 000	60 000	63 000
						259 000
Architecture	1	Etats-Unis LA	4	5 000	50 000	55 000
						0
Art vidéo-nouvelles technologies	1	Etats-Unis LA	4	5 000	55 000	60 000
	2	Allemagne	3	2 000	40 000	42 000
	3	Etats-unis LA	4	5 000	55 000	60 000
	4	Etats-Unis NYC	3	3 000	45 000	48 000
						210 000
Design-graphisme	1	Mexique	5	6 000	50 000	56 000
0 0 1		*				56 000
Danse	1	Inde	3	7 000	40 000	47 000
	2	Etats-Unis NYC	3	3 000	30 000	33 000
	3	Japon	3	7 000	55 000	62 000
	4	Jap/Esp/E.U./GB	5	7 000	60 000	67 000
		3 а р/ ЕЗр/ Е. С./ СВ	Ü	7 000	00 000	209 000
Musique	1	Espagne-Portugal	4	3 000	40 000	43 000
	2	Azerbaïdjan	6	7 000	60 000	67 000
	3	Grèce	4	4 000	40 000	44 000
	4	Inde	3	7 000	40 000	47 000
	5	Etats-Unis	2	10 000	50 000	60 000
	6	Etats-Unis NYC	3	3 000	30 000	33 000
						294 000
Théâtre	1	Etats-Unis-Maroc	4	3 000	55 000	58 000
***	2	Mexique	3	6 000	40 000	46 000
	3	Chine	6	11 000	70 000	81 000
	4	Maroc	3	3 000	30 000	33 000
						218 000
Photo	1	A/B/GB/Irl/I/SF	3	4 000	50 000	54 000
		Allemagne	3	3 000	40 000	43 000
		Cambodge	3	7 000	40 000	47 000
						144 000
ТОТАИХ				145 000	1 300 000	1 445 000
Divers-imprévus						95 000
TOTAL GLOBAL						1 540 000

En effet, depuis 1995, les modalités de sélection ont évolué pour tenir compte de la diversité des pratiques artistiques et du fait que sont proposés de plus en plus de projets transversaux. Comme cela a été indiqué à votre rapporteur spécial, « ce type de démarche permet non plus de réfléchir en termes de discipline mais de concept nomade ou de domaines croisés. »

Il a été indiqué « qu'une attention particulière est apportée à l'originalité des démarches, ouvertes sur des interrogations contemporaines. » ¹

(3) La Villa Kujoyama

Sur le terrain repéré par Paul Claudel, ambassadeur de France au Japon de 1922 à 1927, pour y édifier l'Institut franco-japonais du Kansaï (le Kansaï est la région de Kyoto et d'Osaka), resté en friche jusqu'en 1986, par suite de l'implantation de l'Institut au cœur du quartier universitaire de la ville, naquit le projet de créer au Japon une sorte de villa Médicis. La famille du mécène et ami de Claudel Katsutaro Inabata, réunit grâce au petit-fils de ce dernier, les fonds pour construire le bâtiment (30 millions de francs), tandis que le ministère des affaires étrangères français en assure le fonctionnement et notamment l'octroi des bourses.

La villa Kujoyama accueille six artistes résidents dans l'une de ces disciplines suivantes : architecture, arts plastiques, audiovisuel, danse, design, histoire de l'art, littérature, musique, photographie, recherche, scénographie, théâtre. On note que contrairement à la villa Médicis, il n'y a pas de limite d'âge.

Les séjours de quatre à douze mois donnent droit à une bourse d'un niveau équivalent à celui de la Villa Médicis , à un voyage aller-retour, une prime d'installation. Depuis l'inauguration le 5 novembre 1992, 53 résidents ont été reçus à la villa Kujoyama.

¹ C'est ainsi que, dans le domaine des arts plastiques, une bourse de 60.000 francs a été accordée pour soutenir un voyage aux États-Unis défini de la façon suivante : séjour à Los Angeles, ville de l'errance, du non-lieu, d'espace indéfini et infini. Réalisation d'une série de dessins qui transcriront au jour le jour les sensations suscitées par Los Angeles et ses environs. Autre exemple : une bourse de 54.000 francs pour 3 mois a été accordée à un photographe sur le programme suivant : « Les images de guerre sont le plus souvent filmées et transmises par des « envoyés spéciaux » depuis des hôtels internationaux. Le projet « Hôtels des transmissions » propose la réalisation d'un guide à l'attention des journalistes des grands médias, dans la perspective de conflits qui pourraient se déclencher en Europe. Ce « guide » sélectionnera et présentera dans plusieurs capitales (Berlin, Rome, Helsinki, Bruxelles, Londres et Dublin) les hôtels internationaux offrant les vues panoramiques les plus intéressantes.

LISTE DES STAGIAIRES FRANÇAIS AU TITRE DU PROGRAMME PS 1 À NEW-YORK

1007 1000	Innerson Olivier	ANIDDE
1997-1998	Jacques-Olivier	ANDRE
1996-1997	Alexandre	LENOIR
1985-1986	Vincent	BARRE
1984-1985	Jean-Charles	BLANC
1984-1985	Rémi	BLANCHARD
1984-1985	Louis	JAMES
1984-1985	David	RYAN
1982-1983	Martins	ABALEA
1982-1983	François	BOISROND
1982-1983	Olivier	de BOUCHONY
1982-1983	Lois	CHACALIS
1982-1983	Hervé	DI-ROSA
1982-1983	Roland	FLEXNER
1982-1983	Bernard	FRIZE
1982-1983	François	MARTIN
1982-1983	Virginie	MOUNICOT
1982-1983	Georges	ROUSSE
1982-1983	Tona	SCHERCHEN
1981-1982	Toni	GRAND
1980-1981	Nicolas	FEDORENKO
1980-1981	Annette	MESSAGER
1980-1981	Richard	MONNIER
1979-1980	Christian	BONNEFOI
1979-1980	Anne et Patrick	POIRIER
1976-1979	Louis	CHACALLES
1976-1979	Claude	RUTAULT
1976-1979	Carla	STELWIG

(4) Les ateliers de la fondation PS.1 à New-York

Mis en place en 1976, le centre d'art contemporain PS.1 peut accueillir environ 19 artistes : 12 ateliers sont disponibles au musée PS.1 et 7 à la galerie du bas de Manhattan.

Aucun loyer n'est exigé des artistes qui occupent ces studios. La Fondation publie le catalogue annuel des artistes qu'elle accueille. Enfin, ceux-ci sont aussi invités à ouvrir leur studio au public à l'occasion des multiples expositions organisées tout au long de l'année.

La Fondation est administrée en coopération avec les administrations culturelles ou des fondations d'un certain nombre de pays au nombre de 14¹.

Les bénéficiaires du séjour sont sélectionnés par une commission dans leur pays d'origine et par un second jury au mois de mai de chaque année au siège de PS.1 à New-York. La commission de sélection est composée d'artistes ou conservateurs et de professionnels ainsi que d'une personne appartenant à l'administration de la Fondation.

Chaque année, il est reçu plus de 500 demandes.

On note que si le studio est fourni par la Fondation PS.1, l'allocation doit l'être par l'administration ou la fondation qui présente le candidat.

2. Le Château Solitude du Land de Bade-Wurtemberg

L'institution est exemplaire à beaucoup d'égards. Dirigée en juin 2000, au moment de la visite de votre rapporteur spécial par un Français M. Jean-Baptiste Joly, ancien responsable du centre français de Stuttgart, elle démontre que l'on peut avec une économie de moyens tout à fait remarquable -le budget est à peine supérieur à 3 millions de DM- attirer des artistes sans disposer des atouts d'une situation à Rome et finalement acquérir une réputation internationale de qualité.

-

¹ Autriche, France, Belgique, Allemagne, Hong Kong, Italie, Japon, Corée, Irlande du Nord et République d'Irlande, Espagne, Suisse, Pays-Bas et Etats-Unis.

(1) Modalités de la bourse

Les bénéficiaires de la résidence sont censés passer au moins les deux tiers de la durée de leur bourse au château.

La bourse comprend les avantages suivants :

- \bullet un local combinant lieu d'habitation et atelier d'une surface comprise entre 30 et 85 m²; ces locaux sont au nombre de 35 ;
- une allocation de 1.700 DM auxquels s'ajoutent des frais de voyage, ainsi que, éventuellement, des suppléments pour tenir compte de la situation financière de l'intéressé ;
- une allocation supplémentaire, dite de double résidence, ainsi que des remboursements de frais pour le transport de matériaux ou d'instruments ;
 - enfin, des cours d'allemand et d'initiation aux ordinateurs.

On note que les studios sont uniquement, à l'exception de deux d'entre eux, adaptés aux besoins d'une seule personne.

La bourse peut être accordée à des artistes qui ne doivent pas avoir terminé leurs études depuis plus de cinq ans et qui doivent être âgés de moins de 35 ans.

Mais un certain nombre de bourses sont aussi accordées sans considération d'âge.

La durée des séjours est de six ou de douze mois mais, dans certains cas, il est possible d'obtenir une durée plus longue.

Il est exigé la maîtrise de l'une des trois langues suivantes : l'allemand, l'anglais ou le français. On note que l'on ne peut se présenter pour l'obtention d'une bourse plus de trois fois.

(2) Procédures de sélection

Le jury se compose d'un président et de sept jurés par spécialité, qui sont désignés pour dix-huit mois et choisissent les bénéficiaires en toute indépendance.

La sélection est faite sur dossier en prenant en compte la qualité des documents fournis par les demandeurs : photographies des oeuvres, plans, modèles, livres, manuscrits, enregistrements audios ou vidéos.

Les bourses sont attribuées aux artistes et, le cas échéant, aux théoriciens des arts et de la culture.

La bourse est conditionnée par la signature d'un contrat avec l'Académie.

A titre indicatif, on peut mentionner les spécialités suivantes :

- beaux-arts, y compris la sculpture, la peinture et les installations ;
- arts vivants, y compris la mise en scène, l'écriture, la danse, la chorégraphie, la décoration ;
- la littérature, avec la poésie, la prose sous toutes ses formes et les traductions ;
 - la musique avec la composition, l'interprétation et le chant ;
 - le film avec la vidéo, y compris les nouvelles technologies multimédias.

(3) Organisation administrative

L'Académie est financée par le land de Bade-Wurtemberg. Le conseil d'administration comporte un certain nombre de personnalités du monde de l'art, de l'administration et des affaires. On note que le financement de la fondation par le land est permis grâce aux ressources fournies par la loterie nationale.

(4) Participation française

Relativement importante au début du fonctionnement de l'Académie, la participation française se fait plus rare au cours de ces dernières années.

La plupart des Français présents au Schloss Solitude l'ont été au cours des années 80. La liste rappelée ci-après montre qu'un certain nombre d'entre eux se sont acquis une bonne notoriété.

LISTE DES STAGIAIRES FRANÇAIS SCHLOSS SOLITUDE

	Jérôme	BASSERODE
	Didier	BAY
	Fei	DAWEI
	Jacques	FARINE
	Béatrice	JACOBS
	Helga	KROLEWSKI
	Emmanuel	LOI
	Vladimir	
		MIRONENKO
	Claire	ROUDENKO
	Sigurdur	SIGURDSSON
1000 1001	Alain	SONNEVILLE
1990-1991	François	CHABRILLAT
1990-1991	Jean-Louis	GARNELL
1990-1991	Sylvie	UNGAUER
1990-1991	Annie	ZADEK
1992	Yong Ping	HUANG
1992	Fabrice	HYBERT
1993	Olivier	BLANCKART
1993	Raoul	MAREK
1995-1996	Philippe	BRAZ
1996	André	MARK
1996	Marie	NIMIER
1996	J-L	SCHOELLKOPF
1996	Raoul	SCHROTT
1997	Guy	HAYON
1997-1998	Gilbert	CARREIRA
1997-1998	Frédéric	LONDEIX
1997-1998	Christophe	MARCHAND-KISS
1998	Dietmar	FEICHTINGER
1998-1999	Claire	ANGELINI

1999	Vincent-Raphaël	CARINOLO
1999	Serge	COMTE
1999	Armin	SENSER
1999-2000	Thierry	BLONDEAU
1999-2000	Annette	SCHLUNZ
2000	Antonio	GALLEGO
2000	Laura	MARTIN
2001	Marc	BRABANT
2001	Oscar	STRASNOY

3. La Casa de Velazquez

Votre rapporteur spécial n'a pas visité l'institution, mais il a pu disposer d'une remarquable étude du Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, publiée en octobre 1997.

Cette étude, qui a paru à votre rapporteur spécial constituer un modèle sur le plan méthodologique, pouvait s'appuyer sur un rapport d'évaluation interne.

(1) L'évaluation interne

Ce rapport, rédigé par le directeur de l'époque, insistait sur la spécificité de la Casa de Velazquez :

- la coexistence de deux sections associant activité créatrice et recherche ;
- l'ampleur du champ de ces activités qui s'étend à l'ensemble des pays des civilisations ibériques.

Ce rapport note les atouts dont dispose l'institution : « son infrastructure, son encadrement, son recrutement, la contribution de ses membres à des formes très diverses de recherche et de création, la variété de ses publications, les ressources de sa bibliothèque ».

Le rapport affirmait qu'il était nécessaire d'enclencher «une nouvelle dynamique » grâce à une série d'initiatives :

• élargissement de son recrutement à des candidats docteurs ;

- une participation plus active de ses membres à la vie de l'établissement ;
- la promulgation d'un nouveau règlement intérieur ;
- le renforcement de l'insertion de ses activités dans le tissu universitaire et culturel espagnol ;
- le développement d'une coopération plus poussée avec ses partenaires français et étrangers ;
 - la définition enfin d'une politique de communication.

Le conseil national d'évaluation notait toutefois que le rapport d'évaluation interne n'avait pas débouché sur un projet d'établissement .

(2) Présentation de la Casa de Velazquez

Deux institutions sont à l'origine de la Casa de Velazquez : l'université de Bordeaux et l'Académie des Beaux Arts. La première ouvre à Madrid en 1909 une école des hautes études hispaniques ; la seconde donne suite au projet de Charles-Marie Widor, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux Arts : c'est le roi Alphonse XIII, qui met à la disposition de la France un terrain de 20.000 m² pour la construction d'une résidence pour les artistes et les chercheurs sur le modèle de la Villa Médicis. La première pierre est posée en mai 1920 et le bâtiment inauguré en 1928. Détruit lors de la guerre civile, il est reconstruit en 1958.

Ainsi, la Casa de Velazquez se distingue des autres écoles dépendant de l'éducation nationale ¹ en ce qu'elle accueille, comme la Villa Médicis, des chercheurs et des artistes.

Elle constitue, au sens de l'article 37 de la loi du 26 janvier 1984, une école française à l'étranger. Aux termes du décret du 27 mars 1993 qui en fait un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, la Casa de Velazquez a pour mission de développer les activités créatrices et les recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilisations de l'Espagne et des pays hispaniques et ibériques, et de contribuer à la formation d'artistes, de chercheurs et d'enseignants chercheurs. Elle assure la diffusion des oeuvres produites et des recherches menées dans le cadre de sa mission.

Elle accueille des membres répartis, sauf exception, en deux sections : une section scientifique et une section artistique.

¹ L'Ecole d'Athènes a été créée en 1846, celle de Rome en 1873, celle d'Extrême Orient en 1901, l'Institut d'archéologie du Caire en 1880.

La Casa de Velazquez est dirigée par un directeur assisté d'un conseil scientifique et d'un conseil artistique. Elle est administrée par un conseil d'administration. Le directeur de la Casa de Velazquez est nommé par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il est choisi sur une liste de deux ou trois noms, présentée par le conseil d'administration. Le mandat du directeur est de cinq ans renouvelable une fois.

Le directeur est secondé par un directeur adjoint, des directeurs d'études, un conservateur de bibliothèque, éventuellement un secrétaire aux publications. Leur mandat est de quatre ans renouvelable une fois, tout comme celui de l'agent comptable.

En matière de personnel, l'école compte 45 emplois qui se répartissent entre 11 emplois de personnel d'origine métropolitaine, et 34 emplois de personnel de statut local.

La Casa de Velazquez accueille 31 membres statutaires -13 artistes et 18 chercheurs-, auxquels s'ajoutent 4 artistes boursiers (de la ville de Paris et de 3 villes espagnoles).

Les membres, qui correspondent aux pensionnaires de la Villa Médicis, sont nommés pour une année et renouvelés le plus souvent pour une deuxième année. Certains d'entre eux bénéficient d'une prolongation pour une troisième année.

En outre, la Casa de Velazquez accorde une soixantaine de mensualités de bourse, chaque année, d'un montant de 4.000 F environ, ce qui lui permet d'accueillir une quarantaine de boursiers de courte durée n'ayant pas le statut de membre, dont un quart sont étrangers.

Le décret du 27 mars 1993 régit le statut et le fonctionnement de l'institution. On y trouve notamment la composition des trois conseils statutaires, le conseil d'administration, le conseil scientifique et le conseil artistique, dont on remarque qu'ils comportent chacun plus de vingt membres.

Du point de vue de la comparaison avec le fonctionnement de la Villa Médicis on peut souligner deux différences importantes en ce qui concerne le conseil d'administration et le conseil artistique.

Le premier comporte comme membre de droit le secrétaire perpétuel de l'académie des Beaux-Arts ou son représentant, le secrétaire perpétuel de l'académie des Inscriptions et Belles-lettres ou son représentant, ainsi que le secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences Morales et Politiques. On y trouve également cinq personnes désignées en raison de leur compétence par les trois académies susmentionnées.

Le conseil artistique fait lui aussi une place importante au représentant des académies, puisqu'on y trouve notamment les membres du bureau de l'académie des Beaux-Arts, ainsi que dix autres membres de cette académie.

L'importance de la place accordée à l'académie des Beaux-Arts résulte à la fois des circonstances qui ont conduit à la création de la Casa de Velázquez et du soutien que celle-ci reçoit toujours de l'académie.

(3) Des problèmes de gestion proches de ceux de la Villa Médicis

Comme pour la Villa Médicis, l'audit auquel s'est livré le conseil national de l'évaluation montre que l'institution rencontre moins de problèmes dans la gestion des pensionnaires chercheurs que dans celle des pensionnaires artistes.

(a) La situation des chercheurs

C'est le conseil scientifique qui propose chaque année au ministre chargé des universités, les noms des personnes susceptibles d'être nommées ou renouvelées en qualité de membre de la Casa de Velazquez. En amont, trois commissions d'admission composées de huit membres issues pour la plupart de membres du conseil scientifique auxquels sont adjoints des experts sélectionnent les candidats. On note qu'à des fins d'impartialité, il est veillé à ce qu'aucun directeur de thèse d'un candidat ne siège dans la commission concernée.

Notant que plus de la moitié des membres sont d'anciens boursiers, l'audit souligne l'intérêt du système de bourses, qui est l'occasion d'un premier contact sur le terrain et qui permet aux responsables de la Casa de mieux juger de la qualité d'un recrutement éventuel.

Ce que l'audit souligne, c'est la relative confidentialité du recrutement qui pourrait ne pas assurer une véritable égalité d'accès à l'institution.

Sur le plan statutaire, l'expérience a montré selon l'audit, que les membres qui ne sont pas agrégés ou fonctionnaires, connaissent des difficultés d'insertion à leur retour. D'une façon générale, il est remarqué que les membres fonctionnaires devraient être détachés mais que le ministère de l'économie et des finances s'y oppose : « ce nonobstant, des arrêtés de détachement sont préparés mais le salaire est plafonné à l'indice brut 590 (auquel s'ajoutent des primes) : cet indice, fixé par décret, ne correspond d'ailleurs pas à un échelon de rémunération des personnels agrégés » \(^1\).

¹ Un arrêté du 5 février 1976 complète l'article premier de l'arrêté du premier février 1972 en précisant que « par dérogation à ces dispositions, les pensionnaires français dont l'indice de

On retrouve dans l'audit le problème des relations avec les milieux culturels locaux puisque il est fait mention du risque que les membres s'isolent pour rédiger leur thèse et par suite s'intègrent trop peu dans les activités de la Casa de Velazquez comme dans les milieux espagnols. La question du recrutement de candidats plus avancé est donc posée. On pourrait effectivement songer à accueillir également ce que l'on appelle «des post-doc » ou des maîtres de conférence préparant une habilitation.

On remarque que le contrôle du travail effectué par les membres s'est un peu renforcé mais reste plus léger qu'à Rome ou à Athènes :

- deux rapports par an sont demandés, l'un faisant un bilan provisoire en cours d'année, l'autre remis à la fin de l'année universitaire est plus volumineux et comporte un résumé, qui est inclus dans le rapport annuel d'activités de la Casa de Velazquez;
- par ailleurs, il est souhaité que les membres assistent au séminaire et « fortement recommandé » qu'ils publient au cours de leur séjour un article dans les *Mélanges de la Casa de Velazquez*.

(b) La situation des artistes

Compte tenu du rôle important de l'académie des Beaux-Arts, l'audit note qu'on ne retrouve pas dans les recherches des artistes recrutés comme membres « le reflet de l'extrême diversité de l'art contemporain ». Cette absence d'ouverture rejaillit sur les candidatures. Si les candidats sont de plus en plus nombreux -on compte de 1992 à 1997, soit 5années scolaires 572 candidats pour 36 places-, le Conseil note que le dossier artistique qu'ils présentent est pour une majorité d'entre eux de qualité médiocre et donc qu'il importe de revoir les modalités de recrutement. Pour celui-ci, le jury devrait être composé de trois groupes : des membres de l'académie des Beaux-Arts, des experts du ministère de la Culture parmi lesquels devraient figurer des responsables d'écoles d'art de province, des experts nommés par le ministère de l'éducation.

En ce qui concerne les disciplines ouvertes au recrutement, elles sont au nombre de 7 : peinture, sculpture, gravure, architecture, composition musicale, cinéma et photographie. Il n'y a donc ni écrivain ni traducteur.

En ce qui concerne le recrutement, il est noté qu'un tiers des membres admis avait déjà présenté leur candidature une ou plusieurs fois. Parmi ceux qui ont été admis à leur première présentation, on trouve quelques anciens pensionnaires de la Villa Médicis : trois compositeurs, un photographe, un graveur et un cinéaste pour

rémunération en métropole est supérieure à la rémunération de base visée ci-dessus reçoivent le traitement de grade correspondant à l'indice du corps d'origine sans pouvoir dépasser l'indice brut 590 ».

les dix dernières années. Rares sont les artistes qui ont commencé par être boursiers. Le programme de bourse est utilisé non pour constituer un vivier de futurs candidats, mais pour ouvrir un espace d'échanges et de confrontation, notamment en permettant le recrutement de candidat dans les disciplines non représentées : écriture de scénario ou de livrets d'opéra, vidéo.

Les conditions matérielles de séjour des membres sont assez voisines de celles des pensionnaires à la Villa Médicis. Ceux-ci reçoivent la même rémunération de base que celle allouée aux professeurs bi-admissibles à l'agrégation.

Le Conseil national de l'évaluation note qu'il pourrait même se faire que cette rémunération soit trop large et « qu'une telle largesse incite à l'insouciance : le risque serait que l'on soit candidat en raison du salaire et du confort promis, qu'on soit candidat à Madrid comme on le serait dans toute autre ville qui offrirait les mêmes avantages. »

Sur le plan matériel, la situation est jugée satisfaisante : ateliers de vastes proportions, lumineux, matériel de gravure, studios pour les musiciens, laboratoires photographiques.

Il est noté que des « aménagements récents ont permis l'installation de matériels modernes, lesquels ne semblent pas utilisés à plein rendement. ».

Il faut souligner également que la Casa de Velazquez bénéficie, à la différence de la Villa Médicis, de la proximité des universités et d'une école d'architecture parmi les plus réputées d'Espagne.

Pourtant, en dépit de ces conditions plutôt faciles à Madrid comme à Rome, les artistes ne sont pas comme le constate l'audit, satisfaits de leur sort : « au cours des entretiens, la plupart d'entre eux ont exprimé essentiellement de l'aigreur et des mécontentements -paradoxalement, ils sont tous candidats au renouvellement et plusieurs sollicitent même une troisième année-. Ils reprochent pêle-mêle à l'administration un excès d'autorité et d'indifférence, de la mollesse et de la dureté. Ces griefs ne méritent mention que dans la mesure où ils traduisent l'étendue du malaise qui s'est emparé de l'établissement. ».

Trois récriminations reviennent avec le plus d'insistance :

• les artistes se considèrent comme les négligés sinon les dédaignés d'une institution plus fière de ses membres scientifiques. Le poids des chercheurs paraît écrasant, d'autant plus que les relations entre les deux catégories paraissent rares, fortuites, de peu de conséquences intellectuelles. De leur côté, les membres scientifiques regrettent l'absence de collaboration avec les artistes dont ils regrettent qu'ils n'assistent jamais aux activités qui pourraient les intéresser.

- Il y a également un sentiment d'isolement : « les membres souhaiteraient des contacts avec les artistes des générations précédentes, des critiques, des intellectuels. Ils souhaiteraient, en somme, des interlocuteurs, qui, visitant leurs ateliers, prononçant des conférences, puissent rompre leur isolement. Les artistes, presque tous venus de Paris, finissent par subir le séjour madrilène comme un exil, loin des débats, loin des enjeux de l'art contemporain ;
- enfin, et ce point découle directement du précédent, les artistes en résidence à Madrid, déplorent que la Casa de Velazquez ait échoué à obtenir quelque reconnaissance que ce soit du milieu artistique espagnol contemporain. En dehors des boursiers, ils n'entretiennent que peu de relations suivies avec les peintres et les créateurs espagnols.

Le Conseil national d'évaluation estime que ces griefs révèlent le problème essentiel de la section artistique, celui de la qualité et des modalités de recrutement : « on rencontre à la Casa de Velazquez trop d'artistes sans dessein ni désir, sans nécessité intérieure ni curiosité pour l'Espagne »... Il relève néanmoins des raisons d'espérer en soulignant qu'il existe certains membres boursiers capables de présenter des projets convaincants. Leur profil serait le suivant : « ce sont des artistes entre 30 et 40 ans à la réflexion et au travail engagé depuis une dizaine d'années et séjournant à la Casa avec un programme précis à accomplir, celui qu'il s'était fixé a priori (présentation d'exposition programmée en France pour des plasticiens, exécution de commandes pour les musiciens). »

L'audit conclut sur l'importance d'un recrutement sur projet qu'il faudrait renforcer pour l'entrée à la Casa de Velazquez.

En ce qui concerne les manifestations artistiques sur lesquelles débouchent l'activité des membres d'artistes de la Casa de Velazquez, il fallait noter en 1997 outre l'exposition statutaire à Paris, à l'Institut :

- une exposition annuelle à la Villa Lemot, dans le cadre d'une convention signée en 1993 avec le Conseil général de Loire-Atlantique, [comme pour la Villa Médicis cette possibilité est désormais caduque] ;
- la création avec la cartographie espagnole d'une plaquette de gravures donnant lieu à exposition des travaux ;
- des expositions «Encuentros » réunissant un plasticien français et un invité espagnol, ainsi que des expositions ponctuelles d'artistes de la Casa de Velazquez en Espagne et en France ; quelques concerts donnés à l'auditorium national à Madrid et au studio 106 de la Maison de Radio France.
- Le Conseil national de l'évaluation note l'inadaptation des lieux d'exposition disponibles à la Casa de Velazquez, mais souligne que les expositions s'accompagnent de catalogues édités par l'intermédiaire du service des

publications. Cela inclut notamment la réalisation d'un important catalogue comportant des reproductions iconographiques assorties de commentaires des recherches effectuées à la Casa de Velazquez. Ce catalogue est divisé en plusieurs cahiers : les membres en fin de séjour bénéficient de seize pages ; ceux de la première année disposent de 8 pages et les boursiers de 4.

Enfin, le Conseil national d'évaluation insiste sur le fait qu'un des problèmes essentiels de la section artistique reste celui du retour : « les artistes, qui ont vécu deux ans en Espagne, ont pu s'isoler des marchés de l'art ou perdre les débouchés traditionnels liés à leur formation. Le retour en France peut s'avérer si difficile que certains refusent d'être candidats à la Casa de Velazquez, de peur de perdre les avantages de leur insertion à Paris. \(^1\) ».

L'audit débouche sur la nécessité d'un suivi du parcours professionnel des artistes et note l'incapacité de l'administration de la Casa de Velazquez à disposer d'un annuaire à jour de ses anciens membres.

Votre rapporteur spécial a obtenu communication de la liste des membres dont on trouvera pour information la liste - boursiers extérieurs Ville de Paris ou villes espagnoles - ci-après.

On ne peut manquer d'être frappé par la similitude entre les conclusions de cet audit et les observations avancées par votre rapporteur spécial dans le présent rapport.

¹ Pour mieux apprécier le parcours des anciens membres, le Comité à demandé à la Casa de dégager deux indicateurs : combien de ces artistes ont exposé au salon de Montrouge depuis dix ans ? Combien figuraient à l'exposition de Beaubourg ?

MEMBRES DE LA CASA VELAZQUEZ

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1995	1996	ANCELOT	Sandra	Peintre
1995	1997	BAUDOIN	Xavier	Cinéaste
1995	1996	BEZOU	Anne-Douce	Sculpteur
1995	1997	BOUCHET	Florian	Cinéaste
1995	1996	CALERO	Ricardo	Peintre
1995	1997	CHALLULAU	Patrice	Compositeur
1995	1997	GILLET	Florence	Peintre-Graveur
1995	1996	GIL BORRAS	Téodoro	Peintre
1995	1996	JEANTET	Catherine	Graveur
1995	1997	KASPAR	Olivier	Compositeur
1995	1996	LACALLE	Abraham	Peintre
1995	1997	LARRAS	Isabelle	Sculpteur
1995	1996	LORTET	Aurélien	Sculpteur
1995	1996	PAULET	Vincent	Compositeur
1995	1996	PLAULT	Laurent	Architecte
1995	1997	ROUSSEAU	Philippe	Peintre
1995	1997	THIENARD	Agnès	Architecte
			<u>.</u>	•
1996	1998	CLAVAUD	Evelyne	Cinéaste
1996	1998	d'HAUTERIVES	Louis	Peintre
1996	1998	GONTHIER	Marie-Noëlle	Peintre
1996	1998	JODRA	Anton	Peintre
1996	1998	MARTIN	Laurent	Musicien
1996	1997	du MESNIL du BUISSON	Paul	Architecte

1996	1998	ZARRAGA	M aria	Sculpteur-Photographe
1997	1999	BOURNIQUE	Delphine	Peintre

Anne-Laure

Graveur

1996

1998

SACRISTE

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1997	1999	FARAGO	Pierre	Compositeur
1997	1999	GAULTIER de KERMOAL	Pierre	Graveur
1997	1999	EDY-NEUKIRCH	Frédérique	Sculpteur
1997	1999	HEILMANN	Marion	Peintre
1997	1999	NAJI	Lamia	Photographe
1997	1999	PECOU	Thierry	Compositeur
1997	1999	POUVARET	Laurent	Cinéaste
1998	2000	CHARLOT	Muriel	Sculpteur
1998	2000	COROMINA NAVARRO	Roberto	Peintre
1998	2000	GARCERA	Javier	Peintre-Photographe
1998	2000	GAREL	Quentin	Sculpteur
1998	2000	GEOFFROY-DECHAUME	Isabelle	Peintre
1998	2000	LANGHANS	Jörg	Peintre-Graveur
1998	2000	MERLIN	Vincent	Cinéaste
1998	2000	ZARAGOZA	José-Antoine	Peintre
				•
1999	2001	CHALLE	Daniel	Photographe
1999	2001	DELOUVRIER	Stéphanie	Graveur
1999	2001	DIMIER	Odilon	Photographe
1999	2000	ESCRIVA	Amalia	Cinéaste
1999	2001	GUYOT	Vincent	Compositeur
1999	2001	MACHUEL	Thierry	Compositeur
1999	2001	MOUGEY	Philippe	Sculpteur
1999	2001	VILLENEUVE	Charles	Architecte
			•	
	2001	ABEL	Dominique	Cinéaste
2000		BROCHARD	Arnaud	Sculpteur
2000	2001	DROCHARD		
	2001	BUIL GAZOL	Maria	Peintre
2000			Maria Laurence	Peintre Peintre

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
2000	2001	OKROGLIC	Laurent	Graveur
2000	2001	PICARD	Hélène	Peintre
2000	2001	SANCHEZ	Ana	Peintre
2000	2001	SILVESTRINI	Gilles	Compositeur

4. Les résidences d'artistes et d'écrivains en France

On peut aussi considérer que la Villa n'est plus seule de son espèce et qu'en France même on a vu fleurir un nombre important de résidences offrant de larges possibilités alternatives ou complémentaires à une résidence à la Villa Médicis. Votre rapporteur spécial s'est rendu à la Villa Arson à Nice pour se rendre compte de la façon dont fonctionnait en France des institutions de ce type.

Ainsi, le Centre national du livre finance-t-il des résidences d'écrivains par le biais de bourses versées directement aux auteurs bénéficiaires, qui s'ajoutent aux frais d'hébergement pris en charge par les structures d'accueil. Ces bourses sont attribuées par le CNL sur avis d'une commission d'experts, qui se prononce sur la base de l'œuvre de l'écrivain et du projet présenté par la structure d'accueil. En 1999, le budget consacré à cette politique a été de 957 000 F, soit 87 mensualités de 11 000 F, allouées à 27 auteurs accueillis par 18 structures.

Structures	Nombre d'auteurs	Nombre de mois	Montant total
AQUITAINE			
Communauté des communes du Pays Beaumontois	1	3	33 000 F
BRETAGNE			
Union locale d'animation en milieu rural Chateauneuf du Faou	1	5	55 000F
Groupe français d'éducation nouvelle des Côtes d'Armor	2	7	77 000 F
Fédération des œuvres laïques des Côtes d'Armor	3	9	99 000 F
CENTRE			
Association Raconte moi un livre	1	3	33 000 F
LANGUEDOC-ROUSSILLON			
Montolieu Village du Livre	2	9	99 000F
LIMOUSIN			
Festival international des francophonies	5	12	132 000 F
LORRAINE			
Fédération des œuvres laïques des Vosges	1	3	33 000 F
MIDI-PYRÉNÉES			
Centre régional des lettres de Midi-Pyrénées	1	5	55 000 F
Fédération départementale des foyers ruraux de la Haute-Garonne	2	8	88 000 F
NORD-PAS-DE-CALAIS	_	_	

Centre de formation des personnels de l'enfance inadaptée d'Arras	1	4	44 000 F
PAYS DE LA LOIRE			
Espace culturel municipal de Rochefort-sur-Loire	1	2	22 000 F
Théâtre Athenor de Saint-Nazaire	1	2	22 000 F
24 Heures du Livre du Mans	1	3	33 000 F
Scène national Le Manège à La Roche-sur-Yon	1	2	22 000 F
Association Lire	1	3	33 000 F
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR			
Association d'art de La Napoule	1	3	33 000F
RHÔNE-ALPES: Ville de Grigny	1	3	33 000 F
Soit au total: 18 structures	27 auteurs	<u>86 mois</u>	946 000 F

En outre, les directions régionales des affaires culturelles, sur leurs crédits déconcentrés, ont en 1999, en partenariat avec les collectivités territoriales, encouragé la présence d'auteurs dans certaines structures, que ce soit sous forme de présence ponctuelle ou de résidences à hauteur de plus de 940.000 F :

Alsace	sept résidences d'un mois	77 000 F
Aquitaine	résidence en milieu scolaire	70 000 F
Champagne-Ardenne	résidences et présences d'écrivains	495 000 F
Lorraine	présence d'écrivains en milieu scolaire	30 000 F
Midi - Pyrénées	présence d'écrivains en milieu scolaire	55 000 F
Nouvelle - Calédonie	résidence d'écrivain	14 296 F
Picardie	résidence à Saint-Quentin dans le cadre du Festival de la Nouvelle	50 000 F
	résidences dans le cadre du contrat local d'éducation artistique de l'Oise	150 000 F

Les résidences d'artistes bénéficiant du soutien de l'Etat, sont plus nombreuses et portent sur un montant de crédits sensiblement plus importants.

REGION	RESIDENCE D'ARTISTES	VILLE	SUBVENTION TOTALE Drac 99 43-30/10	PROGRAMMATION 2000 43-30/10
Alsace	Pepinières Européennes	Mulhouse	68 000	75 000
Aquitaine	Association Pollen Conservatoire du Littoral	Monflanquin Audenge	365 000	365 000
Auvergne	Centre d'art Le Creux de l'enfer	Thiers	100 000	105 000
Bourgogne	Ecole nationale des beaux-arts L'abattoir Centre d'art contemporain du Parc Saint Léger	Dijon Châlon sur Saône Pougues les Eaux	-	220 000

Bretagne	Ateliers municipaux	Pont Aven	158 000	158 750
Champagne- Ardenne	Château du grand jardin	Joinville	160 000	165 000
Centre	Association pour l'animation de l'atelier Calder	Azay le Rideau	25 000	25 000
Corse			220 000	50 000
Franche-Comté	Institut Claude-Nicolas Ledoux	Arc et Senans	15 000	370 000
Guadeloupe			200 000	200 000
Guyane			110 000	110 000

	Fondation Royaumont	Asnières sur Oise))
	Ecole nationale de Cergy	Cergy))
Ile-de-France	Centre d'art Credac	Ivry sur Seine) 120 000) 150 000
	Cite internationale des arts	Paris))
	Usines ephémeres	Saint-Ouen))
	Manufacture de Sèvres	Sèvres))
Languedoc-	Association Villa Saint-Clair	Sète	170 000	213 000
Roussillon				
Limousin	Ecole nationale d'art	Limoges	50 000	50 000
	Centre d'art contemporain	Beaumont du Lac		
	Ateliers internationaux	Alsace/Lorraine		85 000
Martinique			-	-
Midi-Pyrénées	Association Arrêt sur image	Lectoure	201 000	100 000
	Les ateliers des arques	Les Arques		
Nord-Pas-de-	Maison de la faï ence	Desvres	30 000	30 000
Calais	Maison d'accueil du jeune	Lille		
	créateur			
Basse-			-	-
Normandie				
Haute-			98 000	25 000
Normandie				
Nouvelle			60 000	60 000
Calédonie				
Pays-de-la-	Pepinières européennes pour	Angers	350 000	380 000
Loire	jeunes artistes	Nantes		
	Frac	Les Sables d'Olonne		
	Musée des Sables d'Olonne			
Picardie			40 000	50 000
Poitou-	Pepinières européennes	Niort	44 000	175 000
Charentes	Abbaye aux dames	Saintes		

PACA	Centre international de la poésie	Marseille	440 000	440 000
	Théâtre national de la danse et de			
	l'image	Ollioules		
	The Camargo Foundation			
	Cypres	Cassis		
		Aix-en-Provence		
	Chateau Fallet	Marseille		
	Association Brouillard Precis			
	Friche de la belle de mai	Marseille		
	Cirva	Marseille		
	Villa Arson	Marseille		
	Le Crestet Centre d'art	Nice		
	Association d'art La Napoule	Vaison la Romaine		
	Centre national de création pour	Mandelieu-la-		
	les arts de la rue	Napoule		
	Centre national des écritures	Marseille		
		Villeneuve les		
		Avignon		
Réunion			50 000	50 000
Rhône-Alpes	Pepinières Européennes	Marly le Roi	197 000	200 000
	Association Mapra	Lyon		
	Fondation Albert Gleizes	Sablons		
	Angle d'art Contemporain	St Paul les Trois		
		Châteaux		
	Association Art 3	Valence		
TOTAL			3 271 000	3 851 750

En région Centre, l'Association pour l'animation de l'Atelier Calder a pour vocation l'accueil en résidence d'artistes dans l'ancien atelier du sculpteur Alexander Calder. Dans le cadre de cette politique d'accueil, deux allocations de séjour et de recherche d'un montant de 144 000 francs pour une durée de 6 mois, ont été attribuées par la délégation aux arts plastiques à Beverly Pepper et Marie-Ange Guille minot en 2000. Une véritable politique de diffusion, d'édition et d'exposition est développée à partir de la production des oeuvres des artistes résidents.

Une subvention de 500 000 francs est versée par l'Etat (DRAC) pour l'ensemble du fonctionnement de l'Atelier de résidence. Le Centre national des arts plastiques, dans le cadre d'un commodat avec les propriétaires, verse 121 000 francs en fonctionnement et 100 000 francs en investissement.

Enfin, en ce qui concerne les arts du spectacle, les aides -sur l'ampleur desquelles le ministère est en train de réfléchir actuellement- ne sont pas négligeables : pour deux disciplines artistiques (arts de la rue et chanson), il existe une commission composée de professionnels et de représentants de l'Administration, qui sélectionne un certain nombre de projets auxquels est attribuée

une subvention leur permettant d'effectuer une résidence en vue d'une création. Pour la chanson, budget de 2,21 millions de francs en 2000 pour 13 projets retenus ; pour les arts de la rue, budget de 1,87 millions de francs en 2000 pour 17 projets retenus.

5. Le régime des bourses et des résidences à la Fondation Getty

La Fondation Getty de Los Angeles, dont la dotation est en 1999 de 5,3 milliards de dollars, mène une politique culturelle à l'échelle mondiale Celle-ci se traduit notamment par l'attribution de bourses à la fois résidentes et non résidentes au titre de ses divers domaines d'intervention. Le « Getty » est à la fois un centre de recherche, une bibliothèque, un institut de restauration (« conservation »), et « lest but not lest », un Musée.

D'après les informations figurant sur le site internet de la Fondation, les dépenses pour 1999 d'un montant de 204 millions de dollars, se répartissaient de la façon suivante : conservation, 41 millions de dollars, bourses, 50 millions de dollars, éducation, 27 millions de dollars, musées, 56 millions de dollars, bibliothèques, 30 millions de dollars.

En ce qui concerne les bourses attribuées pour le Centre de recherche, le système fonctionne de la façon suivante :

Pour chaque année universitaire, la fondation Getty définit un thème de recherche autour duquel elle accueille un certain nombre de «scholars». Ces résidents sont choisis parmi les universitaires confirmés, des artistes ou des écrivains qui ont été reconnus dans leur domaine respectif. Ceux-ci reçoivent un salaire de remplacement pouvant aller jusqu'à 75.000 dollars.

La centre accueille aussi des «visiting scholars », qui y sont reçus pour une durée allant de 1 à 3 mois et reçoivent une allocation de 3.500 dollars par mois, soit un maximum de 10.500 dollars.

Ces résidents doivent participer à un séminaire hebdomadaire organisé autour du thème de recherche de l'année, en l'occurrence pour l'année scolaire 2001/2002 : « Frames of viewing : perception, expérience et judgement ».

On peut rappeler que pour l'année scolaire 2000/2001, le thème choisi était « Reproduction and originals ». On note parmi le groupe des résidents, des origines diverses, puisque l'on comptait un artiste, Sherrie Levine, un artiste multimedia Péter Forgacs, un auteur dramatique Dorinne Kondo, et 4 historiens d'art, Ann Wagner, Whitney Davis, Lothar Ledderose et Ingri Rowland, et un historien, Pamela Smith.

Les résidents bénéficient d'un bureau, d'un assistant de recherche et d'un appartement dans des locaux du centre.

Le centre offre également des bourses pour les jeunes professionnels à un stade précoce de leur carrière afin de leur permettre de poursuivre des recherches de nature à apporter une contribution originale à l'art et à son histoire.

La bourse comporte une allocation de 35.000 dollars pour 12 mois. Elle ne comporte pas de résidence et simplement la possibilité d'utiliser la bibliothèque du centre.

6. Panorama des bourses et résidences de créateurs offertes par le ministère de la Culture dans les domaines couverts par la Villa Médicis

La présente annexe a pour objet de présenter diverses institutions et procédures qui sont susceptibles d'intéresser des jeunes artistes créateurs et chercheurs, en l'absence d'offre de séjour à l'Académie de France à Rome en 2001 telles qu'elle ont été mentionnées dans une brochure éditée à l'initiative de la délégation aux arts plastiques. Elle permet de situer la Villa Médicis dans le contexte des autres aides à la création.

Architecture

Saline royale d'Arc et Senans

Centre culturel de rencontres 25610 Arc et Senans

Couvent de la Tourette

Centre culturel de rencontres BP 105 69210 EVEUX

Ces deux centres culturels de rencontres accueillent des architectes ou des étudiants en architecture.

Arts plastiques

Ministère de la culture et de la communication

Délégation aux arts plastiques Centre national des arts plastiques 27 avenue de l'Opéra 75001 Paris - Allocations de recherche et de séjour en France et à l'étranger :

Ces allocations au titre du Fonds d'incitation à la création doivent permettre aux artistes de réaliser un projet, en France ou à l'étranger pendant une durée moyenne de 6 mois à 1 an.

- Aides individuelles à la création :

Elles permettent aux artistes de mener à bien un projet personnel. Elles sont gérées par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Composition musicale

Ministère de la culture et de la communication

Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles 53 rue Saint Dominique 75007 Paris

- La commission nationale des commandes : la procédure des commandes est pour l'Etat l'un des principaux moyens d'apporter son aide directe compositeurs.

Cinéma

Emergence

47 rue de Babylone 75007 Paris

Emergence, la première Université internationale d'été du cinéma, offre à des auteurs réalisateurs sélectionnés par un jury à partir d'un scénario et de travaux antérieurs, la possibilité de travailler pendant 3 mois à la réécriture de leur projet.

Equinoxe

4 square du Roule 75008 Paris

Cette association organise des ateliers d'écriture de long métrage. Des sessions d'une semaine ont lieu 2 fois par an en mars et en octobre au château Beychevelle. Chaque session accueille 12 auteurs-réalisateurs européens.

L'objectif de ces rencontres est de corriger les faiblesses d'un scénario déjà très travaillé. Pour être sélectionnés, les scénaristes doivent avoir une expérience professionnelle.

Centre des écritures cinématographiques - Moulin D'Andé 27430 Andé

Ce centre propose des résidences d'écriture de scénario à Andé. Deux sessions par an sont organisées pour sélectionner 20 auteurs développant des projets d'écriture pour le court- métrage, le long-métrage et le documentaire.

Les lauréats sont accueillis en résidence pour une durée maximale de deux mois. Au cours de la résidence, des consultations extérieures sont proposées et les échanges entre résidents encouragés.

Société Sopadin

47 rue de Babylone 75007 Paris

Pour encourager le développement des projets au niveau de l'écriture et faire émerger de nouveaux talents, la société Sopadin organise 3 prix autour du scénario : le grand prix du meilleurs scénario de télévision, le prix junior du meilleur scénario (ouvert aux scénaristes de moins de 27 ans), et le grand prix du meilleur scénariste.

Design

Ministère de la culture et de la communication

Délégation aux arts plastiques Centre national des arts plastiques 27 avenue de l'Opéra 75001 Paris

- Allocations de recherche et de séjour en France et à l'étranger :

Ces allocations doivent permettre aux artistes de réaliser un projet en France ou à l'étranger pendant une durée moyenne de 6 mois à 1 an.

- Allocations de création et de diffusion dans le secteur du graphisme :

Elles sont versées directement au graphiste pour lui permettre la réalisation d'un projet personnel dans les domaines divers du graphisme (pour sa création, sa fabrication ou son impression) ou la conception d'un projet graphique en liaison avec de jeunes associations qui ne peuvent assurer la totalité du coût.

Bourse Agora

Poltrona Frau

242 bis boulevard Saint-Germain 75007 Paris

D'un montant de 100 000 F, elle est attribuée à des designers de moins de 35 ans, domiciliés en France et ayant un projet dans une perspective novatrice en matière de mobilier, design industriel, nouvelles technologies, matériaux innovants, etc...

VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'ameublement)

29-35 avenue Daumesnil 75012 Paris

Le programme « Appels permanents VIA » est destiné à tous les designers qui peuvent adresser spontanément tout au long de l'année des projets sous forme de maquettes, dessins ou photos. Il accompagne le lauréat dans la réalisation de son projet, en lui donnant accès aux études et réflexions prospectives du VIA et s'attache à fournir les moyens nécessaires pour réaliser des prototypes fonctionnels indiscutables.

Ministère de la culture et de la communication

Délégations aux arts plastiques Association nationale pour le développement des arts de la mode (ANDAM) 27 avenue de l'Opéra 75001 Paris

L'ANDAM attribue chaque année en juin, à l'issue d'un concours national, quatre bourses de 100.000 F à de jeunes créateurs afin de leur permettre de réaliser leur collection de prêt-à-porter hommes, femme ou d'accessoires.

Histoire de l'art

Ecole française de Rome

Piazza Farnese, 67 00186 Rome - Italie

Mission de recherche Académie de France à Rome - Ecole française de Rome

Des missions d'un mois sont mises à disposition de jeunes chercheurs (niveau requis : à partir du DEA) effectuant un travail sur l'histoire de l'art italien

(XVI-XXe siècle). Le chercheur peut résider à Rome (avec possibilité d'être hébergé au prix de 20 % de la bourse), ou dans la ville italienne de ses recherches.

Le montant de la bourse est de 4.200 F environ.

Fondation Longhi

Via Benedetto Fortini, 30 50125 Florence, Italie

Elle attribue une bourse (environ 600 000 lires par mois) de 9 mois pour un sujet d'histoire de l'art de préférence portant sur l'Italie avec obligation de résider à Florence pour suivre les activités de la Fondation.

Limite d'âge fixée à moins de 30 ans à la date du dépôt de la candidature.

Institut national d'histoire de l'art

2 rue Vivienne 75084 Paris Cedex

- Bourses Institut national d'histoire de l'art - Compagnia di San Paolo

Deux bourses sont destinées à des personnes diplômées de la «tesi di Laurea in Lettere con indirizzo in discipline artistiche » pour qu'ils puissent effectuer des recherches en France, sur des sujets français ou italo-français.

Littérature

Ministère de la culture et de la communication

Direction du livre et de la lecture Centre national du livre 53 rue de Verneuil 75007 Paris

1. En direction des auteurs de littérature générale (romanciers, poètes, dramaturges, auteurs de littérature jeunesse, scénaristes de bande dessinée) :

Quatre niveaux de bourses sont proposés :

- l'allocation d'année sabbatique (160.000 F) est destinées aux écrivains confirmés ;
- la bourse de création (80.000 F) est conçue pour les auteurs ayant déjà publié plusieurs livres ;
- la bourse de découverte (20.000 F) permet aux nouveaux auteurs qui n'ont encore publié que dans des revues de se porter candidats. Il s'agit d'une aide à la rédaction et d'une recommandation à la publication chez un éditeur professionnel d'un premier ouvrage à caractère littéraire.

2. En direction des chercheurs et essayistes :

Des bourses sont allouées pour permettre à leurs bénéficiaires de consacrer du temps à la préparation d'ouvrages de recherche ou de synthèse devant donner lieu à publication :

- les bourses de préparation
- les crédits de préparation
- Bourse Cioran

La bourse Cioran

La bourse Cioran est attribuée à un écrivain pour lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'un essai. Son montant est fixée pour les années 1999 à 2002 à 120.000 F. Elle est attribuée une fois par an.

3. En direction des écrivains désireux d'être en résidence

Les bourses pour les écrivains en « résidence » sont destinées à encourager les acteurs désireux de poursuivre leurs oeuvres «in situ » dans le cadre d'un projet global d'animation littéraire élaboré en concertation avec une structure d'accueil.

Ministère de la culture et de la communication

Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles Sous-direction de la création et des activités artistiques 53 rue Saint Dominique 75007 Paris Aide d'encouragement :

Cette aide, d'un montant de 30.000 F, peut être attribuée à des auteurs au stade de leurs premières oeuvres dramatiques. Elle vise à leur permettre de poursuivre leurs travaux d'écriture.

Photographie

Ministère de la culture et de la communication

Délégation aux arts plastiques Centre national des arts plastiques 27 avenue de l'Opéra 75001 Paris

- Allocations de recherche et de séjour en France et à l'étranger : Ces allocations doivent permettre aux artistes de réaliser un projet en France ou l'étranger pendant une durée moyenne de 6 mois à 1 an.

Restauration d'oeuvres d'art contemporain

Ministère de la culture et de la communication

Délégation aux arts plastiques Centre national des arts plastiques 27 avenue de l'Opéra 75001 Paris

- Allocations de recherche en France et à l'étranger :

Ces allocations de recherche en matière de restauration et de conservation d'oeuvres d'art contemporain ont pour but de permettre à des professionnels d'effectuer une recherche spécifique, en liaison avec une institution spécialisée de leur choix, tant en France qu'à l'étranger, pendant une durée de 6 mois éventuellement renouvelable.

AUTRES

Ministère des Affaires étrangères

Association Française d'Action Artistique (AFAA) 1 bis avenue de Villars 75327 Paris Cedex 07 L'AFAA propose divers programmes de résidences, de recherches et de création à l'étranger (Villa Médicis hors les murs, Sanskriti, L'envers des villes, Les Inclassables, En quête d'auteurs, Artistes en résidence/Quartier Ephémère/Montréal...) concernant de nombreuses disciplines artistiques.

Casa de Velazquez, Madrid

La Casa de Velazquez de Madrid est une école française à l'étranger. Elle accueille au sein de l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques et Ibériques, section scientifique, 18 chercheurs (archéologiqes, historiens, géographes littéraires, linguistes, sociologues, économistes...), nommés pour un séjour d'un an, renouvelable une fois, exceptionnellement deux.

Elle reçoit parallèlement, dans sa section, 13 artistes (peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, compositeurs, cinéastes, photographes...) nommés pour un séjour d'un an, éventuellement renouvelable.

Viennent s'ajouter un boursier de la Ville de Paris et trois boursiers de grandes villes espagnoles.

Limite d'âge fixée à moins de 40 ans.

L'avis d'appel à candidature est publié chaque année au Journal Officiel de la République française, sous en-tête du ministère de l'éducation nationale et comporte l'ensemble des indications nécessaires à la constitution du dossier et du dépôt de candidature.

Ministère de la culture et de la communication

Centre national de la cinématographie Direction du multimédia « Secrétariat DICREAM » 12 rue de Lübeck 75116 Paris

Dispositif pour la création artistique multimédia (DICREAM)

L'utilisation des technologies numériques par les artistes conduit le ministère de la culture et de la communication à leur proposer de nouvelles formes de dialogue et de soutien. Le DICREAM est à la fois un système nouveau de coopération et de travail en réseau des huit grandes directions du ministère, et un Fonds spécifique d'aide aux créateurs d'oeuvres originales dans l'univers numérique.

Le fonds d'aide à la création artistique multimédia propose plusieurs types d'aide dont :

- L'aide à la maquette a pour objet de permettre à un artiste (ou à plusieurs artistes, en cas de demande conjointe) de formuler un projet mettant en valeur sa démarche artistique et présentant les caractéristiques économiques et juridiques de son projet. Elle est réservée aux artistes indépendants engagés dans la vie professionnelle.
- L'aide à la réalisation est destinée à aider à la finalisation du projet artistique. Elle n'est pas attribuée aux artistes eux-mêmes, mais aux structures de portage du projet, personnes morales, associations ou sociétés.

V. DOCUMENTS

1. Textes applicables

a) Décret du l^{er} octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'Académie de France à Rome

Le président de la République française,

Sur la proposition du président du conseil, ministre des finances, et du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 1^{er} de la loi du 3 août 1926,

Décrète:

- Art. 1^{er}.- A partir du 1^{er} janvier 1927, l'Académie de France à Rome est investie de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
- Art. 2.- Les crédits inscrits au budget du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts (2ème section, beaux-arts) pour les dépenses de matériel de l'Académie de France à Rome seront versés à son budget sous forme de subvention. Les recettes et les dépenses de ce budget seront effectuées par un agent comptable justiciable de la cour des comptes.
- Art. 3.- Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application du nouveau régime.
- Art. 4.- Le président du conseil, ministre des finances, et le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera soumis, dans un délai de trois mois, à la ratification des Chambres.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 1926.

GASTON DOUMERGUE

Le président du conseil, ministre des finances RAYMOND POINCARÉ

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts EDOUARD HERRIOT b) Décret 71-1140 du 21 Décembre 1971 portant application du décret du 1er œtobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'académie de France à Rome.

TITRE I : Dispositions générales.

Article 1

L'académie de France à Rome, établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, est placée sous la tutelle du ministre des affaires culturelles. Ella a son siège à la Villa Médicis.

Article 2

L'académie de France à Rome a pour mission principale de favoriser la création artistique et littéraire dans tous ses domaines, le perfectionnement dans les disciplines appliquées à la création artistique et littéraire ainsi que dans l'histoire de l'art, plus particulièrement pour la période s'étendant de la Renaissance à nos jours.

Elle participe aux échanges culturels et artistiques. Elle organise des expositions, des concerts, des projections cinématographiques, des colloques ou séminaires sur des sujets relevant des arts, des lettres et de leur histoire.

Article 3

L'académie de France à Rome accueille, dans des conditions fixées par décret, de jeunes artistes ou chercheurs pour leur permettre de poursuivre leurs travaux, études et recherches et d'acquérir un complément de formation. Ils sont désignés sous le nom de pensionnaires de l'académie de France à Rome. Leur effectif est fixé à 25.

Elle reçoit, en outre des hôtes en résidence, dont l'effectif maximum est fixé à 3, choisis parmi les personnalités françaises ou étrangères du monde des lettres et des arts désignés par le ministre des affaires culturelles après avis du directeur et pour une durée maximum d'un an.

Titre II: Organisation administrative.

Article 4

L'académie de France à Rome est administrée par un conseil d'administration et par un directeur. Le conseil d'administration comprend :

Président : Un conseiller d'Etat.

Membres:

- 1° Trois fonctionnaires désignés sur proposition du ministre des affaires culturelles ;
- 2° Un fonctionnaire désigné sur proposition du ministre de l'éducation nationale :
- 3° Un fonctionnaire désigné sur proposition du ministre des affaires étrangères ;
 - 4° Un fonctionnaire désigné sur proposition du ministre des finances ;
- 5° Cinq personnalités choisies sur proposition du ministre des affaires culturelles.

Le président et les membres du conseil d'administration sont nommés par décret. Des suppléants des fonctionnaires membres du conseil d'administration sont nommés en nombre égal et dans les mêmes conditions.

Le directeur, le secrétaire général, l'agent comptable et le contrôleur financier de l'académie de France à Rome assistent aux délibérations du conseil d'administration avec voix consultative.

La durée du mandat du président et des membres du conseil d'administration visés au 5° du présent article est fixée à quatre ans. Le conseil d'administration se réunit à Paris au moins deux fois par an.

Article 5

Le conseil d'administration prend toutes mesures utiles intéressant l'organisation générale et le développement de l'établissement. Il délibère sur toutes les questions qui lui sont soumises soit sur la proposition de son président, de ses membres ou du directeur de l'académie de France à Rome, soit sur la proposition du ministre des affaires culturelles.

Article 6

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres assiste à la réunion. Ses délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration signés par le président sont envoyés au ministre des affaires culturelles dans les quinze jours qui suivent la réunion du conseil.

Les délibérations de ce dernier sont exécutoires à l'expiration d'un délai d'un mois qui suit cette transmission, à moins que le ministre n'ait fait connaître dans ce délai son refus d'approuver ces délibérations ou sa décision de surseoir à leur application.

Ne sont toutefois exécutoires qu'après avoir été approuvées par arrêté du ministre des affaires culturelles et du ministre de l'économie et des finances les délibérations portant sur :

le budget, le compte financier et l'affectation des résultats ;

les emprunts;

les acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles,

Article 7

Il est pourvu dans un délai de trois mois aux vacances parvenues en cours de mandat.

Les pouvoirs des membres ainsi nommés prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Le mandat des membres du conseil d'administration est gratuit.

Article 8

Le directeur de l'académie de France à Rome est nommé par décret, sur proposition du ministre des affaires culturelles ; il ne peut être maintenu en fonctions plus de dix ans. Il est chargé d'appliquer les délibérations du conseil d'administration. Il assure le fonctionnement de l'établissement.

Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est ordonnateur des dépenses et recettes de l'établissement.

Il est assisté d'un secrétaire général nommé par arrêté du ministre des affaires culturelles.

Il est également assisté d'un chargé de mission responsable de la section d'histoire de l'art, nommé dans les mêmes conditions pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Le secrétaire général supplée le directeur en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 9

Les pensionnaires désignent deux délégués qui les représentent auprès du directeur.

TITRE III: Organisation financière.

Article 10

L'académie de France à Rome est soumise au régime financier et comptable défini par les articles 14 à 25 du décret 53-1227 du 10 décembre 1953 et 151 à 189 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962, ainsi que par l'article 60 de la loi de finances pour 1963 (2° partie) n° 63-156 du 23 février 1963 relatif à la responsabilité des comptables publics.

Article 11

Les ressources de l'établissement comprennent notamment :

- 1° les subventions de l'Etat et des autres collectivités ou organismes ;
- 2° le produit du droit d'entrée et de la taxe prévue aux articles 118 et 119 de la loi du 31 décembre 1921 ;
 - 3° le produit des biens et des intérêts du fonds appartenant à l'académie.

Article 12

Les charges de l'établissement comprennent toutes les dépenses nécessaires à son activité, et notamment les frais de personnel, de fonctionnement et d'équipement.

Article 13

L'agent comptable est nommé et il exerce ses fonctions dans les conditions prévues par le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962. Sa gestion est soumise en outre aux vérifications de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles.

Article 14

Un contrôleur financier, placé sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances, assure le contrôle financier de l'établissement. Ses attributions sont définies par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre des affaires culturelles.

Article 15

Les formes et conditions prescrites pour les marchés de l'Etat s'appliquent aux marchés passés par l'établissement.

Article 16

Des régies de recettes et des régies d'avances pourront être instituées à l'académie de France à Rome par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre des affaires culturelles.

Article 17

Les modalités de placement des fonds libres de l'académie de France à Rome, d'opérations de change, de transfert et de transcriptions d'écritures qui portent sur les différentes monnaies, et d'une manière plus générale toutes dispositions spéciales en rapport avec la situation de l'établissement à l'étranger, seront définies par un arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances, du ministre des affaires culturelles et du ministre des affaires étrangères.

Article 18

L'académie de France à Rome peut employer, dans la limite des crédits ouverts à cet effet à son budget, des personnels contractuels recrutés sur place.

TITRE IV: Dispositions transitoires.

Article 19

Les dispositions de l'article 8 relatives au renouvellement du mandat du directeur ne font pas obstacle à la nomination, pour une durée de cinq ans, du directeur en fonction à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Article 20

Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment celles du décret impérial du 13 novembre 1863 relatif à l'organisation de l'école impériale et spéciale des beaux-arts, de l'article 6 du décret du 13 novembre 1871, modifié par le décret du 22 janvier 1937, relatif à la nomination du directeur de l'académie de France à Rome et du décret du 28 juillet 1927 portant règlement d'administration publique pour l'application du régime d'autonomie financière de l'académie de France à Rome.

c) Décret n° 86-233 du 18 février 1986 modifié fixant les conditions d'admission à l'Académie de France à Rome

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la culture,

Vu le décret n° 71-1140 du 21 décembre 1971 modifié portant application du décret du 1^{er} octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'Académie de France à Rome,

Décrète:

Art. 1^{er}.- Les candidats à l'Académie de France à Rome peuvent postuler leur admission au titre de l'ensemble des disciplines de la création littéraire et artistique.

Ils peuvent également postuler au titre de l'histoire de l'art et de la restauration des oeuvres d'art ou des monuments.

Les candidats au titre de l'histoire de l'art ou de la restauration doivent justifier des qualifications voulues pour collaborer sous la direction d'un chargé de mission à l'accomplissement d'un programme commun d'études et de recherches intéressant notamment les rapports entre la France et l'Italie. (Modification apportée par l'article 1^{er} du décret n° 90-831 du 19 septembre 1990, JO du 21 septembre 1990).

- Art. 2.- Le nombre des bourses offertes chaque année aux candidats est fixé par arrêté du ministre chargé de la culture, les historiens et les restaurateurs d'art en séjour à l'académie ne pouvant dépasser la moitié de ceux y séjournant au titre des autres disciplines. (Modification apportée par l'article 1^{er} du décret n° 90-831 du 19 septembre 1990, JO du 21 septembre 1990).
- Art. 3.- Les candidats doivent être âgés de plus de vingt ans et de moins de trente-cinq ans au 31 décembre qui suit la date limite de présentation des candidatures. (Modification apportée par le décret n° 86-1219 du 26 novembre 1986, JO du 2 décembre 1986)

Art. 4.- Les candidats déposent à l'appui de leur demande d'admission un dossier dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé de la culture.

Ce dossier comprend obligatoirement une lettre exposant les motivations du candidat et, *éventuellement* la nature du projet qu'il envisage de réaliser à l'Académie de France à Rome sous l'autorité et le contrôle du directeur ainsi que les moyens pratiques devant permettre cette réalisation. (*Modification apportée par l'article 2 du décret n° 90-831 du 19 septembre 1990, JO du 21 septembre 1990)*

Il comprend aussi une déclaration aux termes de laquelle le candidat s'engage à observer le règlement intérieur de l'académie et à participer selon des modalités à définir en accord avec le directeur aux activités d'échanges culturels et artistiques organisées par l'académie.

- Art. 5.- Les candidats font parvenir leur dossier dans les conditions et avant la date limite fixées par arrêté du ministre chargé de la culture.
 - Art. 6.- Le jury chargé d'examiner les candidatures comprend :
- 1° Le président, désigné chaque année par le ministre chargé de la culture ;
 - 2° Le directeur de l'Académie de France à Rome, vice-président ;
- 3° Le président du conseil d'administration de l'Académie de France à Rome ;
- 4° Trois (Modification apportée par l'article 3 du décret n° 90-831 du 19 septembre 1990, JO du 21 septembre 1990) personnalités nommées chaque année par arrêté du ministre chargé de la culture.

Les rapporteurs de la discipline dont relèvent les candidats sont adjoints au jury au moment où celui-ci les auditionne. (Modification apportée par l'article I^{er} du décret n° 99-111 du 17 février 1999, JO du 19 février 1999)

Le jury statue à la majorité de ses membres. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. (Modification apportée par l'article 3 du décret n° 90-831 du 19 septembre 1990, JO du 21 septembre 1990)

Art. 7.- Le choix définitif des candidats se fait après une instruction effectuée par des rapporteurs, adjoints au jury, entre lesquels les dossiers sont répartis par le président du jury.

Les rapporteurs sont nommés chaque année par arrêté du ministre chargé de la culture, en raison de leur compétence dans les disciplines prévues à l'article 1^{er} ci-dessus. (Modification apportée par l'article 4 du décret n° 90-831 du 19 septembre 1990, JO du 21 septembre 1990)

Art. 8.- A l'issue de l'instruction, les rapporteurs rendent compte au jury de l'examen des dossiers. Ils proposent à celui-ci une liste de candidats établie par ordre alphabétique et comportant au moins trois fois plus de noms qu'il y a de vacances à pourvoir à l'académie.

Au vu de ces propositions et de l'ensemble des candidatures, le jury arrête la liste des candidats qu'il décide d'entendre et qu'il recevra individuellement.

Le jury peut consulter *toute* personne qui, en raison de *ses* responsabilités, *est* à même d'apprécier les capacités des candidats ainsi que les perspectives qu'un séjour à l'académie est susceptible de leur ouvrir. (Modification apportée par l'article 5 du décret n° 90-831 du 19 septembre 1990, JO du 21 septembre 1990)

Art. 9.- Après examen des candidatures dans les conditions prévues aux articles précédents, le jury délibère et arrête la liste des candidats dont il propose la nomination au ministre chargé de la culture. Il lui propose également la durée du séjour de chacun d'entre eux en fonction de la nature de leur projet ou de leurs travaux.

La liste des candidats proposés au ministre peut ne pas comprendre autant de noms qu'il y a de bourses à pourvoir.

Art. 10.- Les titulaires de bourses sont nommés par arrêté du ministre chargé de la culture pour une durée *maximale de vingt-quatre mois*. (Modification apportée par l'article 1^{er} du décret n° 93-1276 du 2 décembre 1993, JO du 3 décembre 1993)

Le séjour ne prend fin avant son terme que par décès, démission ou radiation.

Art. 11.- Les pensionnaires se rendant coupables d'infraction à la discipline, à l'honneur, à la probité et, plus généralement, aux lois du pays dans lequel ils se trouveraient pourront être frappés d'un blâme, d'une suspension temporaire ou d'une radiation définitive après comparution devant un conseil de discipline présidé par l'ambassadeur de France en Italie ou, à défaut, le ministre conseiller de cette ambassade et composé du consul général de France, du directeur de l'Académie de France à Rome et du secrétaire général de l'Académie de France à Rome.

Art. 12.- Le décret n° 83-536 du 10 juin 1983 modifié fixant les conditions d'admission à l'Académie de France à Rome est abrogé.

Art. 13.- Le ministre de la culture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1986.

LAURENT FABIUS

Par le Premier ministre :

Le ministre de la culture,

JACK LANG

2. Règlement intérieur

Texte approuvé par le Conseil d'administration le 3 juillet 1999

L'article 4 du décret n° 86-233 du 18 février 1986 prévoit que les candidats à l'Académie de France à Rome doivent souscrire une déclaration selon laquelle ils s'engagent à observer le règlement intérieur de l'Académie.

Le règlement intérieur vise à clarifier et faciliter les conditions de séjour et de travail des pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Il est approuvé et, le cas échéant, modifié par le Conseil d'administration de l'Académie. Il est adressé à chaque pensionnaire dès son admission à l'Académie.

Article 1^{er} : Durée du séjour

La date d'arrivée des pensionnaires à la Villa Médicis est fixée par la direction de l'Académie, en concertation avec chaque pensionnaire concerné, à des heures ouvrables (entre 7 h 30 et 20 h), un jour ouvrable entre le 10 et le 15 du mois du début du séjour.

La date de départ des pensionnaires de la Villa Médicis est fixée dans les mêmes conditions, un jour ouvrable entre le 15 et le 25 du dernier mois du séjour.

Pendant la période où les pensionnaires n'ont pas encore rejoint la Villa Médicis ou bien l'ont déjà quittée à la demande de la direction en application de l'alinéa précédent, les pensionnaires concernés perçoivent néanmoins normalement leur rémunération et leur indemnité de résidence, et ils sont soumis à la retenue pour logement.

Les pensionnaires peuvent être dispensés de la retenue pour logement pour le dernier mois de leur séjour en cas de départ effectif avant le premier jour de ce mois, sur demande adressée par écrit au directeur de l'Académie et après décision favorable de ce dernier.

Article 2 : Remboursement des voyages et déménagements

Les pensionnaires sont remboursés de leur voyage aller et retour de leur lieu de résidence en France à Rome sur la base du tarif T3 Wagons-Lits de seconde classe pour eux-mêmes, leurs conjoints et leurs enfants, sur présentation de pièces justificatives.

Le déménagement aller n'est pas remboursé. Le déménagement retour est remboursé selon les conditions fixées par le décret n° 86-416 du 12 mars 1986 avec un abattement de 50 % pour logement équipé sur place), soit à titre d'exemple, à hauteur de 5.300 F pour un célibataire.

Article 3: Accueil

Dès leur arrivée à la Villa, les pensionnaires se présentent au Directeur, au Secrétaire Général et à l'Intendant-Agent Comptable. Les historiens d'art et les restaurateurs se présentent également au Chargé de Mission pour l'histoire de l'Art.

Ils remettent au secrétariat et à la comptabilité tous les documents nécessaires les concernant ainsi que ceux concernant leurs conjoints et leurs enfants.

Ils bénéficient d'une carte de pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Article 4 : Situation financière et fiscale

Les pensionnaires bénéficient, pendant la durée de leur séjour d'une rémunération principale, d'une indemnité de résidence et, éventuellement, de majorations familiales.

L'indemnité de résidence est destinée à compenser toutes les dépenses d'ordre privé liées à l'expatriation, à contribuer à l'équipement complémentaire du logement sommairement meublé qui est mis à disposition des pensionnaires et à permettre à ces derniers de financer les acquisitions nécessaires à l'ordinaire de leurs travaux et recherches personnelles.

Ces sommes leur sont versées sur un compte en francs français ouvert auprès d'un établissement bancaire romain.

La rémunération qui leur est versée vise à leur permettre de se consacrer uniquement à la création et à la recherche pendant leur séjour à l'Académie. Elle est

donc exclusive de toute autre rémunération impliquant un lien de dépendance vis-àvis d'un employeur. Les pensionnaires sont tenus de signaler par écrit à la direction de l'Académie tout problème qui pourrait se poser pour l'application du présent alinéa.

Les pensionnaires doivent déclarer à l'administration fiscale française le montant de la rémunération principale qui leur est versée. La même déclaration est faite par l'Académie.

Article 5 : Sécurité Sociale et santé

Les pensionnaires peuvent relever de différents régimes de sécurité sociale (régime général, Agessa, Maison des artistes, etc...). Ils indiquent à l'Agent comptable de l'Académie, par écrit, le ur situation sociale avant leur arrivée à la Villa et s'ils souhaitent le maintien de celle-ci.

La souscription d'une protection complémentaire par une mutuelle ou une assurance personnelle est vivement recommandée. L'Académie ne pourra pas prendre en charge des dépenses liées à des difficultés de santé d'un pensionnaire ou d'un membre de sa famille.

En cas de maladie contagieuse d'un pensionnaire ou d'un membre de sa famille, l'intéressé doit se faire hospitaliser, et ne peut regagner la Villa qu'au terme de la période de guérison, après certificat médical.

En cas de maladie grave imposant le retour du pensionnaire dans son pays d'origine, l'indemnité de résidence est calculée au taux applicable en France.

Article 6: Situation familiale

Les pensionnaires peuvent venir à la Villa accompagnés de leurs conjoints et de leurs enfants, dans la mesure de la capacité d'accueil de la Villa. Il sera tenu compte, si possible, de leur situation familiale dans l'attribution des logements. Il ne pourra, en revanche, pas être tenu compte de leur situation familiale dans l'attribution des ateliers : le conjoint artiste d'un pensionnaire ne pourra en aucun cas prétendre à l'attribution d'un atelier à la Villa.

Les parents sont responsables des faits et gestes de leurs enfants et doivent surveiller leurs jeux et leurs déplacements. Il leur est recommandé de s'assurer en responsabilité civile.

Article 7 : Logements et ateliers

L'attribution des logements et ateliers est faite par le Directeur. Les pavillons de la Porte Pincia na sont réservés prioritairement aux familles avec enfants et aux pensionnaires disposant d'un atelier.

Les pensionnaires écrivains, historiens d'art et scénaristes n'ont pas droit à un atelier.

Les pensionnaires peuvent demander à titre exceptionnel à ne pas être logés à l'Académie. Ils peuvent alors demander à être logés à leurs frais en ville ou dans les environs de Rome. Ils doivent en faire la demande écrite avant leur arrivée à Rome. Ils ne peuvent alors revenir habiter à la Villa qu'avec l'autorisation du Directeur.

Les pensionnaires se font remettre à leur arrivée les clés de leurs logements, du bar et, le cas échéant, de leurs ateliers, du laboratoire électroacoustique, et du laboratoire photographique. Ils sont responsables de ces clés, ne peuvent en faire effectuer des copies, et doivent les restituer à l'issue de leur séjour. Le code d'ouverture des portails est communiqué chaque mois aux pensionnaires sur leurs fiches de paie. Il ne doit pas être communiqué à qui que ce soit.

Lorsqu'un pensionnaire héberge chez lui une personne extérieure à la Villa en son absence, il doit le signaler par écrit au secrétariat. Les ateliers ne peuvent être prêtés à des tiers extérieurs à l'Académie.

Les pensionnaires sont responsables du maintien en bon état des lieux mis à leur disposition, ainsi que de leur mobilier. Ils doivent les restituer dans l'état où ils les auront trouvés et avec l'intégralité du mobilier et du linge qui s'y trouvent à leur arrivée. La liste de ce mobilier et de ce linge est consignée dans un inventaire qui leur est remis à leur arrivée, et qui est vérifié contradictoirement. Un dépôt de garantie de 2.000 F est prélevé sur la troisième fiche de paie des pensionnaires, et restitué après qu'il aura pu être vérifié que les pensionnaires concernés n'ont laissé aucune dette à l'égard de l'Académie.

Les ateliers des compositeurs sont dotés, s'ils le souhaitent, d'un piano accordé. L'entretien courant et l'accord du piano incombent par la suite aux pensionnaires.

Les pensionnaires sont aidés pour l'entretien des lieux mis à leur disposition par un agent d'entretien intervenant une fois par mois dans les logements, pour un ménage approfondi, et à la demande dans les ateliers et laboratoires. Les diverses interventions du personnel dans les logements et ateliers doivent avoir lieu sur rendez-vous pris à l'avance avec les pensionnaires. Les problèmes éventuellement rencontrés dans ce domaine seront soumis à la direction.

Des machines à laver et sécher le linge sont également à la disposition des pensionnaires.

L'Académie ne peut être tenue responsable des vols ou dégradations qui se produiraient dans les logements ou ateliers des pensionnaires. Ceux-ci sont assurés individuellement, contre les dommages incendies et dégâts des eaux ainsi qu'en matière de responsabilité civile, pour leurs logements et ateliers, soit de leur propre initiative, dûment certifiée à l'administration, soit dans le cadre d'une police d'assurance globale conclue par l'Académie de France à Rome. Dans ce dernier cas, le montant de la cotisation individuelle sera prélevé en trois fois sur les trois premières fiches de paie de leur séjour.

Article 8 : Ateliers spécialisés et fournitures

Les photographes ont à leur disposition un laboratoire photo, les compositeurs un laboratoire électroacoustique et les graveurs un atelier de gravure. Les matériels se trouvant dans ces laboratoires sont indiqués sur un inventaire vérifié contradictoirement lors de chaque arrivée d'un nouveau pensionnaire dans les disciplines concernées. Les pensionnaires sont tenus de veiller à la bonne conservation de ces matériels et de signaler par écrit à la direction tout problème pouvant survenir. Ils sont invités à proposer par écrit les améliorations qui leur semblent souhaitables.

Les pensionnaires plasticiens peuvent par ailleurs bénéficier des services de la menuiserie de l'Académie. Ils transmettent au secrétariat les cotes précises des objets, cadres, châssis, etc... qu'ils souhaitent voir exécuter, et le menuisier leur communique le devis d'achat de bois correspondant, qui sera à leur charge. Ils peuvent alors confirmer ou non leur commande, qui sera exécutée dans des délais compatibles avec l'ensemble des tâches confiées au menuisier.

Tous les achats de fournitures (produits photos, papier à musique et cassettes, toiles et peintures, etc) sont à la charge des pensionnaires, la bourse qu'ils perçoivent étant notamment destinée à leur permettre de faire face à ce type de dépenses.

Article 9: Chambres d'hôtes

Les pensionnaires peuvent demander par écrit au Directeur la mise à disposition pour une durée maximum de sept jours d'une chambre d'hôte au profit d'un parent, d'un ami ou d'une personnalité dont le contact leur est utile pour l'exercice de leur art, dans la limite des disponibilités. Le Directeur les informe de sa réponse dans les meilleurs délais. La réservation d'une chambre d'hôte par un

pensionnaire rend ce dernier responsable du paiement de la contribution fixée par le Conseil d'administration.

Le tarif des chambres d'hôtes est communiqué aux pensionnaires par note de service.

Article 10 : Téléphone, télécopie, photocopie, télévision

Un téléphone est mis à la disposition de chaque pensionnaire dans son logement et, s'il le souhaite, et dans la mesure du possible, dans son atelier. Les pensionnaires acquittent une fois par an le montant des abonnements correspondants à leurs équipements, et chaque mois le montant de leurs communications.

Les pensionnaires peuvent demander à utiliser la télécopieuse du secrétariat et la photocopieuse de la bibliothèque ou du secrétariat. Ils acquittent à ce titre une contribution forfaitaire, communiquée aux pensionnaires par note de service. Ils sont tenus de déclarer eux-mêmes les télécopies et photocopies effectuées, sur un cahier consacré à cet effet, détenu par le secrétariat de la bibliothèque.

Une télévision et un magnétoscope sont à leur disposition dans le salon des pensionnaires, sous leur responsabilité.

Article 11: Repas et consommations

Les pensionnaires peuvent prendre leurs repas à la salle à manger des pensionnaires. Les repas doivent être réservés, par dépôt de tickets-repas, auprès de la cuisine la veille au soir ou le matin avant 9 h 30. Les repas sont réglés au moyen de tickets-repas à la comptabilité le jeudi après-midi. Les horaires de repas sont indiqués par note de service.

Les pensionnaires peuvent prendre des consommations au bar de 8 h 15 à 14 h 15 et de 15 h 30 à 21 h 00. Les consommations doivent être réglées, à la commande, sauf accord particulier avec le barman.

Article 12: Circulation et stationnement

La circulation et le stationnement de véhicules dans l'enceinte de la Villa ne sont consentis qu'aux véhicules déclarés au secrétariat et pourvus d'une autorisation, dont la durée de validité est limitée à la durée du séjour. La circulation n'est autorisée que sur l'allée principale et les portions d'allées permettant de rejoindre les lieux de stationnement autorisés. La circulation doit se faire à vitesse réduite. L'usage du Klaxon est interdit dans l'enceinte de la Villa.

Le stationnement est autorisé exclusivement dans les deux parkings aménagés, l'un près de la Porta Pinciana, l'autre dans un carré situé près de l'entrée principale. Tout stationnement au pied de la Villa stricto sensu est interdit. Seul un arrêt ne dépassant pas cinq minutes peut être effectué en dehors des parkings aménagés, pour un chargement ou déchargement d'objets lourds ou encombrants.

Article 13: Animaux

Il est interdit d'amener et de garder des animaux dans les chambres et studios de la Villa Médicis.

Article 14: Fleurs

Chacun est invité à respecter la nature. Les pensionnaires peuvent s'adresser aux jardiniers pour obtenir des fleurs coupées ou des plantes en pot. Ces dernières doivent être soignées par eux-mêmes sur instructions des jardiniers et restituées à ceux-ci en cas d'absence.

Article 15 : Voyages d'étude

Les pensionnaires ont la possibilité de soumettre au directeur un projet de voyage s'intégrant dans le cadre de leur programme d'études. La demande d'autorisation doit être présentée par écrit au moins un mois avant le début du voyage envisagé, et préciser les motivations du voyage, les dates de départ et de retour et, dans la mesure du possible, l'itinéraire prévu. L'autorisation du directeur des écrite.

Le voyage doit s'insérer dans le temps du séjour à l'Académie ou dans les deux mois qui suivent immédiatement la fin du séjour.

Une allocation d'incitation au voyage d'étude sera attribuée aux pensionnaires à hauteur d'un maximum de 5.000 FF (au 1/9/91), sous forme de paiement de frais de mission (décret n° 86-416 du 12.3.86).

Cette allocation ne sera versée qu'à une double condition : la présentation au Directeur d'un rapport détaillé sur le voyage effectué et la fourniture à la comptabilité de pièces justificatives montrant que les dépenses effectivement supportées à l'occasion de ce voyage a au moins atteint le montant de l'allocation demandée ; les dates indiquées sur les pièces justificatives doivent correspondre aux dates des voyages organisés. Les pièces justificatives doivent parvenir à la comptabilité avant le 15 décembre de l'année du voyage.

Le crédit de voyage d'étude est susceptible d'être reporté d'un commun accord entre le Directeur et le pensionnaire sur un projet permettant de faire connaître le travail du pensionnaire.

Article 16 : Participation aux activités culturelles

L'article 4 du décret n° 86-233 du 18 février 1986 prévoit que les candidats à l'Académie de France à Rome doivent souscrire une déclaration selon laquelle ils s'engagent à participer, selon des modalités à définir en accord avec le Directeur, aux activités d'échanges culturels et artistiques organisées par l'Académie.

Les pensionnaires sont en effet fortement incités à participer aux activités culturelles de la Villa Médicis et même les susciter, selon des modalités propres de chaque discipline.

L'article 1^{er} du décret n° 86-233 du 18 février 1986 prévoit que les candidats au titre de l'histoire de l'art ou de la restauration doivent justifier des qualifications voulues pour collaborer sous la direction d'un chargé de mission à l'accomplissement d'un programme commun d'études et de recherches intéressant notamment les rapports entre la France et l'Italie.

Article 17 : Présentation des travaux des pensionnaires

Sous la responsabilité d'un commissaire, les pensionnaires plasticiens et photographes participent à une exposition collective présentée à la Villa Médicis. Le catalogue est collectif et permet, le cas échéant, des tirés à part.

Les architectes, les designers et les scénographes peuvent également présenter leurs travaux.

Les compositeurs sont invités à présenter leurs travaux au cours d'un ou plusieurs concerts. Un budget particulier est individualisé au sein de l'établissement à cette fin.

Les historiens d'art et les restaurateurs peuvent être amenés à participer à la préparation d'une exposition, d'un colloque ou d'une publication.

Tous les pensionnaires peuvent par ailleurs présenter leurs travaux à l'occasion d'une conférence et dans le cadre d'une fiche individuelle du site Internet de l'Académie de France à Rome.

D'autres modalités peuvent être étudiées (lectures pour les écrivains, présentations de films pour les scénaristes, etc), en particulier pour mettre en lumière la dimension interdisciplinaire.

Les pensionnaires fixent les modalités d'organisation de la présentation de leurs travaux avec le Directeur et le Secrétaire Général, et le Chargé de mission pour l'histoire de l'art en ce qui concerne les historiens d'art et les restaurateurs.

Article 18 : Hôtes de passage et hôtes en résidence

Les pensionnaires peuvent proposer au Directeur d'inviter des hôtes de passage, présents à la Villa à l'occasion des « Mardis de la Villa », ou des hôtes en résidence, qui séjournent plusieurs semaines à la Villa, enrichissant le dialogue des générations et des cultures. Les propositions doivent être effectuées par écrit, le plus tôt possible, et mentionner les motivations de leurs auteurs et, dans la mesure du possible, l'adresse et le téléphone des personnes dont l'invitation est proposée.

Les pensionnaires particulièrement intéressés par un hôte de passage venu pour une rencontre du mardi peuvent demander à être invités au repas qui suivra la conférence, le cas échéant. Les demandes d'invitation devront être adressées au Directeur au moins 48 heures avant la conférence. En cas de demandes trop

nombreuses, préférence pourra être donnée aux pensionnaires relevant de la discipline la plus proche des activités de l'hôte de passage.

Article 19: Insertion dans la vie culturelle italienne

Des cours d'italien sont organisés à destination des pensionnaires désirant apprendre cette langue. Les pensionnaires concernés doivent s'inscrire à ces cours en début de séjour et s'engager à en régler le montant. Les cours sont suspendus en cas de fréquentation insuffisante.

Les pensionnaires peuvent demander à la direction de les aider à obtenir les permis nécessaires pour l'accès à des bibliothèques spécialisées et pour la visite de lieux habituellement fermés au public. Ils peuvent aussi suggérer l'organisation de visites guidées d'expositions, de palais ou de monuments à Rome ou en Italie. Le Chargé de mission pour l'histoire de l'art organise chaque année une visite complète de la Villa Médicis et du Palais Farnèse et peut, le cas échéant et avec les pensionnaires historiens de l'art, prêter son concours à d'autres initiatives.

Article 20 : Bibliothèque

Les pensionnaires ont à leur disposition une bibliothèque ouverte tous les jours de la semaine sauf le dimanche. Ils peuvent consulter et emprunter des documents en suivant le règlement intérieur propre à la bibliothèque. Le personnel de la bibliothèque peut les aider dans leurs recherches, et tient à jour des recueils d'adresses visant à faciliter leur séjour et leur travail.

Les pensionnaires participent au choix des documents achetés pour la bibliothèque en faisant part de leurs suggestions et en donnant leur avis sur les propositions d'acquisitions établies deux fois par an par la bibliothèque.

Article 21 : Dépôt d'œuvres

Les pensionnaires arrivant à la Villa sont tenus de déposer à la bibliothèque un exemplaire de chacun des livres, catalogues, disques ou articles qu'ils ont publiés ou qui leur ont été consacrés avant leur arrivée à la Villa.

Ils sont tenus de remettre à la bibliothèque un exemplaire de chacun des livres, disques ou articles qu'ils pourraient publier ainsi que, dans la mesure du possible, des livres, catalogues, disques ou articles qui leur seraient consacrés pendant leur séjour à la Villa.

Ils sont fortement incités à faire de même pour chacun des livres, catalogues, disques ou articles qu'ils pourraient publier, ou qui leur seraient consacrés, après leur séjour à la Villa.

Les pensionnaires plasticiens et photographes sont informés de la procédure d'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds national d'art contemporain.

D'une manière générale, les pensionnaires sont incités à continuer à informer l'Académie de leurs activités après la fin de leur séjour à la Villa, à lui communiquer leurs changements d'adresse et à faire mention de leur qualité d'ancien pensionnaire de la Villa Médicis à l'occasion de leurs futurs concerts, expositions ou publications.

Article 22: Rapports avec la direction

Les pensionnaires doivent saisir individuellement le Directeur ou le Secrétaire général pour toute question importante les concernant en rapport avec l'Académie. Ils traitent avec le Directeur et le Secrétaire général, et avec le Chargé de mission pour l'histoire de l'art en ce qui concerne les historiens d'art et les restaurateurs, des questions relatives à leurs travaux et à leurs projets culturels. Ils traitent avec l'Intendant-Agent comptable des conditions matérielles de leur séjour.

Chaque pensionnaire est invité à prendre régulièrement rendez-vous avec le Directeur ou le Secrétaire général, et le Chargé de mission pour l'histoire de l'art en ce qui concerne les historiens d'art et les restaurateurs, pour faire le point sur l'état d'avancement de ses travaux et étudier les dispositions à prendre pour permettre la réalisation de son programme de travail dans les meilleures conditions.

Les pensionnaires sont tenus de remettre au Directeur, dans le mois qui suit la fin de leur séjour à l'Académie, un rapport de fin de séjour, de deux à dix pages, dans lequel ils indiquent, en bénéficiant de la confidentialité requise, ce que leur a apporté leur séjour à la Villa Médicis et ce qui leur paraît devoir être amélioré dans le fonctionnement de l'Académie. Ces rapports sont tenus à la disposition du Président du Conseil d'administration.

Le Chargé de mission pour l'histoire de l'art adresse chaque année au Directeur un rapport sur l'activité des historiens de l'art et des restaurateurs. Ce rapport est communiqué au Président du jury de sélection des pensionnaires et au Président du Conseil d'administration de l'Académie.

Les pensionnaires élisent par ailleurs des délégués qui les représentent auprès du Directeur en ce qui concerne les questions d'intérêt commun. Les délégués assistent au Conseil d'administration avec voix consultative et participent

tous les deux mois à une réunion avec la direction, sur convocation du Directeur, qui peut également demander aux délégués d'assister à des réunions exceptionnelles. Les délégués sont élus pour un an, au scrutin de liste, la liste arrivée en tête au premier tour n'étant proclamée élue que si elle a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins 9voix. Dans le cas contraire, un second tour est organisé, où ne peuvent se maintenir que les deux listes arrivées en tête, compte tenu d'éventuels désistements. La liste arrivée en tête au second tour est proclamée élue. En cas de vacance de poste, une élection complémentaire est organisée.

Les pensionnaires doivent obligatoirement adresser toute correspondance avec les pouvoirs publics sous couvert du Directeur de l'Académie.

Article 23: Absences

Les pensionnaires sont tenus de s'installer à Rome. Sauf autorisation exceptionnelle écrite et préalable, ils ne peuvent s'absenter que pour des courtes périodes et en le signalant auparavant par écrit à l'administration de l'Académie. Il est indispensable que l'Académie puisse joindre facilement chaque pensionnaire pendant la durée de son séjour à la Villa. Des absences longues ou trop fréquentes peuvent entraîner la suppression du versement de l'indemnité de résidence, décidée par le Directeur, ou, en cas de particulière gravité, la radiation du pensionnaire concerné, décidée par la commission de discipline.

Article 24: Discipline

Article 11 du décret n° 86-233 du 18 février 1986 : les pensionnaires se rendant coupables d'infraction à la discipline, à l'honneur, à la probité et plus généralement aux lois du pays dans lequel ils se trouveraient, pourront être frappés d'un blâme, d'une suspension temporaire ou d'une radiation définitive après comparution devant un conseil de discipline présidé par l'Ambassadeur de France en Italie, ou à défaut le Ministre conseiller de cette ambassade et composé du Consul général de France, du Directeur de l'Académie de France et du Secrétaire général de l'Académie de France à Rome.

Le respect des droits de la défense est garanti en cas de procédure disciplinaire : les griefs reprochés à l'intéressé lui sont communiqués, et il est invité à présenter sa défense devant le conseil de discipline.

3. Directeurs de l'Académie de France à Rome 1961-2001

Balthasar Klossowski de Rola dit Balthus1961-1977

Jean Leymarie 1977-1984

Jean-Marie Drot 1984-1994

Jean-Pierre Angremy 1994-1997

Bruno Racine 1997-

4. Composition du Conseil d'administration

M. Jean-Marc SAUVÉ, Président	Secrétaire général du Gouvernement	
M. François NICOULLAUD	Directeur général de la coopération internationale et du développement	
M. Guy AMSELLEM	Délégué aux Arts Plastiques	
M. Bruno SUZARELLI	Directeur de l'administration générale	
M. François BARRÉ	Directeur du patrimoine	
Mme Nicole BRIOT	Inspecteur général des finances	
M. Robert ILBERT Mme Martine BOITEUX Chargée de mission	Professeur des universités et conseiller du Directeur de la recherche des sciences humaines et sociales	
M. Philippe LEROUX	Compositeur	
M. Henri-Claude COUSSEAU	Directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts	
M. Jean-Louis LUCET	Ambassadeur	
M. Jean-Loup ROUBERT	Architecte en chef	
M. Erik ORSENNA	Ecrivain	

Membres consultatifs

M. Bruno RACINE	Directeur de l'AFR
Mme Marie-Christine LABOURDETTE	Secrétaire général de l'AFR
M. Michel FERDINAND	Agent comptable de l'AFR
M. Olivier BONFAIT	Chargé de mission pour l'Histoire de l'Art de l'AFR
Mme Stéphanie MARTIN-RIBEIRO	Déléguée des pensionnaires
M. Hervé POTIN	Délégué des pensionnaires
M. Gonzague CHUPIN	Contrôleur financier

5. Liste des présidents du Jury depuis 1990

Présidents	Années
M. Hubert LANDAIS	1990
M. Pierre-André BOUTANG	1991
M. Pierre-André BOUTANG	1992
M. Hubert DAMISCH	1993
M. Giulio PAOLINI	1994
M. Giulio PAOLINI	1995
M. Pierre ALECHINSKY	1996
M. Dominique PERRAULT	1997
M. Dominique PERRAULT	1998
Mme Jacqueline RISSET	1999
M. Alain SCHNAPP	2000

6. Liste des pensionnaires depuis 1968

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1971	1973	REMY (COULON)	Hélène	Sculpteur
1971	1973	GUIBBERT	Jean-Paul, Maurice, Georges	Littérature
1971	1973	ARIZZOLI	Pierre, Gabriel	Histoire de l'art
1971	1972	BERGEON	Ségolène, France	Histoire de l'art
1971	1973	CANTELOUP	Michel, Georges	Peintre
1971	1973	DARRAGON	Eric, Didier, Charles	Histoire de l'art
1971	1973	GUILMAIN	Claudine, Germaine	Cinéma
1971	1973	HOLLIER LAROUSSE	Denis	Littérature (sociologue)
1971	1973	ZANCHI	Raymond	Cinéma
1971	1973	DENIS	Didier	Compositeur
1971	1973	MIGNOT	Claude, Norbert	Histoire de l'art
1971	1973	DUFFAU	Jean-François	Sculpteur
1971	1973	MURAIL	Tristan	Compositeur
1971	1973	BREJON DE LAVERGNEE	Arnauld	Histoire de l'art
1971	1972	GRAPPIN-LEPAGE	Anne	Restauration
1971	1973	ROUAN	François, Paul	Peintre
1972	1974	MARCHAND	Robert, Marie, Pierre	Architecte
1972	1973	LEMOSSE	Alain, Christian	Sculpteur
1972	1974	REGNAULT DE LA MOTHE	Michel	Architecte
1972	1974	LE CANNU	Marc, Georges, Michel	Histoire de l'art
1972	1974	ZBAR	Michel	Compositeur
1972	1974	MOURER	Marie-Raphaëlle	Gravure
1972	1974	BERRY	François	Restauration de monuments
1972	1973	CUZIN	Jean-Pierre	Histoire de l'art
1972	1974	GRISEY	Gérard	Compositeur (décédé)
1972	1980	BOURBON	Michel, Georges	Restauration d'objets d'art

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1973	1975	LAGACHE	Agnès, Louise, Marie	Littérature
1973	1974	GUEZ	Christian, Jacques, Paul	Littérature
1973	1975	ERISTOV GENGIS KHAN	Agathe, Marie, Oulenka	Histoire de l'art
1973	1975	HERCENBERG	Bernard, Pierre	Histoire de l'art
1973	1975	REYNIER	Yves	Peintre
1973	1975	WINCKLER	Olivier	Architecte
1973	1975	de KERVERSAU	Gilles	Sculpteur
1973	1975	BRUNET (SKODA)	Marie-Claude	Sculpteur
1973	1975	SUBY	Alain, Jean, René	Graveur
1973	1975	ANCONA	Solange	Compositeur
1973	1975	JUHNMUNCH	Jacques	Histoire de l'art
1973	1975	MACE DE LEPINAY	François	Histoire de l'art
1974	1976	BOUSCH	François	Compositeur
1974	1976	ANTHONIOZ	François, Marie	Peintre
1974	1976	BRAUN	Jean-Pierre	Architecte
1974	1976	LE NORMAND	Antoinette	Histoire de l'art
1974	1976	LECAS MARTINON	Chantal	Littérature
1974	1976	PAUL	Anne-Marie	Sculpteur
1974	1976	BON	André	Compositeur
1974	1975	DUVAL	Daniel	Cinéma
1974	1976	GRAND-JOUAN	Jacques	Cinéma
1974	1976	HOURRIERE	Jacques	Restauration
1974	1976	LE MAROIS	Dominique	Restauration
1974	1976	MEJANES	Jean-François	Histoire de l'art
1975	1977	EROUART	Gilbert	Histoire de l'art
1975	1977	MACE	Gérard	Littérature
1975	1977	CARON	Colette	Cinéma
1975	1977	CONARD	Serge	Histoire de l'art
1975	1977	LOYRETTE	Henri	Histoire de l'art
1975	1977	COMBRISSON	Jean-Baptiste	Architecte
1975	1977	GILBERT DE VAUTIBAULT	Pascal	Sculpteur

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1975	1976	HOUDART SAULE	Béatrix	Histoire de l'art
1975	1977	LEVINAS	Michael	Compositeur
1975	1977	MILLET	Jacques	Architecte
1975	1977	GUTHERZ	Dominique	Peintre
1975	1977	LE MEAUX	Guy	Peintre
1975	1977	MORVAN dit AREL	Dominique	Sculpteur
1976	1978	AMPRIMOZ	François-Xavier	Histoire de l'art
1976	1978	BARBET	Pierre	Architecte
1976	1977	BRIZZI	Gaétan	Cinéma d'animation
1976	1978	DAGARIAN	Katia	Sculpteur
1976	1978	DELACAMPAGNE	Christian	Littérature
1976	1978	DELAROYERE	Thierry	Peintre
1976	1978	JULIA	Isabelle	Histoire de l'art
1976	1978	MEYOHAS	Marie-Emmanuelle	Restauration
1976	1978	MONNET	Marc	Compositeur
1976	1978	SCHAPIRA	Claire	Compositeur
1976	1978	VIOLETTE	Patrick	Histoire de l'art
1976	1978	HANAIRE	Madeleine	Restauration
1977	1978	BRIZZI	Paul	Cinéma d'animation
1977	1979	VUARNET	Jean-Noël	Littérature
1977	1979	LAVALLE	Denis	Histoire de l'art
1977	1978	BALSAMO	Isabelle	Histoire de l'art
1977	1979	DESCOLAS	Anne	Sculpteur
1977	1979	DUBOIS	Bernard	Cinéma
1977	1979	GAUSSIN	Alain	Compositeur
1977	1979	MARQUIS	Frédéric	Sculpteur
1977	1979	MONNIER	Sylvestre	Architecte
1977	1979	NAHOUN	Philippe	Cinéma
1977	1979	CHEVALLIER	Jean-Marc	Peintre
1977	1979	PINON	Pierre	Architecte
1977	1979	MUGOT	Hélène	Peintre

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1978	1979	BROCHU	Claire	Restauration
1978	1980	RETI	Jean-Paul	Sculpteur
1978	1980	DESWARTE	Sylvie	Histoire de l'art
1978	1980	HERBELIN	Stéphane	Sculpteur
1978	1980	BOYER	Jean-Claude	Histoire de l'art
1978	1980	NOUAILLE	Olivier	Restauration
1978	1980	PRIGENT	Christian	Littérature
1978	1980	CHOMER	Gilles	Histoire de l'art
1978	1980	REVAY	Antoine	Peintre
1978	1980	BINDE	Jérôme	Littérature
1978	1980	LAVEISSIERE	Sylvain	Histoire de l'art
1978	1980	HERSANT	Philippe	Compositeur
1978	1980	WOLFF	Jean-Claude	Compositeur
1979	1981	SAHUT	Marie-Catherine	Histoire de l'art
1980	1981	MELCHIOR	Isabelle	Sculpteur
1980	1981	PEREZ	Mathias	Peintre
1980	1981	de LUZE	Catherine	Sculpteur
1980	1981	BARBE	Michèle	Architecte
1980	1981	BONAFOUX	Pascal	Histoire de l'art
1980	1981	MARX	Gérard	Cinéma
1980	1981	RACZYMOW	Henri	Littérature
1980	1981	RICHEBE	Bernard	Photographe
1980	1981	BLOEDE	James	Peintre
1980	1981	BORJON	Marc	Graveur
1980	1981	FLORENTZ	Jean-Louis	Compositeur
1980	1981	GRIL	Maurice	Restauration
1980	1982	KOSKAS	Marc	Littérature
1980	1982	CAMPAGNE	Colette	Architecte
1980	1982	DOURNON	Jean-Jacques	Peintre
1980	1982	MARLOIS	Guy	Sculpteur
1980	1982	MICHEL	Régis	Histoire de l'art

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1980	1982	BARREAU	Gisèle	Compositeur
1980	1982	DENOVA TESAR	Olga	Restauration
1980	1982	TOULIER	Bernard	Histoire de l'art
1980	1982	CHONE	Paulette	Histoire de l'art
1981	1983	ALEXANDRE	Patrice	Sculpteur
1981	1983	BERGERET dit GASTON	François	Photographe
1981	1983	DUCOL	Bruno	Compositeur
1981	1983	DUSAPIN	Pascal	Compositeur
1981	1983	FOHR	Robert	Histoire de l'art
1981	1983	GARNIER	Nicole	Histoire de l'art
1981	1983	LECCIA	Ange	Peintre
1981	1983	MARION	Christian	Architecte
1981	1983	MAY	Agathe	Graveur
1981	1983	RAVANEL	Nathalie	Restauration
1981	1983	VIEILLE	Jacques	Sculpteur
1981	1983	ORCEL	Michel	Littérature
1982	1984	CADET	Pierre	Histoire de l'art
1982	1984	CHARPENTIER	Pascale	Littérature
1982	1984	COGEVAL	Guy	Histoire de l'art
1982	1984	COHEN	Denis	Compositeur
1982	1984	DELPRAT	Hélène	Peintre
1982	1984	FURET	Catherine	Architecte
1982	1983	JOFFE	Arthur	Cinéma
1982	1984	RIPAULT	Jacques	Architecte
1982	1984	ROCHE	Alain	Restauration
1983	1984	DELEBECQUE	François	Photographe
1983	1984	VILLARD	Jean-Christophe	Cinéma
1983	1985	ALBERS	Géraldine	Restauration
1983	1985	BALLET	Elisabeth	Sculpteur
1983	1984	DMITRIENKO dit RURIK	Rurik	Peintre
1983	1985	MOREL	Philippe	Histoire de l'art

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1983	1985	VISAGE	Bertrand	Littérature
1983	1985	MURON	Jacques	Graveur
1983	1985	TOSI	Daniel	Compositeur
1983	1985	BLEUET	Frédéric	Sculpteur
1983	1985	PORCHERON	Marie-Domitille	Histoire de l'art
1983	1985	BACRI	Nicolas	Compositeur
1983	1985	DESMOULIN	Bernard	Architecte
1983	1984	ROBIN	Véronique	Peintre
1984	1985	POUPEL	Antoine	Photographe
1984	1985	BLANC	Françoise	Architecte
1984	1985	BON	François	Littérature
1984	1986	DIDI-HEBERMAN	Georges	Histoire de l'art
1984	1986	FRIZE	Bernard	Peintre
1984	1986	GIRAUD	Suzanne	Compositeur
1984	1986	HOCHMANN	Michel	Histoire de l'art
1984	1986	LA GENARDIERE	Philippe de	Littérature
1984	1986	PEAUCELLE	Benoît	Histoire de l'art
1984	1985	MARTORANA	Vincent	Cinéma
1984	1985	ROS-BLASCO	Antonio	Peintre
1984	1985	SATO	Kimi	Compositeur
1984	1985	POISSON	Olivier	Restauration
1985	1987	BOUISSOU	Sylvie	Histoire de l'art
1985	1986	HOUDELINCKX	Nathalie	Restauration
1985	1986	LE COROLLER	Guy	Restauration
1985	1987	FAIGENBAUM	Patrick	Photographe
1985	1987	FLEISCHER	Alain	Photographe
1985	1987	GOUX	Jean-Paul	Littérature
1985	1986	NICOL	Sophie	Sculpteur
1985	1986	SALFATI	Pierre-André	Cinéma
1985	1986	CAVANNA	Bernard	Compositeur
1985	1986	FAVIER	Philippe	Peintre

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1985	1986	ALKEMA	Tjeerd	Sculpteur
1985	1987	ROUSSE	Georges	Peintre
1985	1986	SAULNIER	Emmanuel	Sculpteur
1985	1987	CAMUS	Renaud	Littérature
1985	1986	AMBROSINI	Claudio	Compositeur
1986	1986	de LUZE	Hervé	Cinéma
1986	1988	HOCQUARD	Emmanuel	Littérature
1986	1987	CARTIER-BRESSON	Anne	Restauration de photographies
1986	1988	COUAPEL	Jean-Jacques	Histoire de l'art
1986	1987	DELAY	Alexandre	Peintre
1986	1987	DESVIGNE	Michel	Architecte
1986	1987	DURON	Jean	Histoire de l'art
1986	1987	GIROUD	Nathalie	Architecte
1986	1987	GOUERY	Michel	Peintre
1986	1987	PASZKO	Malgorzata	Peintre
1986	1988	SINGIER	Jean-Marc	Compositeur
1986	1987	VALAY	Florence	Sculpteur
1986	1987	DELIVRE	Jean	Restauration
1986	1987	PRANLAS-DESCOURS	Jean-Pierre	Architecte
1986	1988	HUREL	Philippe	Compositeur
1987	1989	DEVILLERS	Jean-Baptiste	Compositeur
1987	1988	ALFERI (Derrida)	Pierre	Littérature
1987	1989	GANCHEGUY	Eveline dite Eve	Restauration
1987	1989	GARRIC	Jean-Philippe	Architecte
1987	1989	GUIBERT	Hervé	Littérature
1987	1989	HILAIRE	Michel	Histoire de l'art
1987	1988	HORTON	Carolyn	Restauration
1987	1989	HURTEAU	Philippe	Peintre
1987	1989	LANDOIS	Serge	Sculpteur
1987	1989	MAZUY	Philippe	Peintre

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1987	1989	JURGENSON	Luba	Littérature
1987	1989	SAVITZKAYA	Eugène	Littérature
1987	1988	DALNOKY	Christine	Architecte
1987	1988	PETIT	Danielle	Cinéma
1987	1989	STRASSER	Catherine	Histoire de l'art
1987	1989	DURAND dit DURIEUX	Frédéric	Compositeur
1988	1990	LANCINO	Thierry	Compositeur
1988	1989	CRIQUI	Jean-Pierre	Histoire de l'art
1988	1989	JARRELL	Michaël	Compositeur
1988	1989	LE CHANU	Patrick	Histoire de l'art
1988	1989	LEVY	Juliette	Restauration
1988	1990	LINDON	Mathieu	Littérature
1988	1989	QUIROT	Bernard	Architecte
1988	1990	PAUWELS	Yves	Histoire de l'art
1988	1989	BULLOT	Erik	Cinéma
1988	1990	LAROQUE	Didier	Architecte
1988	1990	GUILLOUET	Christophe	Architecte
1989	1991	NADIAYE	Marie	Littérature
1989	1991	CARERI	Giovanni	Histoire de l'art
1989	1991	MARTIN	Frédérick	Compositeur
1989	1991	LENNERS	Claude	Compositeur
1989	1990	CONVERT	Pascal	Sculpteur
1989	1991	EROUART-SIAD	Patrick	Littérature
1989	1991	GRIFO	Ignace	Architecte
1989	1990	LE MENE	Marc	Photographe
1989	1991	BOULOT	Catherine	Histoire de l'art
1989	1990	FAUCHER	Pierre	Peintre
1989	1990	LAGET	Denis	Peintre
1989	1991	de COINTET	Raphaële	Restauration
1989	1991	MION	Philippe	Compositeur
1989	1990	POITEVIN	Eric	Photographe

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1989	1990	SABOURAUD	Frédéric	Cinéma
1989	1991	GILLET	Florence	Restauration
1989	1990	ARNAUD	Claude	Littérature
1990	1990	BEAUVOIS	Xavier	Cinéma
1990	1991	ALFRED	Kenneth	Graveur
1990	1991	AMARGER	Antoine	Restauration
1990	six mois	COGNEE	Philippe	Peintre
1990	1991	HERUBEL	Nicolas	Sulpteur
1990	1991	de LAMBERTYE	Marie-Elisabeth	Histoire de l'art
1990	1991	MENCOBONI	Didier	Peintre
1990	1991	VILAIN	Jean-Christophe	Architecte
1990	1991	LANG	Luc	Littérature
1990	1991	ARMENGAUD	Max	Photographe
1990	1991	MERLET	Agnès	Cinéma
1990	1992	PESSON	Gérard	Compositeur
1990	1991	VALEIX	Patricia	Cinéma
1991	1991	DEBOISE	Laurent	Cinéma
1991	1993	PETIT	Arnaud	Compositeur
1991	1991	BALLOT	Jean-Christophe	Photographe
1991	1991	VERNY	Serge	Cinéma d'animation
1991	1991	DUGOWSON	Martine	Cinéma
1991	1992	LEPEUT	Philippe	Peintre
1991	1992	LUCIEN	Frédérique	Peintre
1991	1992	FONTAINE	Pascal	Architecte
1991	1992	JEZEQUEL	Claire-Jeanne	Sculpteur
1991	1992	MENEI	Eve	Restauration
1991	1992	JULLIEN	Béatrice	Architecte
1991	1992	DALBIS	Eric	Peintre
1991	1993	DURVILLE	Philippe	Compositeur
1991	1992	GARRETA	Anne	Littérature
1991	1992	HIS	Isabelle	Histoire de l'art

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1991	1992	POIROT-DELPECH	Mathieu	Cinéma
1991	1992	SARRAZIN	Béatrice	Histoire de l'art
1991	1992	CAHUZAC	Patrick	Littérature
1991	1992	FORMOSA	Isabel	Photographe
1991	1992	PEREZ	Sophie	Scénographe
1991	1992	AUBRY	Michel	Sculpteur
1991	1992	SUEUR	Hélène	Histoire de l'art
1991	1992	CHENIQUE	Bruno	Histoire de l'art
1991	1992	FUMAGALLI	Elena	Histoire de l'art
1992	1992	BRENNER	Frédéric	Photographe
1992	1992	COSCAS	Brigitte	Cinéma
1992	1992	SIVAN	Eyal	Cinéma
1992	1992	FLORIN	Marc-Antoine	Design
1992	1993	PRADAL	Manuel	Cinéma
1992	1993	PREVOST	Corinne	Restauration
1992	1993	SAKSIK	Laurent	Peintre-Sculpteur
1992	1993	URBAIN	Thierry	Photographe
1992	1993	AMILITOS	Elefthérios	Sculpteur
1992	1993	CHARA	Krzysztof	Peintre
1992	1993	CUISSET	Thibaut	Photographe
1992	1993	DESHOULIERES	Christophe	Littérature
1992	1993	KOUMENDAKIS	Giorgios	Compositeur
1992	1993	LERAT	Fabien	Sculpteur
1992	1993	BONFAIT	Olivier	Histoire de l'art
1992	1993	FIASCHI	Annick	Histoire de l'art
1992	1993	LAURENS	Marie	Scénographe
1992	1993	de LA CHAPELLE	Ariane	Restauration
1992	1993	COHEN-LEVINAS	Danielle	Histoire de l'art
1992	1993	MONNIER	Pascalle	Littérature (Poète)
1992	1993	BENHAIEM	Anne	Cinéma
1992	1993	LE RESTE	Gildas	Peintre

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1992	1993	DETCHEVA	Malina	Cinéma
1992	1993	BRETON	Stéphane	Littérature
1993	1994	MARTIN	Laurent	Compositeur
1993	1993	ROBILLARD	Alain	Cinéma
1993	1994	TANGUY	Eric	Compositeur
1993	1995	PARIS	François	Compositeur
1993	1994	NUZZO	Sébastien	Cinéma
1993	1994	APELOIG	Philippe	Graphisme
1993	1994	BAJARD	Sophie	Histoire de l'art
1993	1994	CLAVAUD	Evelyne	Cinéma
1993	1994	COLAS	Damien	Histoire de l'art
1993	1994	ELEMENTO	Nathalie	Sculpteur
1993	1994	GOUDINOUX	Véronique	Histoire de l'art
1993	1994	GUEGAN	Catherine	Histoire de l'art
1993	1994	MING	Ian Pei-Ming	Peintre
1993	1994	ZASK	Catherine	Graphisme
1993	1994	ZIMMERMANN	Xavier	Photographe
1993	1994	VOTAVA	Alès	Scénographe
1993	1994	COMMENT	Bernard	Littérature
1993	1994	MALGOUYRES	Philippe	Histoire de l'art
1993	1994	ABOUDRAR	Bruno-Nassim	Histoire de l'art
1993	1994	SAMAKH	Eric	Sculpteur
1994		BELVAUX	Rémy	Cinéma
1994	1994	AMIGORENA	Santiago	Cinéma
1994	1994	VERNOUX	Marion	Cinéma
1994	1995	LEROUX	Philippe	Compositeur
1994	1996	BRAYER	Marie-Ange	Histoire de l'art
1994	1994	DALEMBERT	Louis-Philippe	Littérature
1994	1995	DELPIERRE	Lin	Photographe
1994	1995	LINDECKER	Jacques	Littérature
1994	1995	MERLHIOT	Christian	Cinéma

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1994	1995	MORGAINE	Manuela	Scénographe
1994	1995	VAN DOXELL LAFONT	Nathalie	Photographe
1994	1996	MARITANO	Anna	Architecte
1994	1995	PROT	David	Restauration
1994	1996	STEFANI	Chiara	Histoire de l'art
1994	1995	GAHINET	Olivier	Architecte
1994	1995	NEU	Patrick	Sculpteur
1994	1996	BLONDEAU	Thierry	Compositeur
1994	1996	CHARVET	Jean-Loup	Histoire de l'art
1994	1995	COUVERT	Fabienne	Architecte
1994	1996	CECCARINI	Patrice	Histoire de l'art
1994	1996	DALBAVIE	Marc-André	Compositeur
1994	1995	GRONON	Philippe	Photographe
1995	1995	ESCRIVA	Amalia	Cinéma
1995	1995	COUSINIE	Frédéric	Histoire de l'art
1995	1996	GERVASONI	Stéfano	Compositeur
1995	1996	JARRY	Philippe	Design
1995	1996	BRESNER	Lisa	Littérature
1995	1997	MARESZ	Yan	Compositeur
1995	1996	OTHONIEL	Jean-Michel	Arts plastiques
1995	1997	REYNAUD-BURCKHARD	Cécile	Musicologue
1995	1996	LERIBAULT	Christophe	Histoire de l'art
1995	1996	OTT	Clara	Cinéma
1995	1996	TROUILLARD-STREST	Alexia	Cinéma
1995	1996	VAN DE STEEG	Niek	Arts Plastiques
1995	1996	SONNEVILLE	Alain	Arts plastiques
1995	1996	PORTIER	Pierre-Yves	Architecte
1995	1997	LOPEZ	Jean-Gabriel	Restauration
1995	1996	MIESCH	Philippe	Scénographe
1996	1997	SETTON	Jeanne-Marie	Restauration
1996	1996	MOUSSEMPES	Sandra	Littérature

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1996	1996	BORDAS	Philippe	Photographe
1996	1997	CRETEN	Johan	Arts plastiques
1996	1997	HILAIRE	Kits	Littérature
1996	1998	GUILLEMAIN	Jean	Histoire de l'art
1996	1997	PAGES	Yves	Littérature
1996	1997	AMAND	Stanislas	Photographe
1996	1997	ATTALI	Anne	Scénographe
1996	1997	CAPDENAT	Elise	Scénographe
1996	1998	CHEVROLET	Claire	Musicologue
1996	1997	FEYT	Caroline	Photographe
1996	1998	LEMOINE	Annick	Histoire de l'art
1996	1997	VAYSSIE	César	Cinéma
1996	1997	TRENET	Didier	Arts plastiques
1996	1997	BALLEE	Jean-Marc	Graphisme
1996	1998	MACHUEL	Thierry	Compositeur
1996	1998	AGOBET	Jean-Louis	Compositeur
1996	1997	GANZIN	Julie	Photographe
1996	1998	XU	Yi	Compositeur
1997	1997	ALLIMANT	Anne	Restauration - archéologie des jardins
1997	1998	FANGEAUX	Philippe	Peintre
1997	1998	HENRY	Françoise	Scénographe
1997	1998	LEFEVER	Frédéric	Photographe
1997	1998	APPEREY	Yan	Littérature
1997	1999	NAU	Clélia	Histoire de l'art
1997	1999	BOUDON	Marion	Histoire de l'art
1997	1998	DEPUYDT	Anne-Mie	Architecte
1997	1998	PARIS	Guillaume	Arts plastiques
1997	1998	SEILER	Ralph	Cinéma
1997	1999	MUTEL	Didier	Arts plastiques, Graveur
1997	1999	PUJALET-PLAA	Eric	Restaurateur

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1997	1998	BARBE	Sandrine	Restauration
1997	1999	D'ADAMO	Daniel	Compositeur
1997	1998	COHEN	Renaud	Cinéma
1997	1998	HAUCH	Thierry	Arts plastiques
1998	1999	COURBOT	Didier	Arts plastiques
1998	1999	ARREY-VERGES	Javier	Arts culinaires
1998	1999	CELLE	Stéphanie	Architecte
1998	1999	COQUERY	Emmanuel	Histoire de l'art
1998	1999	DENIS	Marie	Arts plastiques
1998	2000	DESMAS	Anne-Lise	Histoire de l'art
1998	1999	HUSSON	Julien	Cinéma
1998	1999	MARTIN-RIBEIRO	Stéphanie	Restauration
1998	1999	POTIN	Hervé	Architecte
1998	1999	LARRIEU	Arnaud	Cinéma
1998	1999	MAINARDI	Cécile	Littérature
1998	1999	MAUGEAIS	Claire	Arts plastiques
1998	1999	MARCAULT	Stéphane	Scénographe
1998	2000	BRUNON	Hervé	Histoire de l'art
1998	2000	PIEJUS	Anne	Musicologue
1988	1999	REIMER	Pierre	Photographe
1999	2000	ROMITO	Lorenzo	Architecte
1999	2000	ANDRE	Marc	Compositeur
1999	2000	DI PROFIO	Alessandro	Histoire de l'art
1999	2000	FONTAINE	Thierry	Arts plastiques
1999	2000	LAFONT	Anne	Histoire de l'art
1999	2000	MACQUET	Cécile	Restauration
1999	2000	MADELINE	Eric	Arts plastiques
1999	2000	BODART	Diane	Histoire de l'art
1999	2000	GILSOUL	Nicolas	Architecte
1999	2000	RIVOALLAN	Anne	Histoire de l'art
1999	2000	GRAZIANI	Bruno	Scénographe

Arrivée	Départ	Nom	Prénom	Discipline
1999	2000	LEGENDRE	Claire	Littérature
1999	2001	MARKEAS	Alexandros	Compositeur
1999	2001	CAMPO	Régis	Compositeur
1999	2000	MARCONI	Rodolphe	Cinéma
1999	2000	BERGER	Laurent	Scénographe
1999	2000	GAUTEL	Jakob	Arts plastiques
2000	2000	RAHM	Philippe	Architecte
2000	2001	MIDAL	Agnès	Architecte
2000	2001	KOLLE	Régine	Arts plastiques
2000	2001	LE CHEVALLIER	Martin	Arts plastiques
2000	2001	VIRSERIUS	Régina	Arts plastiques
2000	2001	ULAD-MOHAND	Mohamed	Cinéma
2000	2001	DUPONT-ROUGIER	Vincent	Design
2000	2001	MATHIEU	Dominique	Design
2000	2001	SEMPE	Inga	Design
2000	2002	COJANNOT	Alexandre	Histoire de l'art
2000	2002	KORCHANE	Mehdi	Histoire de l'art
2000	2001	OUBAID	Abdellah	Littérature
2000	2001	SAMOYAULT	Tiphaine	Littérature
2000	2001	VERRIERES-PODEVIN	Frédéric	Musique
2000	2001	TERRIER-HERMANN	Philippe	Photographie
2000	2001	BONNARD	Isabelle	Restauration
2001	2001	BARDIN	Olivier	Arts plastiques
2001	2001	MICHAUD	David	Cinéma
2001	200	MATHIEU	Marielle	Design
2001	2002	DE LA FUENTE	Benjamin	Musique
2001	2002	LAZKANO	Ramon	Musique

7. Résumé des recommandations du rapport de M. Michel Berthod (1990)

• Mieux définir la finalité du séjour des pensionnaires, et adapter leur statut à cette finalité.

Il convient de choisir entre deux conceptions du séjour :

- a) Une « fin d'études » : la rémunération des pensionnaires devrait avoir la nature d'une bourse, et il n'y aurait pas lieu de modifier les limites d'âge actuelles (20-35 ans).
- b) Une période « sabbatique », permettant à des artistes et des chercheurs déjà engagés dans la vie professionnelle de mener à bien la réalisation d'un projet : les pensionnaires devraient être des salariés liés contractuellement à l'Académie, et on pourrait relever les limites d'âge à 25-40 ans, voire supprimer le plafond.

Dans tous les cas, le statut actuel qui fait du pensionnaire une étrange chimère administrative - en quelque sorte un fonctionnaire à durée déterminée, dégagé en pratique de toute obligation de service - doit être réformé.

Dans tous les cas aussi, la durée du séjour devrait être plus modulable et aller vers un raccourcissement : non plus un ou deux ans, mais six, douze ou dix huit mois, à la discrétion du jury.

2 Établir un meilleur équilibre entre les pensionnaires et les hôtes.

Ceci suppose que le nombre des pensionnaires soit un peu réduit (de 22 à 19 ou 18), pour libérer des capacités d'accueil et des moyens financiers.

L'Académie devrait inviter, pour des séjours de quelques semaines (maximum trois mois) des personnalités de très haut niveau, qui y trouveraient soit un lieu de travail et d'échanges intellectuels, soit un lieu de retraite et de méditation. Il n'y aurait ni rémunération de l'hôte, ni facturation du séjour : l'hospitalité serait offerte gracieusement par l'Académie, en contrepartie d'une certaine convivialité avec les pensionnaires.

Par ailleurs, l'Académie pourrait plus systématiquement utiliser ses capacités d'accueil au profit des correspondants qu'elle a, ou devrait avoir, dans les entreprises ou institutions culturelles pour mieux faire connaître les pensionnaires et faciliter leur retour.

Enfin, l'Académie pourrait accueillir, pour de brefs séjours, le « tuteur » que chaque pensionnaire, s'il le souhaite, aurait la faculté de se choisir pour le conseiller dans ses travaux.

Ouvrent la Villa au public.

Ces activités répondent à une forte demande italienne, et ne peuvent qu'enrichir le séjour des pensionnaires.

Mais on doit être plus sélectif dans le choix des manifestations, pour tenir compte des contraintes du site, de l'image et de la vocation de l'Académie, et de la présence à Rome d'autres établissements culturels français.

Vis-à-vis des collectivités publiques et des entreprises italiennes qui financent largement ces activités, il conviendrait d'afficher l'intérêt du gouvernement français par une subvention régulière au festival « Roma Europa ».

4 Tourner résolument l'Académie vers l'Europe.

- En développant la collaboration avec les autres académies européennes à Rome.

C'est ainsi que dès 1990 le festival sera organisé en collaboration avec l'Académie d'Espagne, l'Académie allemande et l'Académie hongroise.

- En établissant des solidarités sur la base des collaborations régulières, avec quelques grandes entreprises culturelles à vocation européenne installées en France et en Italie, mais aussi dans d'autres pays d'Europe : musées, théâtres, festivals, et pourquoi pas radios et télévisions (la SEPT notamment).
- En choisissant les hôtes de l'Académie dans tous les pays d'Europe, et prioritairement hors de France.
- En faisant entrer au Conseil d'administration de l'Académie, au titre des personnalités qualifiées, au moins une personnalité italienne et une personnalité choisie dans un pays européen tiers.

5 Modifier l'organigramme de l'Académie.

a) Transformer le poste de secrétaire général en poste de directeuradjoint, chargé notamment de l'action culturelle.

- b) Transformer le poste de chargé de mission pour l'histoire de l'art en poste de conservateur du domaine mobilier (qui aurait autorité notamment sur la bibliothèque).
- c) Transformer le poste d'agent-comptable en poste d'intendant, pour décharger le directeur-adjoint des tâches de gestion quotidienne.

De même que le conservateur du domaine mobilier resterait « chargé de mission pour la 2^{me} section », le directeur-adjoint pourrait, en synergie avec ses responsabilités en matière d'action culturelle, apporter un soutien aux pensionnaires de la 1^{ere} section, notamment pour les aider dans l'approche des milieux culturels italiens.

8. Convention entre la ville de Paris et l'Académie de France à Rome

L'Académie de France à Rome représentée par son directeur, Monsieur Bruno RACINE, ci-après désignée par le terme « L'Académie »,

et

La Ville de Paris, représentée par son Maire, Monsieur Jean TIBERI, ciaprès désignée par « La Mairie »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

Objet de la convention

Il est apparu souhaitable de mieux mettre en lumière les liens qui existent déjà entre l'Académie et la Mairie et de les inscrire dans une convention-cadre en vue de les développer. En effet, dans de nombreux domaines, les missions de l'Académie et la politique culturelle de la Mairie apparaissent convergentes ou complémentaires. Une amélioration de l'information réciproque et de la coordination aboutira à un renforcement des actions communes.

Article 2

La Mairie s'engage à développer une série d'actions visant à faciliter le retour à Paris des pensionnaires de l'Académie et la diffusion de leur travail. En ce qui concerne en particulier les artistes plasticiens ou photographes qui envisagent de s'installer à Paris, la Mairie accordera un intérêt spécifique à l'étude de leur dossier d'attribution d'ateliers logements.

Pour les musiciens, les plasticiens et les autres disciplines concernées, la Mairie accordera un intérêt spécifique à leur dossier de candidature comme enseignants des Ateliers des Beaux Arts et des Conservatoires d'arrondissement, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions de diplôme indispensables à leur recrutement.

Article 3

En ce qui concerne la politique d'acquisition d'oeuvres d'art des institutions municipales, il sera signalé aux Commissions d'achat compétentes, les oeuvres des pensionnaires de l'Académie qui pourraient être acquises.

Article 4

L'Académie souhaite renforcer sa coopération institutionnelle avec les diverses institutions culturelles de la Mairie, chacune dans son domaine d'activité. Des projets communs pourront ainsi être étudiés avec le Festival d'Art Sacré, Musiques Nouvelles en liberté, l'EOP, la Maison de la Poésie, Paris-Musées et les différents musées municipaux, sans que cette liste soit exhaustive. Un protocole annuel sera établi afin de préciser les projets qui feront l'objet d'une collaboration. La Mairie, le cas échéant, proposera à l'AFAA d'intégrer de tels projets dans le cadre de la convention qui les lie.

Article 5

La Mairie favorisera l'information du public parisien sur les différentes activités culturelles de l'Académie.

Article 6

L'Académie examinera avec un intérêt particulier les manifestations culturelles que pourra lui proposer la Mairie.

L'Académie est disposée à accueillir un certain nombre d'activités liées au jumelage exclusif entre la Ville de Paris et la Ville de Rome, notamment en matière de colloques, réceptions et événements, dans la mesure de ses possibilités.

Article 7

Dans le cadre des activités liées au jumelage PARIS/ROME et à l'application de la présente convention, l'Académie pourra apporter son concours matériel à la bonne réalisation de ces activités.

Article 8

Une réunion annuelle sera organisée entre les partenaires afin d'établir le protocole d'activités annuelles mentionné à l'article 4 de la présente convention et de faire le point de la réalisation des autres.

Fait à Paris, le 11 janvier 1999

Le Directeur de l'Académie de France à Rome Le Maire de Paris

9. Convention d'accueil d'élèves (3ème cycle) de l'école du Louvre - Convention du 28 avril 1999

La présente convention définit les règles générales d'accueil des élèves de 3^{ème} cycle de l'Ecole du Louvre à l'Académie de France à Rome, dans le cadre de stages d'études.

Elle est conclue entre:

d'une part, l'Académie de France à Rome, Villa Médicis, Viale Trinita dei Monti 1, 00187 Rome, représentée par son directeur, Monsieur Bruno RACINE,

et

d'autre part, l'Ecole du Louvre, Palais du Louvre, Porte Jaujard, Place du Carrousel 75038 Paris cedex 01, représentée par son directeur, Monsieur Dominique PONNAU.

I. CONDITIONS GENERALES DE STAGE

Article 1er

L'Académie de France à Rome propose des stages aux élèves de 3^{ème} cycle de l'Ecole du Louvre ayant le statut d'étudiant.

Ces stages sont accessibles aux élèves régulièrement inscrits, ayant déposé un sujet de mémoire de recherche dans les délais réglementaires et possédant une bonne connaissance de la langue italienne.

Le choix de l'étudiant sera effectué sur proposition de l'Ecole du Louvre par le directeur de l'Académie de France à Rome, après avis du chargé de mission pour l'histoire de l'art. Le stage a une durée maximale de 6 mois.

Article 3

Les élèves candidats à un stage remplissent une demande de participation dont le modèle est arrêté par l'Académie de France à Rome.

Article 4

Les demandes de participation à un stage sont diffusées aux élèves intéressées par l'Ecole du Louvre.

Le directeur de l'Académie de France à Rome informe l'Ecole du Louvre du délai de réception des candidatures pour l'année en cours.

Les demandes de participation à un stage sont retournées à l'Ecole du Louvre, pendant ce délai, soit collectivement, soit individuellement.

Article 5

La demande de participation à un stage comprend un engagement exprès de l'intéressé de se conformer à toutes les dispositions de la présente convention.

Elle n'est recevable que si toutes les rubriques qu'elle comporte sont complétées par l'intéressé et si toutes les pièces annexes qu'elle prévoit sont effectivement jointes.

En tout état de cause, seules sont recevables les demandes de participations à un stage visées par l'Ecole du Louvre.

Article 6

L'intéressé est informé par courrier du sort réservé à sa demande par la directeur de l'Académie de France à Rome.

Toute correspondance adressée au candidat à un stage est communiquée à l'Ecole du Louvre.

Article 7

Durant son stage, le stagiaire conserve son statut d'élève à l'Ecole du Louvre.

Article 8

Durant son stage, le stagiaire est placé sous l'autorité directe du chargé de mission pour l'histoire de l'art à l'Académie de France à Rome, désigné comme tuteur. Ce tuteur définit son programme et ses horaires de travail.

Article 9

Un avenant à la présente convention sera établi pour chaque stagiaire, précisant la durée de son stage, la définition de son projet et la date à laquelle il devra remettre son rapport de stage.

Article 10

Le stagiaire s'engage à respecter la hiérarchie de l'Académie de France à Rome ainsi que les dispositions du règlement intérieur.

Tout manquement à la discipline est apprécié par le chargé de mission pour l'histoire de l'art, tuteur du stagiaire.

Il peut être mis fin au stage à tout moment par le directeur de l'Académie de France à Rome, après rapport du tuteur du stagiaire.

Article 11

Le stagiaire est soumis pendant son stage et au-delà de cette période à une obligation de discrétion sur toute information dont il a connaissance pendant son séjour à l'occasion des activités qui lui sont confiées pendant son stage. Il ne peut conserver aucune pièce originale des documents auxquels il pourrait avoir accès durant son stage.

Article 12

L'Académie de France à Rome prend à sa charge le voyage aller-retour Paris-Rome correspondant au début et à la fin du stage.

Le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'Académie de France à Rome.

Cependant, au cours du stage, l'étudiant peut recevoir, indépendamment des avantages en nature, une gratification ou une indemnité.

Par ailleurs, l'élève de l'Ecole du Louvre peut bénéficier d'une allocation de bourse attribuée par la commission habilitée à délivrer les aides spécifiques pour les élèves de l'Ecole en 3^{ème} cycle.

II. PROTECTION SOCIALE ASSURANCE

Article 13

Pendant la durée de son stage, le stagiaire est affilié au régime d'assurance maladie des étudiants ou au régime d'assurance maladie de ses parents en application de l'article L.313-3, 3° b du code de la sécurité sociale. Le stagiaire fait la preuve de son affiliation à l'un ou l'autre de ces régimes avant le début du stage.

Le stagiaire bénéficie de la législation sur les accidents du travail en application de l'article L.412-8.2° b du code de la sécurité sociale. En cas d'accident survenant à l'élève au cours du travail ou au cours du trajet, l'Académie de France à Rome informe immédiatement l'Ecole du Louvre, notamment au moyen du formulaire dont un modèle est annexé à la présente convention.

Pendant les périodes de congés scolaires de l'Ecole du Louvre, l'Académie de France à Rome envoie directement cette déclaration à la caisse primaire d'assurance maladie dont dépend l'élève.

Article 14

Le stagiaire doit justifier qu'il est couvert par une assurance en responsabilité civile valable pour toute la durée du stage à l'étranger.

Article 15

Le stagiaire doit produire une assurance rapatriement valable pour toute la durée du stage.

III. COMPTE RENDU DE STAGE

Article 16

Le stagiaire établit un compte rendu de stage sur lequel le chargé de mission pour l'histoire de l'art porte son appréciation permettant au directeur de l'Académie de France à Rome de l'évaluer. Un double de ce rapport de stage est transmis au directeur de l'Ecole du Louvre.

IV. DISPOSITIONS FINALES

Article 17

La durée de validité de la présente convention expire le 31 décembre 2001. Elle est renouvelable par avenant à la présente convention pour des périodes de trois ans.

Article 18

La présente convention est souscrite en deux exemplaires originaux.

Fait à Rome, le Fait à Paris, le

Le Directeur de l'Académie de France à Rome Le directeur de l'Ecole du Louvre

Bruno RACINE Dominique PONNAU

10. Convention entre la Délégation aux arts plastiques et l'Académie de France à Rome

Entre

le Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par Monsieur Guy Amsellem, délégué aux arts plastiques, ci-après désigné par «Le Ministère ».

et

l'Académie de France à Rome représentée par son directeur, Monsieur Bruno Racine, ci-après désignée par l'Académie »,

il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet de la convention

Il est apparu souhaitable de mieux mettre en lumière les liens qui existent déjà entre l'Académie et son Ministère de tutelle, et de les inscrire dans une convention-cadre d'une durée expérimentale de 12 mois en vue de les développer. En effet, dans de nombreux domaines, la politique globale menée par le Ministère doit trouver son application dans les missions confiées à l'Académie. Une amélioration de la coordination et de l'information réciproque permettra la réalisation de cet objectif.

Article 2

Le Ministère et l'Académie procéderont conjointement, dans le délai de douze mois à compter de la signature de la présente convention, à une étude sur la carrière des anciens pensionnaires et les apports de leur séjour à la Villa.

Article 3

Le Ministère s'engage à mettre à disposition des artistes pensionnaires les moyens d'information leur permettant de connaître les dispositifs d'aides aux artistes existants en France.

Article 4

L'Académie souhaite renforcer et systématiser sa coopération institutionnelle avec les diverses institutions culturelles dépendantes de Ministère, en fonction de leur domaine d'activité.

Des projets communs pourront ainsi être étudiés avec les institutions régionales, comme les fonds régionaux d'art contemporain, les centres d'art et les écoles d'art pour les plasticiens et autres pensionnaires concernés, les orchestres en région, et ensembles musicaux pour les compositeurs, ainsi qu'avec les festivals, les théâtres et les musées, sans que cette liste soit exhaustive. La création des oeuvres des pensionnaires compositeurs pourra faire l'objet d'une information spécifique auprès des orchestres nationaux ou de région.

Un protocole sera établi afin de préciser les projet qui feront l'objet d'une collaboration.

Article 5

L'Académie examinera avec un intérêt particulier la possibilité d'inclure dans se programmation, la diffusion de manifestations culturelles qui pourront lui être proposées par les différentes directions d'administration centrale du Ministère, ainsi que par ses services déconcentrés.

L'Académie est disposée à accueillir un certain nombre d'activités liées aux grands événements nationaux soutenus par le Ministère, dans la mesure de ses possibilités.

Article 6

La Délégation aux arts plastiques assure la coordination interne au Ministère, lequel s'engage à désigner pour chaque direction en charge des différents domaines d'activités de l'Académie, un correspondant qui proposera des noms de rapporteurs pour le jury de sélection des pensionnaires.

Article 7

Le Ministère et l'Académie expérimenteront une procédure de désignation de personnalités chargées de suivre le parcours artistique des pensionnaires pendant la durée de leur séjour et l'année de leur retour. Ces personnalités peuvent être extérieures au Ministère. L'Académie, en accord avec la tutelle et si son budget le lui permet, recrutera un chargé de mission pour établir le relais entre les pensionnaires et le milieu artistique à l'instar des historiens d'art qui bénéficient de l'aide d'un chargé de mission pour l'histoire de l'art.

Article 8

L'Académie de France à Rome informera le Ministère sur ses activités culturelles par écrit et de façon trimestrielle.

Le Ministère s'engage, pour sa part, à diffuser cette information auprès du public français, notamment par la lettre d'information du ministère, et via des institutions culturelles.

Article 9

Le Ministère réalisera, en concertation avec l'Académie, une évaluation du séjour des artistes pensionnaires, sur la base du rapport moral fait par le directeur de l'Académie et des éléments d'information recueillis lors des conseils d'administration.

La procédure d'évaluation pourra être améliorée à la suite de l'étude sur la carrière des anciens pensionnaires et les apports de leur séjour à la Villa mentionnée à l'article 2.

A partir des constats tirés de la présente convention et des résultats de l'étude d'évaluation, un contrat d'objectifs pourra être élaboré pour une durée de 3 ans et se substituera à la présente convention.

Article 10

Deux réunions annuelles seront organisées à la Délégation aux arts plastiques entre les partenaires, avant la tenu des conseils d'administration, afin d'établir du protocole d'activités mentionné aux article 4, 7 et 8 de la présente convention, d'en suivre son exécution et de faire le point sur sa réalisation.

Fait à Paris le 8 juin 2000

Le Directeur de l'Académie de France à Rome

Le Ministre de la Culture et de la Communication

11. Lettre du Délégué aux arts plastiques à votre rapporteur spécial

23 novembre 2000

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de vous informer que le ministère de la Culture et de la Communication, en accord avec le conseil d'administration de l'Académie de France à Rome, a décidé de lancer un grand programme de rénovation des espaces d'exposition, de travail et d'habitation de la Villa Médicis. Celui-ci, d'un montant global de 40 MF sur quatre ans, a pour but de mettre les logements et les ateliers des pensionnaires aux normes actuelles, de mieux distribuer les fonctions, de moderniser les équipements techniques, et de trouver des nouveaux espaces pour la bibliothèque et les expositions.

Afin de ne pas perturber le quotidien des pensionnaires, la période des travaux concernant leur logement sera concentrée sur douze mois, à partir de l'automne 2001. C'est pourquoi le concours de recrutement sera suspendu en 2001 pour être pleinement rétabli dès l'année suivante.

Le ministère et l'établissement public ont tenu à préserver la continuité de la mission fondamentale de l'Académie qui est d'accueillir en résidence des créateurs et des historiens de l'art. Plusieurs pensionnaires admis en 2000 pour des séjours de longue durée continueront de séjourner à la Villa Médicis jusqu'en septembre 2002, l'accueil de nouveaux pensionnaires, recrutés en 2002, prenant alors le relais.

Par souci d'équité, une dérogation permettra aux candidats qui auraient atteint la limite d'âge en 2001 de se présenter en 2002.

Ces mesures illustrent la volonté du ministère de la Culture et de la Communication de mener en parallèle la restauration d'un patrimoine historique exceptionnel, d'accroître les capacités d'accueil d'exposition et de renforcer la modernisation des conditions de séjour des créateurs et des chercheurs, alors que l'Académie de France à Rome s'apprête à célébrer en 2003 le bicentenaire de son installation à la Villa Médicis.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signé : Le Délégué aux Arts Plastiques, Guy AMSELLEM

Monsieur Yann GAILLARD Sénateur de l'Aube Sénat

VI. LISTE DES PERSONNES ENTENDUES PAR LE RAPPORTEUR

M. Guy M. Philippe Mme Clarisse Mme Françoise	AMSELLEM GEFFRE TOUMANIANTZ FRADIN	Délégué DAP Délégué adjoint
M. François	BARRÉ	Directeur du patrimoine
M. Yves-Michel	BERNARD	Conseiller art plastique à la DRAC de La Réunion
Mme Nicole	BRIOT	Inspecteur général des finances
MmeFrançoise	CACHIN	Directeur des Musées de France
M.David	CAMEO	Conseiller au cabinet du ministre de la culture
M. Régis	CAMPO	Ancien pensionnaire
M. Charles	CHAYNES	Ancien pensionnaire de la Villa Médicis, compositeur
M. Jean	DIGNE	Ancien Directeur de l'AFAA
M. Marc-Olivier	DUPIN	Directeur du conservatoire de musique
M. Jean-Sébastien	DUPUIT	Directeur du livre
Mme Geneviève	GALLOT	Directeur de l'école du patrimoine
M. Jean-Pierre	HOSS	Directeur général du CNC
M. Yves	MICHAUD	
M. Alfred	PACQUEMENT	Directeur de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts
M. Olivier	POIVRE D'ARVOR	Directeur de l'AFAA
M. Dominique	PONNEAU	Directeur de l'école du Louvre
M. Marion	SAUVAIRE	Responsable du FIACRE
M. Michel-Henri	VIOT	Ancien pensionnaire, professeur à l'école d'architecture de Rouen

Créée par Colbert en 1666, l'Académie de France à Rome a fait la gloire de la culture française.

Deux siècles après sa réinstallation dans le cadre somptueux de la Villa Médicis, et trente ans après que, à la suite de Malraux, on lui eut assigné la double mission d'accueillir des artistes, des créateurs, des historiens d'art ou des restaurateurs, et d'organiser des expositions, le mythe est bien vivant. Il ne s'écoule guère d'années, sans que quelque personnage public, président, ministre ou, simplement, quelqu'amoureux des arts et lettres, n'y fasse allusion comme d'un moyen de favoriser la création.

Or, à côté du mythe, il y a des réalités, moins glorieuses, des pensionnaires déçus, des expositions peu fréquentées, un bâtiment et des jardins **rarement** ouverts, en dépit de toutes les compétences et les bonnes volontés que mobilise l'institution.

L'argent public qui y est consacré, ne **serait-il** pas mieux employé ailleurs, dans des temps où Rome n'est plus, et depuis longtemps, un foyer vivant de la création contemporaine? L'outil que constitue la Villa, est-il vraiment bien utilisé, quand l'on sait que la France entretient déjà pas moins de trois ambassades dans la ville éternelle?

Telles sont, notamment, les questions que pose le rapporteur des crédits de la culture de la commission des finances du Sénat.